



## **PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES**

Livre III, Titre IV du code de l'environnement (anc.Loi du 2 mai 1930)

### **LE CHATEAU, SON PARC, LE PORT, LE FRONT DE LOIRE ET LA LOIRE A CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE**

**RAPPORT DE PRESENTATION**  
**Novembre 2021**



## SOURCES DOCUMENTAIRES ET CONCERTATION

DREAL Centre Val de Loire

Rapport, cartographie, photos : DAT Conseils [gtacquard.dat@wanadoo.fr](mailto:gtacquard.dat@wanadoo.fr)

Crédit photo : DAT Conseils Georgette Tacquard, DREAL Centre Val de Loire

### **Sources Documentaires :**

- Synthèse historique pour le projet de classement du site, étude réalisée à la demande de la DREAL Centre Val de Loire, Caroline Barray. 2016

- Recherches historiques de Nicole Daubin et de Valérie Mauret-Cribelier

- Bulletins des Amis du Musée de la Marine de Loire Châteauneuf-sur-Loire (n° 81, 82, 83, 85, 87, 88)

Revue 303 Arts, recherches et créations : La Loire. 2003 (dont article de Valérie Mauret-Cribelier Les ports de Loire, histoire et typologie)

Article Naviguer sur la Loire, les ports de la Loire

Le Val de Loire de Roger Dion, thèse de 1934

Cartes géologiques au 1/50 000 du BRGM, et commentaires

Nombreuses cartes et iconographies historiques présentées dans les documentations précédentes

Base de données de la DREAL Centre Val de Loire

Service du Patrimoine et de l'Inventaire de la région Centre - Val de Loire (centre de documentation et site internet)

Enquête thématique régionale sur « Les aménagements portuaires de la Loire » de 2010 (diffusion par internet)

### **Personnes ressources et organismes consultés :**

Elus des communes de Châteauneuf-sur-Loire, Sigloy, Ouvrouer-les-Champs, Saint-Martin-d'Abbat et Germigny-des-Prés

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France

Mission Val de Loire, Mme Longuet, Directrice

DDT service Loire

Conseil Général, propriétaire du jardin à l'anglaise

Le Musée de la Marine de Loire

Les Amis du Musée de la Marine de Loire

La Communauté des Mariniers

Les Amis du Parc

Pierre Bonnaure, responsable des jardins de l'Elisée, pour ses recherches sur les jardins d'André Le Nôtre

Avec nos remerciements pour leurs multiples contributions

# SOMMAIRE

	Pages
<b>- I - INTRODUCTION : CONTEXTE DU PROJET DE CLASSEMENT ET POLITIQUE DES SITES DE LA DREAL CENTRE – VAL DE LOIRE .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Un projet de classement dans le cadre de la politique nationale de protection des sites et monuments remarquables .....</b>	<b>7</b>
1.1 La réglementation .....	7
1.2 La procédure .....	7
1.3 La part du territoire concerné .....	8
<b>2. Les biens du Patrimoine Mondial : la stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial .....</b>	<b>8</b>
2.1 La stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial .....	8
2.2 Les espaces les plus emblématiques de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine Mondial .....	9
2.3 Vingt sites à classer .....	10
2.4 Des classements majoritairement basés sur le critère du pittoresque .....	10
<b>- II - LA LOIRE A CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE : UN SITE MAJEUR, REPRESENTATIF DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE .....</b>	<b>12</b>
<b>1. Le site de Châteauneuf-sur-Loire et sa localisation .....</b>	<b>13</b>
1.1 L'aire étudiée en vue du projet de classement est localisée dans le Val de Loire Patrimoine Mondial, à environ 30km à l'est d'Orléans.....	14
1.2 Le site de « la Loire à Châteauneuf-sur-Loire » est porteur de la Valeur Universelle exceptionnelle du Val de Loire (VUE), il mérite une protection renforcée .....	17
<b>2. Etude patrimoniale et paysagère du Val de Loire dans les environs du château, du parc et du port de Châteauneuf-sur-Loire .....</b>	<b>21</b>
<b>2.1 Les paysages naturels sont typiques de l'identité ligérienne à proximité de la Sologne .....</b>	<b>22</b>
2.1.1 Géomorphologie : la Loire présente d'amples méandres et des tresses en constante évolution, creusés dans un substrat de roches tendres .....	22
2.1.2 L'exploitation de granulat, une activité qui a marqué les paysages .....	24
2.1.3 Topographie et humanisation des espaces : une dissymétrie entre la rive droite et la rive gauche de la Loire .....	25
2.1.4 La Loire et ses affluents : un milieu évolutif .....	30
2.1.5 Les crues et les étiages de la Loire : un fort impact sur l'implantation des bourgs et des fermes dispersées, des routes, des ports et des levées .....	32
2.1.6 Biodiversité : un remarquable linéaire de richesses biologiques protégées.....	36
<u>En conclusion</u> : schéma des milieux naturels et synthèse des entités paysagères naturelles et des entités pertinentes pour un périmètre classé .....	39

<b>2.2 Evolution des paysages construits par l'activité humaine et emblématiques de la Loire moyenne.....</b>	<b>44</b>
2.2.1 Les vestiges archéologiques, paléolithique et gallo-romains actuellement identifiés, sont ponctuels, mais traduisent une présence humaine très ancienne .....	44
2.2.2 La mise en place progressive du bourg, du port et du château de Châteauneuf-sur-Loire avant le 18 <sup>ème</sup> siècle, à partir du déplacement des activités de La Ronce .....	46
2.2.3 Au 18 <sup>ème</sup> siècle, les paysages sont marqué par la forte empreinte du château, de son parc et des zones portuaires, alors à leurs apogées .....	54
2.2.4 Les évolutions des paysages entre le 18 <sup>ème</sup> siècle et le 19 <sup>ème</sup> siècle .....	69
2.2.5 Les éléments constitutifs des paysages aujourd'hui, leur évolution depuis le 19 <sup>ème</sup> siècle .....	83
2.2.6 Les activités touristiques .....	112
<b>2.3 Analyse visuelle des paysages actuels dans le secteur d'étude : enjeux, description, atouts et faiblesses.....</b>	<b>116</b>
Introduction .....	116
2.3.1 Le château et son parc : un point fort du patrimoine et du paysage de Châteauneuf sur Loire.....	117
2.3.2 Une activité portuaire qui marqué le paysage : un patrimoine encore très présent aujourd'hui qui magnifie le pittoresque des lieux .....	125
2.3.3 Un font bâti aligné face au pont et dominant la Loire : un motif typique du Val de Loire UNESCO.....	131
2.3.4 Une localisation dans la partie concave d'un méandre, propice à une mise en scène et à de nombreuses perspectives remarquables .....	137
<b>- III - LES PROTECTIONS EXISTANTES .....</b>	<b>153</b>
1. La protection du patrimoine .....	154
2. La protection des biotopes sensibles .....	155
3. La protection contre les inondations .....	156
4. La protection au titre des PLU .....	157
<b>- IV - LE PERIMETRE PROPOSE AU CLASSEMENT .....</b>	<b>158</b>
1. Justification de la protection .....	159
2. Principes de délimitation du site .....	160
<b>- V - PRESENTATION DETAILLEE DU PERIMETRE PROPOSE AU CLASSEMENT .....</b>	<b>165</b>
1. Surface.....	166
2. Description du périmètre .....	166
2.1 Le Grand Val et son coteau .....	167
2.2 Le parc à l'anglaise, l'ancien jardin à la française, le château et le port .....	168
2.3 Le chemin de halage du Chastaing, le port de la Ronce, la Gare d'eau refuge et ses abords .....	169
2.4 La rive gauche au niveau de la Maltournée .....	170
2.5 La rive gauche depuis la Maltournée jusqu'au hameau des Vallées sur la levée .....	171
2.6 La rive gauche le long de la levée depuis le hameau des Vallées jusqu'au Fer à Cheval .....	172
<b>- VI - ORIENTATIONS DE GESTION .....</b>	<b>173</b>
1. Avant-propos .....	174
1.1 La gestion des autorisations.....	174
1.2 Les orientation de gestion du site de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire.....	175
Orientation de gestion 1. Les jardins, un atout patrimonial pour la commune à maintenir et renforcer.....	176
Orientation de gestion 2. Les covisibilités avec la Loire, un héritage à préserver.....	180

Orientation de gestion 3. Les ouvrages liés à l'ancienne navigation fluviale, des marqueurs d'appartenance au Val de Loire à maintenir .....	182
Orientation de gestion 4. Le patrimoine bâti vernaculaire comme vecteur d'identité du site .....	186
Orientation de gestion 5. La diversité des paysages agricoles et forestiers comme crin pour le patrimoine historique.....	188
Orientation de gestion 6. Résorber ou masquer les ouvrages portant atteinte au caractère pittoresque du site.....	190
Orientation de gestion 7. Recherche la qualité et l'insertion paysagère des équipements touristiques et de loisirs.....	193
<b>Annexe 1 : périmètre proposé au classement sur fond IGN à l'échelle du 1/250 000° ...</b>	<b>197</b>
<b>Annexe 2 : Périmètre proposé au classement sur fond IGN à l'échelle du 1/25 000° .....</b>	<b>199</b>
<b>Annexe 3 : Périmètre proposé au classement sur fond parcellaire au 1/25 000° .....</b>	<b>202</b>
<b>Annexe 4 : Tableau d'assemblage au 1/5000 du périmètre proposé au classement .....</b>	<b>204</b>

### **Cartes de synthèse :**

Carte de localisation du site : pages 14, 15 et 16
Carte géologique : page 23
Carte des gravières : page 24
Carte topographique : page 27
Carte d'évolution de la Loire, de ses berges et îles : pages 31
Carte des aléas d'inondation : page 33
Carte des zones Natura 2000 et des ZNIEFF : pages 37
Carte archéologique : page 44
Carte synthétique des paysages du 18 <sup>ème</sup> siècle : page 60
Carte historique des jardins des 17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> siècles : page 64
Carte d'Etat Major du 19 <sup>ème</sup> siècle : page 73
Carte synthétique des paysages au 19 <sup>ème</sup> siècle : page 74
Carte de l'axe majeur de composition des Jardins : page 89
Carte du patrimoine portuaire : page 97
Carte des paysages actuels : page 108
Carte de localisation des patrimoines majeurs : page 110
Carte des équipements touristiques : page 114
Cartes des cônes de vision : chapitre 2.3 pages 116 à 152
Carte des protections existantes : pages 154 à 157
Carte du périmètre classé : page 164

### **Blocs diagramme :**

Géomorphologie : page 39 et 40
18 <sup>ème</sup> siècle : page 54
19 <sup>ème</sup> siècle : page 69
Période actuelle : page 83
Périmètre classé : page 164

**- I -**

**INTRODUCTION :  
CONTEXTE DU PROJET DE CLASSEMENT  
ET POLITIQUE DES SITES DE LA DREAL  
CENTRE - VAL DE LOIRE**

# 1. Un projet de classement dans le cadre de la politique nationale de protection des sites et monuments remarquables

## 1.1 La réglementation

Le classement de site est une protection réglementaire mise en œuvre au titre de la loi du 21 avril 1906, complétée par la loi du 2 mai 1930, et désormais codifiées au code de l'environnement.

Elle concerne des sites et monuments naturels dont la « *conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* » (articles L.341-1 du code de l'environnement).

Ces sites constituent des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. L'objectif de cette mesure est de conserver la qualité et l'intégrité du site, en le préservant de toutes atteintes graves.

Comme pour les monuments historiques, dont le principe est identique, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais une servitude sur le bien protégé.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale, délivrée selon la nature des travaux soit par le ministre des sites soit par le préfet de département.

En site inscrit, les travaux entrepris font l'objet d'une obligation de déclaration préalable et sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La nature des sites protégés a évolué avec le temps. Initialement, ce sont des éléments remarquables, isolés et menacés de dégradation, qui sont principalement classés (source, fontaine, tumulus ...). Puis les protections ont porté sur de plus vastes étendues (massifs, forêts, vallées, caps, îles ...), pouvant couvrir plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'hectares, comme l'Île de Ré ou le Marais Poitevin.

Sont également protégés, au titre de l'histoire, les lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.

## 1.2 La procédure

Dans la pratique, le lancement d'une procédure de classement comprend, en premier lieu, la réalisation d'une étude paysagère préalable. Elle a pour objectif d'identifier les enjeux paysagers, de justifier l'intérêt remarquable du site et la mesure de protection envisagée, et enfin de définir et proposer un périmètre délimitant le site proposé au classement ainsi que les orientations de gestion assurant la préservation et la valorisation du site.

Ce travail préalable, confié à un bureau d'étude (généralement une agence de paysagiste) et piloté par les services de l'État (DREAL, STAP), est effectué en concertation avec les collectivités et les différents acteurs du territoire concerné. Des rencontres, puis des réunions d'information, et de concertation avec les représentants des collectivités concernées sont prévues dans le cadre de la prestation demandée, tout au long du déroulement de la procédure qui dure de 3 à 5 ans en moyenne.

Une fois le projet de périmètre proposé, une première saisine de l'Inspection Générale du Conseil

Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) est demandée, donnant lieu à la rédaction d'un rapport statuant sur le principe du classement et évaluant le périmètre proposé. Enfin, la procédure prévoit la présentation, plusieurs si nécessaire, en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ainsi que la réalisation d'une enquête publique.

Les dispositions applicables en site classé prennent effet à compter de la date de publication du texte prononçant le classement (décret en conseil d'État ou arrêté ministériel).

### **1.3 La part du territoire concerné**

Le territoire national compte aujourd'hui près de 2 700 sites classés pour un total de 900 000 hectares, et 4 800 sites inscrits pour une superficie d'environ 1 600 000 ha. Au total, ces deux protections représentent plus de 4 % du territoire national.

En région Centre, on dénombre 194 sites inscrits pour une superficie de 22 400 ha, et 101 sites classés pour une superficie totale de 13 100 ha. 8 109 ha de sites inscrits et 6 235 ha de sites classés sont inclus dans le périmètre du Val de Loire Patrimoine Mondial en région Centre.

Le programme de classement de sites, proposé pour le Val de Loire Patrimoine Mondial, ajouterait près de 15 000 ha de sites classés, dont 11 000 ha dans le périmètre.

## **2. Les biens du Patrimoine Mondial : la stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial**

### **2.1 La stratégie pour le Val de Loire Patrimoine Mondial**

Le Val de Loire, de Chalonnes (Maine-et-Loire) jusqu'à Sully-sur-Loire (Loiret), a été inscrit le 30 novembre 2000 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, au titre des paysages culturels.

La France, signataire de la Convention du Patrimoine Mondial, s'est engagée à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), qui a justifié l'inscription de ce site. Un plan de gestion, couvrant l'ensemble des quatre départements concernés par le périmètre inscrit, a été élaboré en concertation avec les collectivités territoriales et arrêté le 15 novembre 2012 par le préfet de la région Centre, coordonnateur du site.

Au titre des actions de l'État, le plan de gestion comprend un volet majeur, le programme visant à préserver les espaces les plus remarquables et les plus emblématiques, au regard des critères ayant présidé à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Cette démarche prolonge la politique adoptée dans le Maine-et-Loire, suite au diagnostic et au rapport réalisé en 2005 lors d'une Inspection Générale (rapport Francis Lévy), en l'étendant à l'ensemble du bien inscrit, sur les trois départements de la région Centre.

Elle en reprend les principes, à savoir l'identification et le recensement des espaces les plus remarquables puis leur protection par la mise en place conjuguée d'outils complémentaires, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) pour les parties les plus urbanisées (villages et ensembles urbains remarquables), et les sites classés (loi du 2 mai 1930) pour les espaces à dominante naturelle.

## **2.2 Les espaces les plus emblématiques de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine Mondial**

La Valeur Universelle Exceptionnelle traduit le caractère remarquable et la singularité du Val de Loire. Elle regroupe les éléments constitutifs les plus marquants et typiques de son identité.

Le Val de Loire est un paysage culturel façonné par des siècles d'interaction entre le fleuve, les terres qu'il irrigue, et les populations qui s'y sont établies tout au long de l'histoire. La conjonction d'événements particulièrement favorables a alors pu accélérer cette maturation et lui faire atteindre l'excellence.

La Loire a orienté la configuration tant des paysages ruraux, dans l'organisation du sol et les types de culture (maraîchage, vergers, vigne), que des paysages urbains, organisés à partir et selon le fleuve, à l'origine d'un modèle urbain dit ligérien. Les établissements humains, fermes isolées, bourgs et villes, traduisent à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties de la vallée et leur évolution historique. L'architecture en tuffeau et en ardoise, l'habitat troglodytique, la trame urbaine, en portent témoignage.

Sur le périmètre inscrit, les rives de la Loire sont ponctuées tous les quelques kilomètres par des villages, des bourgs et des villes, notamment Sully, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et Angers.

L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe occidentale au Moyen Âge ainsi qu'à la Renaissance, y est illustrée par les très nombreux édifices qui en ponctuent le cours et en ont fait la célébrité : les abbayes bénédictines de Saint-Benoit-sur-Loire et Fontevraud, les églises ogivales de Blois et Candes-Saint-Martin, les châteaux, bâtis parfois sur les sites d'anciens oppida gallo-romain, souvent forteresses médiévales transformées ensuite à la Renaissance en demeures d'agrément, dotées de jardins et ouvertes sur le paysage (Amboise, Blois, Chambord, Azay-le-Rideau, Villandry).

Ancrage du royaume capétien pour une part de son territoire, le Val de Loire est longtemps une succession de frontières féodales fortement défendues où les féaux du roi de France n'ont cessé de se disputer leurs possessions, voire celles de leur suzerain. À l'issue de la guerre de Cent ans, la paix et la prospérité revenues, le pouvoir royal qui s'est consolidé et affirmé, s'installe dans le Val de Loire jusqu'à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle. Ce territoire connaîtra dès lors un important développement économique et politique et constituera une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, participant au développement de l'architecture, de l'art des jardins et à l'émergence de l'intérêt pour le paysage.

La prospérité économique persistera, en particulier grâce au trafic commercial sur Loire, « artère du royaume » aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Le fleuve a été un axe majeur de communication et de commerce depuis la période gallo romaine jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, favorisant ainsi le développement économique de la vallée et de ses villes. Un patrimoine considérable, les très nombreux ouvrages destinés à la navigation et pour protéger hommes et terres contre les inondations, le long de son parcours, en témoignent (ports, cales, quais, duits, levées).

La singularité de ce fleuve fantasque au débit changeant, alternant brutalement pleines eaux roulant bord à bord et entrelacs de bras sinueux entre les bancs de sable, la qualité spécifique de la lumière due à la nébulosité, le patrimoine monumental exceptionnel, et un aménagement du territoire à l'échelle de l'homme, ont fait de ce fleuve et de son val une source constante d'inspiration, pour les peintres (Delacroix, Turner, Debré) et les écrivains (Ronsard, Rabelais, Balzac, Maurice Genevoix).

La fin du commerce de Loire, le développement d'un urbanisme moins précautionneux, la perte de vitesse de l'élevage et de l'agriculture d'une manière générale et le déplacement des centres économiques ont progressivement conduit à menacer ce patrimoine remarquable.

L'identité du territoire est ainsi progressivement attaquée par les processus de banalisation à l'œuvre tant en matière d'urbanisation que d'agriculture. Par ailleurs, le paysage autrefois ouvert, particulièrement à proximité du fleuve, se ferme insidieusement, supprimant des vues emblématiques sur le fleuve ou sur des éléments patrimoniaux.

## **2.3 Vingt sites à classer**

Vingt espaces emblématiques du Val de Loire ont été recensés sur la base de ces éléments constituant la Valeur Universelle Exceptionnelle :

- . pour le département d'Indre-et-Loire (9) : « la confluence de la Loire et de la Vienne », « les abords du château de Rigny-Ussé », « le théâtre de la guerre picrocholine », « la Loire à Bréhémont », « la Loire à La-Chapelle-aux-Naux », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Marnay », « l'ensemble formé par le château, le coteau, les varennes, l'aqueduc et la Loire à Luynes » (classé par décret le 04/06/2018), « Les Madères - Olivier Debré » (classé par décret le 29/09/2017), « la Loire à Amboise » ;
- . pour le Loir-et-Cher (3) : « Val de Loire, perspectives du château à Chaumont-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire », « la Loire à Blois », « le val amont de Blois à Ménars » ;
- . pour le Loiret (8) : « la Loire à Beaugency », « la Loire à Meung-sur-Loire », « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin », « la Loire à Orléans », « la Loire à Châteauneuf-sur-Loire », « la Loire à Jargeau », « les paysages de la Loire et de l'abbaye de Saint-Benoît » (classé par décret le 02/08/2018), « la Loire à Sully-sur-Loire ».

Les périmètres à classer comprennent pour la plupart un tronçon de Loire et une partie du lit majeur contigu, composé d'espaces naturels ou agricoles, souvent en zone inondable. Pour simplifier les périmètres ou en raison de leur caractère patrimonial marqué, quelques bâtiments, hameaux, voire très exceptionnellement parties de villages, pourraient être englobés. Seules 4 entités s'écartent de ce schéma : « la Rabelaisie et la guerre picrocholine », « le vallon de la Chatonnière et l'éperon de Marnay », « la propriété Olivier Debré » et « les vergers de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ».

Quatre espaces emblématiques figurent sur la liste indicative de la circulaire de 2006 relative aux sites restant à classer (Chaumont sur Loire, Ménars, quais de la Loire à Orléans et Saint-Benoît-sur-Loire). On notera que les abords de l'abbaye de Bourgueil (37) ont été fortement dégradés par le développement de l'urbanisme et n'offrent plus les caractéristiques d'un site susceptible de classement.

Sept autres espaces sont des extensions de sites classés existants : Rigny-Ussé (37), Amboise (37), Beaugency (45), Meung-sur-Loire (45), Jargeau/Saint-Denis-de-l'Hôtel (45), Châteauneuf-sur-Loire (45), Sully-sur-Loire (45). Ces extensions visent à ce que les sites comprennent un tronçon de Loire (domaine public fluvial) et une partie du lit majeur, pour préserver les vues d'une rive à l'autre.

## **2.4 Des classements majoritairement basés sur le critère du pittoresque**

Les sites à classer relèvent majoritairement du critère pittoresque, basé sur les vastes compositions paysagères, typiques du Val de Loire, organisées autour du fleuve, de ses rives, bordées des fronts bâtis de villes et bourgs historiques ou patrimoniaux et dominées par des édifices monumentaux. Nombre de vues et perspectives sur la Loire, à travers la Loire ou vers des éléments patrimoniaux ainsi que des panoramas profitant des hauts de coteaux identitaires du val, permettent d'en apprécier le caractère exceptionnel.

D'une manière générale, c'est bien le caractère pittoresque du Val de Loire et notamment de ses principaux châteaux, qui attire les touristes depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. L'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial s'appuie sur cette caractéristique tout en mettant en lumière la richesse patrimoniale du continuum territorial de Chalonnes à Sully, dont les monuments emblématiques sont une expression.

Le critère historique, peut être appelé en complément sur certains des sites contenant des hauts-lieux de l'histoire nationale, dont les monuments, dominant le val et la Loire, constituent le témoin et le symbole. Il en est ainsi des lieux frontière où se sont affrontés les vassaux du roi de France avant la guerre de cent ans et les rois de France et d'Angleterre pendant cette dernière. De même pour l'expansion de la religion

chrétienne à partir des actions évangélisatrices de Saint-Martin (Candes notamment) et de l'abbaye de Fleury à Saint-Benoit-sur-Loire.

Le critère légendaire pourrait être appelé pour le site de Candes au titre de la remontée du fleuve par la dépouille de Saint Martin de Tours à Candes, à l'origine de la fameuse expression de « l'été de la Saint Martin ».

Enfin, 2 sites relèvent du critère artistique. Il s'agit de la propriété de l'artiste peintre Olivier Debré à Vernou sur Brenne et du site de la Rabelaisie, territoire proche de la demeure de Rabelais et théâtre de la guerre picrocholine relatée dans son Gargantua.

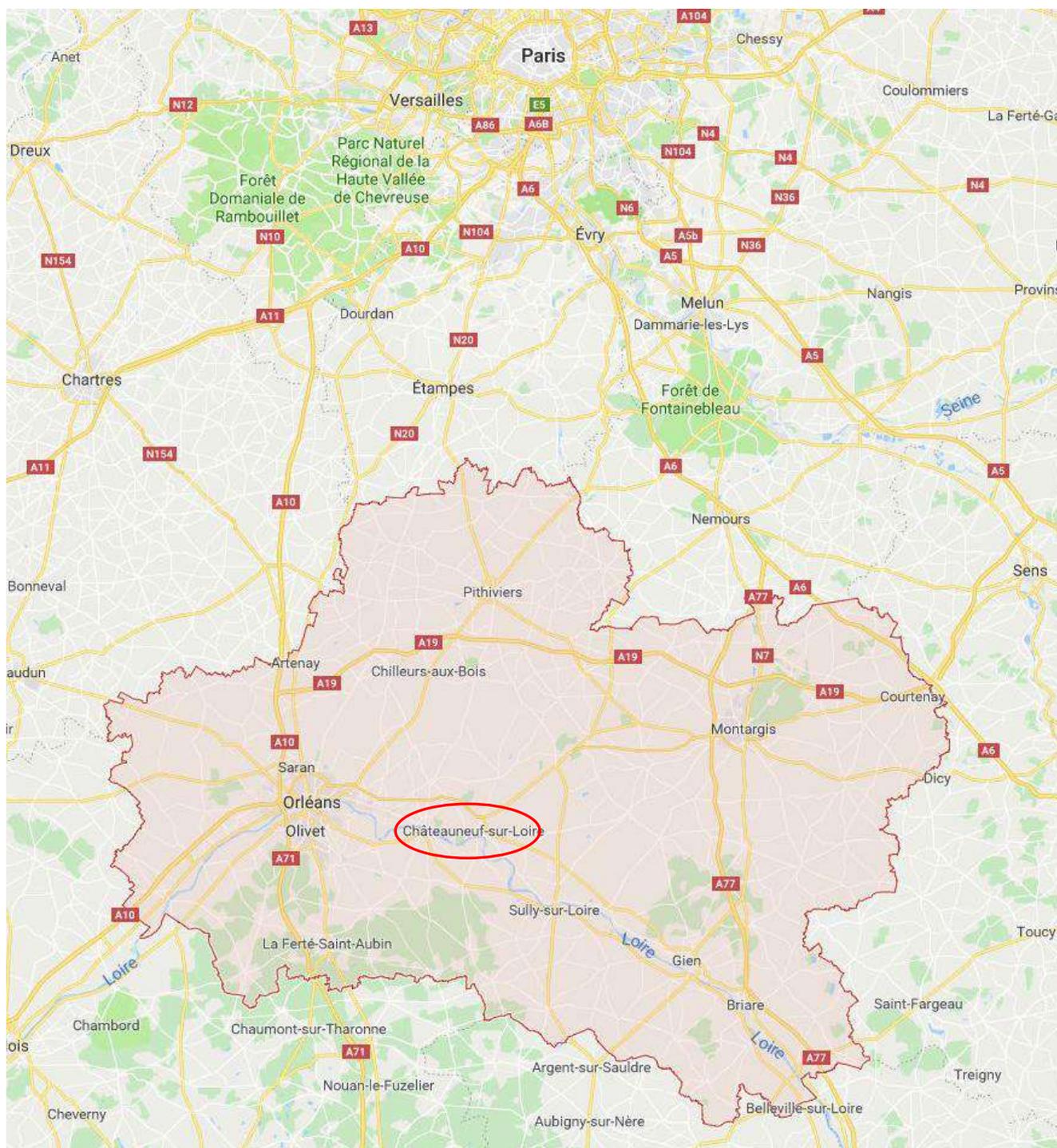
- II -

**LE SITE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE :  
UN SITE MAJEUR, REPRESENTATIF DE LA VALEUR  
UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE**

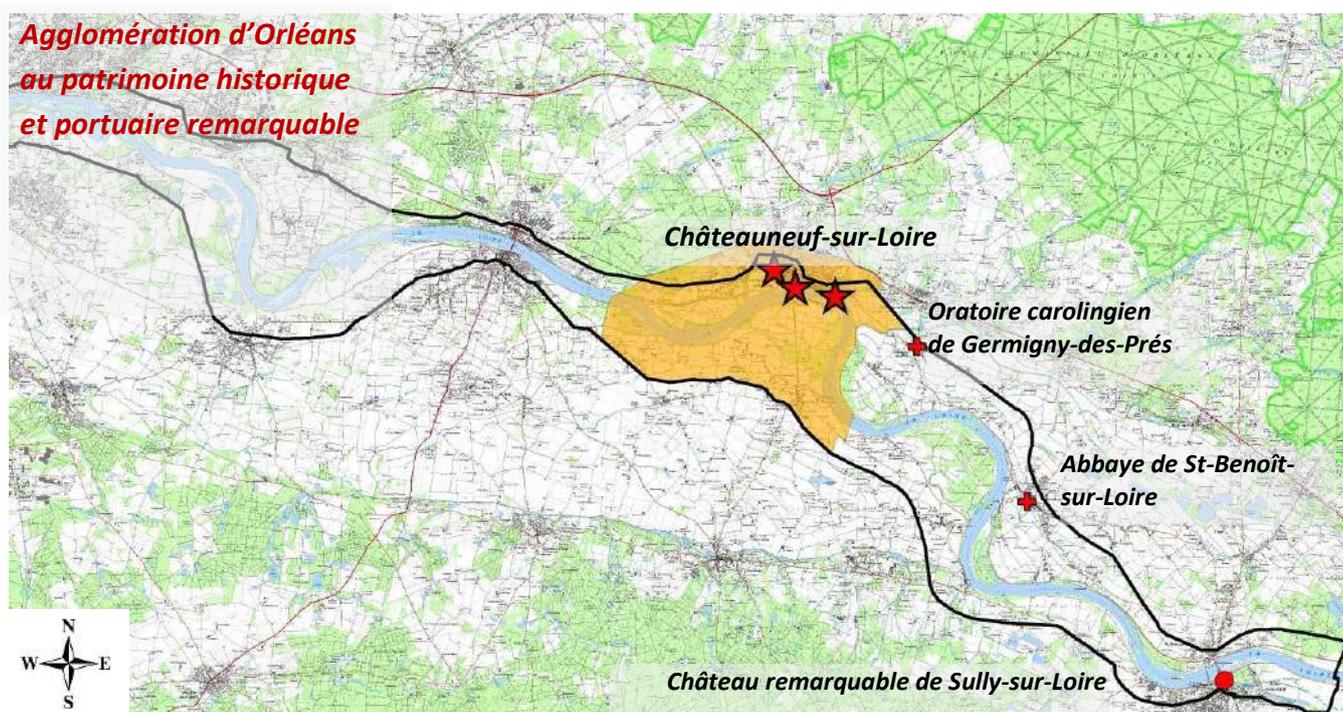
## **1. Le site de Châteauneuf-sur-Loire et sa localisation**

## 1.1 L'aire étudiée en vue du projet de classement est localisée dans le Val de Loire Patrimoine Mondial, à environ 30km à l'est d'Orléans.

Châteauneuf-sur-Loire est situé en région Centre - Val de Loire, à environ 130km au sud de Paris et 30 km à l'est d'Orléans. Le site est localisé dans le Val de Loire, dans la partie inscrite au Patrimoine Mondial par l'UNESCO, de Grande renommée patrimoniale et touristique.



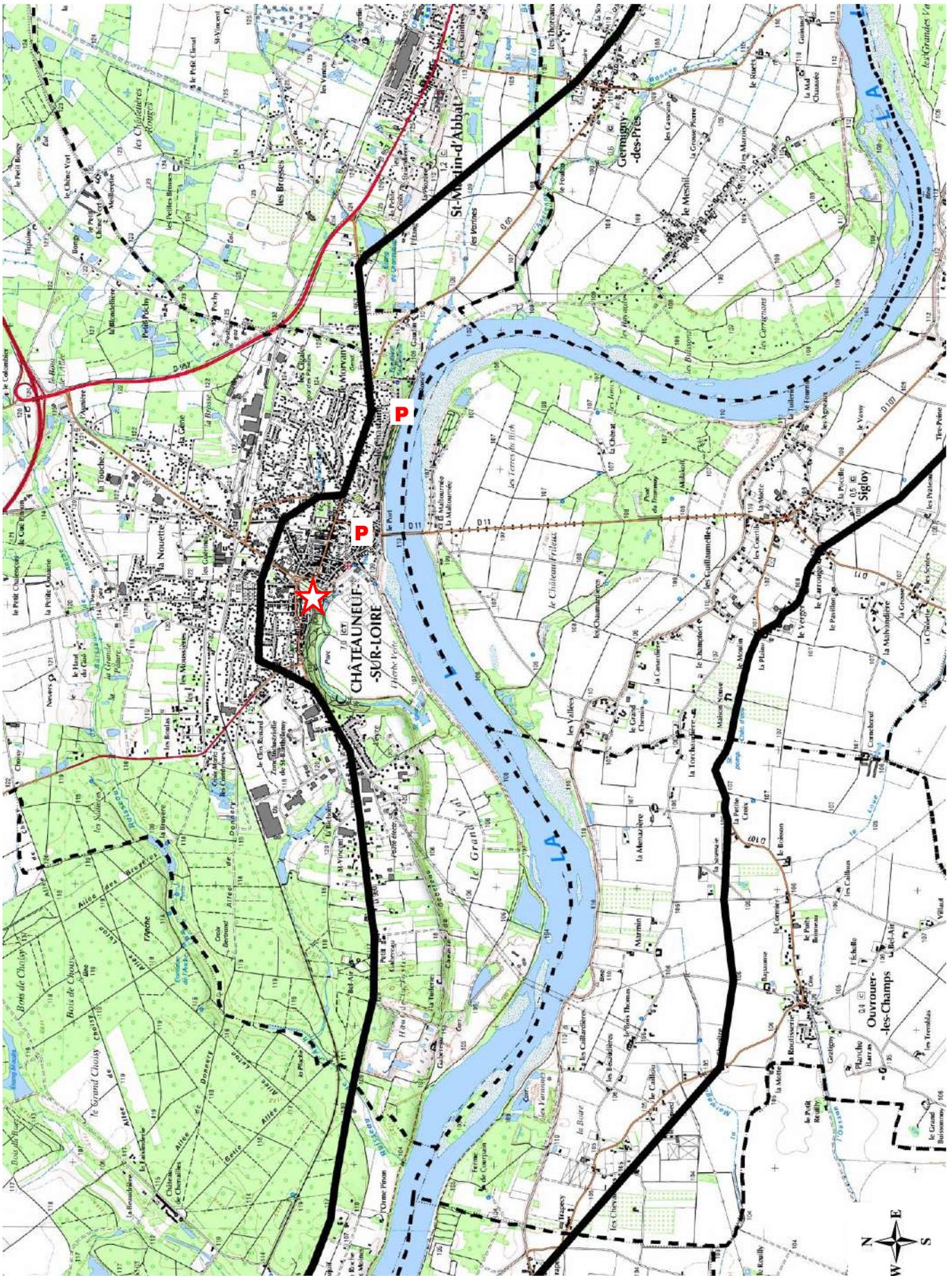
Le château de Châteauneuf-sur-Loire fait parti des prestigieux « châteaux de la Loire ». Il s'intègre dans un ensemble patrimonial majeur en amont d'Orléans : notamment l'oratoire carolingien de Germigny-des-Prés du 8<sup>ème</sup> siècle, l'ancienne abbaye bénédictine du 7<sup>ème</sup> siècle de St-Benoît-sur-Loire, les châteaux de Sully-sur-Loire et de Gien. Ses enjeux patrimoniaux et pour la découverte sont forts.



- Périmètre UNESCO au patrimoine paysager riche et pittoresque le long de la Loire
- Aire d'étude
- ★ Château, port et hameau pittoresque de la Ronce à Châteauneuf-sur-Loire
- Château remarquable de Sully-sur-Loire
- ✝ Patrimoine religieux de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire et de l'oratoire carolingien de Germigny-des-Prés

Les châteaux, parc et port de Châteauneuf jouxtent le centre-ville de Châteauneuf sur Loire, petite ville de 8 000 habitants (en 2014) sur la rive droite de la Loire. Ils sont à 30 kilomètres d'Orléans, dont le centre historique est également situé en rive droite de la Loire.

Ainsi, les paysages pittoresques du château et de ses environs en bord de Loire sont aisément accessibles depuis Orléans. Ils entrent dans l'aire de loisir de la métropole régionale orléanaise, qui compte 280 000 habitants. Ses enjeux pour les loisirs et le tourisme sont importants, ainsi que les enjeux du secteur pour le développement urbain, d'où un besoin accru de gestion et de protection des attraits patrimoniaux et paysagers.



- Périmètre du Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Limites communales
- Château de Châteauneuf-sur-Loire
- P Ports de Châteauneuf et de La Ronce

## **1.2 Le site de « la Loire à Châteauneuf-sur-Loire » est porteur de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire (VUE), il mérite une protection renforcée**

### **La Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire (V.U.E.)**

La grande richesse des paysages ligériens dans le périmètre UNESCO est la succession d'un motif paysager remarquable, point fort des bords de Loire, comportant un château avec parc, un front urbain pittoresque avec église, abbaye, port ou pont majestueux, prolongé par des levées monumentales aux vues panoramiques, le tout dans un écrin de verdure et magnifié par le grand fleuve car positionné sur ses berges ou sur le coteau qui le domine. Des paysages agraires typés, ponctués d'un bâti vernaculaire diversifié, complètent ce motif et ouvrent des perspectives pittoresques vers les points forts du Val de Loire.

C'est cet ensemble complexe qui est à la base de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire (V.U.E.). Il a été précisé à l'échelle du périmètre UNESCO lors d'une étude réalisée en 2011, qui a mis en évidence sept éléments majeurs. Ceux-ci se combinent de diverses manières le long du Val de Loire, donnant une impression de grande cohérence tout en offrant une composition diversifiée.

Il est important que l'ensemble des sept éléments, dont l'un ou l'autre est remarquable, soit intégré au périmètre proposé au classement, afin d'être protégé et géré durablement.

Ces éléments sont les suivants :

- les châteaux et les fortifications, éléments clés de la conquête et de la défense des territoires au fil de l'histoire, siège du pouvoir seigneuriale à partir duquel s'organisait le territoire environnant, et donc point focal des paysages ;
- les patrimoines religieux qui témoignent des liens particuliers de la chrétienté avec la classe dirigeante gallo-romaine puis seigneuriale, sièges des pouvoirs spirituel, culturel et temporel qui ont également façonné de manière importante le territoire environnant ;
- les patrimoines liés à la navigation fluviale et aux voies terrestres associées, axes qui ont porté la prospérité des territoires et qui sont d'un grand intérêt paysager et culturel ;
- les dispositifs d'adaptation aux crues, patrimoine évolutif depuis 2000 ans ayant abouti à la construction de grandes levées, qui sont de remarquables promontoires de vision vers la Loire, la plaine alluviale, les coteaux du Val et leur patrimoine bâti pittoresque ;
- les paysages agraires, patrimoine construit au fil des siècles sous l'impulsion seigneuriale et ecclésiale, parfois soustraits à l'emprise du grand fleuve, qui révèlent l'intelligence des populations locales pour tirer le meilleur parti de la nature des sols et des microclimats ;
- le patrimoine bâti vernaculaire particulièrement expressif du milieu naturel et des activités humaines, qui est une source importante de pittoresque ;
- la Loire, ses berges et ses coteaux en tant que paysages naturels en forte interaction avec l'activité humaine, écrin d'eau et de verdure qui met en valeur le château, les ports et les cœurs historiques des bourgs et hameaux.

## L'expression particulière de la Valeur Universelle Exceptionnelle du périmètre UNESCO à Châteauneuf, justifiant l'engagement d'une procédure de classement (résumé des motifs de classement)

Les sept éléments de la VUE sont présents de façon particulière à Châteauneuf, inscrivant le motif paysager emblématique du Val de Loire dans les spécificités du contexte naturel local :

### **- Le château de Châteauneuf est localisé en sommet de coteau comme la plupart des châteaux de la Loire**

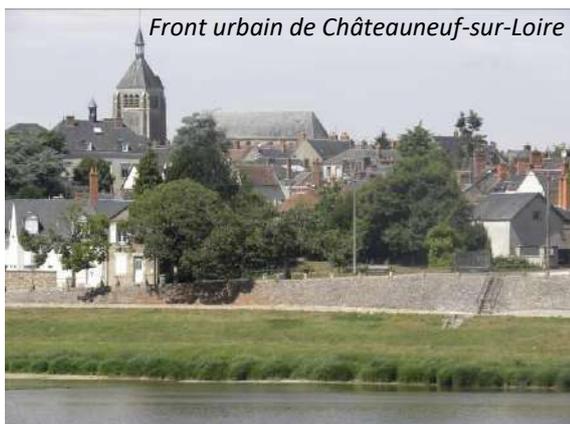
Le bâtiment principal, avec rotonde, pourrait être visible depuis le fleuve moyennant une gestion adéquate de certains champs de vision stratégiques (vues actuels, axe majeur lors de sa jonction avec la Loire, ...).



La situation du château est particulière car, à cet endroit, le coteau s'échancre d'une « crique », formation unique sur le cours de la Loire, probablement en raison du substrat relativement meuble au niveau de la Sologne et de la Forêt d'Orléans. Son implantation est à l'abri de l'érosion fluviale qui est forte dans la courbure concave du fleuve. Comme l'ensemble des châteaux de la Loire, le château de Châteauneuf était entouré d'un grand parc, aménagé d'abord en jardin régulier à la française, puis au 19<sup>ème</sup> siècle, en jardin à l'anglaise, l'un des premiers en France. Celui-ci s'étend encore sur le coteau.

Le château comporte un grand intérêt historique. L'hypothèse d'une fréquentation royale dès l'époque carolingienne au 8<sup>ème</sup> siècle peut être envisagée en raison de la proximité de l'abbaye royale de Fleury. Toutefois, l'histoire du château est surtout documentée à partir du 11<sup>ème</sup> siècle. Anciennement dénommé palais, ce qui souligne son importance majeure, il a été une des grandes résidences des rois de France du 11<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> siècle en tant que domaine appartenant à la couronne. Treize rois l'ont successivement habité, et de multiples chartes royales mentionnent avoir été établies en ce lieu. Par ailleurs, au 11<sup>ème</sup> siècle, le domaine royal était encore limité et s'étendait depuis les environs de Paris jusqu'à la Loire au niveau du tronçon Orléans/St-Benoît-sur-Loire. Ce lieu est donc significatif d'une époque intermédiaire de construction de la France.

De multiples châteaux de mottes entouraient le château de part et d'autre de la Loire : Loresse, Bich, Daucenville, ... Ils étaient entourés de fossés en eau, motif très fréquent dans l'Orléanais. Ces châteaux de mottes ont disparu pour la plupart, mais des traces subsistent parfois, soit le bâtiment remanié (ex : Loresse à Ouvrouer-les-Champs), soit le fossé (ex : Daucenville à côté du hameau de la Ronce). Bien que modestes, ces traces sont riches de signification et doivent être conservées.



**- L'église Saint-Martial domine la silhouette urbaine et le grand port en bord de Loire, elle renforce leur pittoresque.** Sa tour remaniée au 17<sup>ème</sup> siècle surmonte un porche roman. L'église Saint-Martial initiale était située au hameau de la Ronce jusqu'au 11<sup>ème</sup> siècle avant d'être transférée à Châteauneuf au courant du 12<sup>ème</sup> siècle. La croix des mariniers sur les quais de la Ronce évoque son ancienne localisation. A noter également la chapelle Notre Dame dans le quartier de l'Épinoy. Elle a conservé son beau porche roman et porte la mémoire de l'ancien prieuré qui jouxtait le château.

Port de Sigloy



- A Châteauneuf et dans ses environs, **la navigation et la protection contre les crues sont étroitement associées**, car les levées édifiées à partir du 15<sup>ème</sup> siècle dans l'Orléanais sous l'impulsion des bourgeois des villes, avaient pour objectif prioritaire la stabilisation du chenal navigable de la Loire en vue de la stabilisation des zones portuaires, selon l'analyse historique réalisée par Roger Dion dans son ouvrage « Le Val de Loire » rédigé en 1934. Les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle montrent une zone portuaire très importante, de 6 km de long environ, qui faisait de Châteauneuf le 5<sup>ème</sup> port ligérien.

Devant Châteauneuf et la Ronce, les zones portuaires ont été renforcées de perrés pittoresques, remaniés jusqu'en 1873, au fur et à mesure de l'utilisation privilégiée du canal d'Orléans puis des voies de chemin de fer. Le port de Châteauneuf est particulièrement imposant avec son double quai de 600 m de long. Plus que le château, ce sont les ports et leurs fronts urbains qui se perçoivent actuellement depuis la Loire.

Ainsi, le long de la rive droite, s'égraine un échantillon pittoresque des ouvrages liés à la navigation : la gare d'eau refuge de la Bonnée, le petit port de la Ronce face au hameau très pittoresque, le chemin de halage du Chastaing, d'abord en sommet puis en pied de coteau à partir de 1856, le grand port perreyé de Châteauneuf, l'ancien quai le long du mur de clos du parc du Château, la grande levée de la rive droite. Puis la zone portuaire se prolongeait au 18<sup>ème</sup> siècle sur la rive concave gauche le long de la digue, avec cales et zones d'amarrage aujourd'hui disparues.



Port de Châteauneuf

- **La structure urbaine témoigne de différentes formes d'adaptation aux crues.** Ainsi, le bourg principal et le château sont situés en rebord de la haute terrasse alluviale en rive droite de la Loire, dominant le lit mineur du fleuve d'une quinzaine de mètres. La rive gauche est bien différente, puisqu'elle s'ouvre directement sur une large plaine alluviale inondable : de multiples écarts agricoles y sont dispersés, bâtis sur de légères élévations de terrain qui étaient insubmersibles avant l'édification du cordon de levées en amont, le village de Sigloy étant localisé sur une butte un peu plus vaste. La photo ci-dessous montre l'incrustation partielle dans la masse de la levée de Sigloy d'une ancienne ferme préexistante à l'édification (ou à la surélévation) de la levée. Elle témoigne ainsi de l'histoire des levées de façon pittoresque. La levée de Sigloy semble avoir été bâtie le long d'une terrasse d'alluvions anciennes, qui dominait de 2 à 3 mètres un ancien bras de la Loire.

Il ne peut être exclu que des turcies existaient anciennement dans le secteur, éventuellement sous la « terrasse de Loire » surélevée à l'époque de la création du jardin à la française (très probablement conçu par André Le Nôtre, le jardinier de Versailles), et séparant la petite crique de la Loire au pied du château. Mais rien ne peut être affirmé, des analyses plus fines seraient nécessaires.

Sigloy, hameau Les Vallées accolé à la levée  
Cf carte du 18<sup>ème</sup> siècle de la page 68





- Les cœurs historiques des bourgs et hameaux comportent **un bâti vernaculaire à l'architecture typée et pittoresque** : mur blanchâtres et toits d'ardoise de la ville de Châteauneuf ; vieux quartier de l'Epinoy avec maisons à colombage et à torchis ; murs aux enduits grès, décors de briques et toits de tuiles couleur vieux rouge du hameau de la Ronce et des écarts agricoles ; fermes à cour carrée plus ou moins encastrées dans la levée de Sigloy en rive gauche, ... Ces architectures sont typiques des bords de Loire. Elles témoignent des activités locales et elles utilisent les matériaux du lieu ainsi que des matériaux transportés sur le fleuve.

- **Les paysages agraires construits au fil des siècles** par l'activité humaine ont été modifiés au 20<sup>ème</sup> siècle. Deux faits marquants peuvent être notés : la disparition de la vigne sur les coteaux et la disparition des pâturages des bords de Loire. L'abandon agricole y a entraîné le développement forestier, et la fermeture de bon nombre de vues ayant la Loire pour point fort, pour premier plan ou pour arrière plan. La plaine alluviale, quant à elle, a conservé ses paysages céréaliers et maraîchers.



- Au niveau de Châteauneuf, **la Loire effectue quelques grands méandres, les plus importants de son cours, tout en longeant le coteau d'une haute terrasse alluviale en rive droite, dans la rive concave du fleuve.** Cette position est stratégique pour l'implantation d'un bourg et d'un château important, puisqu'elle offre tout à la fois une position propice à l'implantation urbaine hors zone inondable, et une position propice à la navigation en rive concave du méandre où le cours d'eau est plus fort et surcreuse les fonds. De plus, le renforcement formé par la « crique » semble avoir offert un site abrité pour l'implantation du château et un espace pour développer un parc remarquable sur les bords de Loire dès le 14<sup>ème</sup> siècle au moins. De façon générale, le coteau où est implanté le château forme désormais un long cordon boisé qui marque l'horizon, interrompu par les ports et fronts urbains pittoresques de Châteauneuf et du hameau de la Ronce.



**Ainsi, la Loire à Châteauneuf-sur-Loire présente toutes les caractéristiques de la VUE du patrimoine mondial UNESCO. Elle est emblématique des paysages ligériens et mérite une protection renforcée, notamment par rapport aux pressions urbaines qui s'exercent sur les coteaux et le rebord du plateau.**

## **2. Etude patrimoniale et paysagère du Val de Loire dans les environs du château, du parc et du port de Châteauneuf-sur-Loire**

La délimitation du périmètre proposé au classement s'appuie sur quatre critères :

- la présence des patrimoines paysagers qui caractérisent la Valeur Universelle Exceptionnelle du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, de façon dense, non entrecoupée d'équipements récents ;
- le rôle de point fort du paysage joué par au moins un des patrimoines naturels ou culturels ;
- Les champs de vision associés aux patrimoines paysagers à la base de la V.U.E. du périmètre UNESCO ;
- le pittoresque des perspectives.

Le chapitre 2 analyse ces différents critères, pour définir progressivement le périmètre le plus opportun pour une procédure de classement.

## 2.1 Les paysages naturels sont typiques de l'identité ligérienne à proximité de la Sologne

### **2.1.1 Géomorphologie : la Loire présente d'amples méandres et des tresses en constante évolution, creusés dans un substrat de roche tendres**

Le substrat géologique affleurant à Châteauneuf-sur-Loire et ses environs est formé de sables, argiles et graviers dans des proportions variables selon les lieux, étalés en « chenaux » irréguliers sur une large surface allant de la Sologne en rive gauche du fleuve jusqu'à la forêt d'Orléans en rive droite. Ces dépôts ont été dispersés par la « Loire » au Miocène, il y a entre 20 millions et 15 millions d'années. Il s'agit donc d'un substrat jeune à l'échelle des temps géologiques. Contrairement à d'autres secteurs le long de la Loire, ils n'ont pas été totalement déblayés par le ruissellement et subsistent encore sur une épaisseur d'une trentaine de mètres au niveau de Châteauneuf. Ce substrat apparaît dans le coteau abrupt façonné par la Loire, entre le hameau de Gaudin à l'Est et Gabereau à l'Ouest en rive droite à Châteauneuf.

#### ***De larges méandres***

La Loire a creusé son lit dans ces terrains meubles, sans parvenir à l'affleurement plus compact des calcaires, marnes et meulières de Beauce sous-jacents. Ceux-ci n'affleurent en rive droite de la Loire qu'à Gabereau, ferme isolée à l'ouest de Châteauneuf dans la partie aval de l'aire d'étude. L'enfoncement du fleuve est lent, en raison des importantes quantités de sable charriées. Encore peu encaissée, la Loire, dont la direction globale s'écoule du Sud-Est vers le Nord-Ouest, effectue d'amples méandres, probablement sous l'effet des vents d'ouest dominants. Des bras en tresses se sont formés au fil des siècles, puis ont disparu, modelés par les dynamiques fluviales et les crues successives, laissant des traces variées dans le paysage (ex : Rio de Sigloy). Des dunes de sables anciennes ont été notées en certains endroits, formant des surélévations de terrain qui résultent de l'accumulation de sables arrachés à la rive sous le vent et déposés dans les terres (cf. Le Val de Loire de Roger Dion). **L'ensemble de ces caractéristiques est inédit sur le cours de la Loire. Il est typique du tronçon allant de Châteauneuf-sur-Loire à Sully-sur-Loire.**

#### ***Un vaste lit majeur***

C'est sur ce substrat relativement meuble qu'on a été déposés les alluvions du fleuve. Le lit mineur de la Loire est d'environ 300 mètres de large. Son lit majeur sur les alluvions récentes, formés de limons, sables, graviers, et galets par endroit, est d'environ 3 kilomètres. La terrasse d'alluvions anciennes, de même composition, en zone inondable pour la majeure partie, atteint 6 à 7.5 km de largeur au niveau de l'aire d'étude. Ces formations constituent le « Val de Loire », le terme de Val ayant été mentionné pour la première fois, selon Roger Dion, dans un texte de Lodebod à l'occasion de la fondation du monastère renommé de St-Benoît-sur-Loire au 7<sup>ème</sup> siècle, situé à 8 km en amont de Châteauneuf (« *Asinarias villam quae est in Valle* »). Il désigne toujours la plaine alluviale inondable qui prolonge le Parc du château clos de murs (Grand Val), et se retrouve dans le nom du hameau Les Vallées qui lui fait face en rive gauche. Puis, ce terme a été étendu à de multiples localités de l'Orléanais, avant de connaître un usage plus large.

#### ***Des terrasses d'époque glaciaire***

De part et d'autre du Val se situent des terrasses d'époque glaciaire, comportant toutes les granulométries, de l'argile aux blocs en passant par les sables et galets, avec des traces de l'action d'un froid intense :

- au sud de la Loire en rive gauche se succèdent une terrasse d'alluvions anciennes au niveau de Sigloy qui domine les alluvions récentes d'environ 3 m, puis au niveau de Tigy, la terrasse des dépôts glaciaires du Wurm (Wurm ancien ou Riss récent aux environs de - 120 000 ans), de 6 à 7 mètres de dénivelé au-dessus du Val.

- Au nord de la Loire en rive droite, où se situe le bourg de Châteauneuf, la terrasse est rattachée à la glaciation Riss (aux environs de - 180 000 / - 300 000 ans) datée grâce à de la présence de bifaces acheuléens. Elle domine la Val d'une hauteur de 14 à 17 mètres de dénivelé.

Carte géologique du BRGM au 1/50000



Alluvions récentes, modernes (limons, sables, graviers, galets)



Alluvions anciennes, holocènes (limons, sables, graviers, galets)



Alluvions de la fin de la glaciation Wurm (argiles, sables, graviers, galets, blocs)



Alluvions de la glaciation Riss (argiles, sables, graviers, galets, blocs)



Sables argileux ou caillouteux de versant, d'époque Wurm à Holocène



Sables et graviers lessivés d'époque Wurm



Sables, argiles du miocène inférieur (Burdigalien vers – 20 millions / - 15 millions d'années)



Calcaires, marnes et meulières de Beauce



Bifaces paléolithiques acheuléens d'environ -500 000 ans à - 300 000 ans



## **2.1.2 L'exploitation de granulat, une activité qui a marqué les paysages**

Trois zones d'extraction de granulat sont présentes en bord de Loire en limite ouest de l'aire d'étude, exploitées par la Ligérienne de Granulats :

- Sur la haute terrasse au nord de Gabereau en rive droite : une carrière en cours d'exploitation  
Au lieu-dit Haut de la Justice sont exploités les « sables rouges », sables des alluvions anciennes de la terrasse d'époque acheuléenne. Les sables sont d'autant plus chargés d'argile qu'ils sont plus anciens. L'exploitation de la partie centrale de cette importante zone d'extraction de granulat est actuellement interrompue, tandis qu'elle se poursuit de part et d'autre le long du coteau.

- Dans la plaine alluviale au sud de Gabereau en rive droite : des gravières anciennes en cours de renaturation

Il s'agit de trois zones d'extraction des sables et gravières siliceux de la Loire, ayant cessé leur activité à des époques différentes avant 2010.

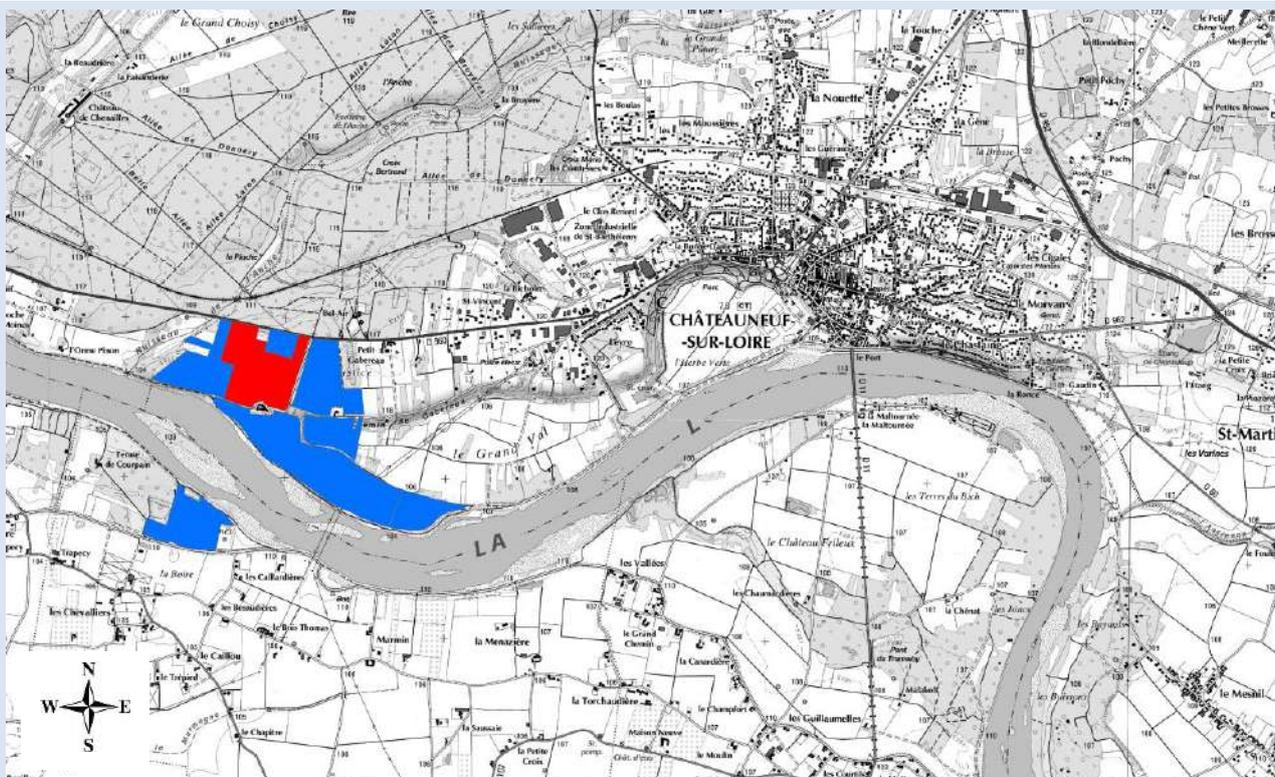
- Dans la plaine alluviale non endiguée sur les marges ouest d'Ouvrouer-les-Champs : des gravières anciennes en cours de renaturation

Au lieu-dit Les Courpains, le substrat exploité concerne également les sables et gravières siliceux de la Loire. L'activité a totalement cessé en 2007.

### **Une activité qui a marqué les paysages**

Les bords de la Loire à Châteauneuf portent la trace de l'exploitation d'une ressource locale typique, les sables de la Loire, anciens et modernes. Ces sites d'extraction offrent des paysages contrastés. Les anciennes gravières en cours de renaturation donnent lieu à des paysages d'étangs dans lesquels les dynamiques naturelles redeviennent dominantes. Leurs berges sont majoritairement reconquises par des forêts rivulaires, ce qui les rend peu perceptibles au niveau des chemins de randonnée limitrophes.

Les gravières en activité sur la haute terrasse comportent des paysages très artificialisés.



 *Extraction en cours de sables rouges au lieu-dit Haut de la justice*

 *Extraction actuellement arrêtée des sables rouges, de sables et gravières siliceux, aux lieux-dits Basses Terrasses, Gabereau et Les Courpains*

### **2.1.3 Topographie et humanisation des espaces : une dissymétrie entre la rive droite et la rive gauche de la Loire**

Dans la large plaine alluviale façonnée dans les sables meubles du miocène, entre Sully-sur-Loire et Bou à l'ouest d'Orléans, la Loire fait une dizaine d'amples méandres. Cette configuration est spécifique à ce tronçon de Loire, à proximité de la Sologne, en raison de l'épaisseur du substrat sableux. En rive droite du fleuve, un coteau abrupt d'une quinzaine de mètres de dénivelé donne lieu à une ligne d'horizon structurante. Elle surplombe par intermittence directement la Loire, ce qui est le cas à Châteauneuf. En rive gauche s'étale une large plaine alluviale.

#### **La haute terrasse en rive droite est située hors zones inondables et accueille les principaux bourgs et ports**

La haute terrasse d'alluvions s'abaisse doucement d'Est en Ouest, passant de 125 m d'altitude à 120 m d'altitude. Seul le Val situé en contrebas de cette haute terrasse est inondable. Les bourgs de Châteauneuf-sur-Loire et son hameau de la Ronce ont été bâtis sur cette haute terrasse à l'abri des crues.

Un coteau bien marqué dans le paysage, d'une quinzaine de mètres de dénivelé, relie la haute terrasse au Val de Loire en Rive droite. Il prend différentes formes d'Est en Ouest, qui ont été mises à profit au fil des siècles, par l'implantation des grands aménagements historiques :

- Le coteau est de pente très douce au niveau de Saint-Martin-d'Abbat et éloigné de la Loire. Il accueille le village et son église, hors des zones inondables courantes.
- Le coteau est de pente moyenne au niveau du hameau de la Ronce et il domine le fleuve sur la rive concave de son méandre. Ce lieu a été le siège d'un ancien port moyenâgeux, voir gallo-romain, ayant préexisté à celui de Châteauneuf. Il tirait ainsi parti tout à la fois des hauts-fonds pour la navigation et de l'accès facilité vers la haute terrasse à la faveur de la faible pente.
- Le coteau est très abrupt entre le hameau de la Ronce et le port de Châteauneuf, où il surplombe directement la Loire. Ce rebord de la haute terrasse, appelé Chastaing, est ainsi mis en contact direct avec la Loire, il est visible de loin à partir du fleuve à la faveur du méandre. C'est dans ce secteur qu'on a été signalés quelques vestiges archéologiques gallo-romains.
- Puis, le coteau est à nouveau de pente moyenne au niveau du port de Châteauneuf, sur la rive concave du fleuve. La localisation du port en ce lieu a tiré parti tout à la fois de l'accès facilité aux voies terrestres de la haute terrasse, à la faveur des faibles pentes du coteau, et du positionnement en rive concave, propice aux installations portuaires car le courant y est plus fort et le chenal plus longtemps navigable lors des étiages.

#### **Vers l'ouest le coteau forme un cirque**

- Jouxant ce lieu propice à l'activité portuaire, le coteau forme une sorte de « crique » au rebord très abrupt, d'environ 1 km sur 700 m. Un tel surcreusement de la rive est inhabituel en bords de Loire. Il a probablement été possible au fil des temps géologiques, en raison du substrat très meuble des sables miocènes et de la résurgence de 8 sources qui ont pu le fragiliser. C'est sur son sommet qu'a été implanté le château de Châteauneuf et le cœur historique du bourg, surplombant une petite plaine alluviale en demi-cercle, qui avait été entièrement occupée par l'ancien jardin à la française du 17<sup>ème</sup> siècle. Des traces d'un ancien bras de la Loire apparaissent au pied de ce coteau, visibles sur quelques cartes anciennes. Celui-ci semble rejoindre une petite rivière dans la dépression latérale en pied de coteau (ou ancien bras de la Loire), alimentée par 8 sources, aménagées de diverses façons selon l'époque et le style du jardin. Cette plaine alluviale en demi-cercle est séparée de la Loire par une levée supportant les anciens quais portuaires, le chemin de hallage et à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, la « terrasse de la Loire », large allée surélevée qui dominait l'ancien jardin. Il est possible que cette conformation des lieux tirait partie d'une légère surélévation naturelle du terrain, puisque les dynamiques fluviales sont susceptibles de donner naissance soit à des bombements médians, soit à des bourrelets de rive, ou à des îles progressivement rattachées à la berge.

Cette petite plaine alluviale est refermée dans sa partie aval par une avancée du coteau et une forte élévation de terrain soutenue par un haut mur de pierre de taille appareillée, formant une demi-lune monumentale perceptible depuis la Grand Val à l'Ouest.

- Le coteau abrupt se poursuit en aval de la « crique » vers l'ouest, dominant une étroite plaine alluviale appelée Grand Val, de forme elliptique (2.5 km sur 0.7 km), stabilisée avec la construction de la levée.

- Puis, le coteau s'interrompt en limite de l'aire d'étude, s'abaissant vers la confluence de la rivière de l'Anche, dont un affluent entaille la haute terrasse en direction de la « crique ».

Les constructions se cantonnent à la haute terrasse et au coteau.

### **La plaine alluviale inondable en rive gauche comporte quelques monticules surélevés et accueille un habitat traditionnellement dispersé**

La rive convexe du méandre de la Loire au niveau de Châteauneuf est recouverte d'alluvions récentes. Son altitude ne dépasse généralement guère 107 mètres. La terrasse d'alluvions anciennes qui lui succède vers le Sud les domine d'environ 3 mètres, mais cette altitude est très variable, suite à l'érosion ancienne par des chenaux ou petits cours d'eau. C'est en bordure de cette terrasse d'alluvions anciennes à Sigloy qu'a été implantée la levée de la Loire, le long d'un ancien bras qui apparaît sur des cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, qui en suivait le contour et qui a été asséché depuis pour être plus ou moins labouré.

Les alluvions récentes dans la courbure du méandre sont entaillées par le Rio, ancien bras de la Loire dont le tracé apparaît nettement sur les minutes de la carte d'Etat Major de 1810. Il forme actuellement un fossé boisé plus ou moins profond, partiellement en eau, composé d'une multitude de petites parcelles qui pourraient témoigner de l'intérêt du lieu pour les populations locales autrefois (oseraies ? extraction de limons pour enrichir les labours ou de terre pour surélever la levée ? viviers ?).

Aux entrées amont de ces anciens bras de la Loire apparaît le toponyme « La Porte », et au niveau de leur sortie aval apparaît le toponyme « Chantier », souvent employé en bord de Loire pour désigner des zones portuaires. On peut ainsi s'interroger sur la possibilité que cet ancien bras de la Loire ait été navigué à un moment donné lors des siècles passés. Probablement à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les confluences amont et aval du Rio avec la Loire ont été fermées par des petites digues.

Quelques élévations de terrain, probables monticules anciennement insubmersibles, sont à noter dans ces espaces inondables de faible altitude. L'un de ces monticules, de plus de 110 mètres d'altitude et assez étendu, a accueilli le noyau historique du village de Sigloy. D'autres buttes, plus petites, ont accueilli les fermes dispersées, forme traditionnelle d'occupation de l'espace dans ce large Val de Loire. L'élévation de terrain sur laquelle ont été implantés les bâtiments, ne se perçoit guère au premier abord, mais les témoignages anciens évoquent le caractère insubmersible de ces buttes lors des anciennes crues courantes (cf. Le Val de Loire de Roger Dion, thèse de 1934). A noter tout particulièrement la butte en bord de Loire à l'ouest du pont de Châteauneuf, d'où se perçoit le sommet de la rotonde du château. Il s'agit d'une vue majeure dont la mise en valeur est souhaitable.

### **Caractère emblématique et spécificité de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire**

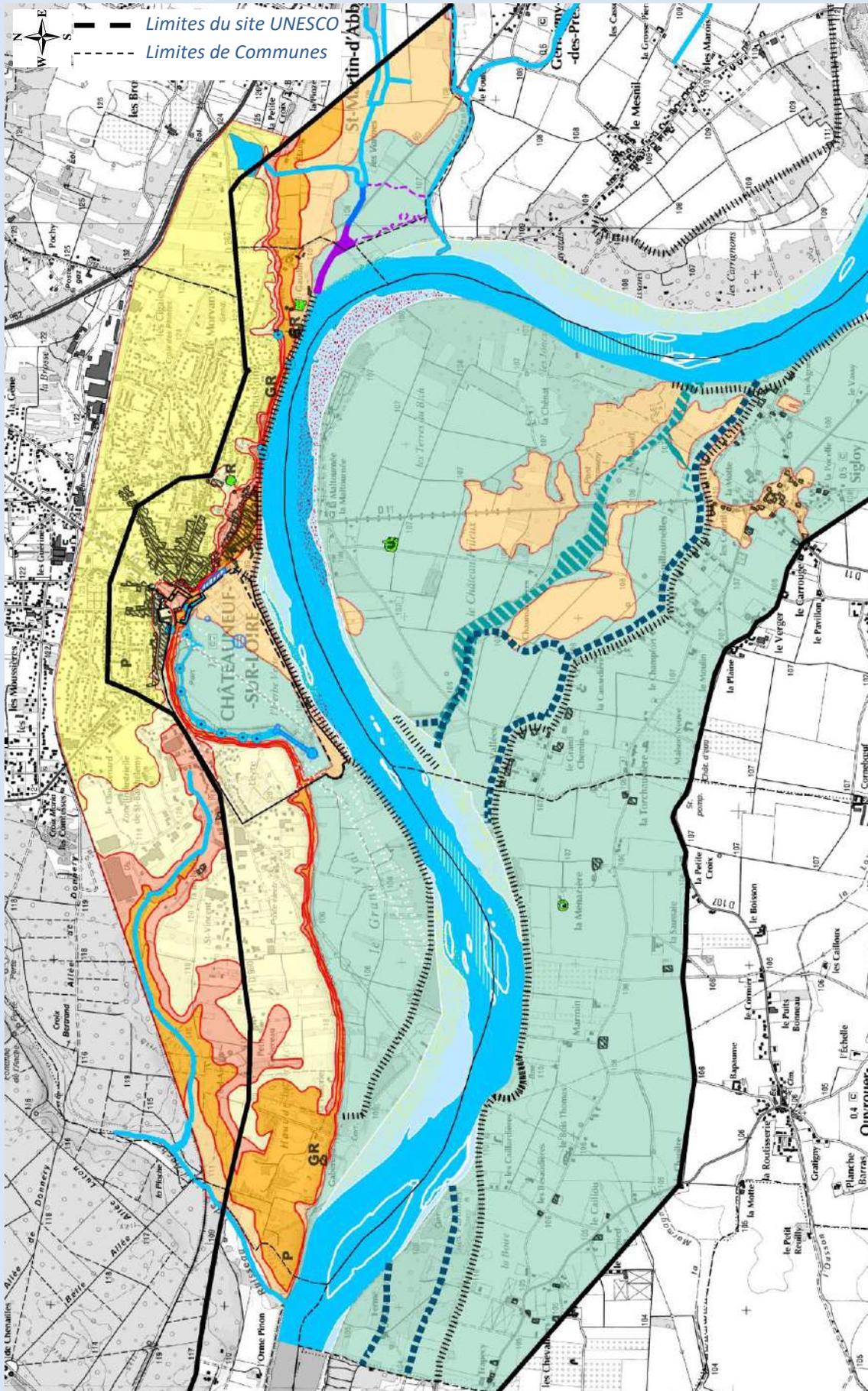
L'analyse topographique met en lumière l'originalité du lieu d'implantation du château, sur le coteau abrupt d'une « crique » dominant une petite plaine alluviale sur la rive droite de la Loire, à proximité d'un lieu propice aux installations portuaires. Si le positionnement en sommet de coteau est emblématique des châteaux de la Loire, la structure générale du lieu, formant une « crique », n'a été possible qu'en raison de la présence de sols meubles typiques des abords de la Sologne et de la forêt l'Orléans.

Bien qu'étant dès l'origine un « palais royal », donc une résidence visant davantage l'agrément du roi et de sa cour que la tenue d'une place défensive, le lieu d'implantation choisi reste relativement discret, et a évité l'emplacement de prestige sur le Chastaing, en rebord de la haute terrasse dominant une courbure du

fleuve, dans le champ de vision des bateaux descendant la Loire. Les raisons de ce choix peuvent être multiples : défense plus aisée, coteau plus stable non érodé par la Loire, présence d'une petite plaine alluviale pour la production maraîchère et pour un jardin d'agrément valorisant, ...

La dissymétrie entre la rive droite et la rive gauche présente un condensé des différents paysages ligériens.

### Carte topographique, comparée aux aménagements historiques (jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle)



★ Localisation du château de Châteauneuf-sur-Loire

— Courbes de niveau

■ Altitudes inférieures à 107,5 m

■ de 107.5 m à 110 m

■ de 110 m à 115 m

■ Altitudes de 115m à 117.5m

■ de 117.5m et 120m

■ supérieures à 120 m

P Artefacts paléolithiques

Loire

■ Lit mineur actuel de la Loire

■ Îles actuelles de la Loire

■ Emprise supplémentaire de la Loire au 18<sup>ème</sup> siècle

■ Berges sableuses au 18<sup>ème</sup>

■ Zone d'îles au 18<sup>ème</sup>

■ Berges sableuses au 19<sup>ème</sup> siècle

■ Emprise du Rio, ancien bras de la Loire au 19<sup>ème</sup> siècle, actuellement occupé par des bois et des trous d'eau

■ Ancien bras de la Loire (tel qu'interprété à partir de cartes du 18<sup>ème</sup> siècle)

Rivières et lac

— Rivières

— Tronçon de rivière qui semble avoir été creusé dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter la gare d'eau de la Bonnée à la Ronce, reliant ainsi l'étang de Chanteloup à la Gare refuge

- - - Tronçon de rivière comblé dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle

■ Lac de Chanteloup, qui semble avoir servi de réservoir d'eau pour la Gare refuge de la Bonnée



Source

Patrimoines

— Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle existant encore aujourd'hui

- - - Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle, quasiment disparu actuellement

●●●●● Alignements d'arbres du Grand Parc

■ Bâti indiqué sur le cadastre napoléonien de 1817

■ Anciennes mottes féodales et « Tumulus »

■ Rivière, ancien bras de la Loire alimenté par une dizaine de sources

■ Sources

■ Anciens bassins du jardin du 17<sup>ème</sup> siècle, et étang, disparus aujourd'hui

■ Levée de la Loire édifée entre le règne de Louis XI (15<sup>ème</sup> siècle) et 1707

Rive gauche formant une vaste plaine alluviale inondable de 5 à 7 km de largeur au niveau de Châteauneuf



Plaine alluviale sous le château et Grand Val de 700 m de largeur, en rive droite, façonnés par d'anciens méandres de la Loire

Rebord de la haute terrasse alluviale hors zone inondable, entièrement urbanisé

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs de Châteauneuf

Rive gauche de la Loire, non endiguée, bordée de forêt rivulaires et de bancs de sable régulièrement défrichés par la DDT

Ports de Châteauneuf et de La Ronce, reliés par le chemin de halage du Chastaing sur le coteau de la haute terrasse alluviale



Le méandre de la Loire ouvre les vues vers les ports

**Le coteau de la haute terrasse alluviale  
de la rive droite  
comporte un dénivelé de 15 m**

*Coteau du  
Grand Val,  
aujourd'hui  
arboré,  
autrefois  
viticole*



*Double terrasse avec murs de  
soutènement sous le château*



*Coteau du Chastaing, entre les ports de  
Châteauneuf et de La Ronce (600 m de long)*



*Double quai empierré du port  
de Châteauneuf, datant de la  
fin du 18<sup>ème</sup> début 19<sup>ème</sup>  
siècle (450 m de long)*

**Plaine alluviale de la rive gauche,  
aux reliefs à peine détectables,  
parcourue par le Rio désormais arboré,  
un ancien bras de la Loire**



**L'extraction de granulats du lit  
mineur de la Loire**

*Ancienne extraction par des  
dragues flottantes au port de  
Châteauneuf aux environs de 1920  
(Revue Amis du Musée de la Marine  
de Loire n° 88 de 2011)*



*La cale à Pillon (photo des années 1930)*



*Vestige de la plateforme  
où se situait la trémie*

*Les gravières des berges de la Loire  
sont en cours de renaturation.*

*Ancienne carrière de Courpain à Ouvrouer-les-  
Champs, en Arrêté de Protection de Biotope,  
exploitée de 1977 à 2007 (Photo Airlap Maison  
du Loiret dans le cadre du suivi naturaliste)*



## **2.1.4 La Loire et ses affluents : un milieu évolutif**

La comparaison des cartes du 19<sup>ème</sup> siècle (minutes de la carte d'Etat Major de 1866 et cadastre napoléonien de 1817), avec la carte IGN actuelle (relevés de 2004), fait apparaître quelques évolutions.

### **Les zones d'ensablement**

- Le lit moyen de la Loire semble s'enfoncer, les rives convexes du fleuve ont accueilli un important ensablement en trois endroits : sur la rive droite face à Germigny-des-Prés, sur la rive gauche face au hameau de la Ronce, puis sur la rive droite face à Gabereau à l'ouest de Châteauneuf.
- Les ports de Châteauneuf (le long du Quai Penthievre) et de la Ronce, et la rive qui les relie, sont exempts d'ensablement. En effet, ils sont situés sur la rive concave du méandre et bénéficient d'un renforcement du courant qui tend plutôt à éroder la berge à cet endroit. Les pieux de bois qui consolident la base du quai empierré du port de la Ronce sont visibles en période d'étiage.
- En revanche, le renforcement de la rive droite au niveau du port du quai Barrault, immédiatement en aval du port de Châteauneuf et face à une des entrées dans l'ancien parc du château, est en cours d'ensablement. Celui-ci rend peu lisible l'ancienne cale qui existait à cet emplacement. Le développement d'une forêt rivulaire masque, de plus, le mur de l'ancien parc, le dérochant à la vue depuis le port de Châteauneuf et depuis la berge qui lui fait face en rive gauche, alors même que celui-ci pourrait révéler la présence du château et évoquer son ampleur passée.

### **Les zones d'îles**

Elles sont restées relativement stables. Même si elles ont changé de forme, elles sont présentes au niveau de l'entrée amont et de la sortie aval du Rio, ancien bras en rive gauche de la Loire actuelle, très visible sur les minutes de la carte d'Etat Major de 1866. Une nouvelle île de grande taille est apparue au niveau des deux zones d'extraction de granulats qui se font face de part et d'autre du fleuve, Gabereau en rive droite à Châteauneuf, et les Courpains en rive gauche à Ouzouer-les-Champs.

### **Les anciens bras de la Loire**

Des bras de la Loire, aujourd'hui disparus, apparaissent sur les cartes anciennes :

- Le Rio apparaît sur les minutes de la carte d'Etat Major de 1866. Ses jonctions avec la Loire ont été fermées depuis par deux petites digues, contribuant ainsi à renforcer le chenal navigable qui passe devant le port de Châteauneuf. Son linéaire surcreusé et boisé reste bien perceptible dans le paysage
- Sur plusieurs cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, un bras étroit longe la levée de Sigloy en bordure de la terrasse d'alluvions anciennes. Il a été comblé par la suite, mais reste perceptible dans la topographie.
- Un court bras de la Loire passait au pied de la « crique » que dessine le coteau au niveau du château.

### **Les affluents de la Loire**

Ils sont peu nombreux dans ce secteur. Aucun affluent n'est présent en rive gauche dans le secteur étudié. En rive droite se rencontrent trois situations contrastées d'amont vers l'aval :

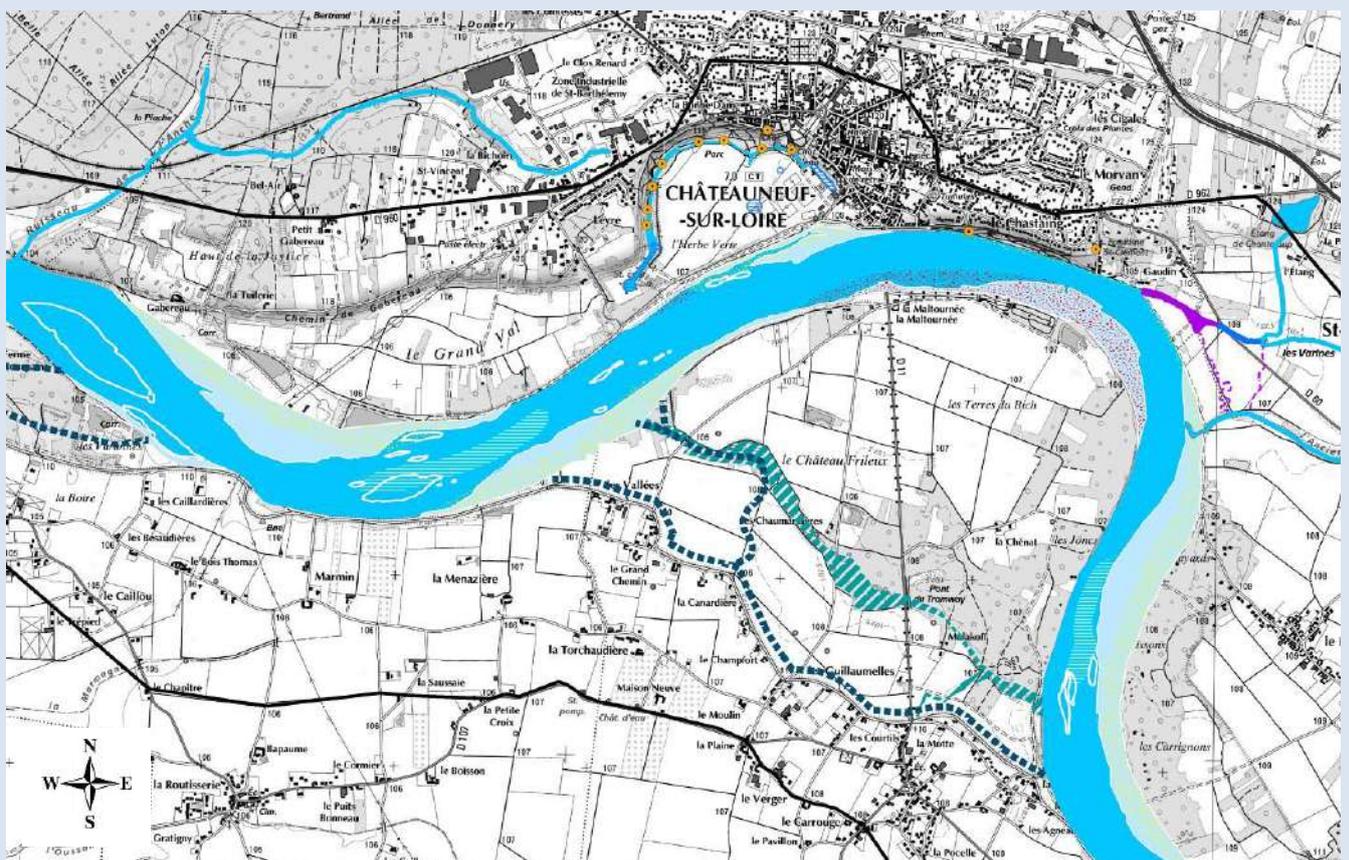
- La longue rivière de la Bonnée serpente en de multiples bras dans la large plaine alluviale en amont de Châteauneuf. L'une de ses embouchures est située à proximité du hameau de la Ronce et de son port. Elle a été transformée en Gare d'eau au 19<sup>ème</sup> siècle, pour le refuge des bateaux par temps houleux ou en période d'embâcles. A proximité de cette Gare d'eau, le cour de la Bonnée semble avoir été modifié au 19<sup>ème</sup> siècle, afin d'augmenter l'alimentation en eau de la Gare et d'éviter son ensablement. La comparaison des cartes anciennes montre le creusement d'une voie d'eau entre l'étang de Chanteloup et la Gare d'eau. Ce constat est toutefois à envisager avec prudence, car il est possible qu'un ruisseau reliant l'étang et l'embouchure de la Bonnée n'ait pas été mentionné sur les cartes anciennes, car jugé insignifiant à l'époque. A noter également le comblement au 19<sup>ème</sup> siècle d'un des bras de la Bonnée dans la confluence avec la Loire, qui passait devant l'ancien fief de Gaudin et la Gare d'eau.
- Une courte rivière longe le pied du coteau de la « crique » en surplomb de laquelle a été implanté le château de Châteauneuf. Elle s'écoule dans la dépression latérale de cette petite plaine alluviale et est alimentée par 8 sources issues du coteau.
- Le long ruisseau de l'Anche prend sa source dans la forêt domaniale d'Orléans au Nord de Châteauneuf. Son embouchure marque la limite de l'aire d'étude. Son affluent entaille la haute terrasse d'alluvions anciennes qui domine d'une quinzaine de mètres le Grand Val, lui donnant un aspect d'étroit plateau. Il prend sa source à proximité de la « crique » où se situe le château.

## Les sources

De multiples sources sont issues du coteau, où les sables et argiles du Miocène affleurent. En effet, les couches de sables sont séparées par des couches d'argile imperméable, donnant lieu à des aquifères qui s'écoulent par endroit. C'est le cas dans la « crique » du château de Châteauneuf (8 sources), ainsi qu'en amont sur le coteau de la Loire : fontaine à la mémoire de Maurice Genevoix sur le coteau du Chastaing et fontaine Saint-Clément à la Ronce.

## Caractère emblématique et spécificité de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire

La Loire à Châteauneuf se situe dans un tronçon riche en amples méandres, seul cas constaté sur le cours de fleuve. Ainsi, la situation du château illustre avec force et de façon unique l'opportunité qu'offrent les rives concaves de la Loire pour l'implantation portuaire, grâce à la présence en ces lieux de mouilles profondes. Par ailleurs, le milieu naturel a été amplement remanié pour les besoins de la navigation. Le long de la Loire, le fleuve, ses bras, berges, îles et affluents ne peuvent être appréhendés que dans le cadre de l'analyse historique (voir chapitre 2.2).



- ★ Localisation du château de Châteauneuf-sur-Loire
- Lit mineur actuel de la Loire
- Îles actuelles de la Loire
- Emprise supplémentaire de la Loire au 18<sup>ème</sup> siècle
- Berges sableuses au 18<sup>ème</sup> siècle
- Zone d'îles au 18<sup>ème</sup> siècle
- Berges sableuses au 19<sup>ème</sup> siècle
- Emprise du Rio, ancien bras de la Loire au 19<sup>ème</sup> siècle, actuellement occupé par des bois et des trous d'eau
- ■ Ancien bras de la Loire au 18<sup>ème</sup> siècle (tel qu'interprété à partir des cartes de cette époque)
- Rivières
- Tronçon de rivière qui semble avoir été creusé dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter la gare d'eau de la Bonnée à la Ronce, reliant ainsi l'étang de Chanteloup à la Gare d'eau refuge
- - Tronçons de rivière entre la Gare d'eau et un bras Sud de la Bonnée, qui semblent avoir été comblés dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle
- Lac de Chanteloup, qui semble avoir servi de réservoir d'eau pour la Gare refuge de la Bonnée
- Source
- Gare d'eau de la Bonnée, plan d'eau pour le refuge des bateaux par temps houleux

## **2.1.5 Les crues et les étiages de la Loire : un fort impact sur l'implantation des bourgs et des fermes dispersées, des routes, des ports et des levées**

**Les crues de la Loire** peuvent avoir lieu en toutes saisons, lorsqu'une longue période de pluie a saturé les nappes aquifères locales et que les orages cévenols grossissent les flots. Les plus fortes crues récentes, d'une hauteur d'environ 7 m, ont eu lieu en septembre/octobre des années 1846 et 1866, ainsi qu'en juin 1856. D'autres crues mémorables sont citées dans la documentation historique, par exemple celle de 1494 dans le secteur de Sully-sur-Loire / Châteauneuf-sur-Loire ou celle de 1707 (cf. Roger Dion Le Val de Loire).

Les niveaux de crues les plus fréquents sont d'environ 4m (ex : en décembre 2003). Les niveaux atteints par l'eau sont gravés sur des façades de maisons ou sur des bornes, de façon à en conserver la mémoire.

**Les zones inondables** de la Loire concernent son lit majeur sur les alluvions récentes, ainsi que les embouchures des cours d'eau. Elles sont interrompues par le coteau de la haute terrasse d'alluvions acheuléennes en rive droite. Mais elles s'étendent largement dans le Val en rive gauche, avec une intensité majeure sur les alluvions récentes dans la boucle de la Loire au niveau de Sigloy, et avec une intensité moindre sur les alluvions anciennes au sud de la digue, légèrement surélevées.

### ***La construction progressive des levées a impacté les crues et l'humanisation des espaces***

En rive droite, l'habitat s'est développé très tôt sur le coteau de la haute terrasse alluviale, qui domine la Val, et souvent directement le fleuve, d'une quinzaine de mètres. C'est là que se situent le bourg principal de Châteauneuf, son château et le hameau de la Ronce, tirant tout à la fois parti du caractère non inondable du lieu et de la proximité de la Loire.

En rive gauche, les premiers habitats de la plaine alluviale inondable ont été implantés sur les monticules qui dominaient les niveaux de crues courantes. Cette localisation était prisée car proche des meilleures terres enrichies par les limons déposés lors des crues. Le gain de productivité qui en résultait compensait largement les pertes occasionnées au moment des hautes eaux (triplement des rendements). La hauteur de ces buttes était suffisante pour constituer un abri hors eau avant l'édification des grandes levées.

#### **Bref rappel historique de l'édification des levées**

Les premiers ouvrages pour retenir les crues de la Loire sont apparus dans les environs de Saumur. Ils ont été progressivement surélevés à partir du 12<sup>ème</sup> siècle, formant des « turcies » submersibles, qui retenait les caillasses, mais laissaient passer les eaux chargées de limons. Les populations locales les entretenaient régulièrement.

A partir du 15<sup>ème</sup> siècle, des ouvrages de plus grande taille ont été édifiés, non plus à l'initiative des populations locales, mais à l'initiative du pouvoir royal, souvent sous l'impulsion des bourgeois des villes. L'objectif prioritaire des grandes levées n'était plus de répondre à des besoins agricoles, mais aux besoins de la navigation à but commercial (cf. Dion Le Val de Loire). Il s'agissait de stabiliser les zones portuaires en stabilisant le chenal navigable du fleuve.

Mais, les niveaux d'inondation se sont élevés au fur et à mesure de l'extension du réseau de digues vers l'amont, les eaux ne trouvant plus à s'épandre. En conséquence, les levées ont été continuellement surélevées, aggravant le problème plus qu'elles ne le résolvaient. Les crues, corsetées et canalisés, provoquaient des brèches par où s'engouffraient les flots du fleuve avec une violence accrue. Aussi, des déversoirs ont été aménagés, d'abord inefficaces, puis progressivement améliorés.

**A Châteauneuf-sur-Loire et dans ses abords**, les levées ont été édifiées entre la fin du 15<sup>ème</sup> siècle et 1707, par le pouvoir royal sous l'impulsion de la bourgeoisie commerçante locale. En rive droite, elle isole de la Loire les étroites plaines alluviales du Grand Val et de la petite plaine alluviale au pied du château. En rive gauche, elle longe la terrasse d'alluvions anciennes, dont les altitudes s'élèvent vers le sud, selon des courbes de niveau parallèles à la levée (ce qui conforte l'hypothèse que le tracé sinueux de la levée de Sigloy longeait le rebord de cette terrasse).

Ainsi protégés, ces terrains ont accueilli pour partie le grand parc à la française du château de Châteauneuf au 17<sup>ème</sup> siècle en rive droite, et des fermes plus nombreuses dans les terres agricoles du Val en rive gauche, notamment à l'arrière de la levée, utilisée désormais comme voie de circulation.

Deux tronçons de petites levées plus tardives ont été créées vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour fermer les entrées amont et aval du Rio et éviter qu'il ne redevienne un bras de la Loire. L'écoulement du fleuve est ainsi privilégié dans méandre face aux ports de la Ronce et de Châteauneuf.

De vastes secteurs non endigués subsistent dans les environs de Châteauneuf : dans la boucle de la Loire à Sigloy en rive gauche, et dans la plaine alluviale des différents bras de la Bonnée, entre Saint-Martin-d'Abbat et Germigny-des-Prés en rive droite. Ces secteurs jouent le rôle de vastes bassins d'expansions des crues.

**La gestion des étiages** comporte également de forts enjeux, notamment pour l'ancienne navigation.

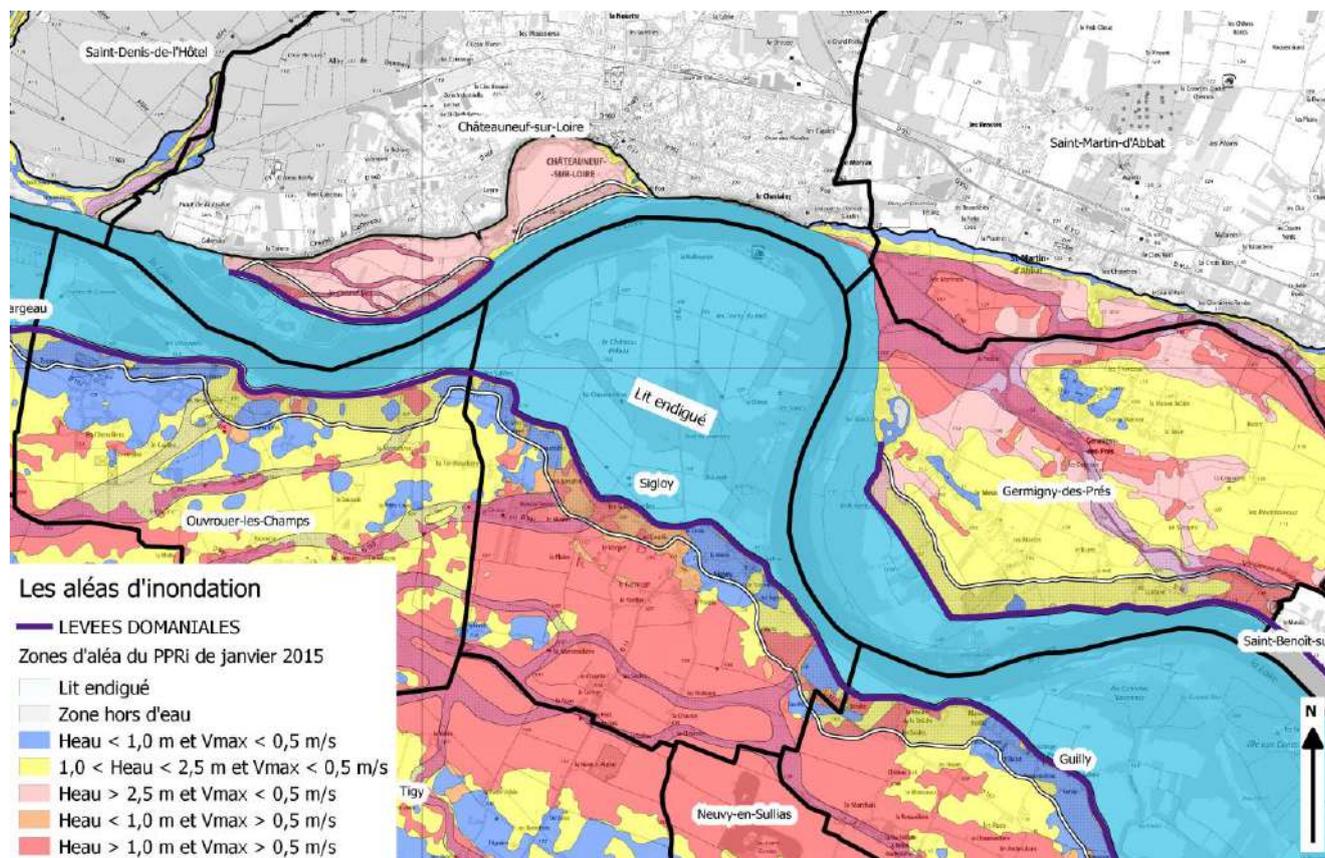
Lorsque le tirant d'eau des bateaux a augmenté, avec le développement du fret sur la Loire, la présence d'un chenal avec une profondeur d'eau suffisante devenait déterminante. Aussi, la construction des grandes levées à partir du 15<sup>ème</sup> siècle visait à orienter les dynamiques fluviales de façon à stabiliser le chenal de plus grande profondeur le long des zones portuaires, en l'occurrence dans les courbes concaves du fleuve. Ces formes d'aménagement ont été confortées au 17<sup>ème</sup> siècle, lors de la création d'un corps d'ingénieurs des Turcies et Levées, fusionné après la Révolution au corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées.

### **Caractère emblématique et spécificité de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire**

La Loire à Châteauneuf-sur-Loire comporte les deux grands types de paysages ligériens :

- en aval, un paysage de Loire canalisée entre deux hautes levées de plus de 7 m de hauteur, surmontées de routes d'où la vue porte loin vers les Vals limitrophes, selon une ambiance propre à l'Orléanais ;
- en amont, un paysage de fleuve non canalisé, longé par l'ancien chemin de halage avec forêt rivulaire reconquise lors de l'abandon des pâturages.

Ces deux paysages emblématiques de la Loire se mêlent au centre du méandre, avec en rive droite, les anciens quais, chemins de halage et Gare d'eau refuge, et en rive gauche, la berge non endiguée dans le méandre agricole de Sigloy.



Les communes de Châteauneuf-sur-Loire, Sigloy, St-Martin-d'Abbat, Germigny-des-Prés et Ouvrouer-les-Champs sont couvertes par le PPRI du Val d'Orléans-Val amont, approuvé par arrêté préfectoral du 20 janvier 2015. Ce plan de prévention est basé sur la reconstitution des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) des trois grandes crues du XIX<sup>ème</sup> siècle (1846, 1856 et 1866).

## Les sources

Le coteau de la terrasse alluviale en rive droite est riche en sources, aménagées de divers façon au fil des siècles



Fontaine Maurice Genevoix, sur la promenade du Chastaing



Fontaine Saint-Clément au hameau de la Ronce



## Les étiages

Ils font apparaître les soubassements d'anciennes piles dans le lit du fleuve face à la Ronce, les pieux de bois à la base du port de La Ronce, ainsi que de vastes bancs de sable. Ils rendaient autrefois la navigation impossible.



Embouchure de la Bonnée



Port de La Ronce renforcé de pieux de bois d'âge inconnu

## Les crues

Leur gestion a justifié la création de levées, leur surélévation progressive au fur et à mesure que leur niveau augmentait avec l'extension du réseau de digues vers l'amont, la création de déchargeoirs, puis de déversoirs, enfin de barrages écrêteurs en amont du fleuve. Les crues, pour l'instant moins puissantes que celles du 19<sup>ème</sup> siècle, sont toujours présentes.



Amis du musée revue n° 83 inondation de 1866 à Jargeau



Quai Penthievre en 1907 (Amis du Musée revue n° 88)



En février 1948, passerelle du tramway sur le Rio (monographie de Sigloy)

Crue 2003, monographie de Sigloy (route D11, l'alignement de platanes existait encore)



Les niveaux de crues sont nombreux et sont à conserver

## Deux paysages : l'un non endigué, l'autre endigué

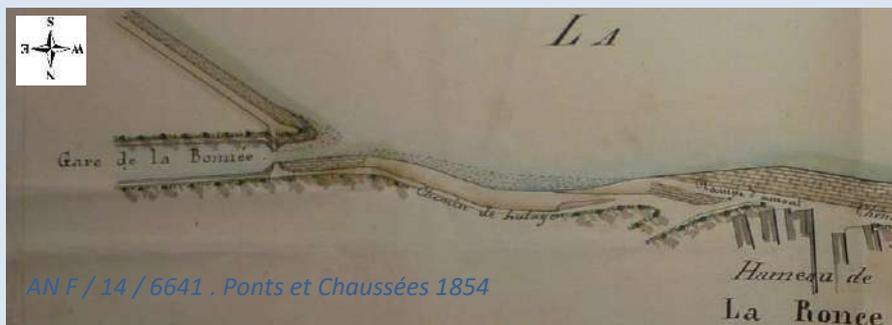
En amont du hameau de La Ronce, la Loire n'est pas endiguée, les environs sont aisément inondables



En aval de la Ronce, les digues prennent différentes formes, dont un aspect de canal à l'extrémité ouest

**L'interaction entre les paysages naturels et humanisés le long de la Loire et au niveau des confluence avec ses affluents a été forte au cours de l'histoire : exemple de la Gare d'eau de la Bonnée près du hameau de La Roncée**

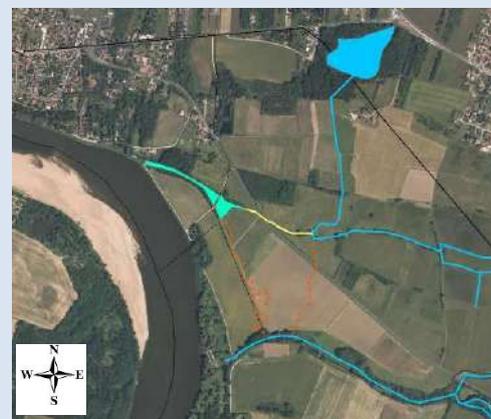
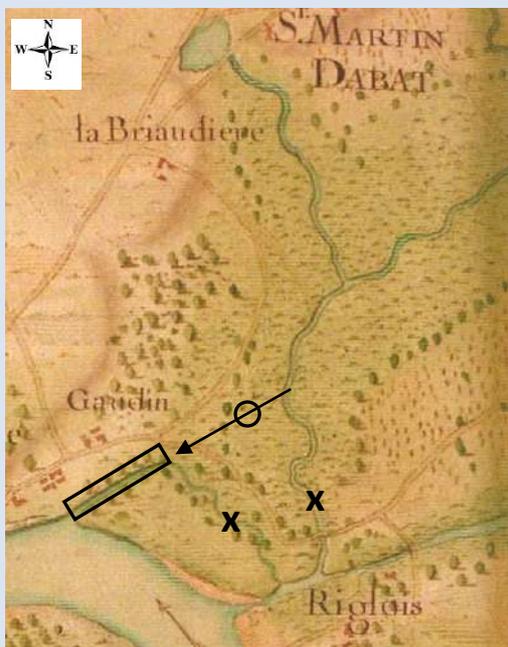
L'aménagement de la Gare d'eau de la Bonnée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour le refuge des bateaux lors des tempêtes et ambâcles, a été accompagné d'une modification des cours d'eau environnants, pour augmenter le volume d'eau et désensabler le bassin. La navigation semble s'être arrêtée avant la finition des travaux.



Entre la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et la carte du Cours de la Loire de 1727/1730, le tracé de la Bonnée a été modifié de la façon suivante :

- ← Tronçon renforcé ou créé
- X Tronçons supprimées
- Gare d'eau refuge
- Bassin collecteur avec vanne

Carte du centre de Documentation de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées FOL 4969. Extrait de la revue des Amis du Musée de la Marine de Loire n° 87



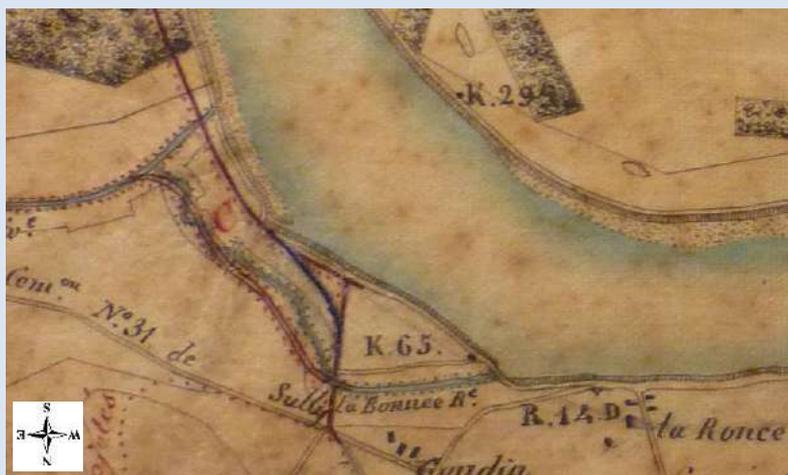
- Situation actuelle
- Cours d'eau maintenu
  - Cours d'eau renforcé ou créé
  - ... Cours d'eau supprimés

Les noms donnés aux différents bras de la Bonnée témoignent des multiples modifications des cours d'eau dans ce secteur : La Bonnée à St-Martin-d'Abbat se partageait en 2 bras : celui se jetant directement dans la Loire se nommait la « Rivière Neuve », celui qui serpentait en direction de Gaudin est nommé Petite rivière de Germigny, le tronçon face à Gaudin est nommé la Canche.



Une partie du bras de la Bonnée se jetant dans la Loire face à Gaudin apparaît n'être en eau que temporairement (ou complètement volontaire ?)

Un projet de modification du tracé d'un bras de la Bonnée apparaît sur la carte ci-contre, du 19<sup>ème</sup> siècle.



## **2.1.6 Biodiversité : un remarquable linéaire de richesses biologiques protégées**

La richesse biologique de la Loire, de ses îles et de ses berges, a été inventoriée dans deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Biologique). Elle a fait l'objet des périmètres de protection et de gestion suivants :

- un Arrêté de Protection des Biotores sur une partie de la ZNIEFF 1 n° 240000036 de la Héronnière de l'île Courpain dans la partie aval de l'aire d'étude, partiellement localisée sur les anciennes gravières d'Ouvrouer-les-Champs

- une Zone de Protection Spéciale n° FR240017 dans le cadre du réseau Natura 2000, créée par arrêté du 4 mai 2007 sur la ZNIEFF 2 n° 240030651 de la Loire Orléanaise identifiant régional 60030000, pour la protection des milieux nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux rares ou menacés en Europe

Celle-ci porte sur l'ensemble du lit mineur de la Loire, sur ses berges et ses îles, sur le bras du Rio, ainsi que sur les zones de confluence avec les cours d'eau affluents (l'Anche, le cours d'eau au pied de la « crique » du château avec le Miroir d'Eau, et les embouchures des différents bras de la Bonnée).

- la Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000, n° FR240017, sur l'ensemble du lit mineur de la Loire, ainsi que sur les anciennes gravières de Gabereau et de Courpain

Le Rio et les embouchures des affluents de la Loire ne sont pas concernés par cette zone. Son objectif est de protéger les habitats des espèces animales autres que les oiseaux, ainsi que les espèces végétales devenues rares ou vulnérables à l'échelle européenne.

- des espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire sur les grèves de Germigny-des-Prés et sur la plaine alluviale de la Bonnée à St-Martin-d'Abbat.

Ces zones sont caractérisées par un lit mineur largement occupé par des îles et grèves sableuses. Ces milieux soumis au marnage annuel recèlent de multiples habitats plus ou moins temporaires. C'est pratiquement la seule section qui présente des méandres. On observe, sur les basses terrasses, quelques formations sablo-calcaires. Le rôle écologique principal tient dans la fonction d'étape migratoire et de territoire de chasse de nombreuses espèces inféodées à l'eau. Depuis les années 70, on note la fermeture de nombreux espaces ouverts du lit mineur et du lit majeur (extension du Peuplier noir en particulier, mais pas dans la zone d'étude). C'est une des sections importantes de la Loire moyenne sur le plan du patrimoine naturel. Quelques espaces de haut intérêt sont limitrophes à l'aire d'étude : la Boucle de Guilly (grand méandre en partie inondable), et plus loin en aval, la Réserve Naturelle de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

On note en particulier :

- la présence de colonies nicheuses de Sterne naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale ;
- la présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur ;
- la reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Oedicnème criard, du Martin-Pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur ;
- la présence de vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne, et de groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le Nanocyperion et le Chenopodium rubri avec 7 espèces de Chénopodes) ;
- la seule station connue dans le département du Loiret d'une fougère aquatique particulièrement rare : *Marsilea quadrifolia* ;
- un bon état de conservation des milieux.

Concernant plus particulièrement la « Héronnière de l'île Courpain », il est précisé que :

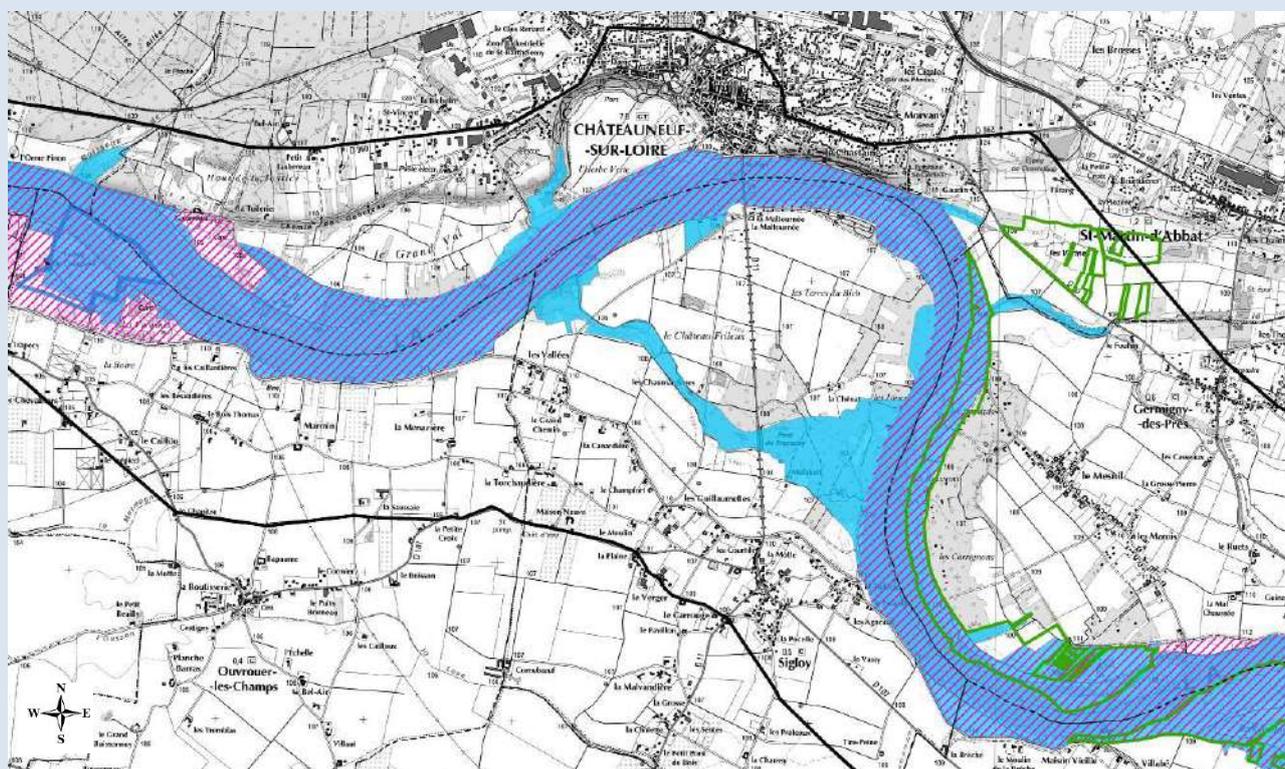
L'ensemble correspond en rive Sud à des boisements évolués (vieux boisements de bois durs mêlés de Pins maritimes, déprises agricoles boisées) et en Loire au territoire d'une famille de castors. L'île, typique de la Loire moyenne par ses habitats, est reliée à la rive Sud. A l'origine, cette ZNIEFF a été décrite au titre d'une héronnière (*Ardea cinerea*) toujours présente. Soupçonnée depuis plusieurs années, la reproduction de l'Aigrette garzette au sein de cette colonie a été prouvée en 2003. C'est l'un des sites les plus caractéristiques de la reproduction de Castor fiber dans le Loiret. L'abandon des pratiques agricoles a favorisé la fermeture du milieu par des broussailles à Prunellier et le Robinier. Pour cette raison les habitats naturels sont en fort mauvais état sur la rive.

La ZNIEFF de « la Loire Orléanaise » comporte les habitats déterminants suivants, selon la fiche IE&A (ALLION Y., STEVAN F.), 2016.-240030651, LA LOIRE ORLEANAISE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 24P :

24.52 Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviaux Informateur : IE&A 1996 - 2002 34.12 Pelouses des sables calcaires Informateur : IE&A 1996 - 2002 34.342 Pelouses sur sables légèrement calcaires Informateur : IE&A 1996 - 2002 35.21 Prairies siliceuses à annuelles naines Informateur : IE&A 1996 - 2002 35.23 Pelouses à *Corynephorus* Informateur : IE&A 1996 - 2002 6.2 Habitats autres

Selon la base de données CORINE BIOTOPE

22.3 Communautés amphibies Informateur : IE&A 1996 - 2002 22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux Informateur : IE&A 1996 - 2002 24.14 Zone à Barbeaux Informateur : IE&A 1996 - 2002 38.21 Prairies de fauche atlantiques Informateur : IE&A 1996 - 2002 44.121 Saussaies à Osier et *Salix triandra* Informateur : IE&A 1996 - 2002 44.41 Grandes forêts fluviales médio-européennes Informateur : IE&A 1996 - 2002 44.42 Forêts fluviales médio-européennes résiduelles Informateur : IE&A 1996 - 2002 82.11



-  Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000, n° FR240017 (Directive Oiseau)
-  Zone de Protection Spéciale n° FR240017 dans le cadre du réseau Natura 2000, créée par arrêté du 4 mai 2007 sur la ZNIEFF 2 n° 240030651 de la Loire Orléanaise (Directive Habitat)
-  Arrêté de Protection des Biotopes sur une partie de la ZNIEFF 1 n° 240000036 concernant la Héronnière de l'île Courpain
-  Espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire
-  Espace Naturel Sensible du jardin à l'anglaise de Charles Huillard d'Herou créé en 1821 sur le coteau du château, comprenant une collection d'une quarantaine d'arbres rares, une allée de rhododendrons et d'azalées arborescents, des milieux humides

**Les environs de Châteauneuf-sur-Loire comportent une grande variété de biotopes aux paysages diversifiés**

*Le jardin à l'anglaise sur le coteau du château a tiré parti des multiples sources et des sols acides*



*Pneumatophore du Cyprés chauve  
Et dépôt de déchet !*

*L'ancien bassin typique des créations d'André Le Nôtre a évolué vers un étang renaturé*



*Le parc comporte une remarquable collection d'arbres, par exemple : l'érable à feuilles de chêne, l'oranger des Osages, le sophora du japon, le séquoia géant, le hêtre pourpre, etc.*

**La promenade du Chastaing** comporte des platanes centenaires



**Le Rio, ancien bras de la Loire aujourd'hui arboré,** est intégré à la Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000 en raison de sa richesse d'habitat pour l'avifaune

**Forêt rivulaire de la berge non endiguée en rive gauche** avec hêtres monumentaux et strate herbacée diversifiée (ex : arum tacheté), le long du GRP « sentier historique de la vallée des rois »



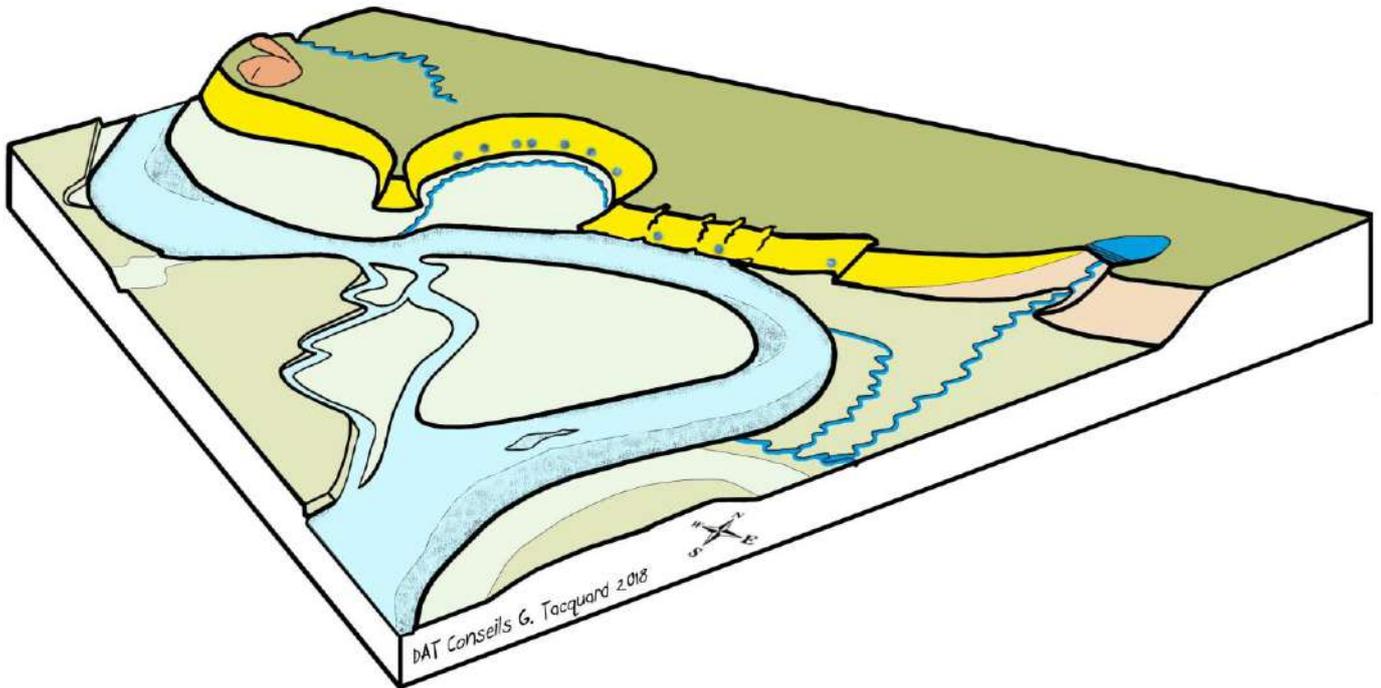
**La Loire, ses berges et ses îles** sont soumises au marnage annuel et recèlent des habitats diversifiés plus ou moins temporaires, aux paysages changeants



## En conclusion

### Schéma des milieux naturels à Châteauneuf-sur-Loire et ses abords

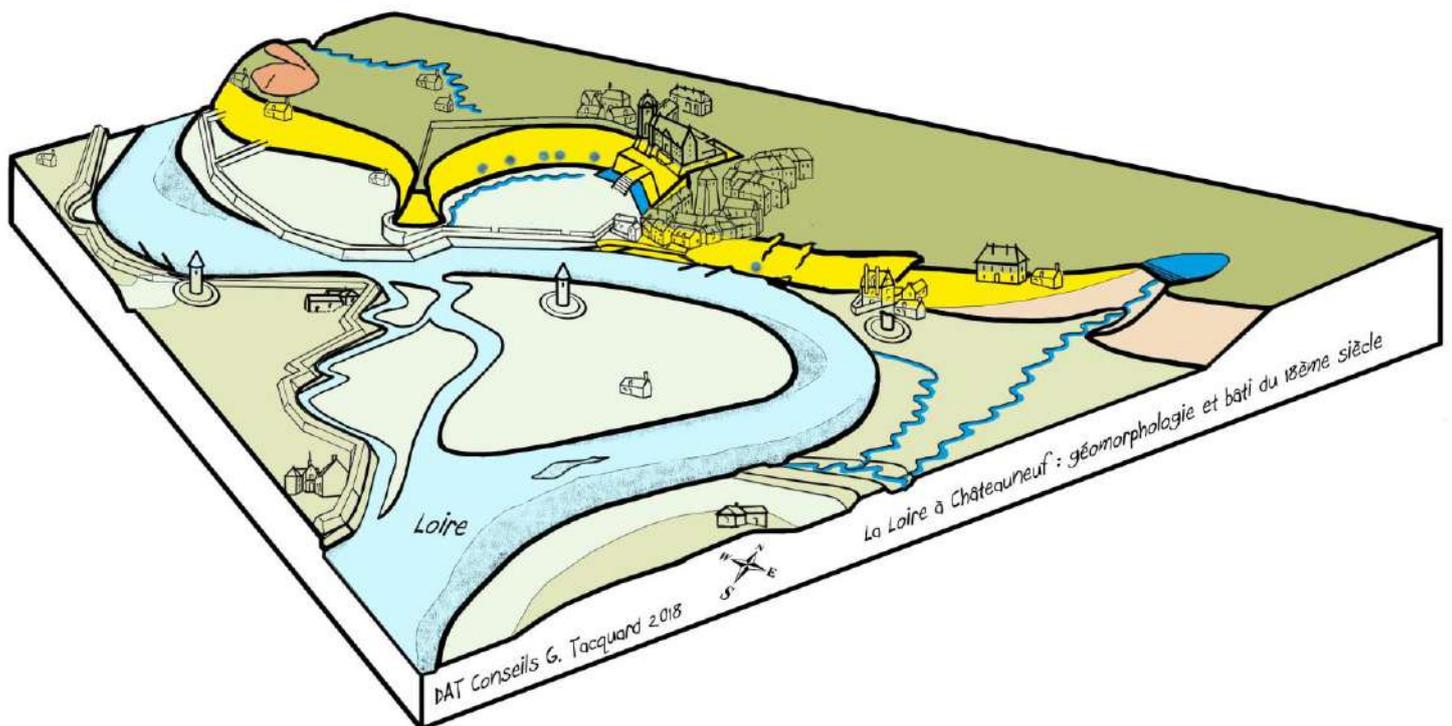
#### Géomorphologie et réseau hydrographique



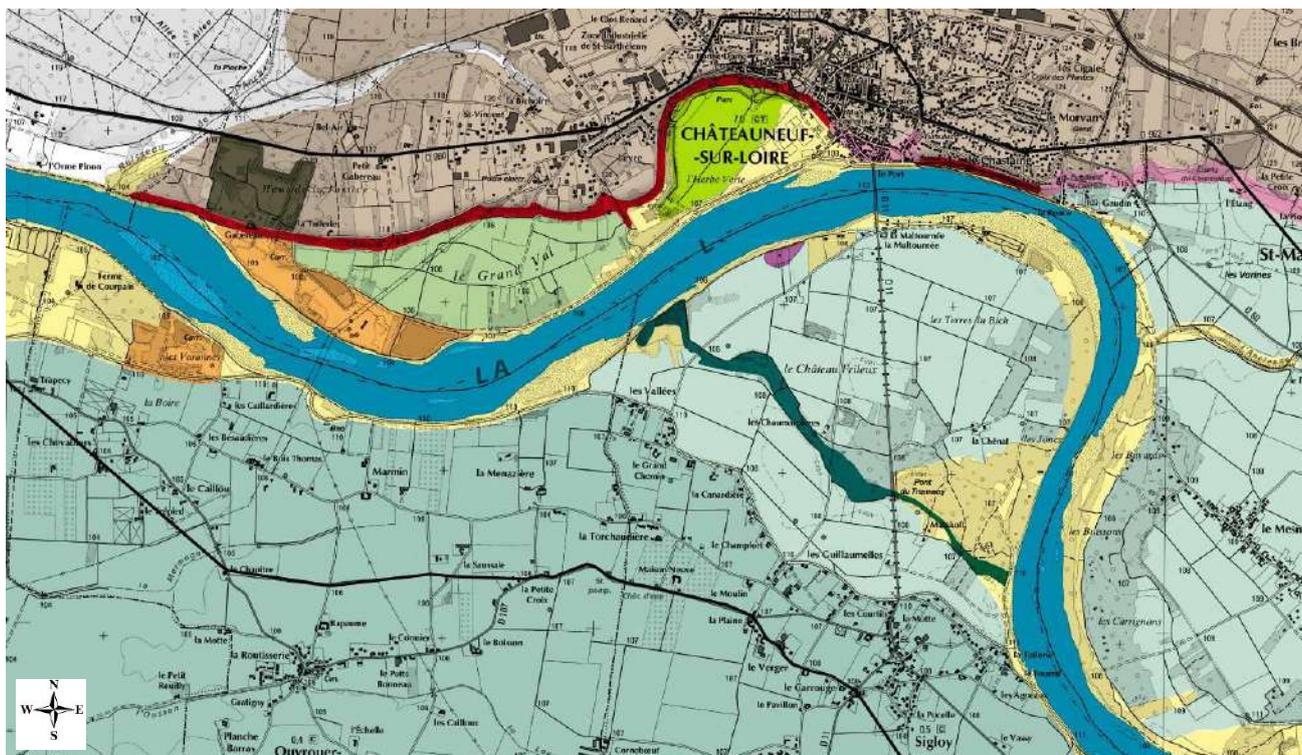
- La Loire et ses bras depuis le 18<sup>ème</sup> siècle  
Le bras qui longe la terrasse d'alluvions anciennes a été comblé à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, le Rio subsiste sous forme d'une dépression boisée parsemée de trous d'eau, des petites digues l'isolent de la Loire depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Il semblerait que la levée de la rue Paul Carpentier à l'est de l'ancien Jardin ait également empêché la Loire de couler au pied du coteau sous le château.
  
- Les alluvions récentes du lit mineur de la Loire bordent le fleuve et ses bras, et révèlent le tracé d'anciens bras de la Loire à l'est du site, à Germigny-des-Prés.
  
- Les alluvions anciennes holocènes (de - 10 000 ans à l'époque moderne) forment une terrasse surplombant le lit mineur de la Loire de 3 à 4 mètres, ce qui suffisait à mettre les constructions hors des inondations courantes avant l'édification des levées. En rive gauche, elle est découpée en zigzag par un bras de la Loire, le long duquel a été bâtie la levée entre le 15<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle. En rive droite, elle accueille le hameau de la Ronce collé au pied du coteau, mentionné dès l'époque gallo-romaine. Elle constitue la plaine alluviale
  
- Une butte témoins de l'ancienne couverture de sables et graviers déposés lors de la dernière glaciation Wurm (environ - 120 000 ans à - 10 000 ans) subsiste sur un mamelon entre un affluent de l'Anche et la Loire. Ils sont exploités sous forme d'une vaste gravière.

-  Les sables argileux ou caillouteux d'époque Wurm, lessivés du plateau, tapissent les versants sous l'étang de Chanteloup, près du hameau de la Ronce.
  
-  Les alluvions de la glaciation Riss (- 350 000 à - 130 000 ans) recouvrent la terrasse de sables et argiles du miocène.
  
-  Les sables et argiles du miocène inférieur (Burdigalien vers - 20 millions / - 15 millions d'années) forment une terrasse surplombant la Loire d'une quinzaine de mètres en rive droite. Non inondable, celle-ci a accueilli le bourg de Châteauneuf et son château. Elle est directement longée par le fleuve et soumise à son érosion. Elle est échancrée d'une « crique », formation originale au sommet de laquelle a été bâti le château de Châteauneuf-sur-Loire.
  
-  Une vingtaine de sources s'échappe du coteau de la « crique ». La documentation historique cite une source thermale dans ce secteur, utilisée au 16<sup>ème</sup> siècle pour des bains. D'autres sources ont été valorisées le long de ce coteau : la source Saint-Clément près du hameau de la Ronce, à côté de l'ancien chemin des Mariniers dit de Nantes à Roanne. Et plus récemment, la source dédiée à Maurice Genevoix, écrivain local renommé.
  
-  Quelques rivières échancrent la haute terrasse de sables du miocène. D'autres divaguent dans la large plaine alluviale, se confondant avec d'anciens bras de la Loire.
  
-  Lac de Chanteloup

**Le bâti du 18<sup>ème</sup> siècle tire parti des opportunités et des contraintes de la géomorphologie et du réseau hydrographique**



## Les entités paysagères héritées de la géomorphologie, des dynamiques fluviales et végétales



### **■** Le lit mineur de la Loire

Son linéaire est particulier dans les abords de Châteauneuf, en raison de la présence d'amples méandres, propices aux implantations portuaires dans les courbures concaves, et aux vastes dépôts de sables dans les courbures convexes. Cette entité naturelle comporte le lit du fleuve et ses îles (traditionnellement présentes aux entrées et sorties du Rio, ancien bras de la Loire fermé par des petites digues aujourd'hui, et plus récemment au niveau des sablières en aval de l'aire d'étude). Le lit mineur de la Loire est enserré dans de hautes levées sur 1/3 de son tracé et est contenu par le coteau de la haute terrasse de la rive droite sur 1/5<sup>ème</sup> de son tracé, laissant place à de larges zones d'épandage des crues sur la moitié du tronçon présenté sur la carte ci-dessus.

### **■** Le Rio

Il s'agit d'un ancien bras de la Loire, qui coupe l'ample méandre du fleuve au niveau de Châteauneuf-sur-Loire. Il est bien visible sur les minutes de la carte d'Etat Major de 1866. Actuellement, deux petites digues ferment l'accès amont et aval aux eaux du fleuve. Un lieu-dit « Chantier » dans son embouchure aval permet l'hypothèse de la présence ancienne d'une zone portuaire sur cette rive gauche face au château. La fermeture de ce bras renforce le courant d'eau face au port de Châteauneuf.

### **■** Les berges

Elles sont composées de sables et de graviers. Autrefois pâturées, elles sont occupées aujourd'hui par une forêt rivulaire secondaire. L'ensemble de ce linéaire, auquel s'ajoutent les confluences des affluents, est soumis aux fluctuations des crues et étiages. Tantôt exondé et tantôt immergé, il présente une grande richesse biologique, spécifique à ce type de milieu. Les berges, le lit mineur du fleuve les embouchures des cours d'eau et le Rio, sont intégrées dans le réseau européen Natura 2000.

### **■** Les anciennes gravières en cours de renaturation

Une partie des berges sableuses, non endiguées, avait fait l'objet d'extraction de granulat, terminée depuis 1995. Ces espaces sont aujourd'hui renaturés, avec étangs et forêts rivulaires. Ils sont intégrés au réseau Natura 2000.

#### Une zone de gravières en cours d'exploitation

Elle se situe sur la haute terrasse alluviale, sur les marges ouest de l'aire d'étude. Son intégration dans la réflexion de classement au titre des sites n'est pas opportune.

#### Le coteau abrupt de la haute terrasse d'alluvions d'époque acheuléenne (présence de bifaces)

Un coteau abrupt d'une quinzaine de mètres, plus ou moins proche du fleuve, domine le Val de Loire à Châteauneuf. Son linéaire structure fortement le paysage. Il est échancré d'une « crique », formation inhabituelle le long de la Loire, probablement rendue possible par le caractère meuble du substrat et par la présence de 8 sources qui s'écoulent dans sa courbure. C'est à son sommet qu'a été implanté le château de Châteauneuf.

#### Le coteau à pente douce

Les secteurs de faibles pentes proches du fleuve ont été propices aux implantations portuaires de la Ronce et de Châteauneuf. Les quais peuvent y être plus larges que le long du coteau abrupt, et la liaison entre la voie fluviale navigable et les voies terrestres sur le replat de la haute terrasse y est plus aisée.

#### La butte sur la rive gauche du fleuve face au château de Châteauneuf-sur-Loire

A partir de cette légère surélévation de terrain, la vue est possible tout à la fois vers la Loire et vers le sommet de la rotonde du château. Elle est actuellement enherbée sous couvert arboré.

#### La petite plaine alluviale en rive droite de la Loire, au pied du château

Elle forme un demi-cercle dans le fond de la « crique » dessinée par le coteau. Elle est séparée du fleuve par une large surélévation de terrain, plus large que ne le nécessiterait un simple quai avec chemin de hallage. Il s'agit de la « terrasse de Loire », axe majeur du jardin à la française édifiée au 17<sup>ème</sup> siècle. Celle-ci s'évase vers l'amont. Elle est artificielle (excavation de la zone des anciens jardins), mais pourrait également résulter pour une part de formations naturelles (ex : bombement médian résultant des dynamiques fluviales, séparant la Loire de la dépression latérale où s'écoulent la petite rivière et un bras de la Loire, ou ancienne île rattachée à la berge). En aval, elle est séparée du Grand Val par le prolongement de cette terrasse qui rejoint une avancée du coteau et qui domine le Grand Val d'une belle hauteur. Il est soutenu par un mur en pierre de taille avec bandeau sommital, dont une partie forme une demi-lune.

#### La plaine alluviale du « Grand Val » en rive droite de la Loire

De forme ovale de 2.5 km sur 0.7 km, elle est bien délimitée par le coteau au Nord et par la Loire au Sud. Elle est nettement séparée de la plaine alluviale sous le château par une avancée du coteau, renforcée par une surélévation de terrain en forme de demi-lune, avec mur de soutènement en pierre de taille et bandeau sommital. Cette demi-lune, élément charnière qui reliait l'ancien jardin à la française au Grand Val, pourrait être perçue depuis le Grand Val en l'absence d'arbres et de broussaille dans le champ de vision.

#### La haute terrasse d'alluvions anciennes, datée de l'interglaciaire Riss (environ - 325 000 à - 130 000 ans)

Elle surplombe le Val d'une quinzaine de mètres et porte le bourg de Châteauneuf. Des bifaces acheuléens ont été trouvés en plusieurs endroits, ils ont contribué à la datation de ces sédiments.

#### La plaine alluviale inondable dans le méandre de la Loire en rive gauche face au château

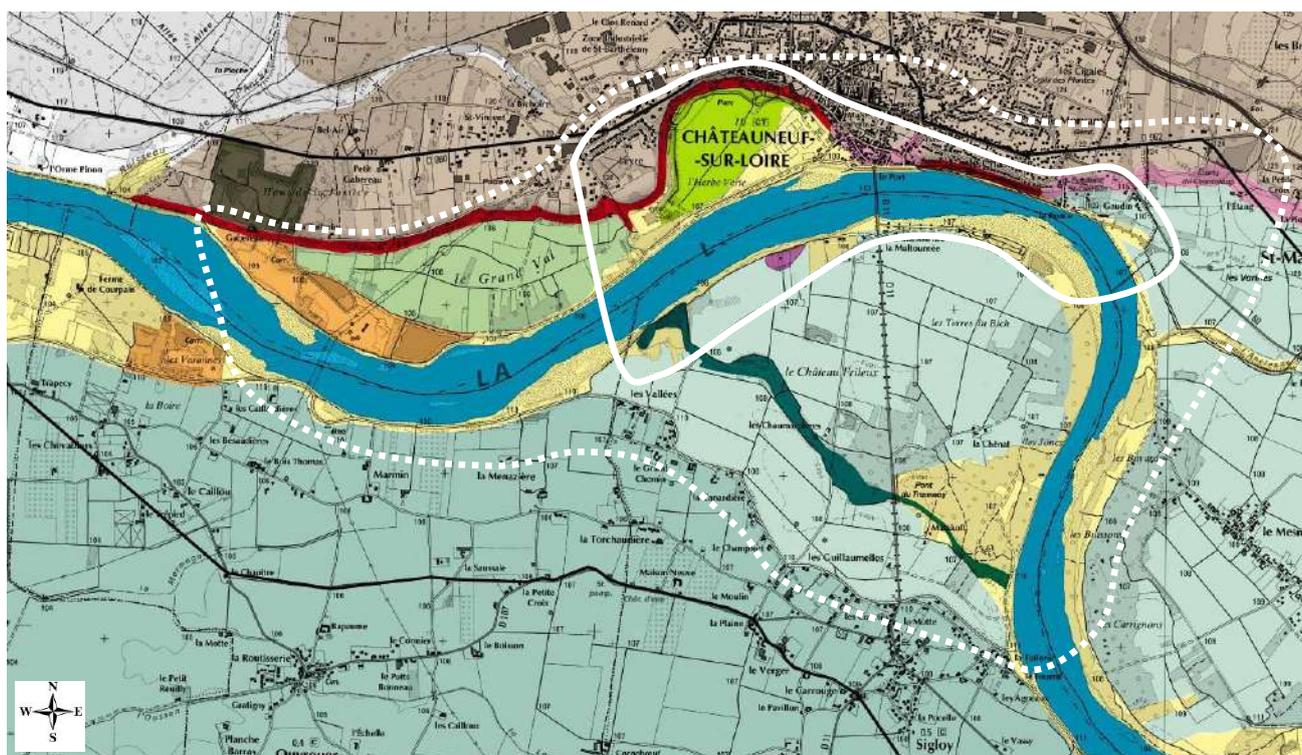
Il s'agit d'une large plaine alluviale recouverte d'alluvions récentes. Elle est inondable car non endiguée. Un ancien bras de la Loire, le Rio, aujourd'hui fermé par une digue, la traverse d'est en ouest.

**La terrasse d'alluvions anciennes au-delà de la levée, en rive gauche**

Un peu surélevée, moins souvent inondée, cette terrasse prolonge le méandre du fleuve vers le Sud. La levée de Sigloy suit sa limite Nord. Son altitude s'élève progressivement vers le Sud, comme l'attestent les limites successives des aléas d'inondation.

### **Les entités pertinentes pour une protection au titre des sites**

Bon nombre des entités paysagères héritées de la géomorphologie et des dynamiques fluviales et végétales présentes dans l'aire d'étude forment de longs linéaires, dont seule une partie pourra prétendre au classement au titre des sites.



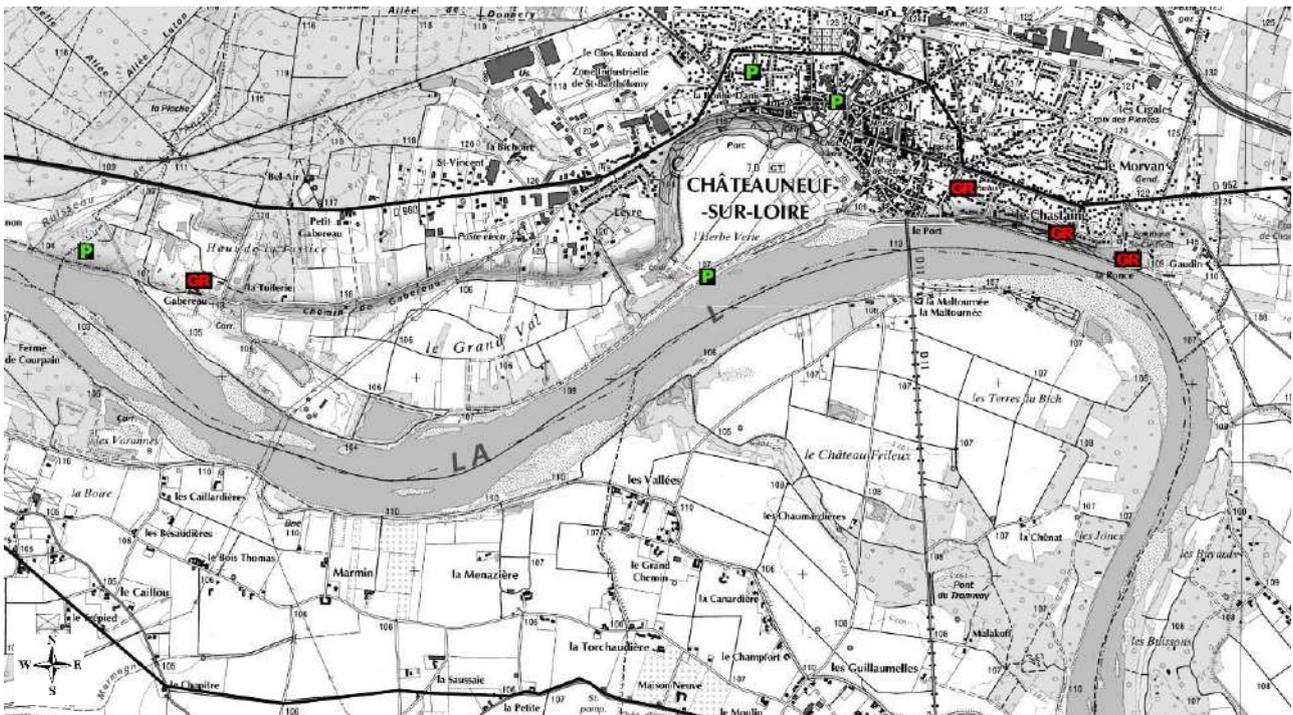
**Une protection minimale** concerne les entités paysagère et patrimoniales les plus typiques et pittoresques : la « crique » avec coteau abrupt et plaine alluviale semi circulaire où ont été implantés le château et son parc ; le coteau où alternent pentes douces et abrupts, sur la rive concave du fleuve, propice à l'activité portuaire ; la Loire navigable avec îles, berges sableuses, butte en bord de fleuve et embouchures d'affluents.

**Une protection maximale** pourrait intégrer en plus : l'intégralité du Grand Val ainsi que le coteau et le rebord de plateau qui le domine, la Loire et la berge de la rive gauche qui lui font face ; l'intégralité de la plaine alluviale au cœur du méandre ainsi que l'ancien bras de la Loire, le fleuve et la berge de la rive droite ; les embouchures des différents bras de la rivière Bonnée, ainsi que l'étang de Chanteloup qui s'y déverse.

## 2.2 Evolution des paysages construits par l'activité humaine et emblématiques de la Loire moyenne

### 2.2.1 Les vestiges archéologiques, paléolithiques et gallo-romains actuellement identifiés, sont ponctuels, mais traduisent une présence humaine très ancienne

Certains vestiges dans l'aire d'étude ont été localisés sur la carte ci-dessous. Ils ne concernent que la rive droite, aucun vestige archéologique n'est signalé sur la rive gauche dans la documentation consultée. Ils sont à nouveau nombreux au Sud, en rebord de la haute terrasse d'alluvions anciennes entre Neuvy-en-Sullias, Tigy et Vienne-en-Val hors zone inondable, mais aussi hors de l'aire d'étude.



- P** Les vestiges consistent en bifaces acheuléens datés de l'interglaciaire Riss entre - 300 000 et - 130 000 ans :
- un biface lancéolé sous la Place d'Armes à proximité du château (à 18 m au-dessus du niveau actuel de la Loire et à 1.50 m sous le niveau du sol actuel) découvert à son emplacement d'origine en 1892 ;
  - un biface limande au lotissement du Palis 25 rue du Prieuré (à 18 m environ au-dessus de l'étiage actuel de la Loire et à 0.80 m de profondeur) découvert à son emplacement d'origine en 1981 ;
  - un biface à l'ouest de Gabereau, à proximité de la confluence avec le ruisseau de l'Anche, mentionné sur la carte du BRGM au 1/50000°, peut-être entraîné par le cours d'eau ;
  - des silex taillés et des éclats observés lors de l'analyse visuelle du site, en bord de Loire face à l'entrée dans la station d'épuration, peut-être déplacés lors de travaux de terrassement.
- CR** Des vestiges gallo-romains ont également été découverts :
- à Gabereau, une monnaie senone avec la légende Giamilos et au recto un oiseau légendé Senu, ainsi que 3 monnaies romaines ;
  - vers 1830 / 1851, des tegulae sur la butte du Mont aux Prêtres ;

- sur le Chastaing, en rebord de la haute terrasse alluviale entre le hameau de la Ronce et le bourg de Châteauneuf, des tuiles à rebords et deux petits bronzes de Maximien ;
- vers 1900/1910 au lieu-dit la Ronce, un dépôt monétaire de 15 pièces issues des ateliers de Trèves, Lyon, Rome, Aquilée, Alexandrie et Constantinople.

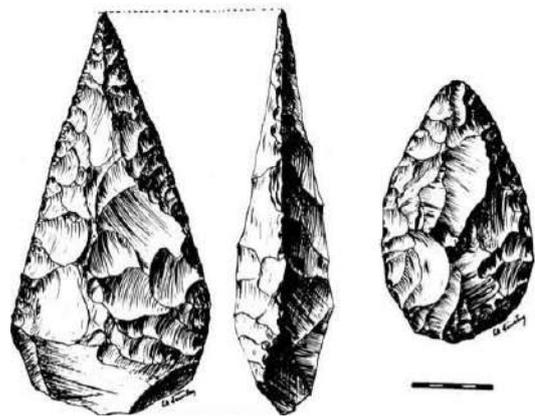
○ La butte du Mont aux Prêtres pose question quant à son usage, aucune découverte actuelle ne venant étayer l'hypothèse d'un tumulus. Son relief est bien perceptible avec ses 54 m de longueur d'Est en Ouest, et ses 8 m de hauteur. Du fait de son couvert arboré, elle est perceptible dans plusieurs vues en arrière-plan du port de Châteauneuf.

Par ailleurs, quelques objets non localisés sont également mentionnés dans la documentation :

- dans le lit de la Loire, une statuette supposée être un Osiris, dont la mention apparaît en 1873 ;
- en 1867 dans la cave d'une maison de Châteauneuf, douze antoniani ;
- une spatule romaine.

*La présence de bifaces acheuléens a permis de dater la haute terrasse alluviale de l'interglaciaire Riss / Wurm.*

*Persée /Bulletin de la société préhistorique française.  
Comptes-rendus des séances mensuelles / 1967 /  
volume 64 n° 2 pages 40 à 44 : « Le prétendu Chelléen  
des terrasses de la Loire orléanaise »*



## **2.2.2 La mise en place progressive du bourg, du port et du château de Châteauneuf-sur-Loire avant le 18<sup>ème</sup> siècle, à partir du déplacement des activités de La Ronce**

### **Le déplacement du bourg et de l'église depuis La Ronce jusqu'au site actuel de Châteauneuf souligne l'importance du hameau de la Ronce aux origines de Châteauneuf**

Les analyses historiques semblent montrer un déplacement du bourg vers l'ouest, à partir de l'ancienne cité gallo-romaine de Roncia. L'archéologie conforte cette thèse, plusieurs vestiges gallo-romains ayant été découverts sur le Chastaing, où la haute terrasse domine directement le fleuve entre le port de la Ronce et le port de Châteauneuf, ainsi qu'à La Ronce même.

Les textes du 12<sup>ème</sup> siècle, entre 1146 et 1157, montrent la transformation progressive du nom initial de la ville, Montraer Ronciam ou Monte Treerio la Ronce, vers Castro novo super Ligerim (Châteauneuf-sur-Loire). C'est également à cette époque que Châteauneuf obtint la fonction de commune et de paroisse, dépouillant la Ronce de ces titres. Les vieux châteaux de la Ronce tombent progressivement en ruine (ex : la motte féodale de Daucenville disparue au 15<sup>ème</sup> siècle), tandis que son église Saint-Martial est transférée à Châteauneuf, près du nouveau château. Son porche roman témoigne de son ancienneté, même si le clocher a été rebâti au 17<sup>ème</sup> siècle. Seule une croix subsiste à son emplacement sur le quai de la Ronce.

L'église Notre Dame, limitrophe au château, est mentionnée dès le 11<sup>ème</sup> siècle, et conserve toujours son porche roman, malgré la reconstruction du reste de l'église sous une forme plus petite suite à un incendie. Elle faisait partie d'un prieuré. Dans une bulle papale de 1146, elle porte le nom ancien de Châteauneuf, à savoir « Notre Dame de Monte Treerio ». Puis, dans une bulle papale de 1157, elle est désignée sous le nom de « Notre Dame de Castello Novo », soit Notre Dame de Château Neuf. Le changement de nom de la commune coïncide avec le transfert de l'église St-Martial.

### **Le château royal de Châteauneuf a joué un rôle historique de premier plan**

L'hypothèse d'une fréquentation royale du lieu dès l'époque carolingienne au 8<sup>ème</sup> siècle peut être envisagée en raison de la proximité de l'abbaye royale majeure de Fleury (St-Benoît-sur-Loire), de la proximité de la forêt d'Orléans propice à la chasse (loisir majeur de la cour), et du contexte historique. Toutefois, l'histoire du château est surtout documentée à partir du 11<sup>ème</sup> siècle. D'après les sources historiques, le château royal a été fondé sous le règne de Henry 1<sup>er</sup> entre 1030 et 1060.

Le château était anciennement dénommé palais, ce qui souligne son importance majeure. Il a été une des grandes résidences des rois de France du 11<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> siècle en tant que domaine appartenant à la couronne. Treize rois l'ont successivement habité, et de multiples chartes royales mentionnent avoir été établies en ce lieu. Les rois gouvernaient à partir de Châteauneuf, comme à partir de trois autres résidences majeures, celles de Poissy, de Melun ou d'Aix-la-Chapelle.

Par ailleurs, au 11<sup>ème</sup> siècle, le territoire relevant du roi était encore limité et s'étendait des environs de Paris jusqu'à la Loire au niveau du tronçon Orléans/St-Benoît-sur-Loire. Ce lieu est donc significatif d'une époque intermédiaire de la construction de la France.

De 1344 à 1543, le château de Châteauneuf-sur-Loire a été cédé en apanage aux ducs d'Orléans, puis le domaine a fait partie du duché d'Orléans jusqu'en 1646 avant d'appartenir à de riches propriétaires privés (seigneurs, comtes, duchesses, princesses, hauts dignitaires de l'Etat, ...). Les rois y font de court séjour jusqu'à François 1<sup>er</sup> en 1515.

Le château a été souvent remanié par la suite, par exemple par Marie-Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon. Aux environs de 1650, les peintures et dessins montrent un bâtiment à cinq travées et avant-corps central en surplomb des douves et d'une terrasse intermédiaire. Puis, Louis Phéliepeaux de la Vrillière, ministre du roi et grand mécène, fait construire le pavillon orthogonal surmonté d'une coupole, formant un élément de liaison entre la salle de réception d'époque médiévale et le corps principal du château, selon les

plans de l'architecte Pierre Bullet (architecte des bâtiments du roi). Ce bâtiment, achevé vers 1690/1692, marque, aujourd'hui encore, fortement les paysages.

### **Un jardin régulier à la française est progressivement aménagé au pied du château, très probablement conçu par André Le Nôtre**

Un jardin richement aménagé avait été implanté au pied du château dès la fin du 14<sup>ème</sup> siècle à l'initiative de Louis 1<sup>er</sup> d'Orléans, frère du roi Charles VI, duc d'Orléans et de Valois. Sur une gravure de Claude Chastillon de 1610, ce jardin ne semble occuper alors qu'une partie de la petite plaine alluviale au pied du château. Il s'agit d'un jardin clos, entouré d'un mur flanqué de tours. Les parterres sont de forme carrée, typique de la Renaissance. Les douves, ou un canal, étaient aménagées au pied d'une muraille à contreforts soutenant la haute terrasse du château. La présence sur ce canal d'une toue cabanée, bateau habituel sur la Loire, permet l'hypothèse du passage ancien d'un bras de la Loire au pied du château (une ouverture dans le mur d'enceinte, pour le passage de la voie d'eau, apparaît sur la gravure). Une fontaine monumentale, dans le style de l'époque, était présente dans le jardin, la fontaine de Dédale, détruite par la suite. La microtopographie montre une surélévation de terrain à l'endroit possible de sa localisation, ses ruines pouvant avoir été étalées en ce lieu.

En 1652, la Duchesse de Montpensier décrit le jardin en ces termes : « J'allai voir Châteauneuf, que je trouvai une belle maison. Ce n'est qu'un corps de logis, mais fort grand et de beaux jardins et parterres avec des fontaines, un grand rond d'eau, un petit canal, et la rivière de Loire, qui en fait un grand, que l'on peut voir de la maison. Nous fîmes force desseins de bâtir des pavillons, d'ajuster les dedans ; mais il y avait une chose qui me déplaisait fort : c'est qu'il n'y a point du tout de couvert et toute l'ombre qui est en cette maison, ce sont deux petits bois de charmes fort mal venus ».

Dans les années qui suivent, un grand jardin à la française est aménagé dans l'ensemble de la plaine alluviale semi-circulaire au pied du château, selon une ou plusieurs commandes de la famille Phélypeaux de la Vrillière (Louis Phélypeaux de la Vrillière était Secrétaire d'Etat du Roi et nouveau propriétaire des lieux). Cela avait nécessité le rachat progressif des terrains aux particuliers.

Ce style, courant au 17<sup>ème</sup> siècle, se caractérise de la façon suivante :

- La composition des cours, avant-cour et jardin, ainsi que des allées et parc qui les prolongent, s'organise autour d'un axe unique.
- Le centre du corps principal du château s'insère sur cet axe, au niveau d'un élément d'architecture ouvert sur le jardin, créant un élément de liaison entre architecture et jardin (ex : vestibule ouvert, ou fermé de verrières, sauf lorsque la construction préexistante ne permettait pas d'aménager une telle ouverture en raison de la présence de murs porteurs).
- Des jardins uniquement consacrés à l'agrément se développent, les jardins vivriers étant repoussés sur les marges du domaine, près des cuisines ou des communs. Les orangeries sont l'apanage des châteaux les plus prestigieux, elles occupent une place privilégiée dans la composition du jardin, comme c'est le cas à Châteauneuf.
- Le jardin s'ouvre sur les paysages environnants de deux façons, soit par d'amples perspectives mettant les paysages ruraux en covisibilité avec le château (il s'agit souvent de perspectives ouvertes sur l'infini) ; soit en intégrant dans la composition du jardin des éléments de paysage environnant, tels que des canaux, bassins, cascades, ... créés à partir des zones humides, des sources et du relief local.
- Les parcelles carrées font désormais place à des parcelles rectangulaires, hexagonales ou selon d'autres formes. Les « broderies », volutes de buis taillé, ont fait leur apparition et caractérisent le jardin « à la française ». Des parterres enherbés sont aménagés (prés rectangulaires, bordure d'herbe, ...). Ils sont également caractéristiques de cette époque, les prés les plus grands étant utilisés pour les fêtes et les loisirs (bals, théâtre de verdure, jeux d'adresse, ...).

Selon les recherches historiques de Caroline Barry, et selon les recherches historiques et stylistiques de Pierre Bonnaure, de nombreux indices observés sur d'anciens tableaux et cartes représentant le jardin de Châteauneuf, témoignent en faveur d'un jardin créé par André Le Nôtre, le concepteur des jardins du château de Versailles et de Vaux-le-Vicomte pour ne citer que ces créations les plus renommées.

D'une part, la rencontre de Louis 1<sup>ier</sup> Phélypeaux de la Vrillière et d'André Le Nôtre est fort probable en raison de leurs attaches orléanaises, de leurs réseaux de relations professionnelles et familiales communes.

D'autre part, l'analyse stylistique confirme la probabilité d'une création d'André Le Nôtre :

- Le jardin tire partie d'éléments naturels tels que la topographie, la Loire, les sources et les milieux humides. Il les remanie de façon importante pour donner lieu à une mise en scène monumentalisée des paysages.

Les sols humides de la plaine alluviale ont été drainés par le creusement des bassins et des canaux, les gravas étant utilisés pour élargir les quais et le chemin de halage. Ainsi, une large terrasse a été édifiée le long de la Loire, d'où la vue portait tant vers le fleuve que vers les jardins et le château (elle forme une large digue). Il est probable que la plaine alluviale ait également été creusée pour surélever la terrasse de la Loire, qui joue ainsi un rôle important d'axe de vision dynamique, typique du style d'André Le Nôtre.

Une seconde terrasse de vision dynamique est créée au pied du soubassement du château, sous forme d'un pallier intermédiaire dans le coteau naturel. Un pont-escalier monumental, en pierre de taille, a été bâti pour traverser les douves. Il prolonge le niveau de la nouvelle terrasse intermédiaire puis rejoint la plaine alluviale en contrebas par quelques marches. Ce motif est fréquent dans les jardins du 17<sup>ème</sup> siècle. Préalablement, comme le montre une gravure de 1610, le coteau ne comportait aucun palier intermédiaire. Il était uniquement renforcé d'un imposant mur de soutènement avec contreforts, se prolongeant au-dessus du sol pour former un clos.

- Le corps principal du logis avait été bâti sur le rebord de haute terrasse alluviale. Son soubassement délimite la terrasse intermédiaire. Un escalier à double rampe avec repos intermédiaire, relie le rez-de-chaussée de cette construction à la terrasse intermédiaire. Cette forme d'aménagement est également une spécificité d'André Le Nôtre, inventée lors de la réhabilitation du château de St-Germain-en-Lay, puis reproduite au château de Châteauneuf, avant d'être copiée dans toute l'Europe.

- Vue depuis le château, la perspective du jardin est « écrasée » en jouant non pas sur le parallélisme des allées, mais sur la taille des éléments : plus ils sont éloignés du château, plus ils sont grands. La richesse du jardin apparaît donc plus intense perçue depuis le château. A l'opposé, vu depuis la « terrasse de la Loire », l'effet inverse se produit, la perspective et l'impression de profondeur du jardin sont renforcées. Des lignes de construction sous forme d'un cône ayant son point focal en un lieu majeur, sont caractéristiques des jardins d'André Le Nôtre, mais non divulguées publiquement. Il s'agit, en quelque sorte, d'un secret d'atelier, qui peut être considéré comme une signature cachée. De telles lignes de construction sont détectables sur les plans du jardin à la française de Châteauneuf, le point focal se situant au centre de l'escalier à double rampe du château de l'époque.

- L'aménagement de plans d'eau est courant dans les jardins du 17<sup>ème</sup> siècle, selon des formes simples (ex : Fontainebleau). Mais seul André Le Nôtre les prolonge de formes complémentaires (demi-lunes, cercles, carrés), ce qui est le cas avec le miroir d'eau de Châteauneuf. Le jardin de Vaux-le-Vicomte dispose d'un plan d'eau de forme similaire.

- Les zones boisées occupent les marges du jardin, l'axe central est « vide ».

- L'encastrement de formes différentes, le départ des « broderies » sous forme de spirales, le recours aux pattes d'oies, la façon dont, par exemple, un bosquet de charme a été modifié, sont également caractéristiques des compositions d'André Le Nôtre et plaident pour une création originale par ce jardinier de grande renommée.

- Enfin, l'inflexion de l'axe majeur de la composition des jardins pour l'adapter au bord de Loire, est également typique de l'inventivité et du sens esthétique d'André Le Nôtre.

Cet axe monumental d'orientation Sud-Ouest / Nord-Est traverse le jardin, le centre du château, la cour et l'avant-cour. Puis il se prolonge sur deux kilomètres selon la même direction, sous forme d'une allée monumentale de 2 km de long et de 50 m de large, bordée d'un quadruple alignement d'ormes, en direction

du Nord-Est jusqu'au-delà du hameau de la Touche, vers un lieu nommé « Le bout de l'allée » sur les cartes du 19<sup>ème</sup> siècle (actuellement, à l'emplacement de l'échangeur de l'autoroute), en direction de la « Folie », actuellement nommée Château de l'Étang sur les marges de la forêt d'Orléans (grand territoire de chasse).

A son extrémité Sud-Ouest, c'est axe s'ouvre sur la Loire. Sa jonction avec le bord de Loire est particulièrement travaillée, la « terrasse de Loire » étant intégrée à motif symétrique qui forme un écran pour le château, et à une sorte de flèche pointée sur la Loire. Un bras de la flèche, formé par la terrasse de Loire, devient le nouvel axe structurant. Celui-ci constitue la limite du jardin sur les bords de Loire. L'allée est rehaussée par un muret de soutènement et séparée du chemin de halage par un muret bas de façon à préserver la visibilité du fleuve (cf. dessin sur tabatière). Un jeu de patte d'oie l'insère sur le reste du jardin. La jonction des deux axes majeurs se fait au milieu de la terrasse de Loire (en mesurant la distance depuis le centre de la demi-lune jusqu'à l'extrémité Sud-Est du mur de clos du Parc de même direction).

Le nouvel axe en bord de Loire se prolonge dans le Grand Val en direction de l'Ouest-Sud-Ouest, sur 1.2 km de long, sous forme d'une large allée de 50 mètres de large plantée d'un quadruple alignement d'ormes. Elle traverse une garenne, qui servait aux loisirs de chasse de la noblesse et des hauts dignitaires de l'Etat. Une demi-lune monumentale, en pierre de taille avec bandeau, matérialise l'articulation entre l'allée du Grand Val et l'allée de la terrasse de Loire. Les eaux du jardin rejoignent la Loire à cet endroit, grâce à un astucieux système de valves, toujours en fonctionnement, qui permet la sortie des eaux mais empêche la remontée des crues. Ce nouvel axe reliait le centre de la rive concave du méandre de Châteauneuf au centre de la rive convexe qui lui succède en aval. Il inscrit ainsi le jardin dans la morphologie du fleuve et de ses méandres. Par ailleurs, il longe l'ensemble de la zone portuaire des 17<sup>ème</sup>/18<sup>ème</sup> siècles en aval du port de Châteauneuf.

L'aménagement du jardin a nécessité l'amélioration de sa protection contre les crues. Certains aménagements illustrent l'interaction continue entre les dynamiques fluviales et les constructions humaines :

le rempart qui entourait le jardin Renaissance au pied du château protégeait tout à la fois contre les crues et contre des conflits armés ; le bras de la Loire qui passait au pied du château semble avoir été progressivement asséché et une courte levée est construite en amont du jardin pour empêcher les eaux de la Loire de s'y engouffrer lors des crues (il s'agit de la rue Paul Carpentier, située entre le jardin et le port de Châteauneuf) ; l'élévation et l'élargissement de la « terrasse de la Loire » au 17<sup>ème</sup> siècle créait tout à la fois une protection contre les crues et un axe de vision dynamique vers le jardin et le château ; la construction ultérieure d'un mur le long de la terrasse de Loire servait tout à la fois de mur de clos du jardin et de protection contre les crues (mur bas dans un premier temps, puis surélevé au fur et à mesure de l'élévation des niveaux de crues) ; la construction de la demi-lune monumentale qui domine le Grand Val d'une dizaine de mètres crée tout à la fois un élément de liaison entre deux espaces aménagés et une protection contre la remontée des crues par le Grand Val.

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer la part d'artificialité de la petite plaine alluviale en contrebas du château. Celle-ci pourrait être plus ancienne que l'époque d'aménagement des jardins. Il n'est pas rare que les populations ligériennes créent les conditions d'un assèchement d'une partie du lit du fleuve, pour y étendre les zones cultivées, ou un linéaire surélevé pour le passage d'une voie.

### **Une zone portuaire de première importance s'étendait face à Châteauneuf et à La Ronce**

Le port de Châteauneuf est mentionné dès le Moyen Âge, celui de La Ronce lui serait antérieur selon la tradition et au vu des vestiges de mottes féodales qui l'entourent. Au 16<sup>ème</sup> siècle, c'est le seigneur du Bich (motte de la rive gauche face à Châteauneuf) qui possédait les droits de port de Châteauneuf.

Ces ports avaient été le siège d'une intense activité qui les positionnait au 5<sup>ème</sup> rang des ports ligériens, après Nantes, Angers, Tours et Orléans, tous situés dans les métropoles majeures, ce qui souligne l'importance de Châteauneuf aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles.

La traversée par bac à partir du port de Châteauneuf est pratiquée jusqu'en 1841, date de construction du pont suspendu. Auparavant, les ponts les plus proches étaient situés à Jargeau en aval, et à Gien en amont. Un péage est également mentionné au 15<sup>ème</sup> siècle, plutôt localisé à l'extrémité ouest de la petite plaine alluviale qui s'étend au pied du château (au niveau d'une avancée du coteau, selon une analyse conservée à

l'Inventaire Régional), mais il semblerait également avoir pu exister au niveau du port de Châteauneuf ou de la Ronce.

Des chemins de halage existaient sur les rives droite et gauche du fleuve. Le long du Chastaing, entre la Ronce et le port de Châteauneuf, ce chemin passait en sommet de coteau jusqu'en 1856, le terrain n'étant ni suffisamment large, ni suffisamment stable en bord de Loire. On peut supposer qu'un chemin de halage ait également existé le long de la petite plaine alluviale au pied du château et le long du Grand Val, bien avant la construction des levées en ces lieux. L'activité portuaire générait une importante activité économique dépendant de la Loire et du transport, telles que les voileries, corderies, charpenteries en bateaux, taillanderies. Elle contribuait à la richesse de la ville.

**Au vu de la longue histoire des turcies et levées, le secteur de Châteauneuf-sur-Loire apparaît représentatif des levées édifiées entre la fin du 15<sup>ème</sup> siècle et 1707, avec pour but la stabilisation de la voie navigable de la Loire et non plus la protection des terres arables**

Selon Roger Dion, il semblerait que dans l'Orléanais, la construction de digues soit tardive, bâties entre le règne de Louis XI à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle et 1707 (date de la cartographie des dégâts causés par une grande crue). Elles sont alors édifiées à l'initiative de la bourgeoisie commerçante des villes. Leur priorité n'est plus la protection des terres agricoles, mais la stabilisation de la voie navigable de la Loire au bénéfice des villes et de leurs ports. Ces digues, appelées levées dans le Val de Loire, ne sont plus destinées à être submersibles. Elles consistent en simple remblais de terre. Malheureusement, elles subissent d'autant plus de dégâts lors des crues que le réseau de levées s'étend et empêche l'épandage des flots en amont.

Le pouvoir royal reprend la main pour l'aménagement des levées, avec l'intervention de Colbert au 17<sup>ème</sup> siècle et la mise en place progressive d'un corps d'ingénieurs des turcies et levées, futur corps d'ingénieurs des Pons et Chaussées. Entre 1668 et au tout début du 18<sup>ème</sup> siècle, toutes les levées sont élargies et surélevées à une hauteur d'environ 5,20 au-dessus de l'étiage, niveau des plus grandes crues connues à ce moment. La pierre remplace le bois pour leur consolidation et bon nombre de perrés datent de cette époque.

**Les mottes sont nombreuses dans les environs du château et complétaient peut-être, à l'origine, son dispositif de défense**

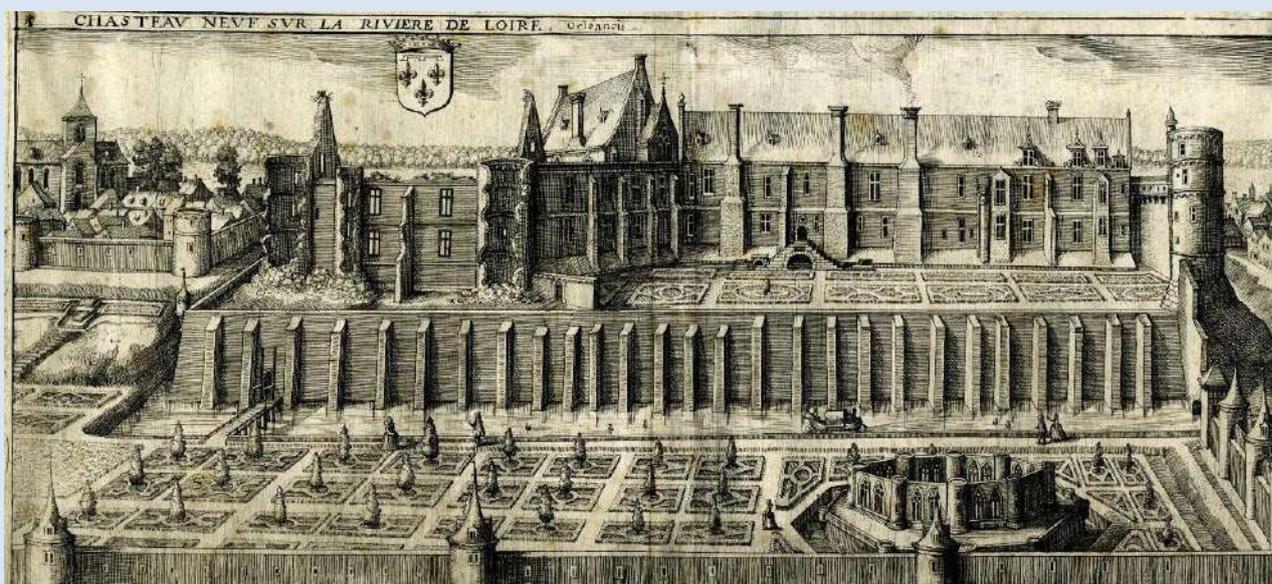
Plusieurs mottes et fiefs sont cités dans la documentation historique aux abords du château de Châteauneuf : la motte Dossainville près du hameau de la Ronce (appelée aussi Daucenville, châtellenie très ancienne détruite entre le 15<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> siècle), la motte de Bourtavilliers, la motte Saint-Jean, la « mothe » Sigloy, la seigneurie de Gaudin (Godin), les fiefs de la Porte et de Lais.

La motte de Loresse à Ouvrouer-les-Champs en rive gauche (appelée Loresse sur la carte de Cassini, Lousois sur les minutes de la carte d'Etat Major, L'Ousaisse sur le cadastre Napoléonien, ou encore Laulés selon les cartes), comportait des bâtiments entourés d'un fossé circulaire en eau.

Les fiefs de Dossainville, La Porte et Lais étaient étroitement liés. La châtellenie de Gaudin servait de refuge aux mendiants et aux pauvres voyageurs. Elle s'est maintenue jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle et faisait partie, à cette époque, du domaine de Châteauneuf. Mais à partir de 1713, les descriptions de cette seigneurie ne font plus mention du château, bien qu'une carte datée de 1775 semble le dessiner encore. Seuls sont évoqués les logements, grange, étable, cours, prés, pâtures, labours, clos entourés de haies et viviers.

La motte du Bich à Sigloy (appelé Bicq sur la carte de Cassini, ou Bith sur les minutes de la carte d'Etat Major et le cadastre napoléonien) est entrée dans le domaine de Châteauneuf en 1662. Elle comportait « *différents bâtiments assis sur une motte de terre entourée de fossés, ponts en pierre, colombier, bois, terres labourables et une plantation de mûriers en quinconce pour établir une éducation du vers à soie* ».

La carte ci-contre mentionne un certain nombre d'éléments qui apparaissent importants en 1670 à Châteauneuf et dans ses environs : la forêt d'Orléans, la Loire en tant que voie navigable (présence de bateaux à voile), le château, la maladrerie, l'église symbolisant également le bourg, La Ronce, la « Mothe aux pbrs »  
 Carte pour la « réformation générale de la forêt d'Orléans (FRAD045\_3B\_8)



**Estampe de Claude de Chastillon réalisée vers 1610**  
 (Bibliothèque Nationale Tolbiac Res-L15-7. Inv 2000.1.8)  
 Elle montre le château, les jardins et le quartier Bonne Dame (quartier de l'Épinoy où se situait l'ancien prieuré)



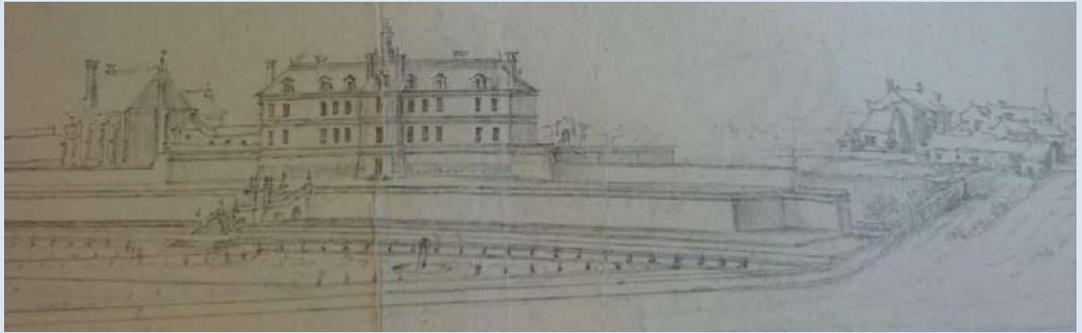
Un des bâtiments du château apparaît délabré. Le quartier de l'Épinoy autour de l'église Bonne Dame semble disposer de ses propres murailles.  
 Un mur de soutènement d'un seul tenant, avec contreforts, soutient la terrasse du château, en surplomb d'un canal qui semble connecté au fleuve, comme le laisse supposer l'ouverture dans le mur de clos et le passage d'une toue cabanée, embarcation typique de la Loire. Ce n'est que vers 1650, avec le jardin à la française très probablement conçu par André Le Nôtre, qu'une terrasse intermédiaire sera créée.  
 Le jardin est organisé en parcelles carrées, formes caractéristiques de la Renaissance. Il comporte la monumentale fontaine de Dédale, peut-être le lieu de bain dans une source ferrugineuse mentionnée dans la documentation historique.

### Dessin de Sylvestre Israël

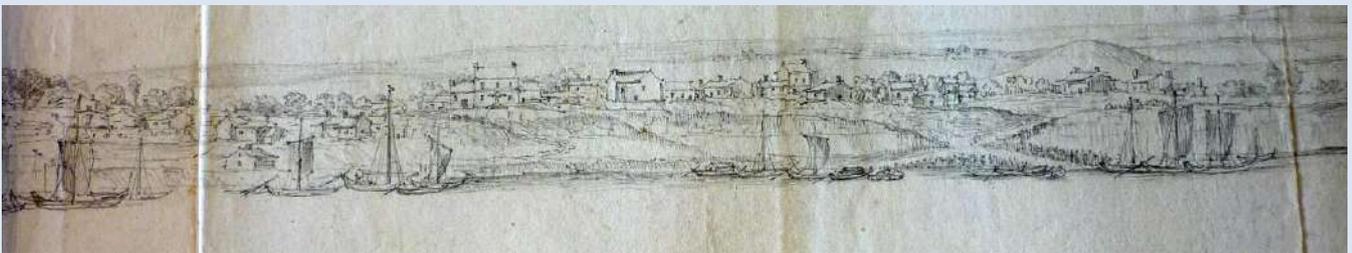
vers 1650 (Musée du Louvre DAG

inv 33078/ transmis par Nicole Daubin)

Les bâtiments délabrés ont été démolis, mais la rotonde n'est pas encore bâtie.



Le château a été remanié, la terrasse intermédiaire et le pont qui traverse les douves ont été édifiés. Mais l'escalier à double rampe et repos intermédiaire (forme inventée par A. Le Nôtre), qui reliait le château à la terrasse intermédiaire, n'est pas encore bâti. L'église Saint-Martial domine la rue du port qui rejoint les bords de Loire en rebord de coteau. Le port de Châteauneuf et le Port d'Amont (devant la « Mothe aux Prêtres ») ne sont pas encore aménagés en quais et cales empierrés.



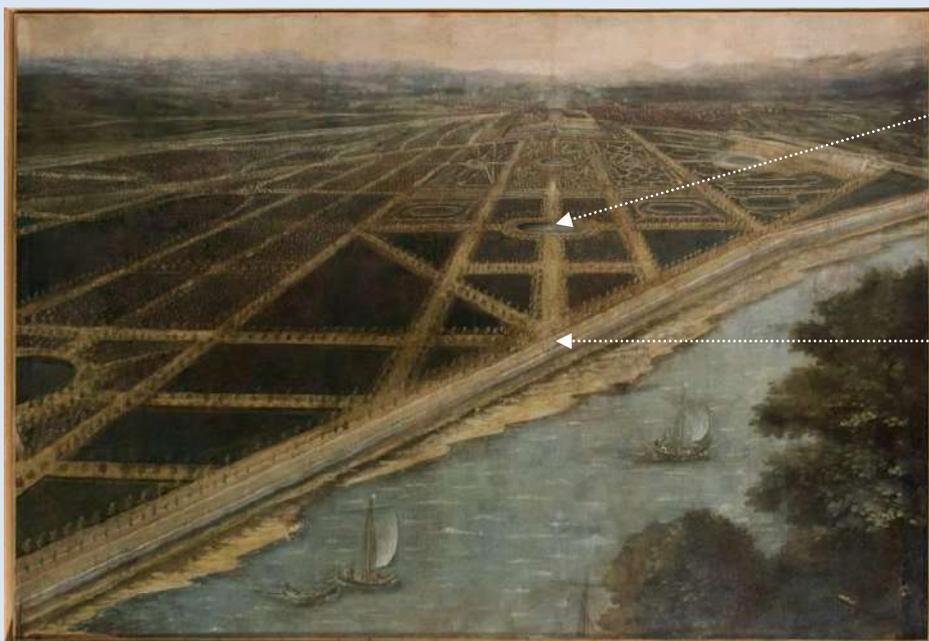
### Huile sur toile datée d'avant

1653 (Amis du Musée de la Marine de Loire)

La rotonde, bâtie en 1690, a été rajoutée

ultérieurement sur la peinture du château de 1653.

La remarquable structure du jardin à la française peut être attribuée à André Le Nôtre, selon les travaux de recherche de Pierre Bonnaure.



Axe Majeur du jardin, de la cour d'honneur et de l'avant-cour, ainsi que de l'allée monumentale qui le prolonge au NO.

Inflexion de l'axe majeur sur la « terrasse de Loire », digue surélevée et élargie, avec raccordement de l'un sur l'autre par un motif de flèche (ou de patte d'oie)

Le tableau présente une vue depuis la Loire en direction du château.

L'effet de perspective est renforcé par la taille plus petite des bassins en arrière-plan.

Les parcelles rectangulaires et selon d'autres formes, les « broderies » de buis, etc. caractérisent le jardin à la française. L'infléchissement de l'axe majeur au niveau de la terrasse de Loire et la façon astucieuse dont ils s'articulent l'un sur l'autre, sont typiques de la façon de procéder d'André Le Nôtre.

## Carte du cour de la Loire en 1727 /1730

Ecole des Ponts et Chaussées Revue des Amis du musée de la Marine de Loire n° 87

Cette carte établie au tout début du 18<sup>ème</sup> siècle présente une situation héritée du 17<sup>ème</sup> siècle. Elle dénote de la volonté de marquer le territoire environnant par les aménagements monumentaux liés au château, et de les y intégrer. L'axe majeur du jardin traverse le centre du corps principal du logis, et se poursuit sur 2 km vers le Nord-Est le long d'une allée monumentale bordée d'un quadruple alignement d'ormes, en direction du Château de l'Etang.

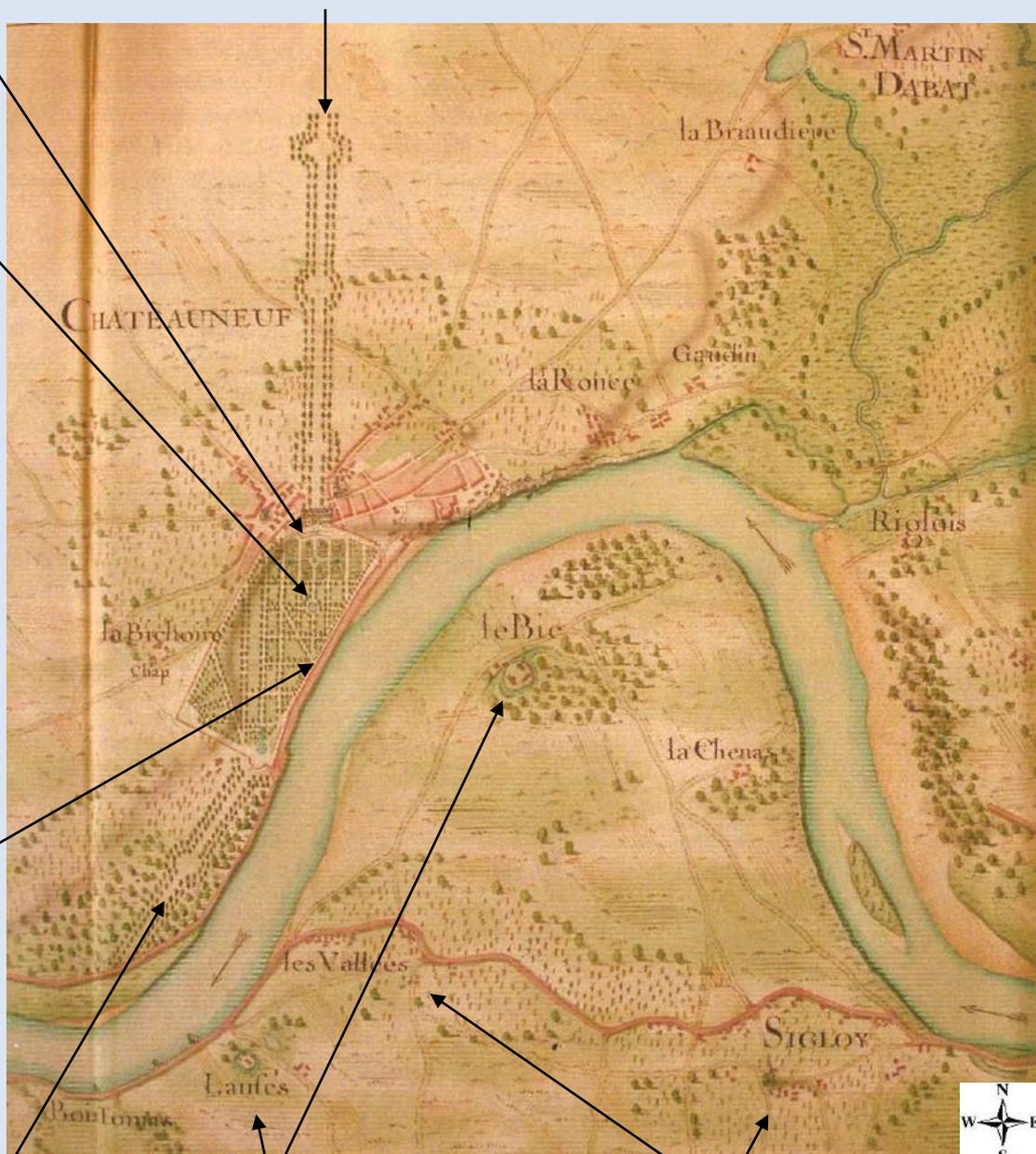
Au niveau du bourg, il sépare le quartier développé autour de l'église Bonne Dame (porche du 11<sup>ème</sup> siècle conservé) et de son ancien prieuré, du quartier développé autour de l'église Saint-Martial du 12<sup>ème</sup> siècle.

Le jardin à la française s'étend dans la petite plaine alluviale sous le coteau semi-circulaire où se situe le château.

L'axe majeur. L'importance de cet axe est soulignée par le positionnement du bassin en « poêle » (typique des motifs d'André Le Nôtre) sur son tracé (du moins, était-ce la volonté affichée dans la construction de ce plan).

L'axe majeur s'infléchit sur les rives de la Loire et prend alors la direction de la « terrasse de Loire ». Le point d'infléchissement se situe au milieu de la terrasse de Loire.

Ce nouvel axe se prolonge dans le Grand Val par une monumentale allée bordée d'un quadruple alignement d'ormes, jusqu'au niveau de la rive convexe du méandre.

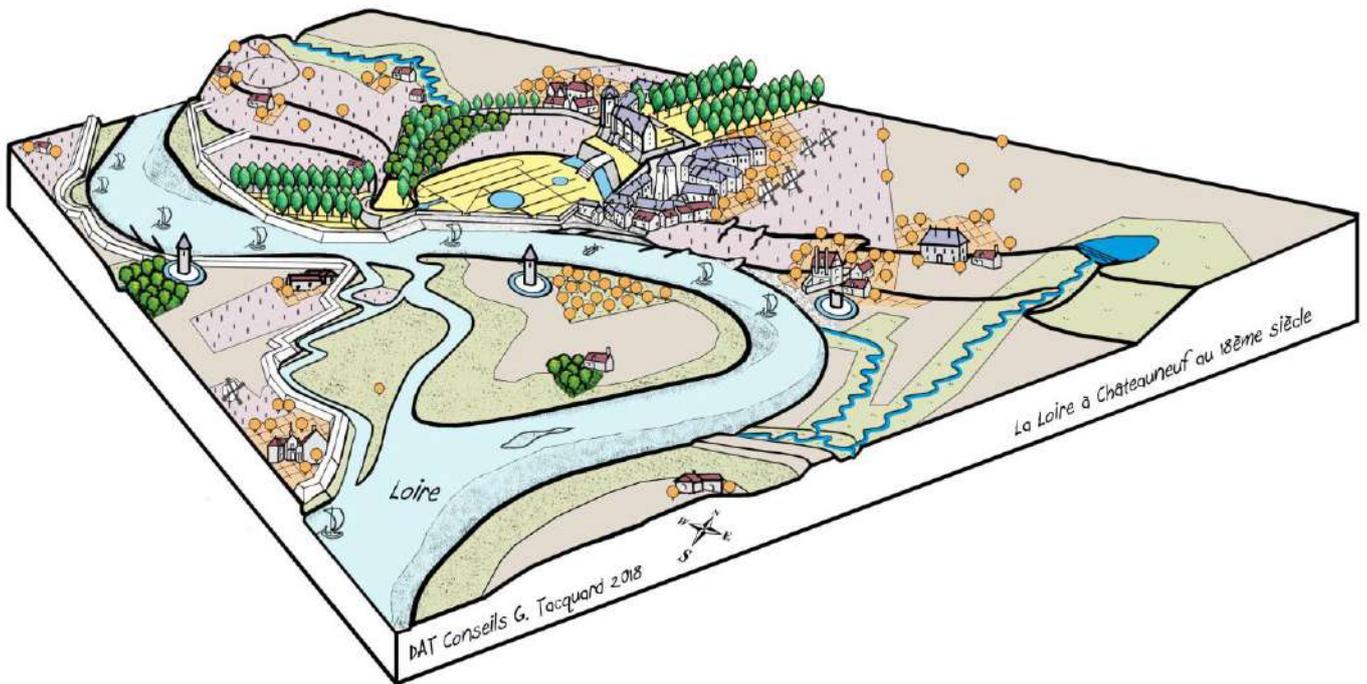


Deux mottes féodales sont mentionnées sur la carte, avec leurs douves en eau : Laulès (Loresse ou l'Oussaise) et le Bic (Bich). D'autres mottes avaient déjà disparu à cette époque (ex : Daucenville). Leur histoire et leur datation ne sont guère connues. L'hypothèse peut être émise qu'elles participaient à un système ancien de défense du château, ou d'exploitation du territoire environnant.

En rive droite, la levée débutait en aval du port de Châteauneuf, autour du jardin « à la française ». En rive gauche, la levée avait été implantée en bordure d'une terrasse d'alluvions anciennes. Les hameaux se situent à l'arrière de la digue, à proximité de la Loire. Ils sont environnés de vignes. Les bords de Loire et une bonne part du méandre non endigué sont en pâturages. La Chenas sur une butte naturelle et le Bic sur sa motte artificielle sont les seuls constructions du méandre.

### **2.2.3 Au 18<sup>ème</sup> siècle les paysages sont marqués par la forte emprise du château, de son parc et des zones portuaires, alors à leurs apogées**

La carte SIG et le bloc-diagramme ci-dessous ont été réalisées à partir d'une synthèse des cartes du 18<sup>ème</sup> siècle : « carte du cours de la rivière Loire depuis Briare en descendant jusque Orléans » datée de 1715 (BNF GEDD2987 – 1219B), « carte du cours de la Loire depuis Jargeau jusqu'au-dessus de Fleury » datée de 1730 (Centre de documentation de l'École Nationale des Ponts et Chaussées FOL 4969 cal 1730), « carte du cours de la rivière de Loire depuis la ville d'Orléans » datée de 1775 (BNF Gec-9898), différentes cartes du cours de la Loire au 18<sup>ème</sup> siècle (Archives Nationales AN\_CP\_10066\_4\_5, AN\_CP\_F14\_10066\_4\_4, AN\_CP\_F14\_10066\_4\_2, AN\_CP\_F14\_10066\_3), « carte de la route de Châteauneuf-sur-Loire à Saint-Martin d'Abbat », « plan de communication de la ville d'Orléans à la grande route de Paris à Lyon » datée de 1741(ADL suppl 5-3, carte des Cassini entre 1748 et 1783.



**Au 18<sup>ème</sup> siècle, le château et son jardin apparaissent comme des points forts structurants du paysage. Leurs emprises sont imposantes.**

Le château fut racheté et agrandi au 18<sup>ème</sup> siècle, par le Duc de Penthièvre, petit-fils du Roi Soleil et de Madame de Montespan. Il est situé en rebord du coteau, sur la ligne d'horizon, mais sur un tronçon qui ne domine pas directement la Loire. En effet, le coteau de 15 m de dénivelé, s'échancre à ce niveau d'une sorte de « crique » et délimite une petite plaine alluviale de 1km sur 700 m. Un étang allongé apparaît sous le coteau de la Rue du Port, et pourrait être le reste d'un ancien bras de la Loire progressivement comblé et coupé de la Loire lors de l'édification de la digue (rue Paul Carpentier). Les sources nombreuses et abondantes suffisaient à alimenter les douves dont la fonction était désormais uniquement décorative.

Ainsi, le château bénéficiait tout à la fois d'une proximité avec la Loire, et d'une situation quelque peu protégée. A cette époque, le corps de logis du château bâti au 17<sup>ème</sup> siècle, dominant les douves sur l'axe principal du jardin et de la grande allée, était encore en place.

Le château, sa cour et son avant-cour, ainsi qu'un bois à l'extrémité ouest, s'étendaient sur le rebord de la haute terrasse alluviale. L'intégralité de la plaine alluviale dans le fond de la « crique », avait conservé ses aménagements en jardin « à la française », avec parcelles rectangulaires et de forme diverses, bassin,

canaux, grandes allées bordées d'alignements d'ormes et de noyers, broderies, ... Le coteau était occupé par des vignes et des bois.

Sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, le jardin apparaît entouré de murs de clos, avec toutefois une absence de clôture sur certaines cartes au niveau du quartier de l'Épinoxy et de la chapelle Bonne Dame. Le mur de clos a conservé sa demi-lune à l'ouest, dans la partie aval, au niveau de sa jonction avec le Grand Val. Des alignements d'arbres d'orientation Nord-Est / Sud-Ouest structuraient le parc, ainsi que les espaces urbains et agraires environnants :

- deux alignements dans l'axe principal du château, perpendiculairement aux extrémités des douves rendues monumentales par le pont de pierre qui les traverse, et par l'escalier à double rampe du château, qui le domine ;

- cet alignement se prolongeait sur 2 kilomètres au Nord-Est, au-delà du corps principal du château, de la cour d'honneur et de l'avant-cour, puis au travers du tissu urbain, des jardins vivriers périphériques et plus loin encore des vignobles, sous forme d'une large allée bordée d'un quadruple alignement d'ormes ;

- un double alignement de part et d'autre d'une allée à l'intérieur du parc, selon un axe ancien reliant la chapelle Bonne Dame (église du 11<sup>ème</sup> siècle remaniée, située dans le secteur de l'ancien prieuré) en direction de l'ancienne motte de Loresse en rive gauche, en passant entre deux tours dont les vestiges subsistent encore aujourd'hui (l'espace entre ces deux tours semble avoir été exempt de mur de clos sur certaines cartes) ; et un alignement le long de la « terrasse de Loire » ;

- un quadruple alignement le long d'une large allée, prolongeant le parc dans le Grand Val vers le Sud-Ouest dans l'axe de la « terrasse de Loire », au-delà de la porte monumentale en demi-lune ; il traversait un grand vignoble et une garenne consacrée à la chasse, et longeait la longue zone portuaire de Châteauneuf.

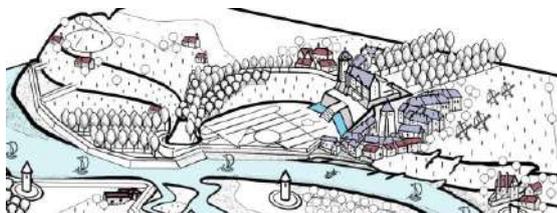
Ainsi, le château apparaissait situé au milieu d'un axe monumentalisé d'environ 4 km de longueur, passant par la grande allée Nord-Est, se poursuivant dans l'avant-cour, dans la cour, puis dans les jardins après avoir traversé le centre du corps de logis principal. Il se poursuivait également le long de la terrasse de Loire après un infléchissement.

C'est au 18<sup>ème</sup> siècle, qu'a été plantée une allée de tilleuls en limite Nord du grand parc, de part et d'autre du chemin antique des bords de Loire parallèle à la voie romaine Orléans-Nevers dit « chemin Rémy » (chemin de Rome). Selon la tradition, cette allée a été plantée en une nuit en l'honneur de la belle-fille du duc de Penthièvre, Madame la duchesse de Lamballe, d'où son nom : allée Lamballe. A cette époque, le duc de Penthièvre était propriétaire du château et du Parc. Il est le petit-fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, et représentait la troisième fortune française après le roi et le duc d'Orléans.

### **Deux mottes féodales et le fief de Gaudin apparaissent nettement sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle**

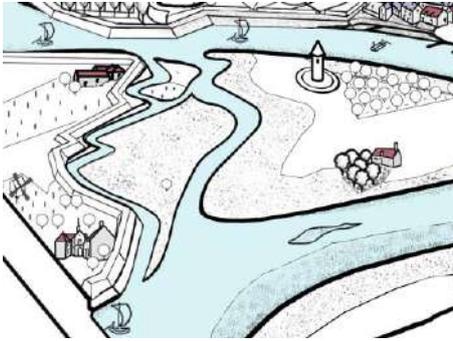
Quelques bâtiments anciens de Petit Gaudin et de la seigneurie de Gaudin occupaient les marges à l'Est de l'aire d'étude, au niveau d'une des confluences de la Bonnée et du port de La Ronce.

La motte du Bich à Sigloy et la motte de Loresse à Ouvrouer-les-Champs, en rive gauche, apparaissaient encore avec leurs douves en eau. Mais la motte de Daucenville (Dossainville), par exemple, située entre le hameau de la Ronce et Gaudin, avait déjà disparu des cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, bien que la trace de la butte et des douves se perçoive encore aujourd'hui dans le paysage. Les autres mottes n'ont pas été repérées dans le cadre de cette étude. Quoique modestes, les vestiges de ces mottes révèlent la structuration ancienne des espaces, contemporaine d'époques révolues du château de Châteauneuf.



**Le bourg de Châteauneuf occupe la haute terrasse de la rive droite de la Loire, hors zone inondable.**

Sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, l'emprise du bourg de Châteauneuf apparaît être sensiblement la même que sur le cadastre Napoléonien de 1817. L'urbanisme s'ouvre en étoile autour du château, l'une des voies consistant en une allée monumentale bordée de deux doubles alignements d'ormes et se poursuivant loin dans le vignoble de l'époque. Cette longue allée face au château soulignait la monumentalité et l'importance du lieu. En rive droite, les hameaux et écarts agricoles étaient rares et en majeure partie à flanc de coteau hors zone inondable : le hameau de la Ronce, ancien port pittoresque en bord de Loire ; trois écarts agricoles sur le coteau de la haute terrasse dominant la Loire (le fief seigneurial de Gaudin et de Petit Gaudin, Gabereau aussi appelé Gabrayol au 18<sup>ème</sup> siècle, et la Tuilerie) ; un écart sur la haute terrasse au bord d'un affluent de la Loire (la Bichoire ou Piloire près de la chapelle St-Barthélémy).



### **La rive gauche, en zone inondable, est marquée par un habitat dispersé**

Sur la rive gauche de la Loire, en zone inondable jusqu'à la haute terrasse au Sud au niveau de Neuvy-en-Sullias, Tigy et Vienne-en-Val, l'habitat était essentiellement dispersé. Dans le méandre de la Loire, sur alluvions récentes aux altitudes les plus basses, non endigué, seuls étaient présents la motte du Bith sur une motte artificielle entourée de ses douves, et l'écart agricole de la Chênat (la Chenas) sur un monticule naturel.

Au Sud, sur la terrasse d'alluvions anciennes d'environ 3 à 4 mètres plus élevée, l'habitat dispersé domine à la faveur de monticules plus haut que les inondations les plus fréquentes. Environ plus d'une vingtaine d'écarts agricoles a été dénombrée dans le secteur étudié. Des agrégats plus denses formaient le village de Sigloy et le hameau de La Vallée, sur des élévations plus importantes de terrain.



### **Sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, une bonne part des levées qui enserraient la Loire, étaient en place**

En l'absence de digue, le fleuve divaguait, formant des bras au tracé changeant. Ce phénomène est toujours observable dans les secteurs non endigués aux abords de Châteauneuf.

Dans le méandre non endigué en rive gauche, un bras de la Loire existait au 18<sup>ème</sup> siècle, le long de la terrasse d'alluvions anciennes, se dédoublant dans sa partie aval. C'est le long de cette terrasse ancienne qu'a été édifiée la levée. De plus, un large et long linéaire de pâturage traversait le méandre, permettant l'hypothèse d'un bras de Loire inondé de façon intermittente, dont le tracé pouvait varier, donnant lieu à une zone peu adaptée aux labours et consacrée en conséquence au pâturage. C'est dans cette zone qu'apparaît au 19<sup>ème</sup> siècle un bras de la Loire appelé Rio.

Dans la zone non endiguée en rive droite de la Loire, la confluence de la Bonnée donne lieu à deux bras : l'un dans le prolongement de la rivière principale, l'autre s'écoulant vers le Nord en direction du château de Gaudin, selon un tracé d'abord très sinueux qui pourrait être assimilé à un petit bras de la Loire, puis selon un tracé rectiligne lorsqu'il longe l'ancien parc du château de Gaudin en direction du port de la Ronce. C'est cette dernière partie qui sera aménagée au 19<sup>ème</sup> siècle en Gare d'eau refuge.

Aucune digue n'est encore édifiée le long du Chastaing, ni aux embouchures des bras de la Loire dans le méandre. Sur le reste de son cours, la Loire est endiguée.

### Les levées avaient été bâties entre la fin du 15<sup>ème</sup> siècle et 1707.

A cette époque, leur objectif principal était de stabiliser le chenal navigable du fleuve (cf. Le Val de Loire, thèse de 1934 de Roger Dion). En effet, la navigation sur la Loire n'était pas aisée, en raison du déplacement

des bancs de sable et de la fréquence des étiages. La canalisation et l'orientation du courant par la présence de digues, contribuaient à maintenir aussi longtemps que possible la navigabilité d'un chenal.

Mais l'extension du réseau de digues a eu un effet secondaire problématique, puisqu'il a provoqué l'élévation progressive du niveau des crues. Aussi, les levées ont été rehaussées au 17<sup>ème</sup> siècle sous l'impulsion de Colbert. La crue majeure d'octobre 1707, puis celles de 1709, 1710 et 1711, révélèrent leur insuffisance, le niveau de crue augmentant parallèlement à l'extension du réseau de digues et suite aux aménagements visant à faciliter le transport de la houille par voie d'eau au voisinage des mines roannaises. La crue atteignit 5.85 mètres à Orléans, de sorte que toutes les grandes levées renforcées de perrés furent échantonnées de brèches. Le pouvoir royal pris alors la décision d'élever les digues à une hauteur de plus de 6.80 mètres, leur empâtement devant être du double de la hauteur, et de créer des déchargeoirs (dont deux à Sigloy). Mais la crue de 1733 ravagea à nouveau tout ce dispositif et causa d'importants dégâts et ensablements des terres labourables du Val. Les digues furent élevées à la hâte à 7 mètres de hauteur, souvent sans respecter la proportion de largeur à leur base. Par endroit, elles ont donné au fleuve un aspect de couloir.

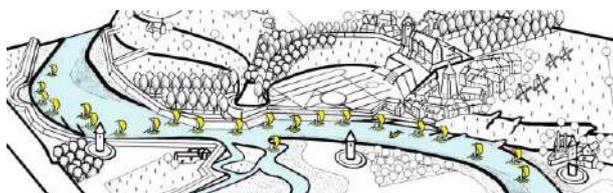
Dans la proximité de Châteauneuf, les paysages de bord de Loire sont diversifiés. Sur la partie amont, le fleuve n'est pas endigué. Le chemin de halage longe le fleuve au niveau de l'eau. Il passe sur le sommet du coteau du Chastaing en raison de l'étroitesse et de l'instabilité des berges à cet endroit. Le fleuve conserve à cette époque un paysage agraire, bordé de coteaux viticoles ou de berges sableuses pâturées et ponctuées de quelques saules taillés en têtards pour la récolte de bois et de liens. A partir du port de Châteauneuf, la rive droite est aménagée en quai empierré sur toute la longueur du port et du jardin, tandis que le méandre en rive gauche n'est pas endigué. En aval du hameau des Vallées, les deux rives du fleuve sont enserrées dans des levées de plus de 7m de hauteur, et donnent lieu à ce paysage caractéristique des voies navigables endiguées construites entre le 15<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle, utilisées encore jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Roger Dion, dans son ouvrage *Le Val de Loire*, cite le Journal de voyage de La Valette durant l'automne 1729 : « *La voiture de la cabane est fort douce et fort commode, mais on n'y a pas tout l'agrément qu'on a par terre, parce que les levées bouchent la vue* » (« la voiture » étant le nom donné au déplacement par bateau). Il décrit également les levées de la façon suivante : « *des placages de pierre sèche (perrés), renforcés à la base par des bâtis de pieux chargés de moellon (crèches) furent appliqués, jusqu'à un ou deux mètres au-dessus de l'étiage, contre les talus les plus directement menacés par les courants ; mais, plus haut, les sables meubles formant le corps de la digue n'eurent d'autre protection qu'un simple revêtement de gazon. ... On comprend qu'aujourd'hui encore, toute levée dont les eaux parviennent à surmonter la crête soit considérée comme perdue* ».

Concernant le port de Châteauneuf, un quai possédant une cale à chaque extrémité avait été construit en 1785, avec les crédits conjoints du roi et du duc de Penthièvre dont le nom a été donné au quai.



**Quelques moulins à vent existaient au 18<sup>ème</sup> siècle, sur la haute terrasse à l'est du bourg de Châteauneuf**

Douze moulins à vent cavier sont mentionnés sur une carte du 18<sup>ème</sup> siècle.



**Dans les abords du château de Châteauneuf-sur-Loire, de longues zones portuaires avaient été aménagées dans les rives concaves droite et gauche du fleuve**

Le courant étant plus fort le long de la rive concave du méandre, il provoque la création de mouilles, zones de plus grande profondeur, propices à l'activité portuaire. Ainsi, le positionnement de Châteauneuf sur la rive concave de la Loire dans un tronçon de forts méandres, est favorable à la navigation.

Châteauneuf comportait un port de première importance jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, localisé sur un croisement des voies terrestres avec la voie fluviale. Il rivalisait avec celui d'Orléans. L'activité commerciale était florissante : transport et commerce des bois de la forêt d'Orléans, des productions viticoles et agricoles, des tuiles de Sologne, des poteries (du Nivernais, de Gien, de Neuvy-sur-Loire et de Bonny), des bouteilles de Decize, présence d'un marché et de foires dès le Moyen Âge, présence d'un grenier à sel créé en 1737 par le duc de Penthièvre, magnanerie et commerce de la soie, auberges, etc... Elle s'ajoutait à l'activité liée à la navigation : voilerie, corderie, charpenterie des bateaux de Loire, etc. Le port de Châteauneuf faisait partie de la Communauté des Marchands de la Loire, qui assurait la continuité des usages de transport et de commerce le long du fleuve.

Sur plusieurs cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, les zones portuaires apparaissent par la numérotation des emplacements d'amarrage, par la présence d'épis déflecteurs de protection servant également de cales (perrés renforcés de pieux de bois). Les ports et les zones portuaires avaient fait l'objet de multiples travaux d'aménagement et de réaménagement, décrits dans la documentation historique.

Sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, cinq zones portuaires apparaissent d'amont en aval :

- une petite zone portuaire à l'Est de Sigloy en rive gauche de la Loire, à l'entrée d'un bras de la Loire apparaissant sur certaines cartes qui longe la levée ;
- le port de la Ronce en rive droite, qui ne bénéficie pas d'un marquage particulier sur les cartes, mais qui est mentionné dans la documentation historique ;
- une longue zone portuaire de 3 km environ, de part et d'autre du port de Châteauneuf et le long du Parc du château, en rive droite de la Loire, où de multiples emplacements d'amarrage sont mentionnés ; deux épis déflecteurs, formés de perrés renforcés de pieux, et servant également de cales, apparaissent en amont du port de Châteauneuf, sous le Chastaing ; cette zone portuaire avec emplacements d'amarrage se prolonge le long du Grand Val, parcouru par une allée monumentale et son quadruple alignement d'ormes ;
- une zone portuaire de 1.5km en rive gauche face à l'allée monumentale de la rive droite, et à proximité de la motte de Loresse (entourée de son fossé en eau à l'époque), où quatre cales / épis déflecteurs et quelques emplacements d'amarrage sont mentionnés.



## Les paysages ruraux



Des jardins vivriers, parsemés d'arbres fruitiers, entouraient les bourgs, hameaux et fermes isolées étaient, formant des espaces tampons entre les lieux habités et les grandes cultures environnantes.



La vigne était une production majeure au 18<sup>ème</sup> siècle. Elle était complantée d'arbres fruitiers, et de cultures légumières intercalaires sur les meilleures terres.

La vigne occupait l'ensemble des espaces environnant le bourg, le château et les jardins de Châteauneuf, jusqu'au hameau de la Ronce en rive droite, sur la haute terrasse alluviale et sur son coteau. Elle avait également été cultivée dans la plaine alluviale de Grand Val, le long de la garenne et de l'allée monumentale, protégées par une levée, mais néanmoins inondables occasionnellement.

En rive gauche, la vigne s'étendait largement dans la plaine alluviale protégée des crues courantes par la levée. Sa culture s'accompagnait d'une densité plus importante de fermes dispersées, le long et à l'abri de la levée à Sigloy, ainsi qu'à l'Ouest d'Ouvrouer-les-Champs. Elle entourait la motte de Loresse sous forme d'un grand vignoble au milieu des labours, prolongé d'un petit bois. Elle avait également été cultivée le long de la levée côté Loire entre le village de Sigloy et le hameau des Vallées, dans le méandre non endigué de la Loire.

La vigne a été une culture majeure de l'Orléanais dès le 15<sup>ème</sup> siècle selon Roger Dion. Elle était surtout réservée aux sols sableux et pauvres. Sa culture se pratiquait en petites parcelles d'environ 2 ha qui suffisaient à faire vivre (pauvrement) une famille. Sur les meilleures terres, les parcelles de vigne alternaient avec des parcelles de chanvre, seigle et légumes, ces derniers étant utilisés en culture intercalaire entre les ceps de vigne (navets, choux, pommes de terre, haricots, asperges, pois divers).

Des plantations annexes étaient associées à la vigne : l'acacia pour la production d'échalas de vigne, l'osier qui bornait les parcelles et dont les tiges étaient utilisées en lien et pour la vannerie.

 Les labours occupaient une surface équivalente à celle des vignes dans les environs du château. Ils étaient traversés par les linéaires des prés de fauche et des pâturages.

Nécessitant moins de travail, les labours étaient plus éloignés des lieux d'habitat : sur les marges Est et Ouest des bourgs et hameaux de Châteauneuf ; dans la plaine alluviale de la Bonnée non endiguée et donc enrichie par le dépôt de limons lors des crues, sur la haute terrasse vers Gabereau ; de part et d'autre du village de Sigloy à l'abri de la levée ; dans la plaine alluviale non endiguée dans le méandre de la Loire à Sigloy.

 Les abords des cours d'eau, en rive droite, aux sols plus humides, étaient utilisés en prés de fauche.

 Tandis qu'en rive gauche, les sols pauvres étaient utilisés en pâturages : le long des berges sableuses de la Loire, sur les bras de la Loire inondés occasionnellement et sur les dépôts caillouteux issus des crues.

 Des cultures plus ponctuelles : la culture du murier pour l'élevage du vers à soie et le maraîchage

Une culture de mûrier pour l'élevage du ver à soie avait été mise en place autour de la motte du Bich en 1635 par Louis Phélypeaux de la Vrillière dont l'épouse Marie Particelli était issue d'une famille toscane de négociant en soie. Cette culture, négligée par la suite, a été reprise par le duc de Penthièvre à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle pour « occuper la jeunesse oisive et nombreuse de la ville ». Le duc était en effet très soucieux de développer les activités économiques dans les abords de son château. Cinq mille pieds de mûriers blancs furent plantés sur les terres du Bich, complétés par une magnanerie sur le port de Châteauneuf, la soie étant expédiée à Tours par la marine de Loire. La documentation historique évoque le développement du maraîchage à Gaudin, ainsi que la culture intercalaire de légumes entre les ceps de vigne.

 Au 18<sup>ème</sup> siècle, les surfaces forestières étaient rarissimes, complétées par des garennes buissonnantes pour la chasse. Les paysages étaient très ouverts, avec forte covisibilité entre château, jardin, Loire et berges

Aucune forêt n'est présente, si ce n'est deux petits bois, l'un en contrebas de l'étang de Chanteloup, entre la digue de l'étang et la rivière de la Bonnée en rive droite, l'autre face au hameau de la Ronce en rive gauche, dans une zone de fort alluvionnement sableux.

Deux petits bois subsistent également associés à la présence de château ou motte : l'un à l'extrémité ouest du jardin du château de Châteauneuf, en rebord de plateau, l'autre à proximité de la motte de Loresse qui lui fait face sur la rive gauche. Aucun bois n'apparaît sur les cartes de l'époque autour du château de Chenailles, la vaste forêt qui occupe les marges ouest de l'aire d'étude n'a été plantée qu'ultérieurement.

L'ensemble des berges de la Loire et des coteaux étaient exempts de forêt, offrant des vues très ouvertes entre le fleuve, le château et ses jardins, les maisons seigneuriales, le bourg, les hameaux et les écarts agricoles.



## Légende de la carte synthétique des paysages au 18<sup>ème</sup> siècle

### Patrimoine lié à la Loire et à la navigation

-  Loire     Berges sableuses     Zones d'îles     Bras de la Loire     Bac
-  Levées de la Loire édifiées entre le règne de Louis XI (1461 à 1483) et 1707
-  Cales renforcées de pieux de bois     Zones portuaires avec emplacement d'amarrage

### Patrimoine lié au château

- ★ Localisation du château de Châteauneuf-sur-Loire
-  Parc du château et ses prolongements en allées vers le Nord-Est et vers le Sud-Ouest
-  Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle existant encore aujourd'hui     Tours subsistantes
-  Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle, quasiment disparu actuellement
-  Alignements d'arbres     Zone boisée dans le Parc     Vignoble dans le Parc
-  Principaux bassins dans le Parc     Doutes

### Les anciennes fortifications sous forme de « mottes »

Anciennes mottes castrales dans les environs du château de Châteauneuf-sur-Loire



Motte du Bich (logis, ferme, colombier sur une motte entourée de douves, pont de pierre)



Motte de Loresse appelée aussi Loussaisse ou Laulés au 18<sup>ème</sup> siècle, ou Lousois au 19<sup>ème</sup> siècle



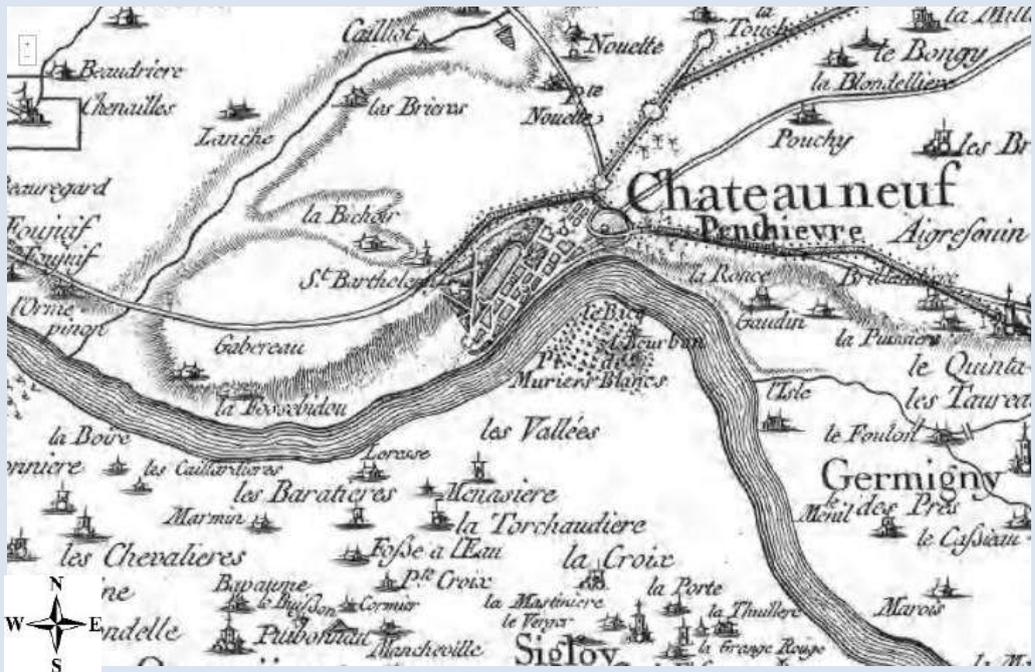
Mottes encore perceptibles (« Tumulus ») qui domine le port de Châteauneuf-sur-Loire ; ancienne motte castrale de Daucenville près du hameau de la Ronce)

### Occupation du sol au 18<sup>ème</sup> siècle

-  Bâti (base = cadastre napoléonien de 1811 - bâti inexistant)     Bâti supplémentaire sur les cartes du 18<sup>ème</sup>, disparu depuis
-  Jardins et vergers vivriers entourant les secteurs bâtis
-  Vigne     Labour     Pré     Pâturage     Mûrier     Garenne     Forêt
-  Moulins à vent indiqués sur le cadastre napoléonien de 1811 afin de pouvoir les localiser avec précision (seuls les moulins de la rive droite à l'est de Châteauneuf apparaissent en fait sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle)
- Rivière     Etang     Source, fontaine

Sur la carte de Cassini de 1750 environ,

les levées n'ont pas été notées alors qu'elles existaient comme le montre une carte de 1707. L'allée monumentale qui prolonge le jardin au Nord-Est apparaît, mais pas celle qui prolonge le jardin dans le Grand Val vers le Sud-Ouest (oubliée ou création plus tardive ?). Le vaste verger de mûriers blancs pour l'élevage du ver à soie, planté d'abord par Louis Phéliepeaux de la Vrillière au 17<sup>ème</sup> siècle, puis reprise par le duc de Penthièvre au 18<sup>ème</sup> siècle, entoure la motte du Bich.



C. Campion, estampe du château de Châteauneuf-sur-Loire de 1770 MML 1517 /Collection du Musée du Château.

Sur cette estampe apparaissent :

- le corps principal du logis et la rotonde qui faisait la jonction avec la salle d'honneur ;
- l'escalier à double rampe et repos intermédiaire qui liait le château à la terrasse intermédiaire (invention d'André Le Nôtre) ;
- le pont-escalier en pierre de taille qui enjambe les douves, reliant la terrasse intermédiaire à la plaine alluviale ;
- plus loin, le jardin « à la française » avec ses bassins qui semblent de même taille en raison d'un effet d'optique (les bassins les plus éloignés étaient plus grands), ainsi que le bois qui délimite le jardin sur le coteau.



L'axe principal de la composition des jardins passait par le pont sur les douves, le centre de l'escalier à double rampe et le centre du corps principal de logis (sorte de vestibule surmonté d'un fronton). Cette partie du bâtiment était un élément charnière entre bâtis et jardins. La vue s'ouvrait sur la Loire (cf. voilures à l'extrémité gauche de l'axe .

## Tabatière de 1790

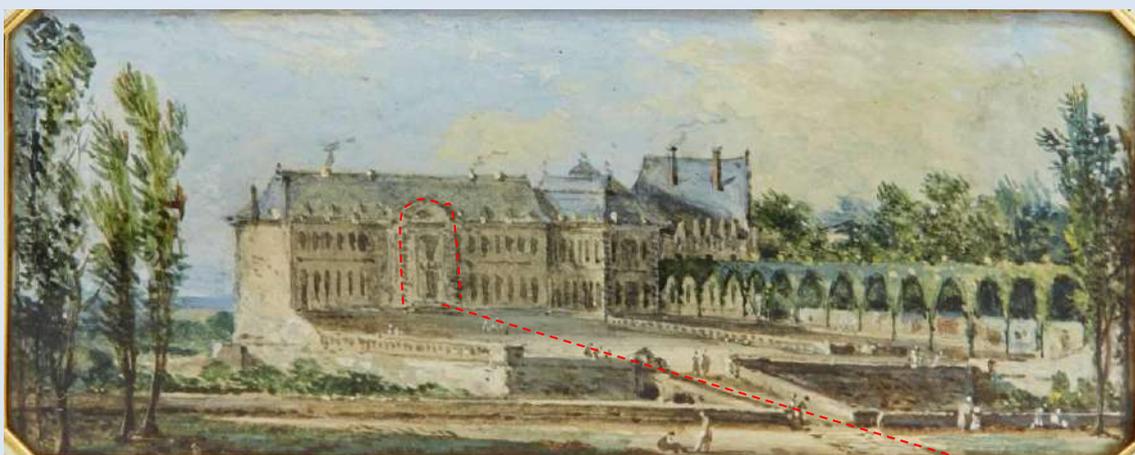
MML 42e Sd. Circa

Musée de la Marine de Loire

*Le château  
vu depuis le  
jardin à la  
française*



*Le château  
vu depuis  
l'avant-cour.  
Le pont qui  
enjambe les  
douves sèches  
est situé sur  
l'axe principal  
de composition  
du jardin.*



*Vue depuis le  
jardin vers le  
port de  
Châteauneuf et  
vers la Loire.  
La covisibilité du  
jardin « à la  
française » avec  
la Loire semble  
possible, à la  
faveur d'un  
moindre couvert  
arboré et d'un  
mur de clos plus  
bas  
qu'aujourd'hui.*



**Terrasse de Loire**

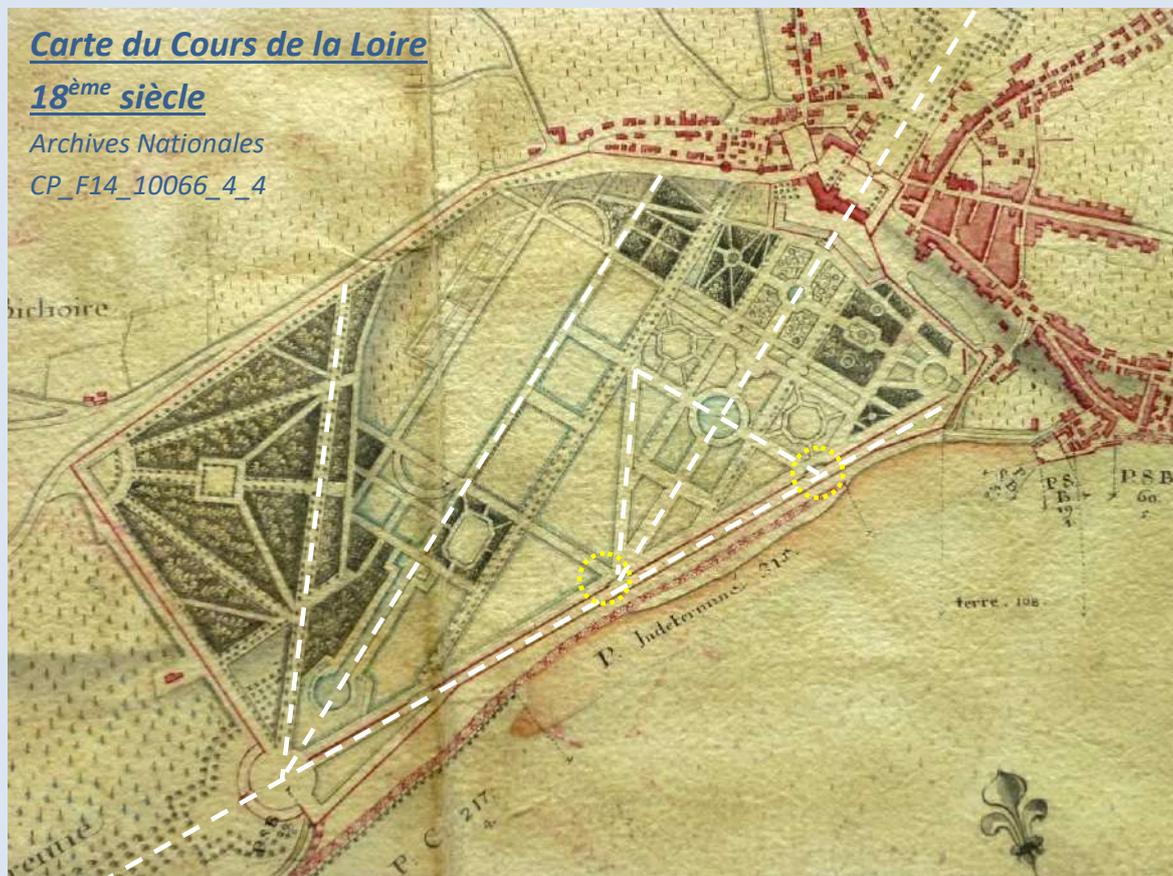
## Carte du Cours de la Loire

18<sup>ème</sup> siècle

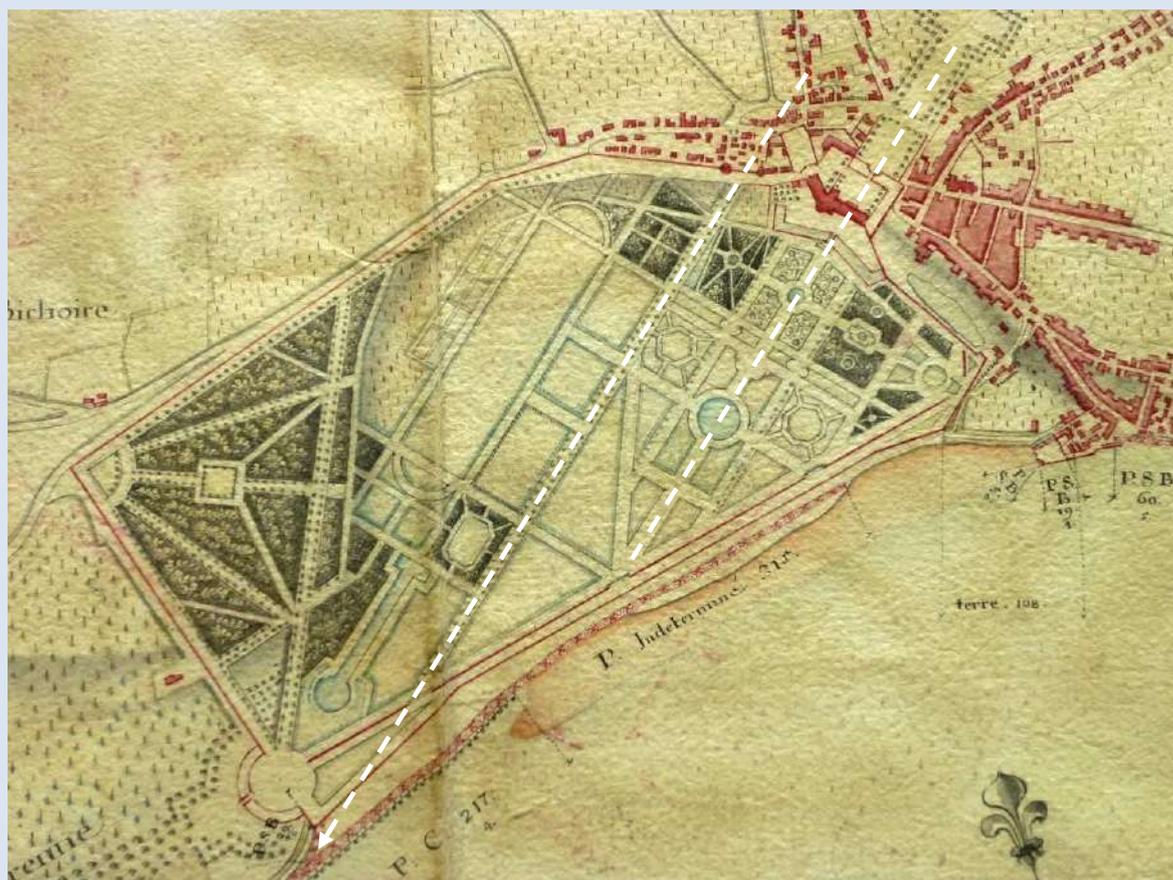
Archives Nationales

CP\_F14\_10066\_4\_4

Le jardin à la française, très probablement conçu par André Le Nôtre, comporte une structure remarquable dont quelques éléments sont présentés ci-contre, surlignés de tirets blancs.



L'axe majeur traversant le centre du corps principal du logis s'infléchit au niveau de la « terrasse de Loire » par un motif en flèche, repris au niveau d'un second élément charnière, la demi-lune qui fait la jonction entre jardin et allée du Grand Val. Deux escaliers relient la terrasse de Loire au jardin en contrebas (cercle jaune).



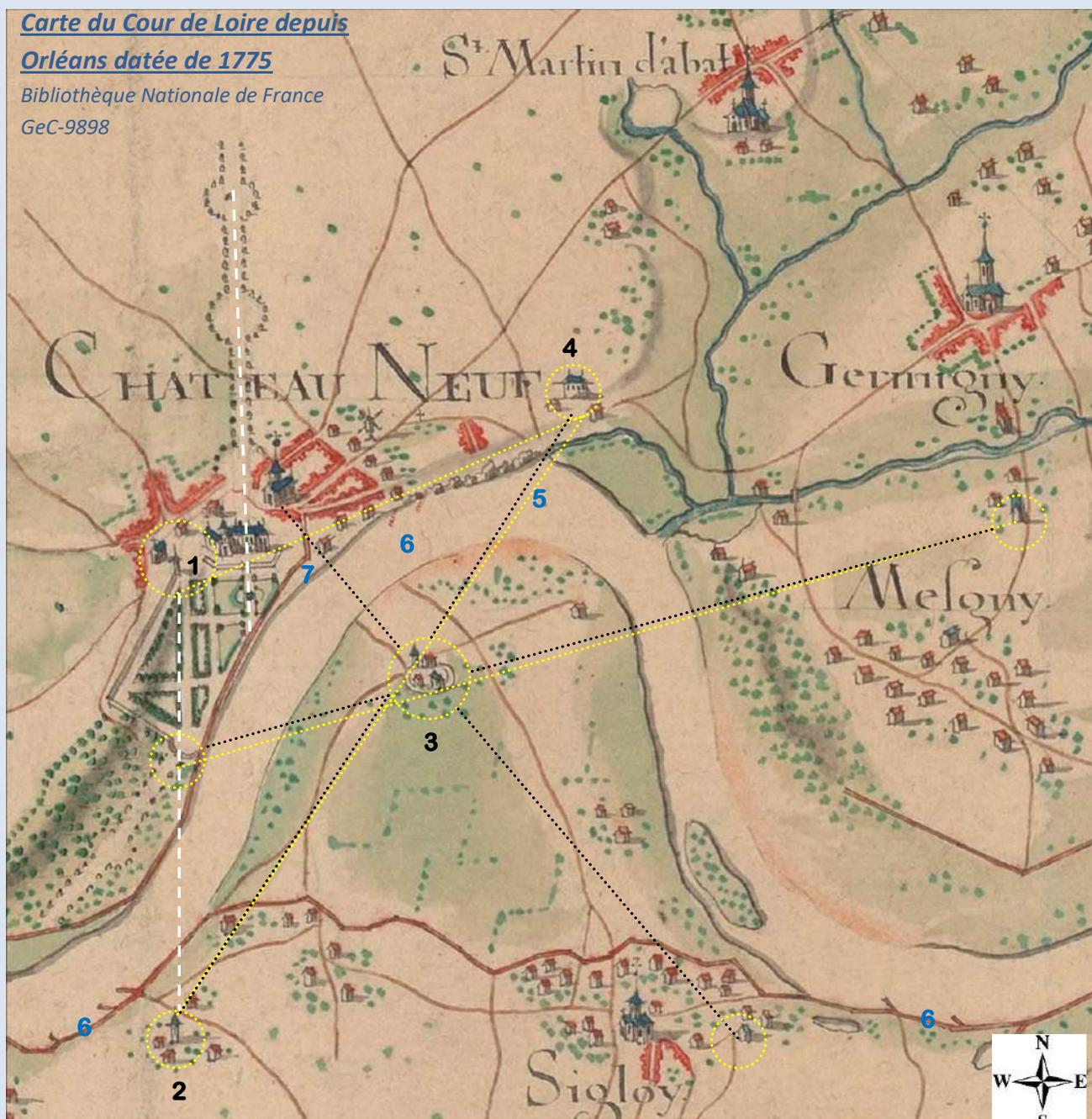
L'orientation de l'axe principal du jardin se calque sur une allée soulignée d'un double alignement d'arbres, qui relie l'église Bonne Dame du 11<sup>ème</sup> siècle à la motte féodale de Loresse en rive gauche.

Carte du Cour de Loire depuis

Orléans datée de 1775

Bibliothèque Nationale de France

GeC-9898



Cette carte, relativement peu précise, comporte néanmoins des détails intéressants.

Les châteaux, églises et tours défensives sont symbolisés par des toits bleus.

1- Le clos du jardin à la française ne semble pas fermé au niveau du vieux quartier de l'Épinoy et de l'église Bonne Dame. Une tour en marque la limite. Une telle situation apparaît également sur une autre carte de 18<sup>ème</sup> siècle.

2- L'axe principal du jardin, passe par le centre du corps principal du logis.

3- Sur cette carte, la motte du Bich, aujourd'hui malheureusement disparue, est située au centre de plusieurs axes reliant des châteaux, fortifications de différentes importances et édifices religieux. Il ne peut être exclu que cette motte jouait un rôle important aux temps anciens : au 16<sup>ème</sup> siècle par exemple, c'est le seigneur du Bich qui possédait le droit de port de Châteauneuf.

4- Le château de Gaudin, détruit au 17<sup>ème</sup> siècle semble-t-il, est encore représenté sur ce plan.

5- Le coteau du Chastaing n'est pas protégé par une digue et apparaît pentu depuis le port de Châteauneuf jusqu'à la Ronce et la confluence de la Bonnée.

6- Des épis déflecteurs, servant aussi de cales, sont situés sur les 3 rives concaves du fleuve apparaissant sur ce plan. Ils les protégeaient de l'érosion plus forte dans ces secteurs. Ces lieux étaient propices à l'activité portuaire.

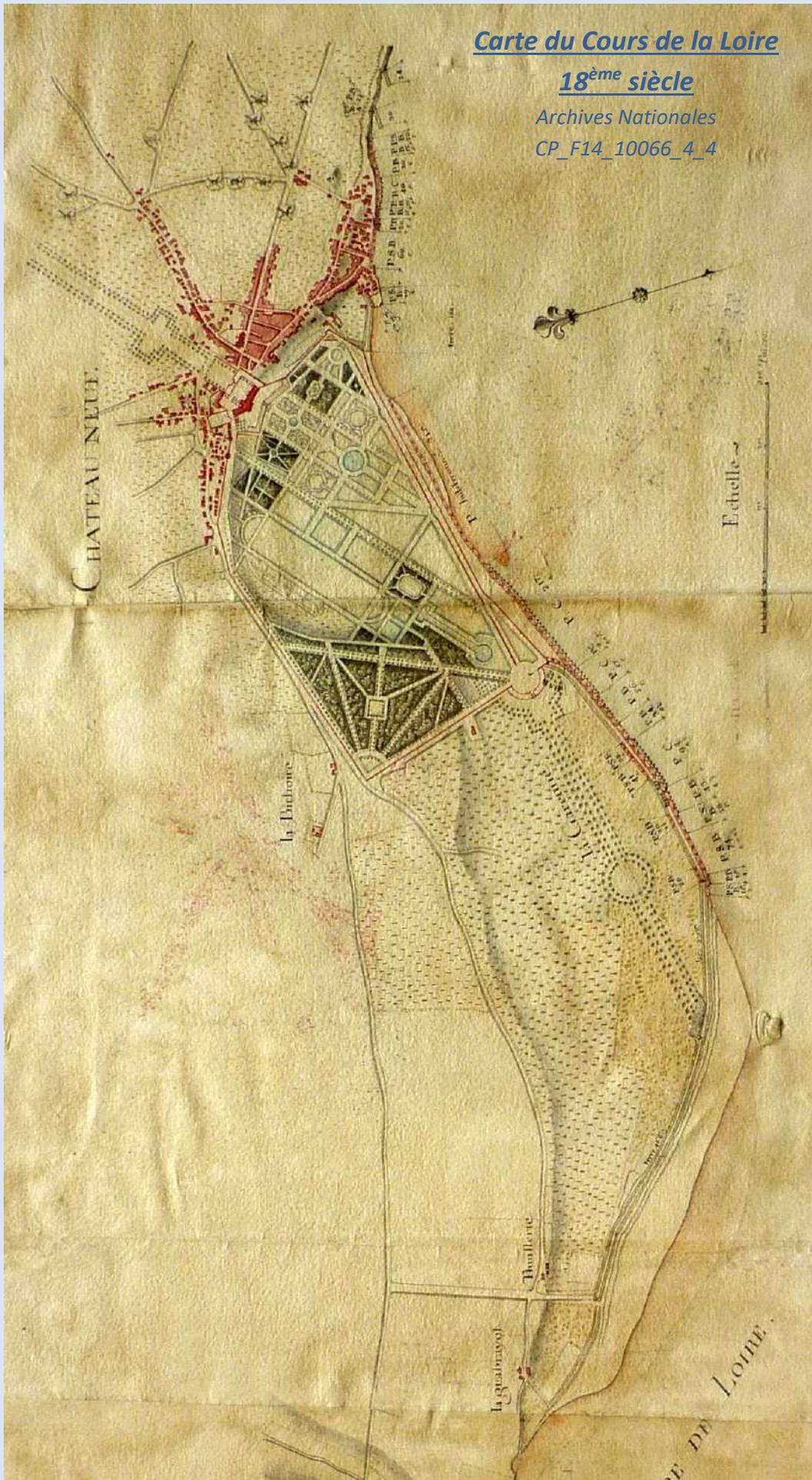
7- La levée longe le jardin du château et remonte par la rue Paul Carpentier, qui est en fait une digue artificielle.

## Carte du Cours de la Loire

18<sup>ème</sup> siècle

Archives Nationales

CP\_F14\_10066\_4\_4



Les rives concaves des méandres sont propices à l'activité portuaire, le courant y étant plus vif. Aussi, l'activité portuaire passe de la rive droite concave de Châteauneuf à la rive gauche concave au niveau de la motte de Loresse à Ouvrouer-les-Champs.

Le quai du port de Châteauneuf apparaît empierré sur cette carte du 18<sup>ème</sup> siècle, ainsi que la digue qui longe le jardin et l'allée du Grand Val.

Des emplacements d'amarrage sont numérotés le long de ces berges, depuis l'amont du port de Châteauneuf jusqu'au rond-point de l'allée monumentale qui parcourt le Grand Val. Le long de la « terrasse de Loire », les amarrages ne semblent pas attribués à une personne précise, puisqu'apparaît la mention « P indéterminé 315 ».

La zone portuaire se poursuit plus en aval, sur la rive gauche concave du fleuve.

**La zone portuaire se prolonge dans le méandre concave en rive gauche à Ouvrouer-les-Champs**

Carte des Bords de Loire d'Orléans à Sully 18<sup>ème</sup> siècle AN-F14\_10066\_3\_79 45 0847 X Inventaire Régional

Comme certaines cartes de cette époque, la carte est orientée Nord vers le bas.

Un étroit bras de la Loire longe la levée de la Loire, qui elle-même suit une terrasse d'alluvions anciennes. Il se scinde en 2 bras, l'un occupant le tracé actuel du Rio.



Le bras de la Loire qui coupe le méandre fait face à l'allée monumentale, bordée d'un quadruple alignement d'ormes, dans le Grand Val, qui longe la zone portuaire de Châteauneuf, annotée d'emplacements d'amarrages.

Les épis défecteurs, servant également de cales, ainsi que des emplacements d'amarrages, apparaissent sur cette carte dans la rive gauche concave de la Loire au niveau d'Ouvrouer-les-Champs.

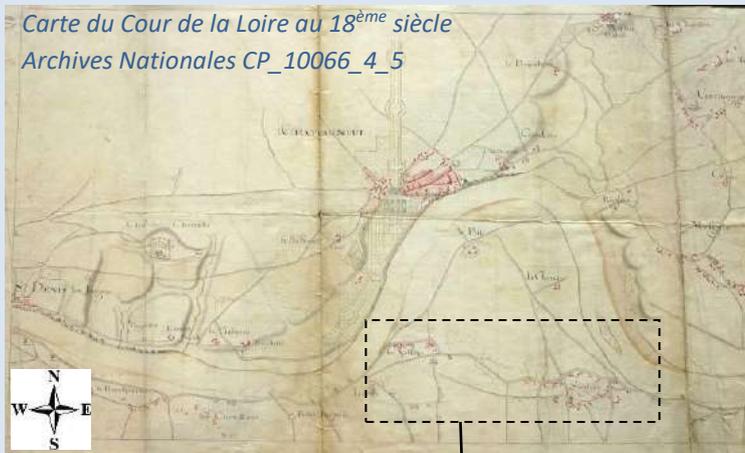
**Le chemin de halage passe au sommet du coteau du Chastaing**

Carte du cour de la Loire de Briare à Orléans vers 1715 BNF GEDD2987-1219B

Le chemin de halage du Chastaing n'était pas encore aménagé, il passait sur le dessus du coteau et dominait l'étiage de 16 m. Il est donc important d'intégrer le chemin actuel dans le périmètre classé.

Les levées sont représentées de façon schématique en rouge. Les brèches occasionnées par la grande crue de 1707 sont notées.

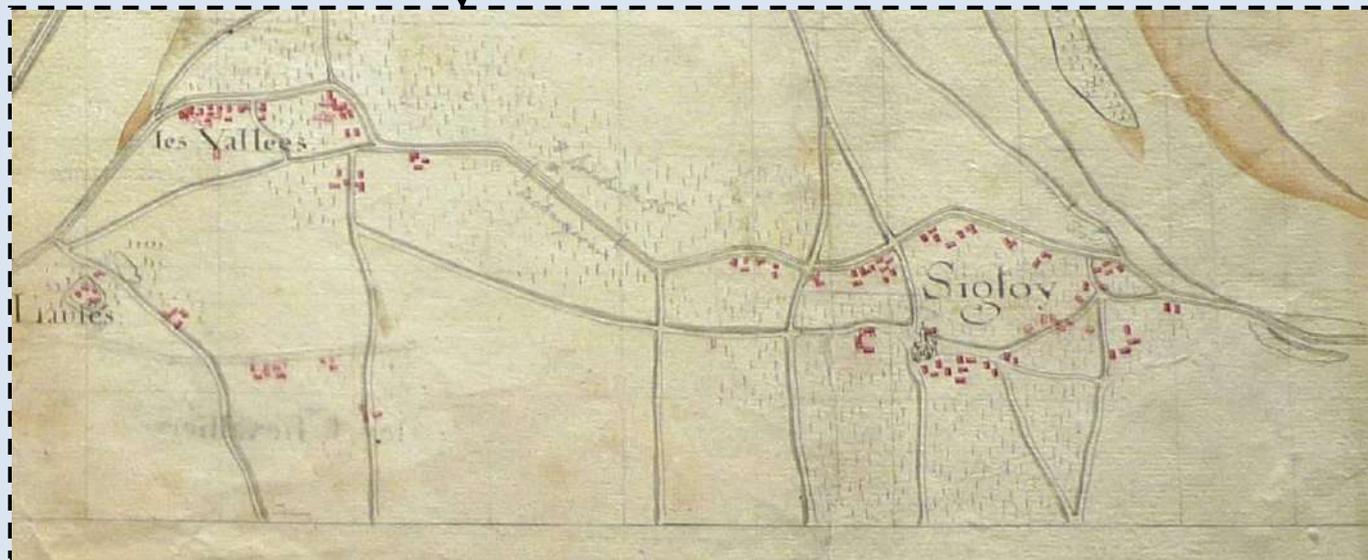




### Le déchargeoir de Sigloy à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle

Carte du Cour de la Loire au 18<sup>ème</sup> siècle  
Archives Nationales CP\_10066\_4\_5

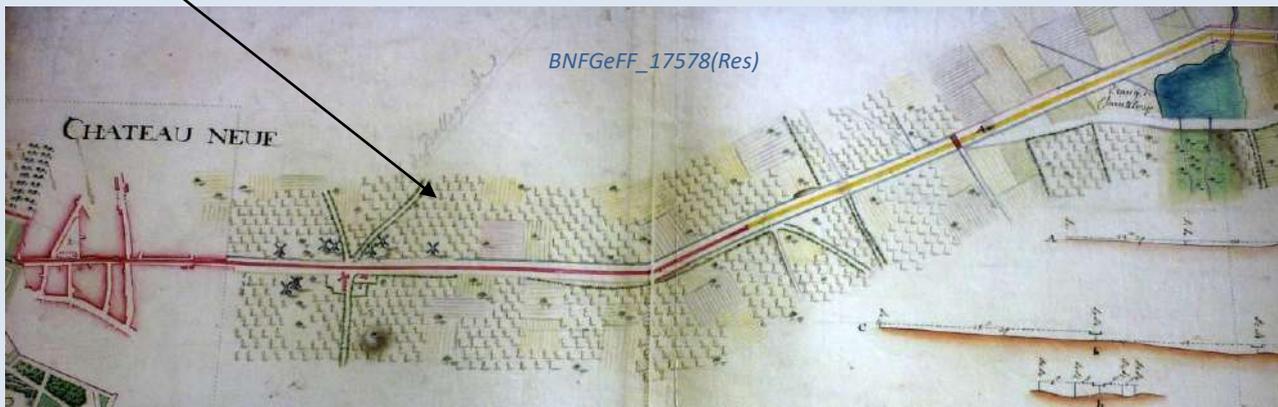
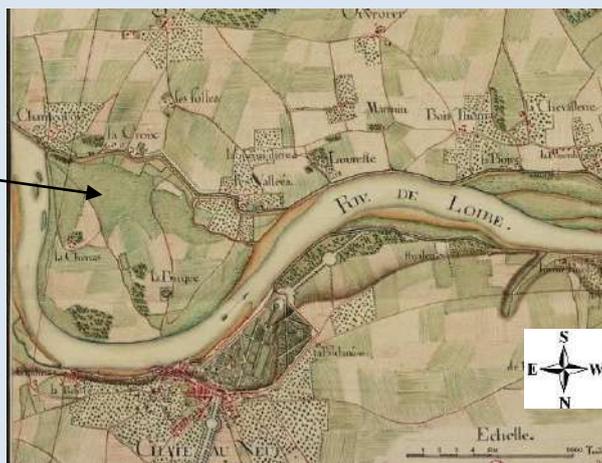
Il est intéressant de noter la mention manuscrite « Déchargeoir » sur la levée entre les Vallées et Sigloy. Aucune construction ne longe la levée à cet emplacement au 18<sup>ème</sup> siècle. Aussi, seuls les hameaux des Vallées, puis celui des Croix et au-delà, comportent des maisons anciennes, dont certaines seront partiellement intégrées dans les agrandissements successifs de la levée.



Les paysages ruraux au 18<sup>ème</sup> siècle montrent la présence de vastes pâturages dans le méandre non endigué de la Loire, ainsi que sur les berges.

Les forêts étaient rares. Une garenne pour la chasse apparaît le long de l'allée monumentale qui traversait le Grand Val.

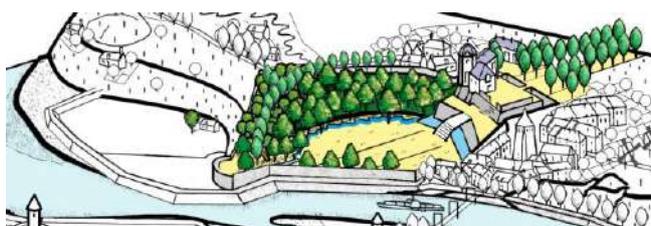
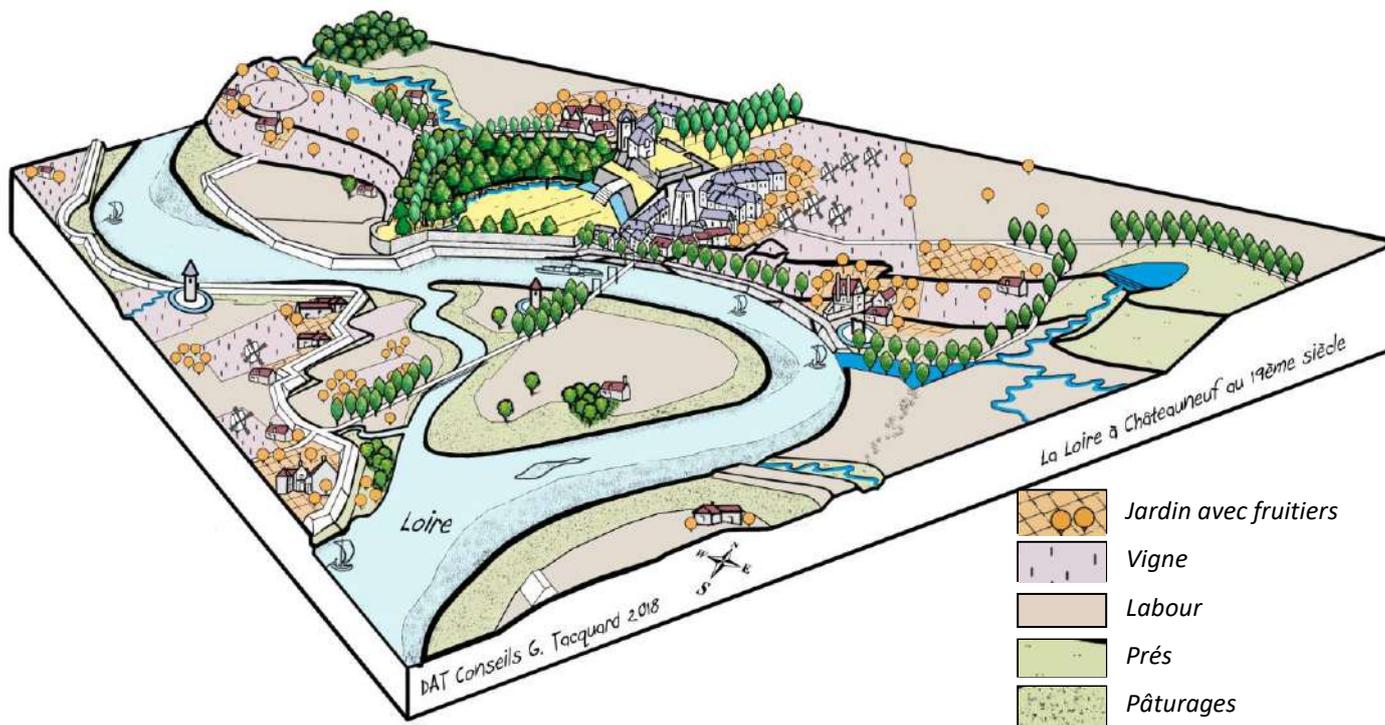
Les vignobles étaient complantés d'arbres fruitiers et parsemés de parcelles de cultures légumières et de chenevières. Quelques haies longeaient les chemins.



Carte de la Route de Châteauneuf-sur-Loire à Saint-Martin d'Abbat de 1741 (Archives départementales ADL C suppl 5-3 Plan de communication de la ville d'Orléans à la grande route de Paris à Lion)

## 2.2.4 Les évolutions des paysages entre le 18<sup>ème</sup> siècle et le 19<sup>ème</sup> siècle

La carte SIG et le bloc-diagramme ont été réalisés à partir d'une synthèse des minutes de la carte d'Etat Major de 1866 et du cadastre napoléonien des environs de 1811.



**L'emprise du château et de ses jardins a diminué, mais elle reste toutefois imposante**

Le château et ses dépendances (logis principal et salle d'honneur, chapelle, logement, orangerie, écuries, étable, remise à carrosse, cabinets d'aisance et toits à porcs, pressoir et cuves, glaciers, colombier, ...) ont été remaniés à de multiples reprises.

Un élément important en début du 19<sup>ème</sup> siècle a été la destruction du corps de logis principal, situé en rebord de coteau. Selon le style des jardins du 17<sup>ème</sup> siècle, l'axe majeur des jardins et des grandes allées les traversait en son centre. Cette travée du bâtiment devenait ainsi un élément charnière de liaison entre les jardins et le bâti.

Ce logis de 70 mètres de longueur a été détruit par Benoist Lebrun pour être vendu comme matériau de construction à la suite d'une vente aux enchères de 1798, après la Révolution Française. Seul subsiste alors le pont-escalier reliant la terrasse intermédiaire à la plaine alluviale, également situé sur cet axe majeur. Mais les lions du sculpteur Romagnesi qui l'encadraient furent déposés au Palais de justice d'Orléans. A la place du logis est désormais aménagée une terrasse ouverte sur la plaine alluviale et plus loin sur la Loire. La rotonde de 1690, ainsi que la salle d'honneur datant du 13<sup>ème</sup> siècle, bien qu'un peu remaniée, ont été conservées et polarisent toujours les paysages des proches environs.

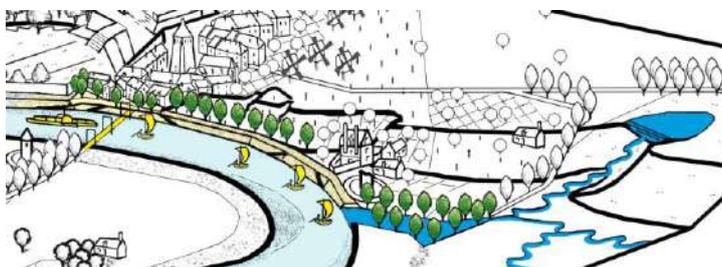
La Révolution Française avait également provoqué le délabrement des jardins à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Pour faire face au grand froid hivernal de 1794, les arbres furent coupés et vendus comme bois de chauffage. Les grandes allées monumentales plantées d'alignements d'ormes ont toutes disparu, aussi bien celles dans l'enceinte du jardin, que celle dans le Grand Val. L'allée monumentale qui prolongeait l'avant-cour vers le Nord-Est au travers du tissu urbain a été partiellement bâtie, le quadruple alignement a été remplacé par un simple double alignement d'arbres.

Le botaniste-jardinier, René-Charles Huillard d'Hérou, à la demande de la propriétaire de l'époque Eulalie Ladureau, crée un parc à l'anglaise entre 1821 et 1832, un des premiers en France, et y acclimate des essences arborées exotiques. En 1824, il décrit l'état où il a trouvé le jardin en ces termes : « *On ne voyait alors près du château que le groupe de grands marronniers qui est à gauche, la longue promenade de tilleuls qui étaient alors taillés en berceau et les anciens et étroits bosquets qui bordent et voilent le mur, du même côté du reste, pas un arbre, partout des décombres des murs en démolition, des ronces ; pour aspect, la Loire, mais coulant entre deux rives sablonneuses, et un pays plat, qui n'offrait point à la vue l'état d'une riche végétation* ».

Ainsi, il ne restait que peu d'éléments du jardin à la française du 17<sup>ème</sup>. Il est à noter qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, la Loire restait bien visible depuis l'esplanade du château. Ses berges étaient pâturées comme le montrent les cartes anciennes.

René-Charles Huillard d'Hérou transforme ainsi le coteau et son pied en un parc arboré aux essences exotiques diversifiées et souvent rares, adaptées aux sols de bruyère ou tourbeux du lieu, ainsi qu'à son climat chaud exposé au Sud. Le parc est renommé pour son allée monumentale de rhododendrons, pour sa composition générale où alternent bois, clairières enherbées et plans d'eau. Les sources sont mises en scène avec cascades, rivières, étangs et bassins, le tout selon une ambiance naturelle et romantique. Le fond de la plaine alluviale, appelé terres du château, était occupé par trois prairies pour la production de foin pour les animaux d'élevage et de travail, ainsi que par quelques labours. Ces espaces agricoles comportaient également quelques bosquets, de façon à en faire un « *immense jardin naturel ou de pays* ».

Plusieurs éléments structurels, hérités de l'ancien « jardin à la française », sont conservés et réadaptés à la nouvelle composition : les grandes structures que sont le mur de clos, la terrasse intermédiaire du coteau sous le château et la terrasse de la Loire, le miroir d'eau, la demi-lune qui domine le Grand Val et l'article sur l'ancien jardin.



**Les ports, chemins de hallage et levées ont été renforcés et développés jusqu'à la création de la voie ferrée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Le pont suspendu créé en 1841/1842 met un terme à l'usage du bac**

Dans le méandre de la Loire, non endigué, un bras du fleuve, le Rio, apparaît nettement sur les minutes de la carte d'Etat Major de 1866, tandis que l'ancien bras qui longeait la levée, en limite de la terrasse d'alluvions anciennes, est comblé, probablement sous l'action conjuguée des dynamiques naturelles et des aménagements volontaires. Une petite levée est progressivement élevée aux embouchures du Rio, afin de limiter le passage d'eau et d'envoyer les flots vers le chenal principal de la Loire, navigable.

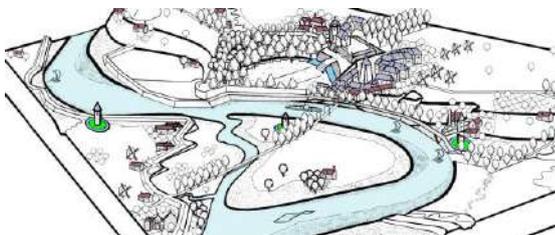
Le 19<sup>ème</sup> siècle connaît un fort développement du transport de marchandise et de voyageurs par voie d'eau, jusqu'à la création de la voie ferrée en 1843 pour la ligne Paris / Orléans, puis en 1873 pour la ligne Orléans / Gien, bien qu'une part croissante du fret passait désormais par le canal d'Orléans.

L'emprise des zones portuaires est plus courte qu'au 18<sup>ème</sup> siècle, mais également mieux aménagée. Les quais, levées et chemins de hallage sont consolidés, modifiés, empierrés, percés d'escaliers en pierre. De nouvelles cales empierrées sont mise en place, des anneaux d'amarrage en fonte sont installés. La forme des

quais et de leur « nez » est réajustée sans relâche pour réparer les dégâts occasionnés par les crues et pour les adapter à l'évolution des bateaux. Ainsi en 1837 apparaissent les « Inexplosibles », grands bateaux à vapeur d'une quarantaine de mètres de long, mais avec un tirant d'eau d'une vingtaine de centimètres, adapté aux faibles profondeurs de la Loire.

A Châteauneuf, deux ports font notamment l'objet d'un aménagement renforcé :

- Le port de Châteauneuf d'une longueur de 600 mètres délimité par deux cales, est surélevé d'une banquette de 2.20 m de haut sur 110 m de long après la crue de 1846. Il est percé de deux réservoirs à poissons.
- Le chemin de halage entre le port de Châteauneuf et le port de la Ronce est déplacé du sommet du coteau du Chastaing vers le bord de Loire, grâce à la construction d'une digue basse renforcée de perrés pour résister à l'érosion du fleuve (forte dans cette rive concave du fleuve). Elle est percée de plusieurs escaliers de pierre. Il est à noter que cette construction protège le coteau de l'érosion.
- Le quai du port de la Ronce a été empierré, percé d'un escalier de pierre et rehaussé d'une banquette formant parapet. Sa cale avale de 30 mètres de long sur 3 mètres de large n'a pas été conservée, mais sa cale amont avait été restaurée à cette époque.
- Afin de mettre les bateaux à l'abri, une Gare d'eau refuge avait été aménagée sur la confluence d'un des bras de la Bonnée, celui qui longeait le parc du château de Gaudin. A cette occasion, les plans semblent montrer que les cours d'eau de ses abords avaient été modifiés de façon à accroître l'arrivée d'eau dans la Gare : la liaison avec l'étang de Chanteloup est créée (ou renforcée) tandis qu'un bras dans l'embouchure de la Bonnée est comblé. « En 1849, le conducteur des Ponts-et-Chaussées Boeckh rapporte que cette gare est la seule pour hiverner entre l'embouchure du Loiret et celle de la Quiaulne à Lions-en-Sullias distantes d'environ 70 kilomètres » (cf. Synthèse historique de Caroline Barry). Elle avait été prévue pour accueillir 50 à 80 bateaux chargés. Toutefois, le retard dans la finition du chemin de hallage, puis la tendance à l'ensablement de la Gare d'eau, et finalement la création des lignes de chemin de fer ainsi que la préférence au canal d'Orléans en raison de la stabilité de son niveau d'eau, ont entraîné la baisse de la navigation sur la Loire et l'abandon des projets d'amélioration.
- Le pont suspendu est créé en 1841 et met un terme à la traversée de la Loire par bac.
- En 1897, une promenade plantée d'alignements de platanes (toujours en place), est aménagée au quai Barrault, entre le port de Châteauneuf et le jardin du château, à la demande de la municipalité.

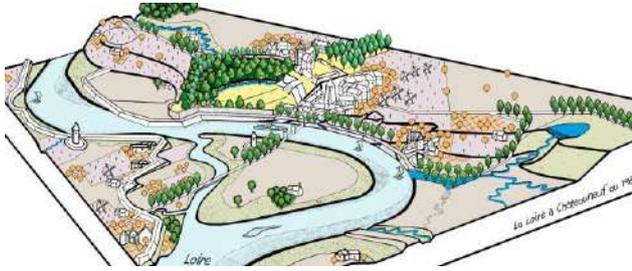


**Les paysages urbains n'ont que peu évolué entre les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, leur structure reste globalement inchangée**

L'emprise du bourg de Châteauneuf est restée sensiblement la même qu'au 18<sup>ème</sup> siècle, ainsi que la trame des villages, hameaux et écarts agricoles. En rive gauche toutefois, quelques écarts agricoles semblent avoir disparu après les grandes inondations de 1846, 1856 et 1866, bien que situés sur quelques mamelons hors d'atteinte des inondations les plus fréquentes. Tandis que le déchargeoir de Sigloy a été rehaussé, autorisant de nouvelles constructions le long du linéaire entre les hameaux des Vallées et de Sigloy.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les moulins à vent caviers, notés sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle, existent toujours à l'Est de Châteauneuf en rive droite de la Loire. S'y ajoutent 4 moulins à vent en rive gauche au-delà de la levée à Sigloy.

Les anciennes mottes féodales de la rive gauche, le Bich à Sigloy et Loresse à Ouvrouer-les-Champs, existent toujours à cette époque, avec leurs fossés en eau. Leur usage est devenu principalement agricole.



**Les paysages agraires sont également restés stables entre les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, mise à part la plantation de mûriers près de la motte du Bich, qui a disparu**

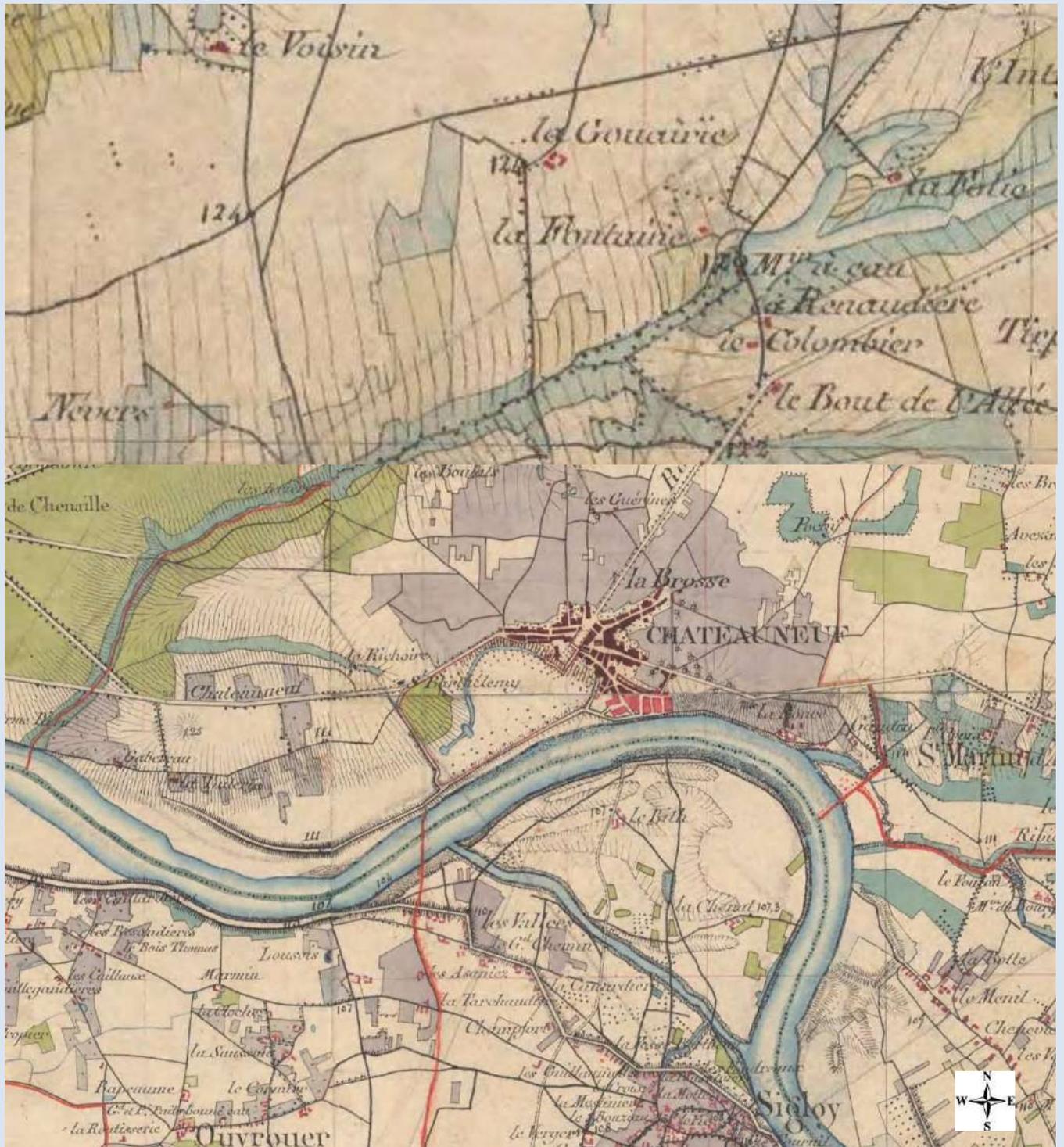
Les habitations restent bordées de jardins et de cultures vivrières qui créent des zones tampons entre les lieux de vie d'une part, les vignes et les labours d'autre part. A 90%, il s'agissait d'exploitations de moins de 5 ha, exploitées pour les 2/3 par des vignerons en faire-valoir directe. Si la vigne a disparu du Grand Val et des jardins du château, elle est en revanche encore bien présente aux abords des zones habitées, avant les dégâts causés par le phylloxéra, qui atteindra le secteur de Châteauneuf en 1888. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour résister au phylloxéra, les variétés de vigne utilisées localement étaient principalement le Noah blanc et l'Othello noir, plus rustiques et plus résistants à l'oïdium. Les parcelles de vigne côtoyaient des parcelles de chanvre, de seigle et de légumes. Elles étaient complantées d'arbres fruitiers épars.

Comme au siècle précédent, les grands labours céréaliers se situaient généralement à plus grande distance des habitations, dans la mesure où ils ne nécessitaient pas un entretien quotidien. En rive droite de la Loire, ils sont sillonnés par les prés de fauche qui bordent les cours d'eau, aux sols plus humides. Tandis qu'en rive gauche, les Minutes de la carte d'Etat Major montrent une extension des labours au détriment des vastes zones de pâturages dans les zones inondables non endiguées.

Sur les minutes de la carte d'Etat Major de 1866, les petits bois qui existaient sous l'étang de Chanteloup et sur la rive gauche face au hameau de la Ronce ont quasiment disparu. Tandis qu'apparaît sur les marges ouest de l'aire d'étude la vaste forêt de chasse du château de Chenailles, alors que ces espaces étaient en labours et garennes au 18<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, seuls les parcs attenants à des châteaux disposaient de bois dans les abords de la Loire.

Quelques alignements bordent les voies considérées comme importantes à l'époque : l'allée issue du parc de Chenailles en direction de la Loire sur les marges ouest de l'aire d'étude, la voie aux abords de la chapelle de Saint-Barthélemy en bordure du parc du château de Châteauneuf, et les voies reliant la route à la Gare d'eau refuge de la Bonnée à l'est de l'aire d'étude.

**Au 19<sup>ème</sup> siècle, les paysages restent très ouverts. La covisibilité entre le château, les coteaux, les berges et la Loire est forte, les coteaux étant agricoles et les berges de la Loire restant pâturées.**



Cette carte présente la structuration des paysages ruraux à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle :

- un vaste vignoble (en violet) entoure les bourgs de Châteauneuf, de La Ronce et de Sigloy ; les vignes sont plus morcelées sur les coteaux et dans les labours ;
- les bois (en vert) ne sont que ponctuels, et absents des berges, la forêt du château de Chenaille est désormais plantée (elle n'est dessinée que sur la planche de Châteauneuf, et non sur la planche qui lui succède au Nord) ;
- les cours d'eau sont bordés de prés de fauche (en bleu-vert) ;
- le jardin à l'anglaise, dans son mur de clos, s'est maintenu ; l'allée qui le prolonge au Nord-Est est transformée en route bordée d'un alignement d'arbres jusqu'au lieu-dit « le Bout de l'Allée », où est actuellement localisé l'échangeur de l'autoroute ; l'allée orientée au Sud-Ouest a disparu ;
- le logis principal du château n'apparaît plus sur la carte, il a été cédé à un carrier ;
- le bras de la Loire qui coupe le méandre de Sigloy, appelé Rio, apparaît bien en eau ; ses confluences avec la Loire en amont et aval ne semblent pas encore aménagées.



### Patrimoine lié à la Loire et à la navigation

-  Loire et bras du Rio     Berges sableuses au 18<sup>ème</sup> siècle     Berges sableuses au 19<sup>ème</sup> siècle
-  Zones d'îles     Bras de la Loire disparu     Bac
-  Levées de la Loire édifiées entre le règne de Louis XI (15<sup>ème</sup> siècle) et 1707     Levée du 19<sup>ème</sup> siècle
-  Cales     Zones portuaires     Gare d'eau, gare refuge de la Bonnée

### Patrimoine lié au château

-  Localisation du château de Châteauneuf-sur-Loire
-  Parc du château et ses prolongements en allées vers le Nord-Est et vers le Sud-Ouest
-  Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle existant encore aujourd'hui     Tours subsistantes
-  Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle, quasiment disparu actuellement
-  Parc aménagé au 19<sup>ème</sup> siècle en jardin à l'anglaise, avec collection d'arbres exotiques, rivière et bassin renaturés, sources et cascades ...
-  Douves du château

### Les anciennes fortifications sous forme de « mottes »

Anciennes mottes castrales

-  château avec douves ou ferme fortifiée de Bith
-  Loussais ou Laulés au 18<sup>ème</sup> siècle, ou Lousois au 19<sup>ème</sup> siècle
-  Mottes encore perceptibles ( « Tumulus » qui domine le port de Châteauneuf-sur-Loire ; ancienne motte castrale de Daucenville près du hameau de la Ronce)

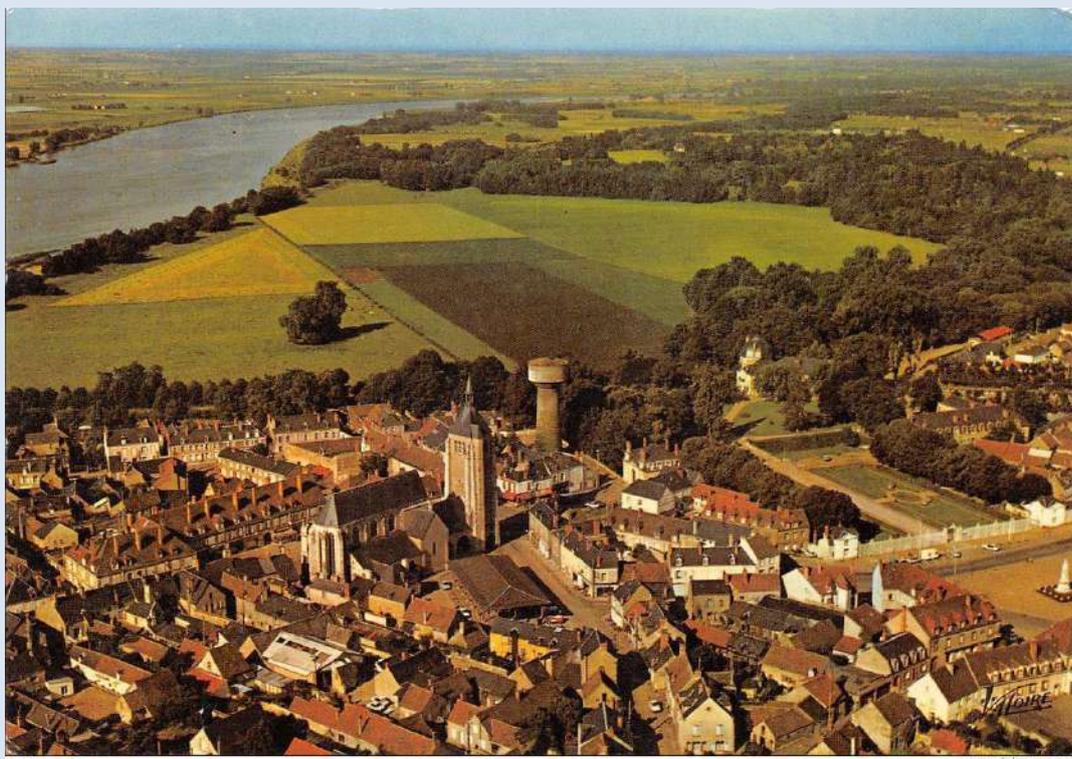
### Occupation du sol au 19<sup>ème</sup> siècle

-  Bâti indiqué sur le cadastre napoléonien de 1811     Bâti du château
-  Jardins et vergers vivriers entourant les secteurs bâtis
-  Vigne     Vigne complantée de fruitiers     Verger     Labour     Pré     Pâturage     Forêt
-  Moulins à vent indiqués sur le cadastre napoléonien
-  Rivière     Rivière comblée     Etang     Source, fontaine
-  Haies     Alignements d'arbres     Pont terminé en 1842 et prolongé d'un double alignement d'arbres

*La trace de l'axe majeur du jardin est encore visible dans le parcellaire agricole de la plaine alluviale au pied du château au début du 20<sup>ème</sup> siècle.*

*Le jardin à l'anglaise, avec sa collection d'essences arborées rares, s'est maintenu sur le coteau.*

*Un étroit cordon arboré, bien net, s'étire le long de la « terrasse de Loire », en laissant toutefois des trouées qui ouvre la vue vers la Loire.*



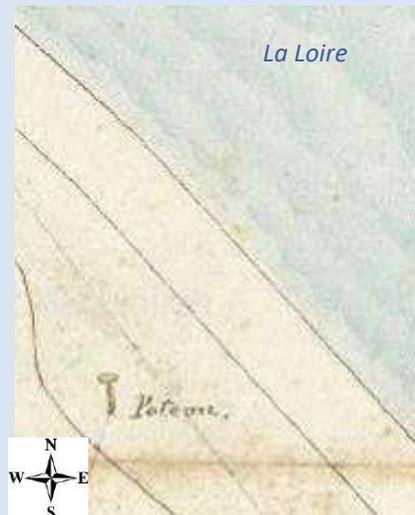
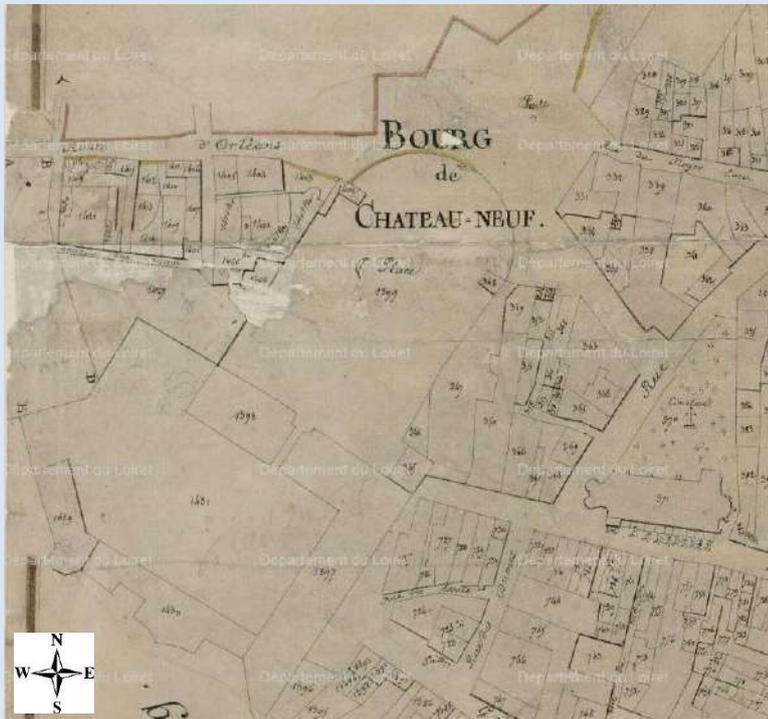
*Les berges de la rive gauche de la Loire apparaissent exemptes de forêt rivulaire.*

*Au 19<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les bords de Loire étaient pâturés et donc largement dépourvu de forêt rivulaire. Les labours en petites parcelles occupaient les zones inondables. Les plantations forestières à l'Est du méandre (partie gauche) n'étaient pas encore réalisées.*



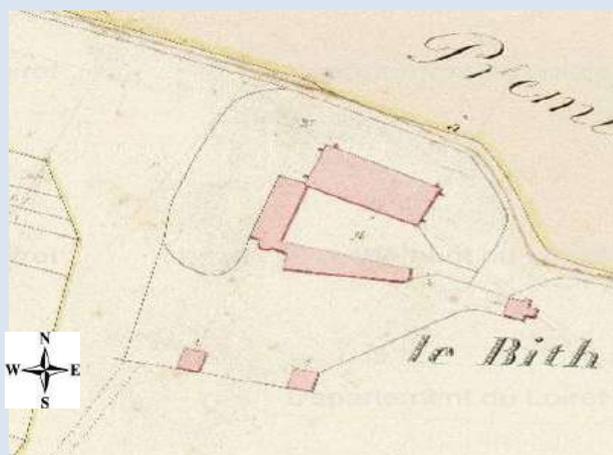
## Illustration de quelques patrimoines au travers du cadastre napoléonien de 1811

En 1811, le corps principal de logis du château est encore en place. Une demi-lune précède l'avant-cour, formant un élément charnière entre les jardins et l'allée monumentale qui s'étire sur 2 km en direction du Château de l'Etang, vers un manoir appelé « Folie » sur les Minutes de la carte de l'Etat Major (cf. page précédente).



Une potence est encore mentionnée aux confins des Terres du Bich, sur la rive gauche de la Loire face à La Ronce/Gaudin.

De même, un « Haut de la Justice » apparaît sur une butte sur les hauteurs de Gabereau, à proximité de l'actuelle gravière.



La motte de l'Oussaise (appelée Loresse ou Laulès sur d'autres cartes), est encore bien visible, entourée de son fossé en eau, non loin du cour de l'Ousson. C'est sur l'Ousson que se situe le château de Gué Gaillard, au bout de la direction donnée par la « terrasse de Loire » et l'allée du Grand Val.

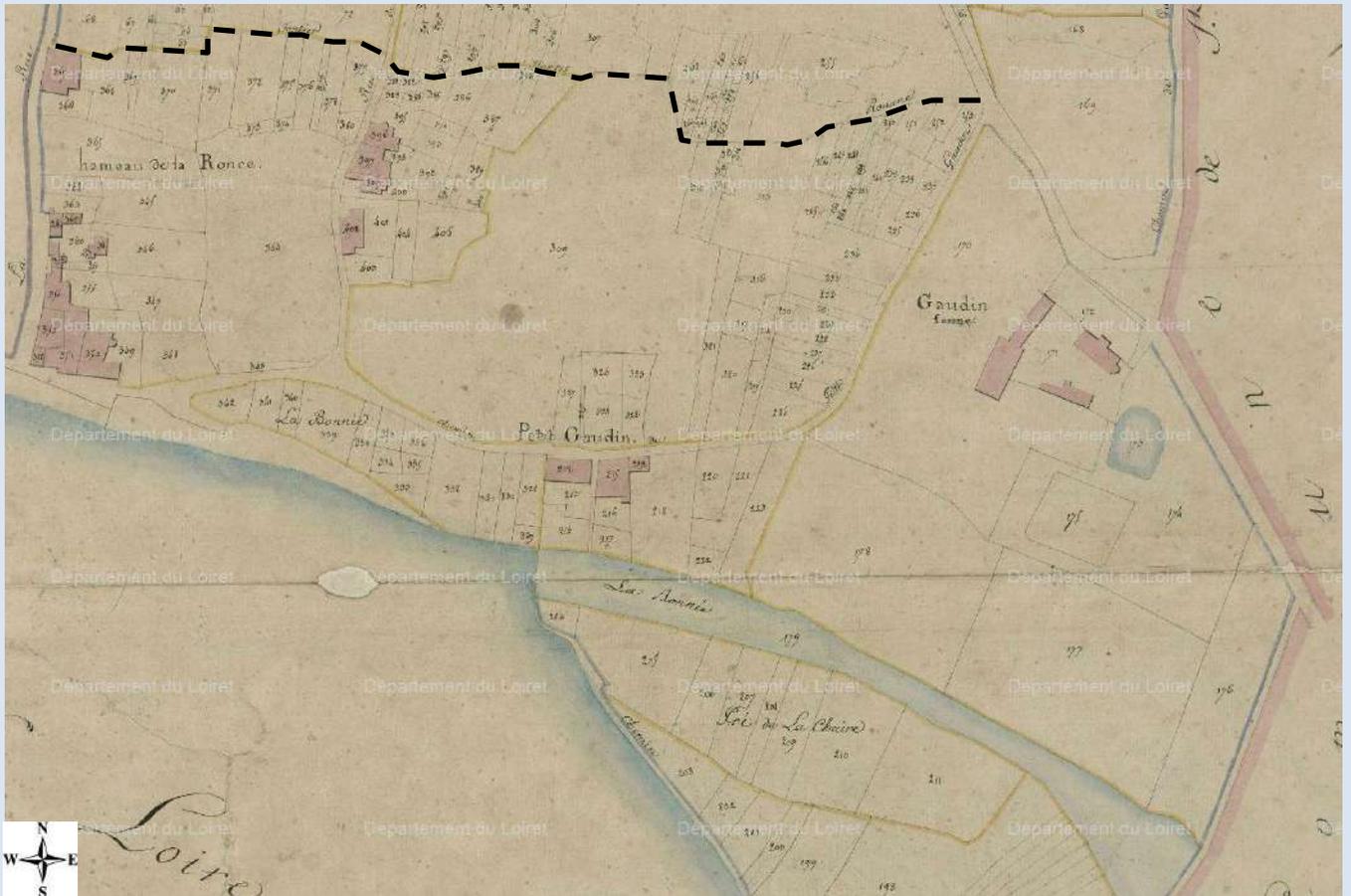


La mention « Les Chantiers » apparaît à la confluence aval du Rio avec la Loire. Cette mention désignait des zones portuaires sur les bords de Loire.

**Le chemin de Nantes à Roanne (dit également chemin à l'Âne, et en pointillés sur la carte ci-dessous)**

**correspond au chemin emprunté par les mariniers** lorsqu'ils remontaient le fleuve, une fois leur embarcation utilisée à la descente puis vendue. Ce chemin passait par la porte des mariniers dans les jardins du château, traversait le tissu urbain de Châteauneuf où il a été conservé à côté du « tumulus », puis passe au Nord de La Ronce où il forme un sentier piétonnier très pittoresque entre les jardins privés. Il se poursuit sur le coteau de Saint-Martin-d'Abbat plus à l'Ouest.

La carte ci-dessous montre également l'emplacement de la future Gare d'eau refuge de la Bonnée sur une des embouchures de la Bonnée. C'est là que les mariniers abritaient leurs embarcations lorsque la Loire n'était pas praticable (crues, embâcles de glace, ...). Elle n'était pas encore aménagée en 1817 au moment de l'établissement de ce cadastre.



**La Gare d'eau de la Bonnée apparaît sur ce plan de 1854**

(plan d'alignement F14\_6641b1.

Carte avec Nord orienté vers le bas). Elle est bordée d'un alignement d'arbres.

En revanche, à cette date, la digue au pied du Chastaing n'était pas encore édifiée, le chemin de halage passait en sommet de coteau.



La carte postale ci-contre montre la Gare d'eau refuge de la Bonnée. Les alignements d'arbres qui la bordent se perçoivent bien en l'absence de forêt rivulaire.

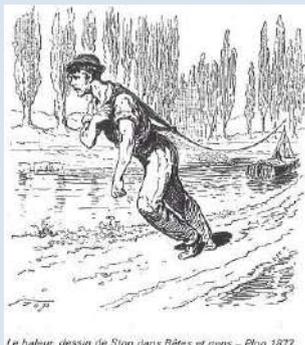
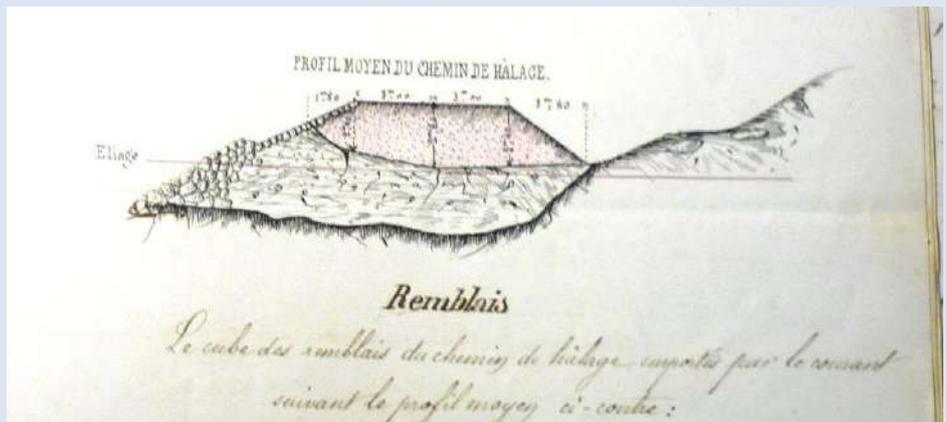
Construction du chemin de halage du Chastaing (cartes des Ponts et chaussées)

Digue du chemin de halage construite à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle

Sur le cadastre napoléonien de 1811, le chemin de halage passe sur le sommet du coteau du Chastaing.



Plan de la digue au pied du coteau du Chastaing, pour le halage des bateaux, datant de 1856 (F14\_6641a)



Revue des Amis du musée de la Marine de Loire n° 83  
Illustration du halage



Plan du perré du chemin de halage du Chastaing en 1844 (F14\_6640 carte avec Nord orienté vers le bas)



Depuis le château et sa terrasse, la vue portait vers la Loire.

Une terrasse intermédiaire avait été créée au 17<sup>ème</sup> siècle dans le coteau sous le château. C'est à ce niveau qu'aboutissait l'escalier à double rampe du château, et que partait le pont-escalier sur les douves ; le tout est situé sur l'axe majeur du jardin.



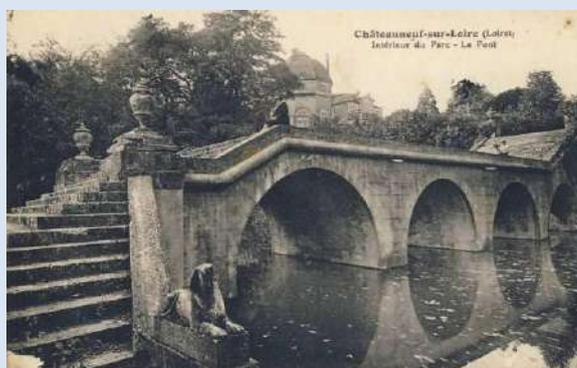
39. Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) - Vue du Parc

Le jardin à l'anglaise de 1821, sur le coteau du château, est réputé pour son allée de rhododendrons



## Le château et son parc

Après une période de délabrement, le pont-escalier qui enjambe les douves a été réhabilité. Il est orné de vases monumentaux et de lions sculptés par Romagnesi au début du 19<sup>ème</sup> siècle.



## Le port de Châteauneuf-sur-Loire

Amarrage de totes cabanées et de barques



Le quai Penthivère est bordé d'un alignement d'arbres. Un bateau-lavoir y est amarré. Les draps sont mis à sécher sur le quai.





## Les bords de Loire

**Le méandre de la Loire** est bien visible, ainsi que le Rio arboré qui traverse les labours de la plaine alluviale non endiguée. La forêt rivulaire est tenue, voire inexistante, permettant ainsi de larges vues vers le fleuve. Le pont prolongé de la D11 et de ses alignements d'arbres est en place.

**Quai Barrault** à l'extrémité gauche de la photo, avec son alignement de platanes plantés en 1897 à la demande de la municipalité, vu depuis la rive gauche alors pâturée. Des constructions aujourd'hui disparues sont encore visibles sur cette photo.



## Le Bac de Châteauneuf-sur-Loire



La traversée de la Loire entre Sigloy et Châteauneuf (photo extraite de la monographie de Sigloy)

## La vie rurale



La pêche professionnelle était développée sur la Loire.  
Exemple d'une technique de pêche traditionnelle.  
Photo Inventaire Régional

Travaux dans les vignes, dans les labours  
et au moulin à vent  
(photos extraites de la monographie de Sigloy)



La passerelle du  
Tramway dans sa  
traversée du Rio.



Les attelages de chiens  
étaient traditionnels  
dans le secteur.

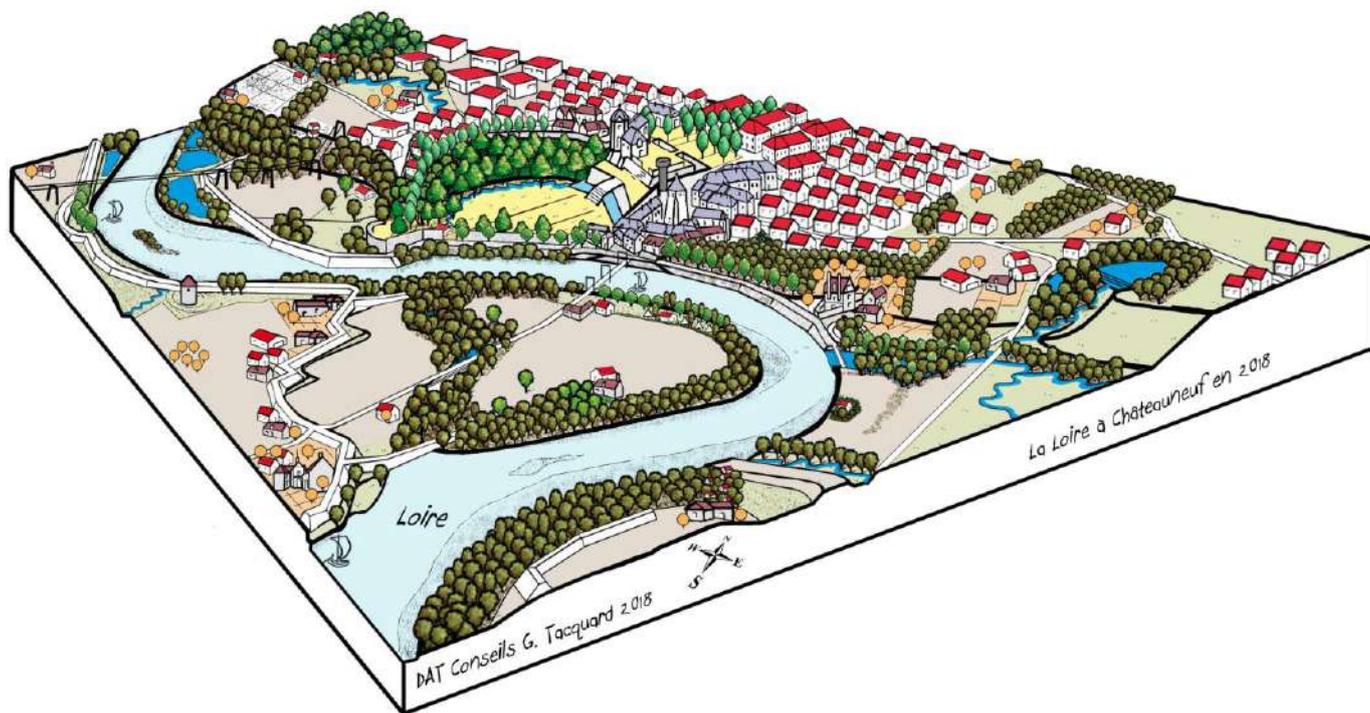


La plage de la Maltournée a développé des  
activités de loisirs de baignade dès la fin du  
19<sup>ème</sup> siècle.



Reposoirs situés sur la levée (n° 49  
et 129). Ils servaient de halte aux  
cortèges processionnels ou  
mortuaires.  
Extraits de la monographie de  
Sigloy.

## 2.2.5. Les éléments constitutifs des paysages aujourd'hui, leur évolution depuis le 19<sup>ème</sup> siècle



### Les vestiges de l'ancien château royal et ducal restent imposants

Le corps principal du logis, bâti au 17<sup>ème</sup> siècle à l'emplacement de l'ancien château royal, a été démolie au début du 19<sup>ème</sup> siècle, après la Révolution. L'axe principal du jardin et des grandes allées le traversait en son centre, selon le style propre à son siècle de construction. Ainsi, la partie centrale du château, ainsi que son escalier à double rampe qui rejoignait la terrasse intermédiaire, puis le monumental pont-escalier qui enjambait les douves en eau, devenaient des éléments charnières de l'articulation entre les jardins et le château. Actuellement, seuls les murs de soutènement, une salle creusée dans le coteau et le monumental pont-escalier de pierre qui enjambe les douves subsistent de cet ensemble bâti. Ainsi, le pont-escalier enjambant les douves prend de l'importance, puisqu'il s'agit du seul élément bâti situé sur l'axe majeur des jardins et des grandes allées, susceptible d'évoquer ce lieu charnière entre les jardins et le bâti, caractéristique des jardins du 17<sup>ème</sup> siècle.

D'autres bâtiments de grande importance ont été conservés. Il s'agit de la grande salle d'honneur dont la charpente a été datée de 1292. Jean Mesqui l'attribue à Philippe le Bel en précisant : « elle est la deuxième salle monumentale après le Palais de la Cité de Paris, c'est une référence dans l'histoire de l'architecture qui mériterait d'être davantage valorisée. » (cf. ouvrage de Caroline Barry p 16). Une rotonde lui a été ajoutée en 1690 par Louis Phélypeaux de la Vrillière, ministre du roi et grand mécène. Cet ensemble donne lieu à une élégante composition sur le rebord de coteau, face à la cour d'honneur et à l'avant-cour aux arbres

majestueux, fermée par la grille de fer forgé créée par le duc de Penthièvre à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et ornée de ses armes. Le château domine les douves sèches désormais jardinées avec soin, ainsi que les douves en eau, le pont de pierre qui l'enjambe, et plus loin le Val. Divers bâtiments de l'ancien château sont également conservés au sein du Parc, notamment les anciens communs, l'orangerie, et les écuries qui hébergent le Musée de la Marine de Loire.

La salle d'honneur et la rotonde du château, leur terrasse dominant les douves en eau, les murs de soutènement en pierre de taille, le monumental escalier de pierre qui les enjambe, forment un ensemble pittoresque, visible des proches environs. Cet ensemble reste visible d'un peu plus loin, à partir du pied du coteau qui délimite la petite plaine alluviale semi-circulaire. Trois vues plus lointaines depuis le Val vers le sommet de la rotonde sont également possibles. Elles sont alignées selon un axe Nord-Sud, faisant entrevoir la possibilité d'une reconquête relativement aisée d'une vue plus large vers ces éléments majeurs.

## Enjeux

Le château de Châteauneuf comporte encore d'importants éléments bâtis, pittoresques, hérités de diverses époques échelonnées du Moyen Âge jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle. Ils donnent lieu à des perspectives attrayantes et bon nombre d'entre eux ont été d'ores et déjà réhabilités.

Un motif paysager focalise plus particulièrement quelques perspectives à partir du Val. Il s'agit de la rotonde dominant les terrasses, leurs hauts murs de soutènement, le monumental pont-escalier en pierre de taille qui enjambe les douves en eau. Il est souhaitable de mettre en valeur ces éléments, ainsi que les vues qui en permettent la découverte (vue rapprochée depuis le pied du coteau ou depuis la terrasse de Loire qui domine le terrain de foot, vues lointaines depuis la rive gauche de la Loire et la levée de Sigloy, alignées toutes trois sur le même axe de vision Nord-Sud ce qui limiterait les besoins de coupe d'arbres pour élargir quelque peu la vue).

Le rôle du pont-escalier, situé sur l'axe principal des jardins tels qu'ils avaient été conçus au 17<sup>ème</sup> siècle, devient d'autant plus important que le corps principal du château a disparu. C'est désormais cet ouvrage d'art qui matérialise le fameux point charnière entre les jardins et le bâti, sur l'axe principal du jardin et des grandes allées, composition typique du 17<sup>ème</sup> siècle et chère à André Le Nôtre. Cet ouvrage est donc à mettre tout particulièrement en valeur.

A long terme, il pourrait être envisagé de restituer (ou d'évoquer plus fortement) l'escalier à double rampe et repos intermédiaire, qui reliait autrefois le château à la terrasse intermédiaire, et qui pourrait aujourd'hui prendre place au même endroit malgré l'absence du corps principal de logis.

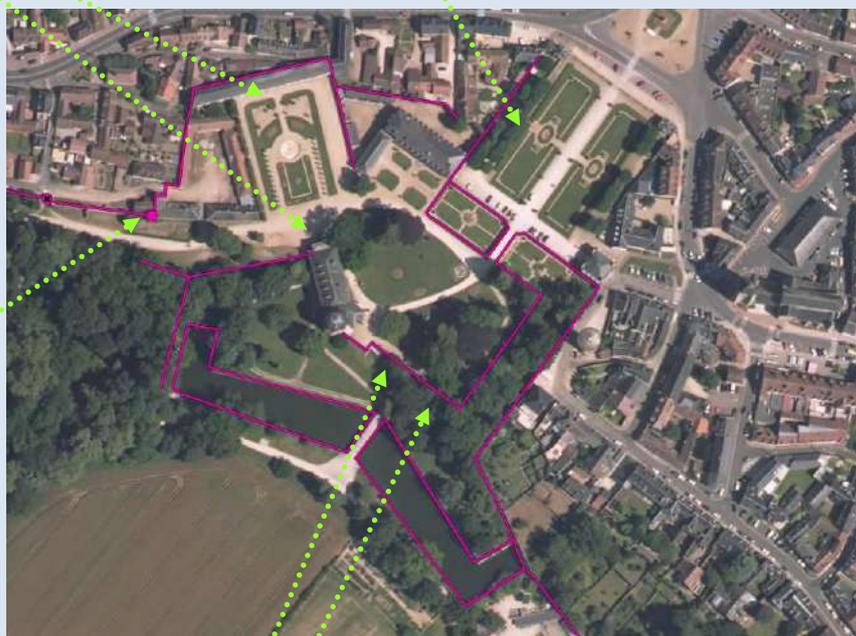
*L'orangerie du 18<sup>ème</sup> siècle*



*L'avant-cour et la cour d'honneur (« place des Douves »), séparées de la ville par la grille en fer forgé ornée des armes du duc de Penthièvre (18<sup>ème</sup> siècle)*



*La salle d'honneur du 13<sup>ème</sup> et la rotonde de 1690 nécessitent d'urgents travaux de réhabilitation*



*La ferme et son ancien pigeonnier aujourd'hui inséré dans le mur de clos.*

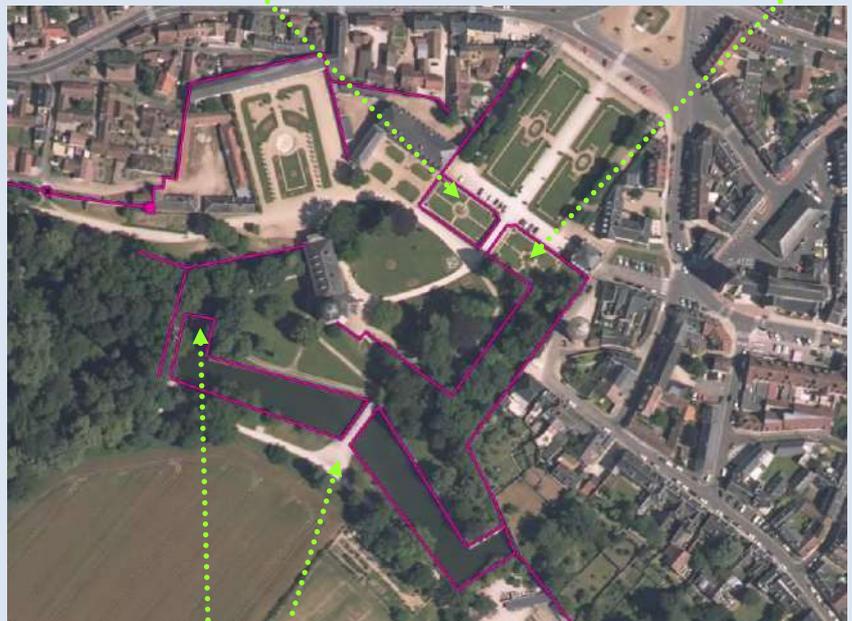
*L'ancien escalier à double rampe et repos intermédiaire, typique des créations d'André Le Nôtre, a disparu, remplacé par un escalier sans rapport avec l'ancien. Une référence plus forte au patrimoine local pourrait être envisagée à long terme.*



*Porte, cavité et trace de porte ou de décor, marquent le mur de soutènement de la terrasse du haut, où se situait le château. Il s'agit du soubassement du corps principal du logis, aujourd'hui disparu. Les détails de sa conformation pourraient être davantage mis en valeur et leur origine expliquée.*



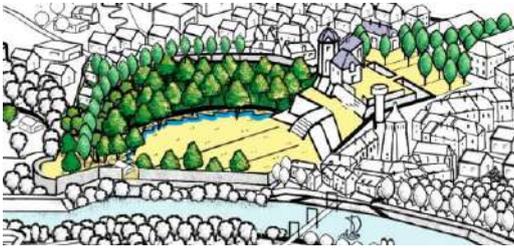
*Détail du bandeau semi-circulaire et de la gargouille des douves sèches.  
Des besoins de réhabilitation sont à noter.*



*Les douves et les murs de soutènement qui les dominent nécessitent un entretien incessant : besoins de consolidation (ci-dessus), besoins de dévitalisation de la végétation buissonnante qui tend à s'y développer et qui les détruirait à terme (à droite).*



*Les grands vases qui ornent de part et d'autre le pont-escalier qui enjambe les douves mériteraient d'être restitués. Les lions du sculpteur Romagnesi n'avaient été exposés de part et d'autre de cet escalier qu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle, avant d'être déplacés au palais de justice d'Orléans, où ils siègent toujours.*



**Les jardins conservent des éléments des jardins « à l'anglaise » du 19<sup>ème</sup> siècle sur le coteau, ainsi que plusieurs éléments structurels des jardins « à la française » des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles**

A partir du 14<sup>ème</sup> siècle, un jardin avait été progressivement aménagé jusqu'à occuper l'ensemble de la plaine alluviale au pied du château, le coteau étant maintenu en bois et vigne. Il a atteint son apogée au 17<sup>ème</sup> siècle avec le prolongement de deux allées monumentales bordées d'un quadruple alignement d'ormes de 1.2 km vers le Sud-Ouest et de 2 km vers le Nord Est. Cette situation s'est maintenue jusqu'à la Révolution, puis, les alignements d'arbres des grandes allées ont été coupés. Au 19<sup>ème</sup> siècle, un parc à l'anglaise avait été créé sur le coteau et à son pied le long des douves et du Miroir d'eau. Un aménagement plus « léger » avait été mis en place dans la plaine alluviale, utilisée en labours et en prés soigneusement jardinés. Un bois aux multiples essences exotiques, ponctué de rivière, étangs et cascades, occupait ainsi le rebord du plateau, son coteau et son pied.

En 1925, les 93,319 ha du domaine avaient été vendus, avec le château (la rotonde de 1690 et la salle d'honneur du 13<sup>ème</sup> siècle), l'orangerie, le parc, le jardin potager, la ferme, les anciennes écuries, les terres en prés et en labours, les friches, ainsi que les murs de clos, la demi-lune et même la croix St-Jacques. La Commune avait acquis le château et les pavillons, l'avant-cour et la cour d'honneur, la terrasse, les anciennes douves et la pièce d'eau, les communs, l'orangerie, ainsi que les anciennes écuries où sera aménagé ultérieurement le remarquable Musée de la Marine de Loire.

Puis en 1934, face aux multiples pressions de lotissement, le Département avait racheté le parc aménagé par René-Charles Huillard d'Hérou ainsi que le château. Maurice Genevoix, écrivain renommé ayant situé bon nombre de ses romans dans des paysages ligériens, avait plaidé ardemment en faveur de la conservation de ce lieu emblématique en publiant, par exemple, les propos suivants : « *On classe depuis longtemps les monuments historiques. On classe maintenant les sites qui font partie, eux aussi, de la richesse nationale : en voici un, parmi les plus précieux* ». De fait, le château et son parc ont été classés monuments historiques en 1927.

Malgré cela, une partie de la belle forêt sur la haute terrasse alluviale, qui faisait partie des jardins à son extrémité ouest, a été lotie. Une station d'épuration a été créée au bout du jardin près de la demi-lune, perceptible à partir de la terrasse du château. Des arbres et broussailles masquent le mur de clos côté Loire, ainsi que la demi-lune dont l'imposant mur de soutènement mériterait d'être mieux mis en valeur. Le mur de clos côté ville comporte quelques segments délabrés. Sur les marges Est, un centre nautique a été implanté au pied du coteau couronné par la silhouette pittoresque du centre historique du bourg. Il reste toutefois discret. La plaine alluviale elle-même, jardin régulier aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, comporte actuellement des labours, quelques prés et deux terrains de sport avec un petit bâtiment annexe.

Malgré ces transformations, le parc conserve un important pittoresque et un bon potentiel d'amélioration. Le jardin à l'anglaise du 19<sup>ème</sup> siècle est conservé sur le coteau, avec sa remarquable collection d'arbres exotiques, ses canaux, rivières, plans d'eau, cascades, allées de rhododendrons, etc. Il constitue désormais un parc urbain très fréquenté, inscrit en Espace Naturel Sensible du Département. Le jardin à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles a disparu. Toutefois, un certain nombre d'éléments structurels sont conservés :

- l'axe majeur des jardins et de la grande allée vers le Nord-Est est toujours perceptible dans le parcellaire agricole de la plaine alluviale au pied du château, et dans le tissu urbain (avenue Albert Vigier bordée d'alignements d'arbres, puis route rejoignant l'échangeur autoroutier) ;
- la « terrasse de la Loire » (appelée L'Herbe verte) prolonge toujours l'axe majeur en l'infléchissant ; toutefois, la « terrasse de Loire » elle-même, et les aménagements très élaborés au niveau de cet infléchissement, ne sont actuellement plus perceptibles ;

- la demi-lune qui faisait la jonction entre le jardin et l'allée monumentale du Grand Val reste bien identifiable avec son haut mur de pierre de taille qui domine le Grand Val, bien qu'elle soit masquée par des arbres et que la construction semble avoir fait l'objet de réparations ;
- le mur de clos d'environ 4 km de longueur ainsi que la trace de tours près du quartier de l'Épinoxy, sont maintenus malgré quelques délabrements côté ville ;
- la terrasse intermédiaire aménagée dans le coteau sous le château est toujours en place ;
- le Miroir d'eau avec son canal terminé par un bassin circulaire d'un côté et un bassin carré de l'autre côté, reste encore perceptible bien que renaturé ;
- l'allée Lamballe en rebord de la haute terrasse alluviale a été replantée de tilleuls le long d'une belle promenade, bien que le mur de clos et les espaces qui les longent mériteraient quelques réhabilitations ;
- le bois sur les marges Ouest du jardin, se maintient partiellement et marque l'horizon des anciens jardins ; il constitue un écran indispensable face aux extensions urbaines.

## Enjeux

- L'ancien jardin des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, la cour d'honneur et l'avant-cour, prolongés des grandes allées bordées de quadruples alignements d'ormes, étaient particulièrement monumentaux, soulignant ainsi l'importance du château de Châteauneuf-sur-Loire. L'ensemble s'étendait sur 6 kilomètres de longueur. Il est important de conserver la trace de cette ampleur, en mettant en valeur l'allée urbaine rectiligne depuis l'autoroute jusqu'au château qui matérialise désormais l'ancienne allée vers le Nord-Est. L'évocation de l'ancienne allée qui s'étendait vers le Sud-Ouest dans le Grand Val serait également souhaitable, dans le cadre d'un projet compatible avec les activités agricole du lieu.

- L'axe majeur autour duquel étaient organisés les jardins à la française est un élément caractéristique des jardins du 17<sup>ème</sup> siècle. Il est souhaitable de matérialiser cet axe à chaque fois que cela est possible, sans recourir forcément à des aménagements lourds. Ainsi par exemple, selon Pierre Bonnaure (cf. en annexe l'étude des jardins « à la française » du 17<sup>ème</sup> siècle du château de Châteauneuf-sur-Loire), le dessin des parterres fleuris de la cour du château pourraient souligner le passage de cet axe (comme cela est fait au niveau de l'avant-cour) ; l'agencement des parcelles labourées et des terrains de sport dans la plaine alluviale en contrebas du château, où s'étendait le jardin à la française, pourrait souligner le tracé de cet axe (matérialisation plus nette du chemin rural, parcellaire de culture, ...) ; le traitement du point d'infléchissement de cet axe au niveau de la « terrasse de la Loire » pourrait être travaillé afin d'en restituer l'intérêt ; la demi-lune, élément charnière entre le jardin et l'allée du Grand Val, devrait être mise en valeur.

- Si le château en lui-même, à savoir la rotonde et la salle d'honneur, les terrasses et l'escalier monumental qui traverse les douves, est peu visible depuis les bords de Loire, en revanche, le mur de clos des anciens jardins à la française pourrait l'être de façon importante moyennant une gestion adéquate des arbres et buissons qui le longent. Des travaux de réhabilitation du mur seraient également souhaitables, notamment côté ville. Améliorer sa visibilité pourrait contribuer à rendre mieux perceptible l'importance du lieu. Il est fondamental de conserver dorénavant l'emprise des anciens jardins dans leur intégrité, d'éviter toute construction de lotissement et d'infrastructure, afin de préserver le pittoresque des lieux et les possibilités d'un développement touristique plus important à long terme.

De nombreux travaux de réhabilitation et d'entretien ont d'ores et déjà eu lieu. Les actions sont à poursuivre dans la durée, autant au niveau des bâtiments qu'au niveau du jardin à l'anglaise de René-Charles Huillard d'Hérou (ex : remplacement de certaines essences arborées devenues trop âgées, renouvellement des panneaux d'explication le long du sentier botanique, entretien des différents aménagements, etc.). Il est également important de reconquérir un minimum de covisibilité entre le château, son jardin et le Val de Loire, par une gestion adéquate des arbres situés dans les champs de vision.

**Illustration de l'axe majeur  
qui structurerait les anciens jardins à la française,  
très certainement conçus par André Le Nôtre.  
Il s'agit d'une structure paysagère importante  
à mettre en valeur.**



*L'aménagement de la cour d'honneur (Place des Douves) ne met pas en évidence l'axe majeur des jardins. Il serait souhaitable de le rendre perceptible dans l'agencement des parcelles.*



*L'axe majeur est bien perceptible dans l'avant-cour du château*



*L'axe majeur se poursuit dans le tissu urbain par l'avenue Vigier puis par l'avenue du Gâtinais jusqu'à l'échangeur de la voie rapide D2060.*



*La station d'épuration se situe légèrement en marge de l'axe principal de l'ancien jardin à la française.*

*L'axe majeur du jardin traverse la terrasse du château (où il passait par le centre du corps principal de logis aujourd'hui détruit), puis par le pont-escalier qui enjambe les douves, et se poursuit dans la plaine alluviale jusqu'à sa jonction avec la Loire. C'est à ce niveau qu'il s'infléchit pour prendre l'orientation de la « terrasse de Loire ».*



*Légère trace de l'axe majeur dans les labours qui ont remplacés l'ancien jardin à la française. L'axe majeur se « heurte » aujourd'hui à la haie arborée qui longe le mur de clos et à la forêt rivulaire, empêchant son ouverture vers la Loire et vers l'infini.*

**L'axe majeur s'infléchit au point de rencontre avec le fleuve,  
il s'oriente selon la « terrasse de Loire » bordée par le mur de clos de l'ancien jardin à la française**

La « terrasse de Loire » longe le mur de clos côté terrains de sports



La « terrasse de Loire » est plus large le long du mur de clos côté Loire, où elle forme un agréable espace de promenade et de pique-nique.

Depuis la terrasse de Loire, le château, l'église Saint-Martial et une partie du front urbain sont visibles. Toutefois, il conviendrait de remplacer le château d'eau par un dispositif de distribution de l'eau sous pression, car il amoindrit le pittoresque de bon nombre de vues.



L'allée Lamballe a été replantée de tilleuls.



La collection d'arbres rares nécessite une gestion particulière et le remplacement de certains d'entre eux.

**Le jardin à l'anglaise aménagé au 19<sup>ème</sup> siècle par René-Charles Huillard d'Hérou sur le coteau près du château comporte de multiples richesses paysagères, qui demandent un entretien constant**



La multiplicité des sources est caractéristique du coteau près du château. Le jardin la met habilement en scène.



Certains panneaux d'explication nécessiteraient d'être renouvelés. Le sentier botanique pourrait être étoffé.



Mur de clos côté ville

**Le jardin à la française a disparu, mais son mur de clos, existe toujours. Son ampleur révèle l'importance du château au cours de l'histoire. Il constitue une importante richesse paysagère à mettre en valeur.**



Vestige de l'ancienne tour du mur de clos



Mur de clos côté Loire

Le mur de clos doit être conservé, entretenu et réhabilité.

De même que la trace de l'ancienne tour, qui semble avoir joué un rôle de repère paysager important.



### **La demi-lune**

est un élément charnière entre l'ancien jardin à la française et l'allée monumentale bordée d'un quadruple alignement d'ormes qui parcourait le Grand Val

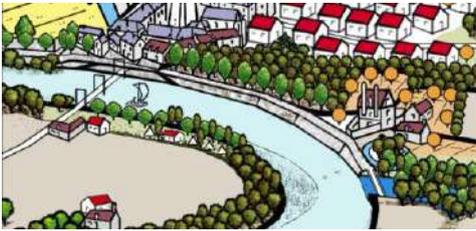


### **La porte des mariniers,**

mitoyenne à la demi-lune, est située sur le chemin « de Nantes à Roanne » emprunté par les mariniers à la remonte.



**La trace de l'allée** se lit encore, ponctuellement, dans le parcellaire du grand Val. La restitution de certains éléments à long terme, dans le cadre d'un projet agritouristique, n'est pas à exclure. L'emprise de l'ancienne allée est indiquée en jaune sur le plan cadastral ci-dessus.



**Les ouvrages portuaires de Châteauneuf/La Ronce se sont figés vers 1880 au moment de l'arrêt de la marine de Loire. Ils sont typiques d'une époque et remarquables par leur ampleur.**

L'ensemble portuaire comporte des éléments diversifiés et pittoresques, globalement bien conservés même si quelques réhabilitations apparaissent souhaitables.

Le premier élément d'importance majeure lié à l'activité portuaire, est la Loire elle-même, et en particulier son chenal navigable. Ce linéaire naturel a été en forte interaction avec les activités humaines, notamment depuis la fin du 15<sup>ème</sup> siècle avec la construction des levées. A cette époque, elles avaient pour but principal de favoriser la navigation (cf. Le Val de Loire de Roger Dion). D'où leur emplacement positionné de façon à rabattre les eaux vers la courbure concave du fleuve. Il fallait éviter qu'elles ne se dispersent dans un bras latéral pour conserver un flot suffisant face au port de Châteauneuf durant la plus grande partie possible de l'année, la navigation devenant impossible en période d'étiage.

Le patrimoine portuaire ne peut être dissocié des dynamiques fluviales et des techniques de navigation. Ainsi par exemple, les zones d'îles observées dans la Loire, en amont et en aval d'un ancien bras de la Loire, le Rio, apparaissent sur les cartes dès le 18<sup>ème</sup> siècle. Elles témoignent de la tendance à l'alluvionnement dans ces secteurs et donc de la tendance qu'a la Loire de passer par le Rio, passage qui a été contrecarré par le positionnement des anciennes levées et, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, par la construction de deux nouvelles petites levées aux deux extrémités de ce bras de la Loire (appelée « la nouvelle levée » près du bourg de Sigloy). La zone d'îles à l'ouest de l'aire d'étude est plus récente. Elle semble concomitante de l'extraction de granulats sur les rives droite et gauche à ce niveau et comporte désormais une grande richesse biologique.

L'aménagement des ports et des chemins de halage s'est figé vers 1880, lorsque la marine de Loire a cessé son activité, concurrencée par le canal d'Orléans, par l'ouverture de la voie ferrée de Paris à Orléans en 1843, puis par l'ouverture de la ligne Orléans Gien en 1873.

De l'amont vers l'aval, le patrimoine paysager portuaire en rive droite dans la courbe concave du fleuve, comporte les éléments suivants :

- La Gare d'eau refuge de la Bonnée, limitrophe au port de la Ronce, mesure 314 mètres de longueur avec une largeur de 5 à 9 mètres dans sa partie aval. Elle s'évase vers l'amont pour atteindre 31 m de largeur avant le chemin de traversée et 70 mètres de largeur après. Un petit pont, avec contreforts en pierre de taille surmonté d'un parapet, l'enjambe au niveau de sa confluence avec la Loire. La Gare d'eau est réduite actuellement à un étang plus ou moins vaseux, utilisé pour la pêche, fermé par un muret muni d'une vanne. Les dynamiques naturelles y ont repris leurs droits. En amont, l'alimentation en eau de la Gare d'eau se perçoit encore à proximité de la route D60. Des ruisseaux issus d'un bras de la Bonnée et de l'étang de Chanteloup se rejoignent au niveau d'une petite retenue d'eau équipée d'une vanne. L'observation des cartes anciennes semblent montrer que ces ouvrages résultent des tentatives des ingénieurs pour renforcer l'alimentation en eau de la Gare d'eau, en vue d'améliorer son désensablement.

- Le port de la Ronce consiste en un quai empierré de 100 mètres de longueur. Il comporte une banquette et un escalier de pierre, un anneau d'amarrage sur lequel il est inscrit « faite par Gaillard père taillandier à Châteauneuf en l'an II de la République ». Sur le port se situe une croix de marinier, la croix St-Marc, dont les extrémités comportent des ancres croisées. Il semblerait qu'elle ait été posée à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Martial. La cale aval avait déjà disparu à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, celle à l'amont du port n'existe plus aujourd'hui. Le port longe un hameau très pittoresque bien visible depuis le chemin de halage, la Loire et la rive gauche avec camping qui lui fait face. Une traversée par bac existait dans ce port. Des pieux en bois consolident la base du quai et sont visibles lors des étiages (ils peuvent être très anciens, mais aucune analyse dendrochronologique n'a été réalisée). De même, quelques amas de pierre émergent dans le lit du

fleuve face au port lors des basses eaux, ils pourraient être la trace d'un ancien pont ou d'un ancien péage selon les recherches historiques de Caroline Barry.

- Le chemin de halage le long du coteau du Chastaing, entre La Ronce et le port de Châteauneuf, a été déplacé du sommet du coteau au pied du coteau en 1856, moyennant la construction d'une digue de 780 mètres de long, pour consolider la berge de la Loire. Quelques escaliers de pierre, plus ou moins dés herbés, relie le chemin de halage à la Loire. Celui-ci est désormais aménagé en une belle promenade ombragée de grands platanes centenaires, très prisée des habitants et des touristes. La fontaine créée en l'honneur de l'écrivain Maurice Genevoix capte une des sources de ce coteau. La digue joue également un important rôle de protection du coteau contre l'érosion par le fleuve, érosion active dans cette courbure concave de la Loire. Or, des signes de déstabilisation de son perré apparaissent ça et là, notamment aux passages des sources qui en sapent la base (selon des observations de membres de l'association Les Amis du Musée de la Marine de Loire).

- Le port de Châteauneuf est décrit par Valérie Maurer-Cribelier en ces termes : « *Le quai de Penthièvre est composé d'une cale abreuvoir en long à tablier haut encastré de 450 mètres de long et de 18 mètres de large. Le tablier établi entre le perré et le pavement descendant vers la Loire est légèrement incliné. Deux rampes (une à chaque extrémité) et huit escaliers permettent l'accès au tablier. Sur toute la longueur de l'ouvrage, le couronnement des perrés est parcouru par un garde-corps composé de bornes en pierre reliées par une main courante en fer forgé soutenue par des supports en fonte ; on note également la présence de deux échelles de crues, d'un tableau de distances (entre Châteauneuf et les principales villes du fleuve) et la marque de la limite du double droit gravée sur le pavement (lorsque l'eau dépassait cette limite, le tarif du bac doublait). La rampe du bas quai en amont, quai de Penthièvre, est également pourvue d'une cale abreuvoir simple (7 mètres de large, 60 mètres de long). Une deuxième cale abreuvoir simple est installée en amont à la promenade du Chastaing.* »

- L'ancien port Barrault prolonge le quai Penthièvre vers l'aval. Il comporte une belle promenade bordée d'alignements d'érables monumentaux plantés en 1897 et un terrain de pétanque. L'ancienne cale a disparu dans l'ensablement des berges et dans le développement d'une végétation arborescente. Celle-ci limite la visibilité entre la Loire, les ports et le mur de clos qui entoure le jardin du château. La DDT coupe régulièrement cette végétation.

- L'ancien chemin de halage et les quais de la Loire le long du mur de clos du jardin du château avait été élargi en une « terrasse de la Loire » lors de l'aménagement du jardin à la française au 17<sup>ème</sup> siècle. Actuellement, il a été aménagé en promenade avec tables de pique nique. Quelques alignements d'arbres le longent côté mur de clos, tandis que, très souvent, la forêt rivulaire a remplacé les anciens emplacements d'amarrage de la zone portuaire côté Loire. Le perré qui apparaissant sur un plan du 18<sup>ème</sup> siècle n'est plus visible. Ainsi, le mur de clos de l'ancien jardin à la française ne se perçoit plus guère de loin, ce qui limite la compréhension de l'ampleur du château.

- La levée qui longe le Grand Val était également une zone d'amarrage au 18<sup>ème</sup> siècle, sur une distance de trois kilomètres. Elle était parallèle à l'allée monumentale plantée d'un quadruple alignement d'ormes dans le Grand Val, aujourd'hui disparue. Cette levée avait connu de multiples brèches lors de la crue de 1707 et lors des crues ultérieures de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. L'histoire de sa construction, de ses transformations et réparations successives, pourrait être mise en valeur.

- Puis, la zone portuaire se prolongeait dans la concavité du méandre en rive gauche de la Loire sur 1.5 km environ, au niveau de l'ancienne motte de Loresse. Mais ses quatre cales ont disparu.

A signaler également le chemin des mariniers, appelé Chemin de Nantes à Roanne ou Chemin à l'Âne, qui passe sur la levée le long du Grand Val en rive droite, traverse le Parc en passant par la « porte des mariniers », puis se poursuit sur le rebord de la haute terrasse alluviale, longe le « tumulus » et se poursuit en direction du hameau de la Ronce où il longe l'ancienne motte de Daucenville. Son tracé est toujours présent dans le parcellaire sous forme d'un sentier piétonnier pittoresque qui serpente entre les jardins aux environs de la Ronce. On le retrouve à Saint-Martin d'Abbat.

A noter également la présence d'un déchargeoir au 18<sup>ème</sup> siècle sur la levée de Sigloy, entre le hameau des Vallées et le bourg de Sigloy. Sa notation manuscrite apparaît sur une carte de cette époque. Il consistait probablement à un abaissement de la hauteur de la levée, supprimée depuis.

## Enjeux

- Les ouvrages liés à la navigation, les ports empierrés et les zones portuaires non empierrées, les chemins de halage et les levées dont l'un des rôles consistait à stabiliser le chenal navigable de la Loire, comportent la trace de siècles d'aménagements. Ils constituent un patrimoine historique d'autant plus important que le port de Châteauneuf avait connu une activité majeure. Lorsque des travaux sont effectués sur ces ouvrages, il serait souhaitable de réaliser parallèlement une analyse archéologique, afin de préciser leur histoire et d'enrichir les connaissances collectées par le Musée de la Marine de Loire installé dans les écuries du château.

La conservation et la mise en valeur des ouvrages et aménagements portuaires est fondamentale pour enrichir la mémoire du territoire et ses attraits touristiques. En effet, on assiste depuis une quinzaine d'années à un engouement pour la batellerie traditionnelle sur la Loire : gabarres, toues cabanées sont reconstituées et contribuent au pittoresque des ports. Une navigation de loisir ou dans le cadre de prestations touristiques tend à se développer sur les bords de Loire.

Aussi, les perrés des cales et des quais, leurs escaliers de pierre, échelles de crues, niveau d'inondation, double droit, anneaux d'amarrage, les banquettes, les viviers, les pieux de bois qui soutiennent certains quais et qui apparaissent à l'étiage, des empilements de pierre dans le lit de la Loire qui peuvent témoigner d'anciens ouvrages, etc. sont à conserver et à mettre en valeur. Il s'agira de veiller, par exemple, au respect des largeurs des cales, à leurs pentes, à l'angle du nez des quais, qui sont significatifs de chaque époque de construction en lien avec le type de bateau utilisé. L'entretien des pavements et leur désherbage nécessitent notamment des travaux constants, de même que le désensablement et le défrichage de certaines zones. Quelques reconstitutions de ces patrimoines pourraient être envisagées à long terme, comme, par exemple, la restitution (ou l'évocation) des deux viviers sur le port de Châteauneuf (ne serait-ce que sous forme de murets de pierre où s'asseoir), la restitution d'une des cales ou à défaut l'installation d'un ponton de bois au port de la Ronce, l'amélioration de la visibilité de la cale du port Barrault.

- Concernant les levées, la priorité sera donnée à la gestion des inondations. Toutefois, il est souhaitable d'en conserver une partie au moins. Ces ouvrages constituent de remarquables promontoires de vision vers la Loire et vers les paysages environnants. Aussi, leur entretien, en des lieux non gênant pour la gestion des écoulements en cas de crue, est tout à fait souhaitable. Lors des travaux importants sur les levées (par exemple, les travaux nécessitant une déconstruction), une analyse de leur structure pourrait être envisagée afin de mettre en évidence les différentes étapes de leur construction.

- Dans certains secteurs, comme au pied du Chastaing entre La Ronce et le Port de Châteauneuf, la digue bâtie au pied du coteau, outre le fait qu'il s'agissait de l'ancien chemin de halage aujourd'hui réutilisé en belle promenade, joue un rôle important de protection du coteau contre l'érosion du fleuve, forte dans cette partie concave du méandre de la Loire. La consolidation de l'ouvrage apparaît nécessaire, notamment dans les secteurs de résurgence de sources.

- La communication concernant les levées, les ports et les chemins de halage est déjà bien entamée et pourrait encore être renforcée, par exemple, par des sentiers d'interprétation portant tout à la fois sur leur histoire, leur construction progressive en lien avec le pouvoir royal ou la bourgeoisie commerçante, puis avec les ingénieurs des Ponts et Chaussées, leur impact sur les dynamiques fluviales et sur la navigation, leur impact sur la protection contre les inondations, les brèches occasionnées par les grandes crues et les dégâts sur les milieux environnants, etc. Elles peuvent devenir une occasion de sensibilisation à la gestion du risque d'inondation et de son impact sur l'urbanisme.

## Le port de Châteauneuf-sur-Loire

Il comporte une cale abreuvoir en long à tablier haut encastré de 450 m de long sur 18m de large, ainsi que deux cales abreuvoir simples, l'une en amont près de la promenade du Chastaing, et l'autre en aval près du quai Barrault (60 m de long sur 7 m de large). Une cale est présente au quai Barrault, peu visible car ensablée et embroussaillée.



Limite du double-droit



Niveau de crues selon les années

Echelle de crue

Anneau d'amarrage

Le prix de la traversée par Bac doublait lorsque le niveau de la Loire dépassait ce niveau.



La cale à Pillon (photo des années 1930)



Les photos ci-dessus illustrent trois périodes dans la vie du port : la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec un port en activité (quai bordé d'un bel alignement d'arbres) ; le début du 20<sup>ème</sup> siècle avec un port reconverti dans l'extraction de granulat ; et la situation actuelle avec un port à vocation touristique. Le maintien de la plateforme de chargement en béton n'est pas indispensable, la période de référence historique du port pouvant être de préférence la période durant laquelle la Loire était naviguée.



Le pittoresque du port de Châteauneuf pourrait être renforcé par de multiples actions, dans le respect de son identité spécifique : réparation des pavements, éventuellement restitution des viviers disparus (avec possibilité de s'asseoir sur leurs rebords), désherbage, mise en valeur du quai Penthièvre avec enfouissement des réseaux aériens, pavement, bancs pour le repos, restitution éventuelle de l'alignement d'arbres, réhabilitation de la rambarde dans le respect de son style, ...

**Quelques illustrations du patrimoine portuaire  
à Châteauneuf-sur-Loire et dans ses environs  
d'amont vers l'aval**



**La Gare d'eau refuge de la Bonnee**

Le pont existe toujours, il domine une vanne, l'ancienne gare d'eau ayant été reconvertie pour la pêche. L'alignement d'arbres qui le bordait disparaît quelque peu sous la broussaille. Le chemin qui relie La Ronce à la Gare d'eau passe sur une digue édifée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle



Petite digue édifée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour consolider le chemin de halage entre le port de La Ronce et la Gare d'eau



**Le petit port de La Ronce**

comporte un patrimoine diversifié. Ses deux cales ont disparu.



Banquette servant de parapet, percé d'un escalier de pierre, pavés en pierre calcaire blanchâtre, anneau et bornes d'amarrage



Chemin de halage sur la digue en bord de Loire en pied de coteau

**L'ancien chemin de halage du Chastaing** était situé sur le sommet du coteau avant d'être déplacé à son pied en bord de Loire, grâce à l'édification d'une digue renforcée de perrés et percée d'escaliers à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle



Ancien chemin de halage en sommet de coteau



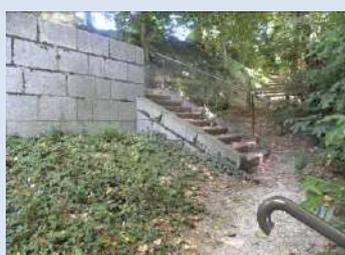
Escalier reliant l'ancien et le nouveau chemin de halage



Anciens pieux de bois qui consolident le coteau



Le chemin de halage a été transformé en une agréable promenade, intégrée à la Loire à Vélo. L'érosion anthropique y est forte, cela d'autant plus que le coteau relie des quartiers résidentiels au fleuve, d'où des aménagements de type urbain.



Patrimoines fragilisés de la Fontaine du Chastaing près du port de Châteauneuf, et de la prise d'eau de la Compagnie des Chemins de Fer près de la Ronce (Photos extraites de la Revue n° 88 des Amis du Musée de la Marine de Loire)

*Détails du patrimoine portuaire  
Port de Châteauneuf-sur-Loire*



A = Anneau d'amarrage      C = Niveau de crues      E = Escalier en pierre      I = Niveau d'inondation  
D = Limite du double droit (coût du bac plus cher à ce niveau d'eau, au 18<sup>ème</sup> siècle)      B = Bac

- |  |  |  |                         |  |   |
|--|--|--|-------------------------|--|---|
|  | Quai empierré  |  | Levée 19 <sup>ème</sup> |  | Cales du 19 <sup>ème</sup> siècle, existante ou disparues |
|  | Pieux de bois  |  | Ancienne zone portuaire |  | Gare d'eau refuge de la Bonnée                            |
|  | Plots de pierre dans le lit de la Loire pouvant correspondre à un ancien pont ou péage |  |                         |  |   |
|  | Ancienne motte de Daucenville  |  | Source                  |  | Front bâti pittoresque                                    |

**Petits pontons actuels**



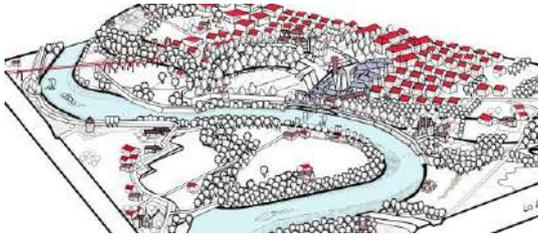
*Le «Fer à Cheval»  
à Ouvrouer-les-Champs*



*Port des passeurs de Loire  
à Sigloy*



*En amont de la Gare d'eau sur les  
limites Est de Châteauneuf-sur-Loire*



**L'extension des zones bâties et des infrastructures marque considérablement les paysages. Mais les noyaux historiques de Châteauneuf et de son hameau La Ronce, ainsi que quelques écarts, conservent leur pittoresque et agrémentent les paysages de bord de Loire**

- Les zones bâties occupaient environ 23,6 ha aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles. Elles occupent 294,4 ha en 2017, soit une augmentation de 1 146%. Les pressions urbaines sont fortes.

Elles s'exercent dans leur très grande majorité sur la haute terrasse alluviale de la rive droite, autour du château, de ses jardins et à la périphérie du noyau historique de la ville. De plus, un lotissement a été bâti à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle à l'intérieur même du mur de clos de l'ancien jardin à la française.

A l'Est de l'aire d'étude, le hameau de La Ronce, autrefois séparé du bourg par de vastes vignobles, y est désormais rattaché, rejoint par une grande zone résidentielle. Dans le même secteur, les extensions urbaines de Saint-Martin-d'Abbat tendent à former une conurbation avec les extensions de Châteauneuf, seule une coupure verte subsiste au niveau de l'étang de Chanteloup. Elle communique avec les berges de la Loire, le hameau de la Ronce et l'ancienne Gare d'eau.

En rive gauche, les nouvelles constructions sont relativement agglomérées au niveau du village de Sigloy, et sont plus diffuses ailleurs.

A l'ouest de l'aire d'étude, 40 ha de gravière en activité, ainsi que des zones de stationnement de caravanes et de dépôts divers occupent le rebord de la haute terrasse alluviale en rive droite. Une ligne à Haute Tension, avec une quinzaine de pylônes, coupe transversalement la Loire et ses berges, reliant le coteau Ouest de la rive droite à la rive gauche. Elle se perçoit à l'horizon à partir de certains bords de Loire.

Plusieurs châteaux d'eau dominent l'horizon, dont le plus prégnant est le château d'eau situé entre l'église Saint-Martial et le château de Châteauneuf.

Les moulins à vent ont tous disparu. Peut-être en subsiste-t-il ça et là quelques traces, mais elles seraient trop disséminées dans les nouvelles zones urbaines pour présenter un intérêt par rapport à un périmètre classé. Aussi, n'ont-elles pas été repérées dans le cadre de cette étude.

- Les noyaux historiques de Châteauneuf et de son hameau de La Ronce, ainsi que le hameau des Vallées en rive gauche le long de la levée de Sigloy, offrent des vues pittoresques à partir des berges de la Loire

Le noyau historique de Châteauneuf-sur-Loire recouvre une vingtaine d'hectares. Seules les rues les plus proches de la Loire sont covisibles du fleuve, notamment la Grande Rue du Port qui prolonge le château en rebord de coteau, les façades qui bordent le Quai Barrault, la Rampe du Haut Quai, la Place du Port et le Quai Penthievre avec la rue du Grenier à Sel (Grenier à Sel créé par le Duc de Penthievre au 18<sup>ème</sup> siècle), ainsi que le quartier du Port d'Amont. Le « Tumulus », imposante motte de terre à flanc de coteau d'une hauteur de 8 m pour une longueur de 54 m, est très proche du Quai Penthievre. Son couvert arboré se perçoit depuis la rive gauche en arrière-plan de la façade portuaire. Seules les toitures des quartiers plus éloignés se perçoivent depuis les bords de la Loire.

Deux châteaux d'eau apparaissent dans les champs de vision vers ce front urbain, notamment le château d'eau situé entre le château et l'église. Ils amoindrissent le pittoresque des vues.

Le hameau de la Ronce comporte une quinzaine de constructions anciennes pour seulement cinq constructions récentes. Il a conservé une belle cohérence de style. Sa façade pittoresque, marquée notamment par un remarquable manoir de brique, est bien visible depuis le fleuve.

Le hameau des Vallées perçu depuis la levée et le sentier GRP en bord de la Loire, présente également des éléments d'architecture vernaculaire intéressants : ancienne ferme partiellement intégrée à la levée (probablement lors de son élévation), domaine à cour fermée de la Cour Dieu, ...

Les hameaux proches de Sigloy le long de la levée, et le hameau des Vallées, sont les plus anciens, la partie centrale de la levée ayant servi de déchargeoir (déversoir) au 18<sup>ème</sup> siècle et n'était donc pas bâtie à cette époque.

## Enjeux

Le château et son parc en bord du fleuve, accompagnés d'une silhouette urbaine et d'un port pittoresque, le tout immergé dans un environnement naturel, est un motif emblématique des bords de Loire, à la base de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce motif paysager est bien présent à Châteauneuf et dans ses environs. Des mesures de protection et de gestion sont nécessaires pour conserver durablement ce qui a été préservé jusqu'à présent.

Il s'agit notamment de :

- mettre en valeur la cohérence et le pittoresque des fronts de Loire bâtis (par exemple, en évitant qu'une construction en rupture de style s'interpose entre ce front urbain pittoresque et la Loire, en remplaçant le château d'eau situé entre le château et l'église Saint-Martial par un système de pompage de façon à résorber la construction actuelle qui gâche les perspectives les plus pittoresques) ; plus largement, le bâti patrimonial aux abords de la Loire est à conserver et à mettre tout particulièrement en valeur (hameau de La Ronce, hameau des Vallées, ancien château de motte de Loresse dont une légère butte et une partie des bâtiments existe encore, ...) ;
- conserver les écrans forestiers face aux extensions urbaines récentes, dont les paysages sont banalisés et souvent peu cohérents, face aux infrastructures telles que les pylônes des lignes à haute tension, face au stationnement de caravanes, aux dépôts divers, aux gravières, que ce soit sur le rebord de la haute terrasse alluviale, sur le coteau ou dans la plaine alluviale ;
- interdire le déversement de gravas dans le coteau, telle que cela tend à se pratiquer à l'ouest du parc du château, car cela se fait au détriment du maintien du couvert forestier et de son rôle d'écran visuel ;
- conserver la coupure verte entre Saint-Martin-d'Abbat et Châteauneuf, afin de préserver un accès rural à la Loire (au port de la Ronce, à la Gare d'eau, ...).

Il serait par ailleurs souhaitable de rechercher la qualité urbaine des extensions récentes à l'ouest de la ville de Châteauneuf, où se mêlent habitat, grands commerces, équipements et zones d'activité, par exemple par un traitement valorisant de l'avenue d'Orléans, de façon à renforcer la cohérence et l'esthétique des accès vers le château.

Le classement au titre des sites n'a pas pour vocation d'intervenir sur les secteurs urbains concernés, sauf sur un secteur limité au fort pittoresque. Des outils complémentaires sont nécessaires tels que l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), le PPM (Périmètre de Protection Modifié des monuments historiques), ainsi que les PLU et diverses mesures incitatives de la gestion habituelle des zones urbaines.

*Les centres historiques des bourgs et des ports  
ont conservé une architecture cohérente et pittoresque*

*Le port de Châteauneuf* est dominé par les constructions à toit d'ardoise, façade grège, encadrement de calcaire beige. Bien que ponctué d'architectures récentes, le front portuaire reste cohérent et pittoresque.



*Le Port d'Amont* s'inscrit en rupture de style avec le port situé le long du quai Penthivère : toits de tuile plate couleur vieux-rouge, volumes généralement d'un seul niveau, colombage par endroit.



*Les centres historiques des bourgs et des ports  
ont conservé une architecture cohérente et pittoresque*



*Le hameau de La Ronce* est dominé par une architecture à toit de tuile plate couleur vieux-rouge ; façades à enduit à la chaux et au sable de rivière, de coloris grège, avec moellon souvent apparent ; décors, cheminées et encadrements de brique. Il comporte un manoir du 16<sup>ème</sup> siècle.



*Une nouvelle construction à toit d'ardoise dénote dans cet ensemble.*



**Les centres historiques des hameaux et des écarts agricoles  
ont conservé une architecture pittoresque : toit de tuile plate, lucarnes, murs à colombage ou à  
moellon avec enduit à la chaux et au sable, encadrements de calcaire, ...**



**L'Epinoy**



Le vieux quartier de l'Epinoy s'étend entre le château et l'église romane Bonne Dame, à l'emplacement d'un ancien prieuré. Ses ruelles et cours étroites, son bâti à colombage et torchis, ou avec moellon enduit au sable et à la chaux, témoignent de son ancienneté.



**Levée de Sigloy**



Domaine de la Cour Dieu

Les constructions les plus anciennes se situent aux deux extrémités de la levée de part et d'autre d'un ancien déversoir. Elles ont été, pour partie, intégrées à la levée, lors de ses agrandissements successifs.



**Ferme de la Maltournée**

La ferme de la Maltournée, située à l'entrée du camping, est réputée avoir été bâtie avec les pierres de l'ancienne motte du Bich.



**La Chênat**



L'écart agricole de la Chênat apparaît sur les cartes les plus anciennes. Une construction comporte des niveaux de crues.

L'un des bâtiments, délabré, pourrait être démoli.



**L'ancien fief de Gaudin**



Le château de Gaudin a été détruit dès le 17<sup>ème</sup> siècle. Mais son mur de clos et un bâtiment des communs subsistent. Ils offrent une façade pittoresque à partir de la D60, au niveau du chemin d'accès à la Loire. Ses extensions récentes banalisent cet ensemble. Toutefois, à l'occasion de réhabilitations futures, l'aspect de ces constructions neuves pourrait être amélioré.

## Les pressions urbaines sont importantes à Châteauneuf-sur-Loire

Les surfaces bâties ont augmenté de 1146% depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, surtout à partir des années 1960



Les environs du Chastaing, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, sont occupés par des champs, cultures vivrières et vergers



Des lotissements occupent désormais l'ensemble de l'espace entre Châteauneuf et son hameau La Ronce

## Des équipements et infrastructures diverses marquent certaines perspectives



Les châteaux d'eau sont nombreux dans la plaine et les terrasses alluviales plates. Certains portent préjudice au pittoresque de perspectives majeures vers le château, l'église Saint-Martial, le front urbain et portuaire. Leur remplacement par des dispositifs de distribution de l'eau sous pression serait à étudier.



L'entrée Ouest de la ville de Châteauneuf pourrait être davantage mise en valeur

Une seule résidence secondaire entourée d'une haie de résineux est à noter sur les berges de la Loire. Elle s'inscrit en rupture avec les paysages naturels et ruraux environnants. Le stationnement de caravanes, dépôts de gravas, zones d'activité, délaissés, ponctuent le rebord de la terrasse alluviale qui domine le Grand Val. Le couvert arboré du coteau forme un écran visuel appréciable.



## **L'extension des forêts sur le coteau et sur les berges de la Loire ferme des points de vue pittoresques, mais masque aussi des extensions urbaines banalisées**

Le couvert forestier a augmenté de plus de 570% depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, atteignant 356 ha après avoir diminué un peu entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle. Les extensions arborées, sur le coteau abrupt de la haute terrasse en rive droite et sur les berges de la Loire, a conduit à fermer bon nombre de vues pittoresques vers la silhouette historique du bourg, la rotonde et les terrasses du château, le mur de clos du jardin et sa demi-lune. Mais elles forment également un écran visuel entre la Loire et les extensions urbaines récentes.

L'extension forestière est la conséquence de la déprise agricole dans les lieux pentus ou humides : les vignes n'ont plus été entretenues sur le coteau de la haute terrasse alluviale en rive droite, elles ont d'ailleurs totalement disparu des environs de Châteauneuf ; les berges sableuses de Loire ne sont plus pâturées, de même que les terres pauvres du Val notamment dans le méandre de la Loire en rive gauche, et dans le Grand Val. Les friches arborescentes et les microboisements de résineux se sont également développés dans les zones soumises aux pressions urbaines, entre Châteauneuf et Saint-Martin d'Abbat, où les jardins vivriers et les terres agricoles sont souvent abandonnées. Le paysage y apparaît morcelé.

A noter également le développement forestier du Rio. Cet ancien bras de la Loire apparaît en eau sur la carte d'Etat Major de 1866. Il constitue aujourd'hui un long cordon arboré traversant d'Est en Ouest le méandre agricole de la Loire. Des trous plus ou moins en eau y sont creusés, peut-être par les dynamiques fluviales ou pour l'extraction de la terre pour surélever la levée ou pour exploiter sa richesse en limons. Il comporte des saulaies (résultant peut-être d'anciennes oseraies abandonnées), des acacias (dont le bois était apprécié pour les piquets de vigne), le tout intégré dans un linéaire naturel très riche sur le plan biologique, aux paysages pittoresques et surprenants. Son embouchure avale, comporte un lieu dit Chantier qui évoque une ancienne activité portuaire. Elle s'élargit en une zone particulièrement intéressante, tant sur le plan biologique que probablement sur le plan historique bien que des éléments d'information manquent à ce sujet. Elle est séparée de la Loire par une petite levée.

### **Enjeux**

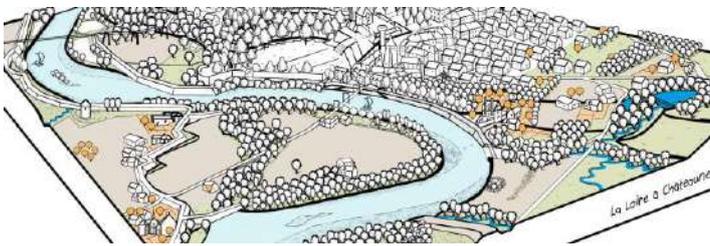
Une coupe ponctuelle d'arbres serait nécessaire pour rendre mieux perceptible le château, son jardin et son mur de clos, ainsi que le port et la silhouette urbaine du bourg historique. Un équilibre judicieux devra être trouvé entre la nécessaire ouverture des vues et le maintien de la richesse biologique des forêts rivulaires.



*Développement arboré sous la levée de Sigloy, dans l'axe majeur de l'ancien jardin à la française*

En certains endroits, la forêt devra, au contraire, être conservée afin de faire écran face aux extensions urbaines, face à des infrastructures, des stationnements de caravanes ou des dépôts divers, afin de conserver un écrin de verdure d'aspect naturel autour du château et du front urbain et portuaire historique. C'est le cas par exemple : des rebords de la haute terrasse alluviale, dont le linéaire arboré masque les extensions urbaines en arrière-plan ; de certains boisements dans la plaine alluviale qui diminuent la visibilité des pylônes des lignes à haute tension à partir des levées ; d'une haie face à la station d'épuration, qui pourrait être renforcée dans la perspective depuis la terrasse du château.

Sur le coteau du Chastaing, des érables centenaires nécessiteront peut-être des soins particuliers ou un remplacement à l'avenir. Ils 'agira alors d'être particulièrement vigilant quant au maintien d'un cordon forestier qui masque le lotissement en rebord de la haute terrasse alluviale.



## **Dans la nouvelle structure des paysages agraires, deux éléments majeurs des paysages anciens ont disparu : les vignes et les pâturages**

Les vastes vignobles qui dominaient les paysages depuis au moins le 15<sup>ème</sup> siècle, ont totalement disparu à vers les années 1950. Ils ont été affaiblis d'abord par le phylloxera qui a atteint Châteauneuf en 1888, puis par diverses évolutions sociales et économiques : concurrence accrue des vins du midi avec l'extension du réseau des voies ferrées, perte de main d'œuvre lors de la première guerre mondiale, absence d'AOC qui a permis la production de vins de grande qualité dès les années 1940 dans d'autres régions.

Les pâturages ont également quasiment disparu des paysages. Ils occupaient 244 ha au 18<sup>ème</sup> siècle sur les terres pauvres du Val, puis moins de la moitié au 19<sup>ème</sup> siècle, pour disparaître progressivement, remplacé par des boisements ou des friches arborescentes, ponctuellement par des labours. Seules quelques parcelles restent pâturées par des chevaux dans le Grand Val au débouché de la demi-lune, et par les moutons du Conservatoire d'Espaces Naturels sur le coteau de Saint-Martin-d'Abbat. Alors que l'usage en pâturage permettait le maintien de paysages ouverts aux riches perspectives, ponctuées d'arbres majestueux, leur usage en forêt ferme les vues.

Les surfaces des prés de fauche ont plus que doublé entre le 19<sup>ème</sup> siècle et actuellement, passant de 75 ha en 1866 (selon les minutes de la carte d'Etat Major) à 176 ha environ actuellement, soit une augmentation de 134%. Leur extension a surtout été forte en rive droite, qui comporte davantage de sols humides en bord de rivière, peu adaptés au passage des engins de plus en plus grands et lourds nécessaires aux labours. Ils occupent de grands espaces dans le val de la Bonnée. Leurs paysages sont sillonnés de rivières et de canaux de drainage à l'air libre, souvent bordés d'une ripisylve. Les surfaces en prés sont marginales en rive gauche, disséminées au milieu des labours.

Ailleurs, les labours dominant dans la plaine alluviale, sur les meilleures terres de la rive droite dans la petite plaine alluviale sous le château et dans le Grand Val qui avaient été enrichies par les limons de la Loire, ainsi que sur l'ensemble des terres en rive gauche. Après avoir augmenté entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle, ils ont diminué de 35%, passant de 1064 ha à 689 ha dans l'aire d'étude. Cultivés désormais en grandes parcelles, leurs paysages apparaissent uniformisés. Leur pittoresque est moindre, mais il est à noter que de tels paysages céréaliers, très ouverts, sont également typiques du Val de Loire. De grandes cultures maraîchères, oléagineuse (tournesols à l'aspect pittoresque) et fruitières se sont également développées dans le Val en rive gauche de façon importante au courant du 20<sup>ème</sup> siècle.

### **Enjeux**

Les grands labours font partie des paysages traditionnels du Val de Loire qui, au niveau de Châteauneuf, forme un cordon de fertilité au milieu des terres sableuses de la Sologne et de la forêt d'Orléans. Il est important de conserver ou de reconquérir leur qualité paysagère en évitant par exemple, la démultiplication des réseaux aériens ou l'implantation d'ouvrages divers.

Les pâturages peuvent jouer un rôle valorisant pour le secteur, en entretenant des paysages tout à la fois ouverts et diversifiés par la présence de structures arborées valorisantes, utiles à l'ombrage du troupeau (arbre isolé monumental, alignements le long d'un chemin, bosquets adaptés aux milieux humides). La reconquête de quelques espaces pâturés en bord de Loire, notamment par des races de moutons solognots qui se contentent d'une herbe ligneuse adaptée aux sols sableux, permettrait d'ouvrir quelques vues stratégiques tout en restituant quelques paysages historiques. Des expériences de réintroduction de la race solognote sont en cours actuellement sur les bords de Loire, pour un pastoralisme environnemental (ex : opération Pasto'Loire à Germigny-les-Prés et à Saint-Benoît-sur-Loire).

**Les paysages agricoles sont construits par l'activité humaine au fil de siècles.**  
**Ils participent au pittoresque des lieux et peuvent être considérés**  
**comme un patrimoine au même titre qu'un bâti.**



Des pâtures avec chevaux sont présentes en bordure du Parc du château, face à la demi-lune qui faisait la jonction entre les jardins et l'allée monumentale du Grand Val. Elles offrent des paysages attrayants. L'élevage de chevaux ouvre des possibilités de développement de l'agritourisme, susceptible de tirer parti du patrimoine local. Plusieurs carrières sont situées dans les environs de Châteauneuf. La qualité architecturale et l'insertion paysagère des équipements est à rechercher.



Labour et maraîchage, cultures traditionnelles de la plaine alluviale aux sols limoneux et riches, ouvrent les paysages.



Les cultures fruitières ou maraîchères, la pêche professionnelle, le tout en vente directe à la ferme, contribuent à valoriser l'image du territoire. Celle-ci serait renforcée par le label « village gourmand » demandé par la commune de Sigloy.

## Les mottes féodales tendent à disparaître, mais des traces subsistent

La motte du Bich a totalement disparu sous les labours, ses fossés ont été comblés.

Un seul bâtiment subsiste de la motte de Loresse, juché sur une légère butte. Son architecture massive sur son flanc Sud permet l'hypothèse qu'il s'agit bien de la construction initiale, mais remaniée pour le reste. Le fossé circulaire qui l'entourait a été comblé, mais il subsiste un léger creux de terrain.

La trace de la motte de Daucenville, sa butte et ses anciennes douves, est toujours bien identifiable entre le hameau de la Ronce et l'ancien fief de Gaudin. Mais le lieu est envahi de broussailles et de bambous « échappés » des jardins. Sa perception est actuellement difficile. Toutefois, sa microtopographie typique des anciennes mottes, nombreuses dans les abords du hameau de la Ronce, mérite d'être conservée et mise en valeur.

Quant au « Tumulus » situé à flanc de coteau à l'arrière du Port d'Amont, ses usages anciens restent hypothétiques. Son relief est nettement identifiable. Les arbres plantés à son sommet se perçoivent en arrière-plan de bon nombre de perspectives vers le port à partir de la Loire.

### Enjeux

Bien que modestes, les vestiges de mottes féodales évoquent l'époque féodale du château de Châteauneuf, des fiefs qui lui étaient associés, et des places fortes qui assuraient sa défense et exploitaient son territoire. Elles étaient nombreuses dans les abords de Châteauneuf. Il est souhaitable de conserver leurs traces.



*La motte de Daucenville a été détruite au 15<sup>ème</sup> siècle. Il subsiste un fossé presque comblé, mais où l'eau stagne encore, tandis que la motte a été envahie de bambous. Elle est limitrophe au hameau de la Ronce et du « chemin de Nantes à Roanne », dit « chemin à l'âne », itinéraire qu'empruntaient les mariniers à la remonte du fleuve.*



*Une construction borde la motte. Il pourrait s'agir de son ancienne basse-cour. Certains murs sont en pierre de taille, d'autre à colombage. Le toit est en tuile plate. Un puits sépare cet ensemble bâti du fossé de la motte.*

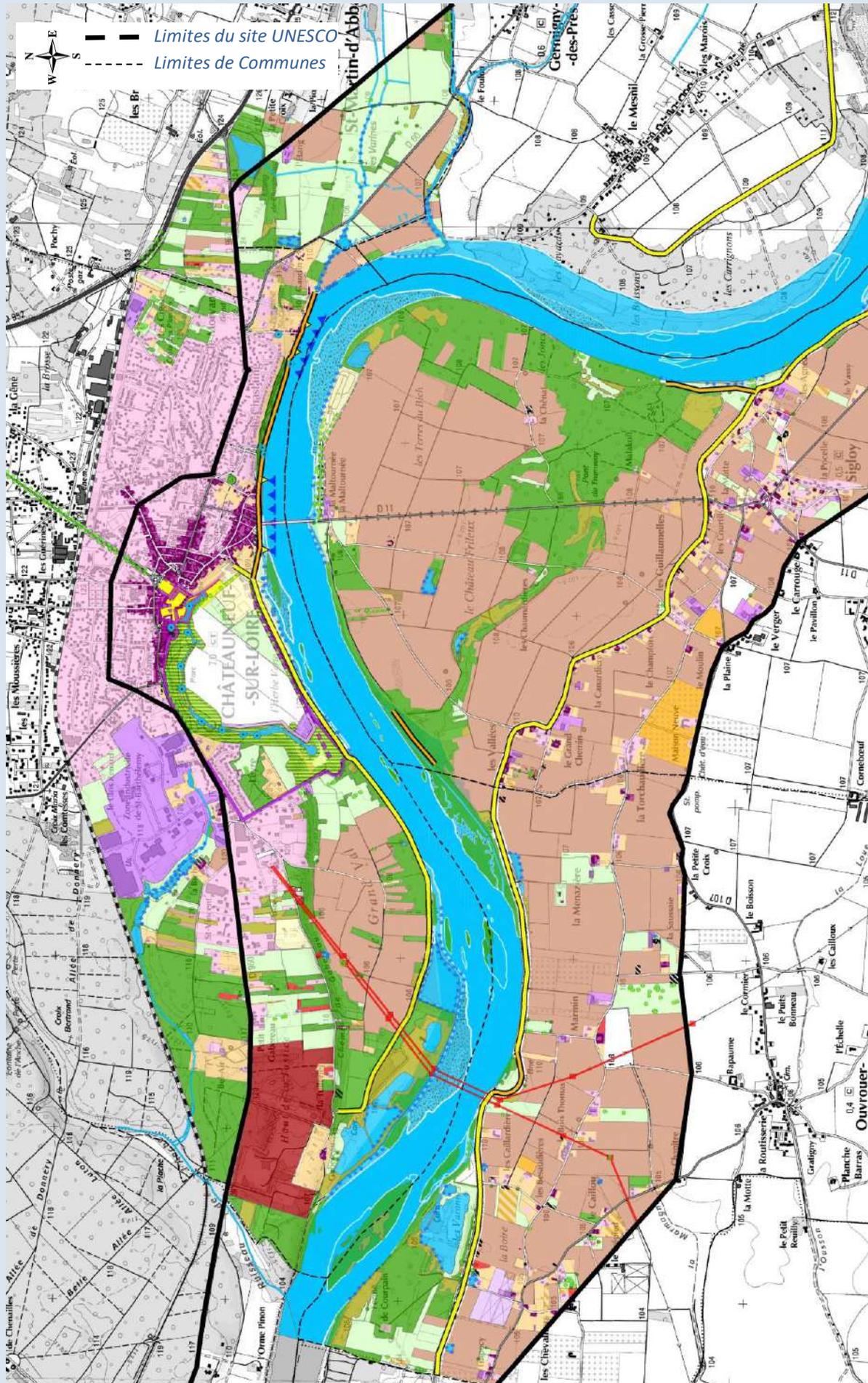
*La motte de Loresse est située au bout d'un des axes majeurs de l'ancien jardin à la française, reliant la tour près de l'église romane Bonne Dame en passant par une allée bordée d'arbres.*



*Aussi appelée Laulès ou Loussaisse, selon les cartes*



*Photo ci-dessus, à titre de comparaison : la motte de Nemoy à Tigy, avec son fossé en eau entourant la butte dont les bâtiments ont disparu, et avec les bâtiments de la basse-cour restants. Photo extraite de l'ouvrage « Val de Loire » de Roger Dion de 1934.*



## Légende : les paysages actuels et les évolutions du bâti depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle

### La Loire et ses ouvrages

-  Loire actuelle
-  Iles
-  Levées de la Loire édifiées entre le règne de Louis XI (15<sup>ème</sup> siècle) et 1707
-  Levée du 19<sup>ème</sup> siècle
-  Cales

### Le château et son parc

- ★ Localisation du château de Châteauneuf-sur-Loire
-  Parc du château réduit au coteau boisé
-  Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle existant encore aujourd'hui
-  Tour subsistante
-  Tour disparue
-  Murs de clos du parc du château tels qu'ils apparaissent sur une carte du 17<sup>ème</sup> siècle, quasiment disparus actuellement (il s'agit probablement des murs de soutènement de la « terrasse de Loire » peut-être encore existants mais enfouis dans le sol)
-  Douves du château

### L'occupation du sol et son évolution depuis le 19<sup>ème</sup> siècle

-  Bâti indiqué sur le cadastre napoléonien de 1811
-  Jardins et vergers vivriers entourant les secteurs bâtis en limite des terrains agricoles
-  Vigne
-  Maraîchage
-  Verger
-  Labour
-  Pré
-  Broussaille
-  Forêt
-  Extension résidentielle
-  Extension des zones d'activité
-  Hangar agricole et serre
-  Zone de Loisirs
-  Gravière en activité
-  Stationnement de caravanes
-  Dépôts divers
-  Ligne Haute Tension
-  Rivière
-  Rivière comblée
-  Etang dont anciennes gravières
-  Source, fontaine
-  Haie
-  Alignement d'arbres
-  Ripisylves
-  Pont terminé en 1842
-  Voie ferrée créées fin 19<sup>ème</sup> siècles



## Légende : les patrimoines

### Loire et ancienne navigation

-  Lit mineur actuel de la Loire
-  Îles actuelles de la Loire
-  Emprises supplémentaires de la Loire au 18<sup>ème</sup> siècle
-  Berges sableuses au 18<sup>ème</sup> siècle
-  Zone d'îles au 18<sup>ème</sup> siècle
-  Berges sableuses au 19<sup>ème</sup> siècle
-  Emprise du Rio, ancien bras de la Loire au 19<sup>ème</sup> siècle, actuellement occupé par des bois et des trous d'eau
-  Levées de la Loire édifiées entre le règne de Louis XI (15<sup>ème</sup> siècle) et 1707
-  Levées créées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle
-  Levées disparues
-  Brèches dans les levées, notées sur une carte de 1707
-  Cale du 19<sup>ème</sup> siècle
-  Cale du 18<sup>ème</sup> siècle, disparue
-  Quais empierrés
-  Zone portuaire au 18<sup>ème</sup> siècle
-  Zone portuaire aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles
-  Lieu-dit « Chantier », souvent utilisé pour désigner une zone portuaire sur les berges de la Loire, peu aménagée
-  Gare d'eau refuge de la Bonnée

### Rivière

-  Rivière
-  Tronçon de rivière qui semble avoir été creusé dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter la gare d'eau de la Bonnée à la Ronce, reliant ainsi l'étang de Chanteloup à la Gare d'eau
-  Tronçon de rivière comblé dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle
-  Etang de Chanteloup, qui semble avoir servi de réservoir d'eau pour la Gare d'eau de la Bonnée
-  Source

### Château et parc de Châteauneuf-sur-Loire

-  Château
-  Parc du château et anciennes allées monumentales qui le prolongeaient
-  Anciens bassins du 18<sup>ème</sup> siècle, disparus
-  Anciens alignements du 18<sup>ème</sup> siècle, disparus
-  Parc boisé aménagé au 19<sup>ème</sup> siècle, avec rivière alimentée de sources, cascade, partiellement maintenus
-  Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle existant encore aujourd'hui
-  Mur de clos du parc du château du 17<sup>ème</sup> siècle, quasiment disparu actuellement (il s'agit probablement du mur de soutènement de la « terrasse de Loire »)
-  Tour subsistante
-  Tour disparue
-  Douves du château, bordées de murs de soutènement, avec escalier monumental
-  Petite levée le long du ruisseau qui parcourt la dépression latérale du lit majeur de la Loire

### Divers patrimoines

-  Eglise de Châteauneuf
-  Chapelle et petite église
-  Chapelle disparue (St-Barthélémy)
-  Calvaires
-  Croix des mariners sur le quai du hameau de la Ronce
-  Front urbain pittoresque
-  Emplacement des moulins à vent disparus
-  Anciennes mottes féodales, dont les traces les plus significatives ont disparu
-  « Tumulus » et ancienne motte castrale de Daucenville, dont subsistent des traces identifiables
-  Alignement d'arbres actuels
- P** Artefacts paléolithiques
- GR** Vestiges gallo-romains (tuiles, monnaie, spatule)

## **2.2.6 Les activités touristiques**

**Le patrimoine participe aux attraits touristiques de Châteauneuf, et conforte l'activité économique des multiples équipements d'accueil. Il s'agit des équipements touristiques suivants :**

- Le château, désormais Mairie, le parc à l'anglaise, la cour d'honneur et l'avant-cour, ainsi que les bords de Loire avec leurs ports, levées, chemin de hallage, aire de promenade et de pique nique, berges naturelles, sont les principaux attraits du secteur. Ils sont parcourus par l'itinéraire de la Loire à vélo, par le chemin de Grande Randonnée GR3, par un chemin de Pays (le Diverticule du sentier historique de la vallée des Rois).
- Le Musée de la Marine de Loire accueille plus de 10 000 visiteurs par an. Il a été créé au début des années 1960, dans les écuries du château. Devenu municipal en 1984, il est animé par l'association des Amis du Musée épaulée par la Commune de Châteauneuf. Il présente de nombreuses collections relatives à la navigation sur la Loire, à la ville et à ses environs. Le musée réalise des recherches sur la navigation, organise des conférences, édite des brochures, soutient la restauration d'œuvres, participe à des animations telle que la « Caravane de Loire », construit actuellement un fûtreau, bateau de la marine de Loire.
- Dans les abords se situe le remarquable oratoire carolingien de Germigny-des-Prés. Il s'agit de la seule église de France renfermant une mosaïque de l'église carolingienne initiale bâtie entre 803 et 806 par Théodulf évêque d'Orléans et abbé de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.
- Les équipements d'accueil sont diversifiés : un camping de 175 places sur 5 ha, 2 hôtels à Châteauneuf et un hôtel à Germigny-des-Prés, une aire de camping-car au Chastaing à Châteauneuf et une à Saint-Martin-d'Abbat, 13 gîtes ruraux et chambres d'hôtes, 15 restaurants et 5 bars, 4 centres équestres dans les environs de Châteauneuf dont l'un sur les bords de Loire au Sud de Germigny-des-Prés, trois offices de tourisme à Châteauneuf, Germigny-des-Prés et Saint-Martin-d'Abbat.

Le camping de la Maltournée est situé en rive gauche sur les bords de Loire, face aux ports de Châteauneuf et de la Ronce, soit dans un site très sensible. En période d'étiage, il est précédé d'une grande plage, fréquentée de longue date par les baigneurs et les promeneurs, qui peuvent ainsi se rapprocher des vues très pittoresques de la rive droite (plage défrichée régulièrement par la DDT). Le camping, bordé par une haie arborée de feuillus, est bien intégré dans le site. La route d'accès longe la Loire et est bordée d'un bel alignement de tilleuls.

### **Enjeux**

Le Val de Loire bénéficie d'une importante notoriété avec son classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Celui-ci implique la conservation et la mise en valeur du patrimoine paysager. Il est aussi un puissant label pour un développement touristique qui s'appuie sur les richesses du patrimoine et des paysages. Il s'agit de veiller à ce que cette activité économique n'en dénature pas les principales caractéristiques.

Les attraits du patrimoine et des paysages, mais aussi les itinéraires de découverte et les équipements d'accueil, drainent les flux touristiques. La sensibilité des paysages est particulièrement importante dans leurs abords et mérite tout particulièrement d'être conservée ou reconquise.

Des actions sont souhaitables en ce sens, pour rendre mieux perceptible la grandeur passée du château, des jardins, ainsi que de son ancienne zone portuaire (ex : reconquête de quelques covisibilités du château et la Loire ; amélioration de la visibilité du mur de clos du parc notamment à moyenne distance ; évocation de l'ampleur de la zone portuaire par des aménagements ponctuels et ciblés).

Les activités de découverte de cette riche histoire pourraient être renforcées, en mettant mieux en valeur ses traces dans le paysage, en restituant certains éléments ponctuels pour faciliter les évocations, en créant des supports de communication adéquats (sentier d'interprétation in situ, guide de découverte, applications pour smartphone, ...).

L'insertion paysagère des équipements d'accueil est impérative (stationnement, toilettes, ...), en référence au patrimoine paysagers bâti, portuaires, agraire ou naturel en fonction des lieux d'implantation.

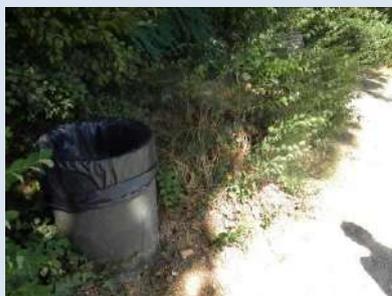
Les itinéraires touristiques de la Loire à Vélo, du chemin de Grande Randonnée GR3, du sentier de Pays, des ballades en bateau de Loire traditionnel, tirent parti du pittoresque des paysages

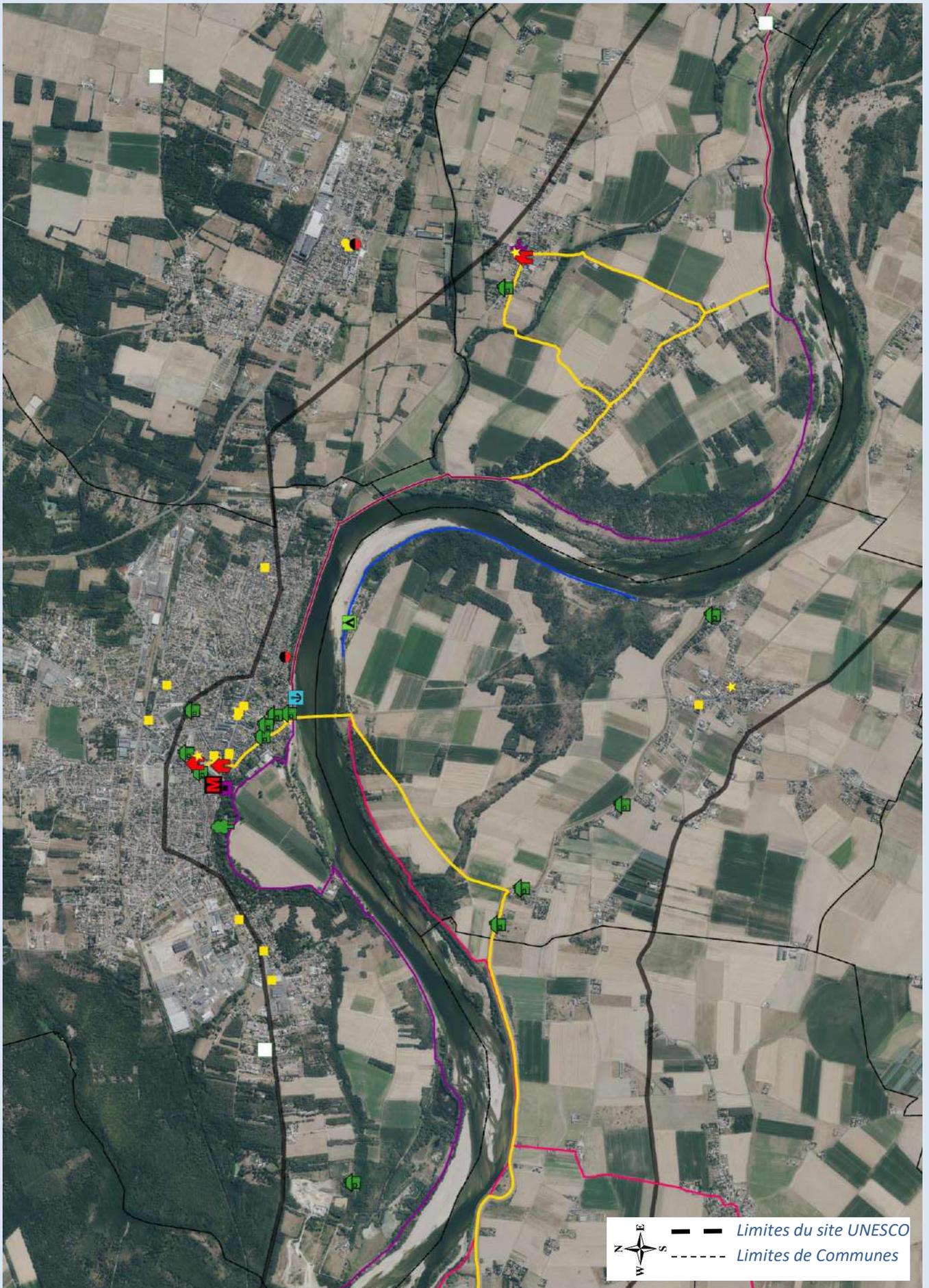


*Pour dépasser le tourisme de passage et fixer les visiteurs durant une ou deux journées sur place, les attraits complémentaires de la découverte du patrimoine, de la qualité de l'hébergement et de la restauration, des loisirs tels que la pêche, sont nécessaires.*



Les fréquentations touristiques nécessitent une gestion et des aménagements pouvant avoir un impact sur les paysages : localisation et aspect des aires de stationnement pour les voitures ou les vélos, qualité du mobilier rural (bancs, places de pique nique, signalisation), services divers dont toilettes, gestion des déchets, ...





★ 3 Offices de Tourisme (Châteauneuf, Germigny-des-Prés, Sigloy)

M Musée de la Marine de Loire

■ Château de Châteauneuf (le château et le musée sont situés au point de jonction de l'itinéraire La Loire à Vélo et le Chemin de Grande Randonnée GR3)

🌳 Parc à l'anglaise

✚ Oratoire carolingien de Germigny-des-Prés

⚓ Port

— Itinéraire de La Loire à Vélo

— Chemin de Grande Randonnée GR3 (qui se cumule avec l'itinéraire Loire à Vélo le long du Chastaing)

— Chemin de Pays (diverticule du sentier historique de la vallée des Rois)

— Chemin de la Maltournée

🏠 3 hôtels

🍷 15 restaurants

🍷 5 bars

🏕️ Camping de la Maltournée (5 ha, 175 places)

🚗 2 aires de camping-car

🏠 13 gîtes ruraux et chambre d'hôtes

🐎 4 centres équestres dans les environs du château



Le camping de 175 places sur 5 ha reste discret à l'arrière de la plage, masqué par une ligne de peuplier et une haie vive. Il est situé à proximité de l'itinéraire La Loire à Vélo, du chemin de Grande Randonnée GR3 et du Chemin de Pays « Sentier historique de la vallée des rois ».

La plage de la Maltournée, face au port de Châteauneuf et à l'ancien chemin de halage du Chastaing, était prisée des baigneurs dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle.



## 2.3 Analyse visuelle des paysages actuels dans le secteur d'étude : enjeux, description, atouts et faiblesses

### Introduction

La qualité des vues à partir et vers les points forts du paysage et du patrimoine a été analysée afin de déterminer le périmètre de plus grande sensibilité paysagère, ainsi que les besoins de gestion pour conserver ou reconquérir le pittoresque des lieux.

Les points forts du site sont les suivants : le château et son parc, le port de Châteauneuf face au front urbain dominé par l'église Saint-Martial, le petit port pittoresque de la Ronce et enfin, le grand méandre de la Loire typique de ce tronçon du fleuve, avec ses berges naturelles ou endiguées, dont une grande partie constituait la zone portuaire de Châteauneuf.

Les points noirs les plus visibles, qui amoindrissent le pittoresque de certaines perspectives, ont également été localisés, afin de souligner la nécessité de leur résorption.

### Légende des cartes de la page 110 à 148

-  **Axe de vision**
-  **Champ de vision**
-  **Point haut isolé en covisibilité**
-  **Champ de vision potentiel, sous réserve d'une gestion arborée adaptée**
-  **Echappée visuelle vers le château et l'escalier monumental qui traverse les douves**
-  **Vue potentielle le long de la terrasse de Loire, axe majeur de l'ancien jardin à la française après son inflexion sur les bords de Loire**

#### Points forts ponctuels visibles de loin

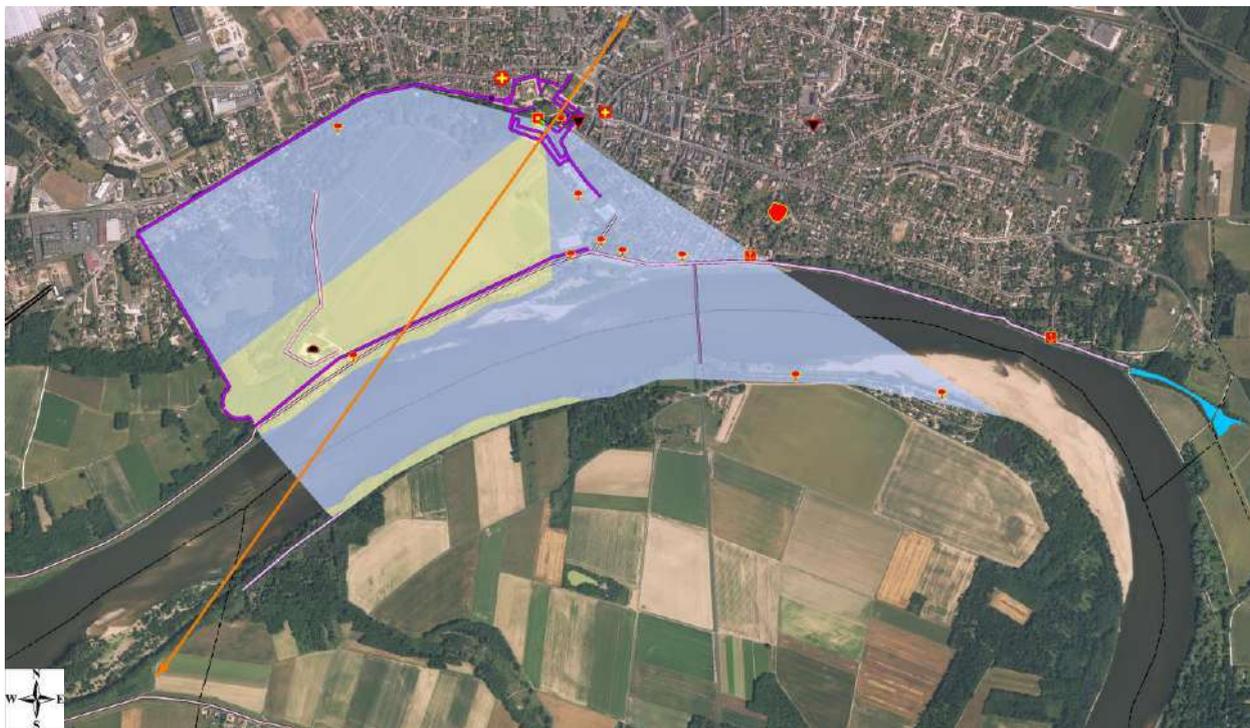
-  **Château de Châteauneuf**
-  **Mur de clos du parc**
-  **Petite levée du parc**
-  **Eglise de Châteauneuf**
-  **Petites églises**
-  **Tumulus**
-  **Levée**
-  **Front urbain correspondant aux anciens ports**
-  **Gare d'eau**
-  **Alignements d'arbres**

#### Points noirs ponctuels visibles de loin

-  **Ligne à Haute Tension et pylônes**
-  **Château d'eau**
-  **Station d'épuration**

### 2.3.1. Le château et son parc : un point fort du patrimoine et du paysage de Châteauneuf sur Loire

*La terrasse du château en rive droite de la Loire, un belvédère donnant à voir vers la Loire et sur l'axe majeur des anciens jardins à la française*



-  *Axe de vision*
-  *Champ de vision*
-  *Point haut isolé en covisibilité*
-  *Champ de vision potentiel, sous réserve d'une gestion arborée adaptée*
-  *Axe majeur des anciens jardins à la française, également axe de vision majeur à restituer*



## **Enjeux et description**

La terrasse du château propose un point de vue stratégique et qualitatif. Elle est située sur l'axe structurant des anciens jardins des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, au point stratégique qui faisait la jonction entre bâti et jardins. La terrasse se situe également à la jonction de l'itinéraire La Loire à Vélo, du chemin de Grande Randonnée GR3 et des sentiers de découverte du Parc de René-Charles Huillard d'Hérou, un des premiers parcs à l'anglaise en France. Elle accueille une bonne part des flux touristiques.

La vue depuis la haute terrasse s'ouvre vers le Nord-Est en direction de l'ancienne allée monumentale maintenant remplacée par l'Avenue Vigier, ainsi que vers le Sud-Ouest qui comporte les éléments suivants : la terrasse intermédiaire où l'on accède par un escalier très simple; le pont-escalier monumental qui enjambe les douves ; la plaine alluviale au pied du château occupée par des prés et labours, dont une limite de parcelle souligne l'axe structurant des anciens jardins, et par des terrains de sport. Le parc à l'anglaise forme un écrin de verdure sur le coteau qui encadre cette vue.

## **Atouts et faiblesses**

### ***La fermeture des vues sur la Loire***

- La vue depuis la terrasse vers la Loire (et depuis la Loire vers la terrasse/château) est limitée par les arbres (dont certains ont un port majestueux), masquant différents éléments majeurs du site (« terrasse de la Loire », terrasses au pied du château et murs de soutènement monumentaux, pont de pierre qui enjambe les douves et le château). Les houppiers de la ripisylve en rive gauche de la Loire se perçoivent néanmoins, laissant penser qu'une coupe ponctuelle d'arbres permettrait de restituer la covisibilité et d'ouvrir une vue vers le fleuve.

### **Le mur de clos à révéler**

- La lisibilité du mur de clos, structure majeure des anciens jardins à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, parcourant l'ancienne « terrasse de Loire » et donnant une bonne idée de l'ampleur des jardins, est en partie perturbée par un développement de la végétation sur tout son long. Il mériterait une mise en valeur.

Notons qu'avant 1646, le grand parc régulier n'était probablement pas clos de mur, les travaux n'ayant été financés qu'ultérieurement. Et Mme de Montpensier écrivait « *Ce n'est qu'un corps de logis mais fort grand et beaux jardins et parterres avec des fontaines, un grand rond d'eau, un petit canal, et la rivière de Loire, qui en fait un grand, que l'on peut voir de la maison.* » (cf. étude de Caroline Barry). Aussi, restituer cette covisibilité en un endroit propice évoquerait également une période importante du parc et du château, tout en agrémentant la découverte actuelle des lieux.

### **Les traces du parc à la française**

- La qualité et l'originalité de la vue depuis la terrasse du château est à préserver et mettre en valeur, notamment la vue portant vers l'axe structurant des anciens jardins à la française, d'une part vers le Nord-Est (vers la cour d'honneur, l'avant-cour et plus loin l'ancienne allée monumentale devenue avenue urbaine) et, d'autre part, vers le Sud-Ouest dans la plaine alluviale au pied du château, où il pourrait être plus nettement matérialisée (par exemple : marquer plus clairement dans le paysage le chemin rural le long de la parcelle labourée).

- La station d'épuration se situe à proximité de l'axe principal de cette vue, la partie supérieure des bâtiments reste très visible, malgré la présence d'un talus plus ou moins arboré. Une meilleure insertion paysagère de cet équipement est souhaitable.

- Le rôle de charnière entre l'axe structurant des anciens jardins à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles et le corps principal du logis (disparu depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle) ne se perçoit guère. Il serait intéressant de réfléchir à une mise en valeur à long terme de ce point stratégique, typique des jardins de cette époque.

- Le point de jonction de cet axe structurant avec la « terrasse de la Loire » est également un élément majeur situé dans le champ de vision de la terrasse du château, puisque c'est là qu'il s'infléchissait vers l'Ouest, pour se poursuivre dans le Grand Val, reliant ainsi les courbures concave et convexe du méandre du fleuve. Cet

espace n'est plus lisible dans le paysage, il nécessiterait une mise en valeur pour en souligner l'importance dans les anciens jardins à la française, comme par exemple une coupe ponctuelle d'arbres pour ouvrir la vue sur la Loire.

- Le maintien du caractère agricole dans la plaine alluviale contribue à garantir la qualité paysagère du secteur, en référence à la prestigieuse histoire du lieu.

### **Le parc à l'anglaise sur le coteau**

- Le couvert arboré sur le coteau et en rebord de plateau masque les extensions urbaines en arrière-plan, il est primordial de le conserver dans son intégralité. Le fait qu'il s'agit du jardin à l'anglaise, comportant une exceptionnelle collection d'arbres exotiques, plaide doublement pour sa conservation.



*Axe majeur perceptible dans l'avant-cour du château et dans l'avenue urbaine*

*La terrasse du château est située à l'emplacement du centre du corps principal du château, disparu aujourd'hui. Aussi, elle est traversée par l'axe majeur de l'ancien jardin à la française. Il est primordial que la marque de cet axe reste perceptible dans le paysage, dans l'avenue urbaine, dans l'avant-cour, dans la cour d'honneur (Place des Douves) et dans les terrains agricoles.*



*Axe majeur disparu dans la cour d'honneur.  
Un aménagement adéquat des parcelles pourrait le rendre à nouveau perceptible.*



*L'axe majeur passe par le pont-escalier sur les douves*

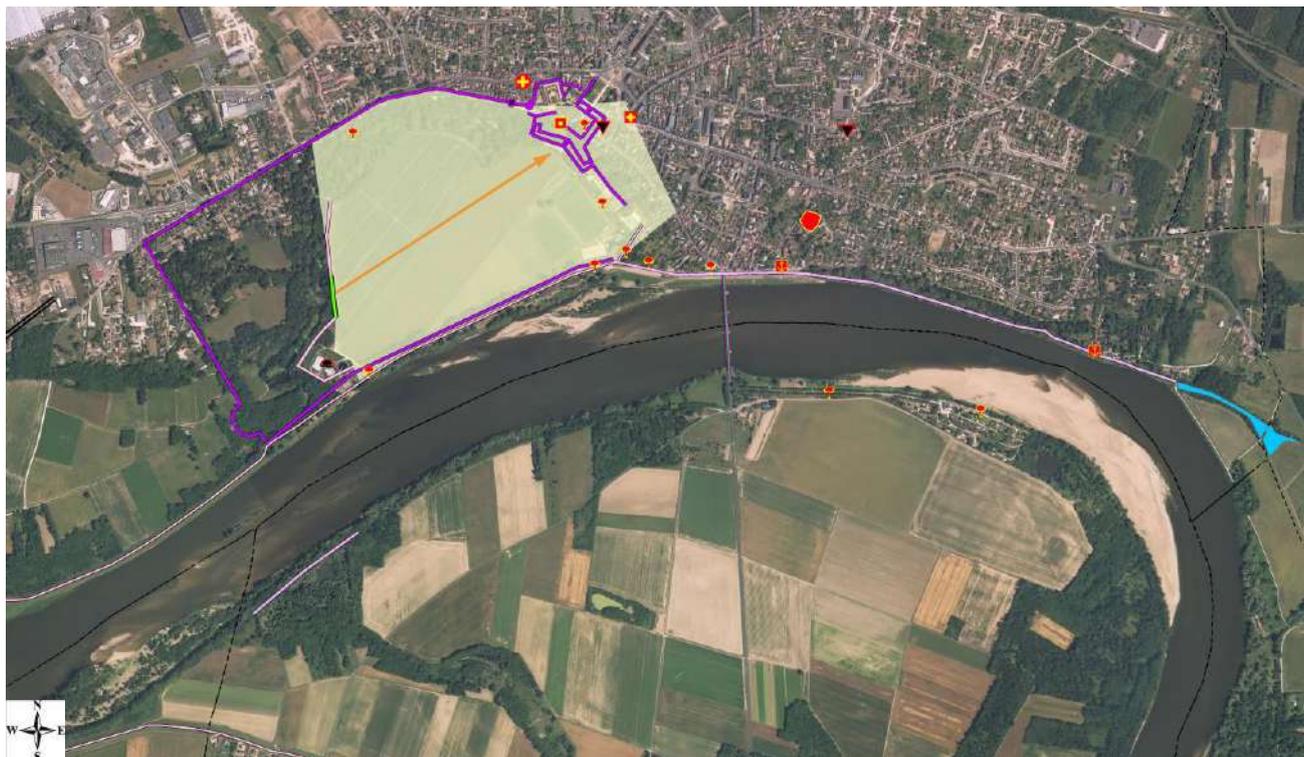


*Axe majeur à peine perceptible dans les labours.  
Son ouverture vers la Loire et l'infini est fermée par une haie arborée et la forêt rivulaire*



*Station d'épuration désormais limitrophe à l'axe majeur. Son insertion paysagère est à améliorer.*

## La petite plaine alluviale offre une mise en perspective du château



### Enjeux et description

Le château est visible depuis plusieurs points de la plaine alluviale, en particulier :

- Depuis le chemin surélevé, situé en limite de l'ancien parc à l'anglaise aménagé sur le coteau et à son pied. La vue porte vers : les toits de la rotonde du château, de la salle d'honneur, ses terrasses et murs de soutènement, le pont escalier en pierre de taille qui enjambe les douves, quelques patrimoines bâtis limitrophes, et la silhouette de l'église St-Martial,

En premier plan se trouvent les champs agricoles (la surélévation du sentier permet de voir par-dessus les maïs), et l'écrin arboré en fond sur le coteau marque l'horizon jusqu'au château.

Le chemin de Grande Randonnée GR3 emprunte cet itinéraire, faisant un détour pour passer dans le parc du château de Châteauneuf-sur-Loire. Le lieu est donc très fréquenté. La qualité des vues comporte de forts enjeux pour le pittoresque et l'attrait du parc, et plus largement de Châteauneuf-sur-Loire et du Val de Loire.

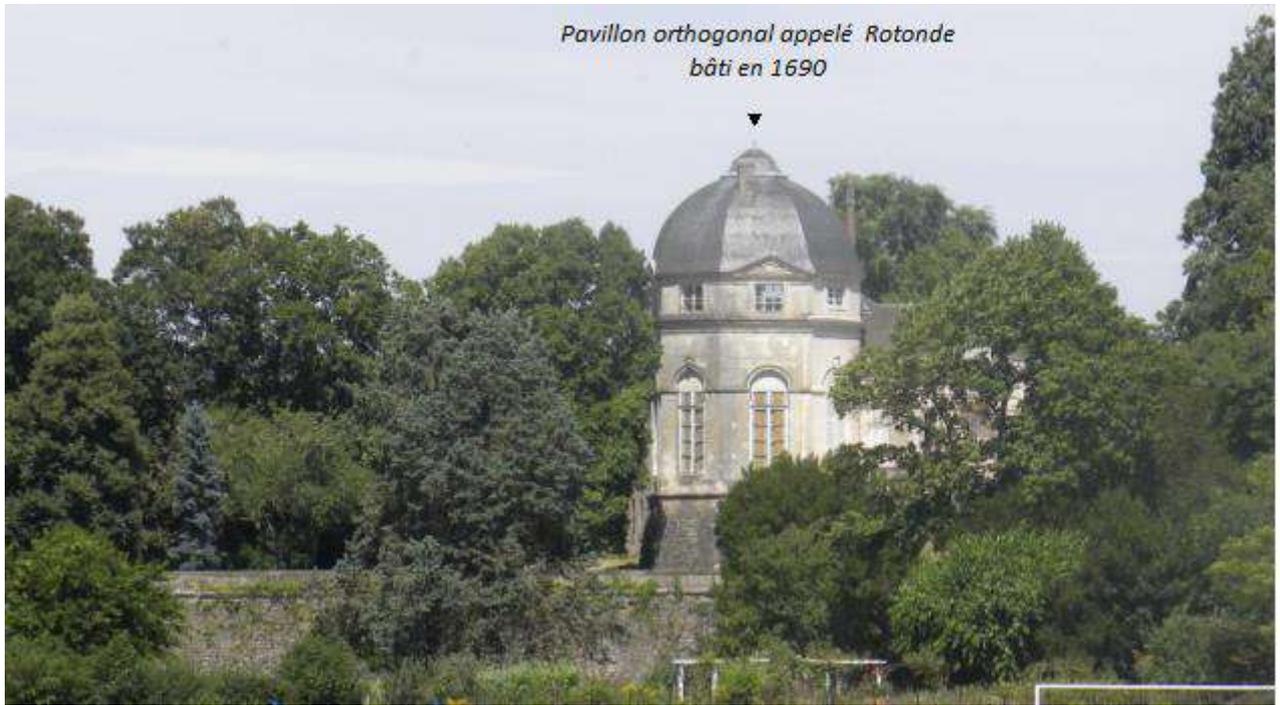


Vue vers le château depuis le chemin surélevé au fond de l'ancien parc à l'anglaise

- Depuis la « terrasse de Loire » au Sud de la plaine alluviale, seule vue à moyenne distance donnant sur le château et sa rotonde dominant les murs de soutènement des terrasses. La « terrasse de la Loire » constitue un linéaire visuel qui correspond au second axe majeur de structuration des anciens jardins à la française et longe la partie Sud du mur de clos, ouvrage dont la présence donne un aperçu de l'ampleur des jardins et de l'importance du château à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle.

Le mur de clos est doublé par un linéaire de friche arborescente qui ne le met pas en valeur. La « terrasse de Loire » domine les terrains de sport en premier plan, et, plus loin, les prés et labours.

Le linéaire visuel est encadré par le cordon forestier qui entoure l'ancien parc, notamment sur le coteau où se situe toujours le parc à l'anglaise.



*Pavillon orthogonal appelé Rotonde  
bâti en 1690*

*Vue depuis la « terrasse de Loire » au Sud du terrain de sport.*

*La Rotonde prolonge la salle d'honneur dont la charpente a été datée du 13<sup>ème</sup> siècle. Les murs de soutènement de la terrasse intermédiaire et en surplomb des douves se perçoivent partiellement. Le pont-escalier monumental qui traverse les douves est masqué par les développements arborés.*

### **Atouts et faiblesses**

#### **L'ouverture de l'espace agricole**

- L'activité agricole dans la plaine alluviale a permis le maintien d'un paysage ouvert en évitant l'extension forestière, conservant ainsi la vue vers le château et ses abords. Sa préservation est donc souhaitable.

- Les équipements sportifs en premier plan amoindrissent un peu le pittoresque des vues. Le caractère agricole de la plaine alluviale pourrait être renforcé, de façon à magnifier les vues.

#### **Le château et la terrasse trop peu visibles**

- De grands arbres au pied de la rotonde et de la salle d'honneur masquent partiellement la vue vers la rotonde du château et la salle d'honneur, seuls leurs toits se perçoivent à l'arrière des houppiers.

Il en est de même des arbres le long des douves et sur la terrasse intermédiaire qui masquent en partie la vue vers le château, ses terrasses, le pont-escalier. L'enjeu de visibilité du château depuis le parc pourrait justifier une gestion plus adéquate des arbres, avec coupes sélectives et ponctuelles.



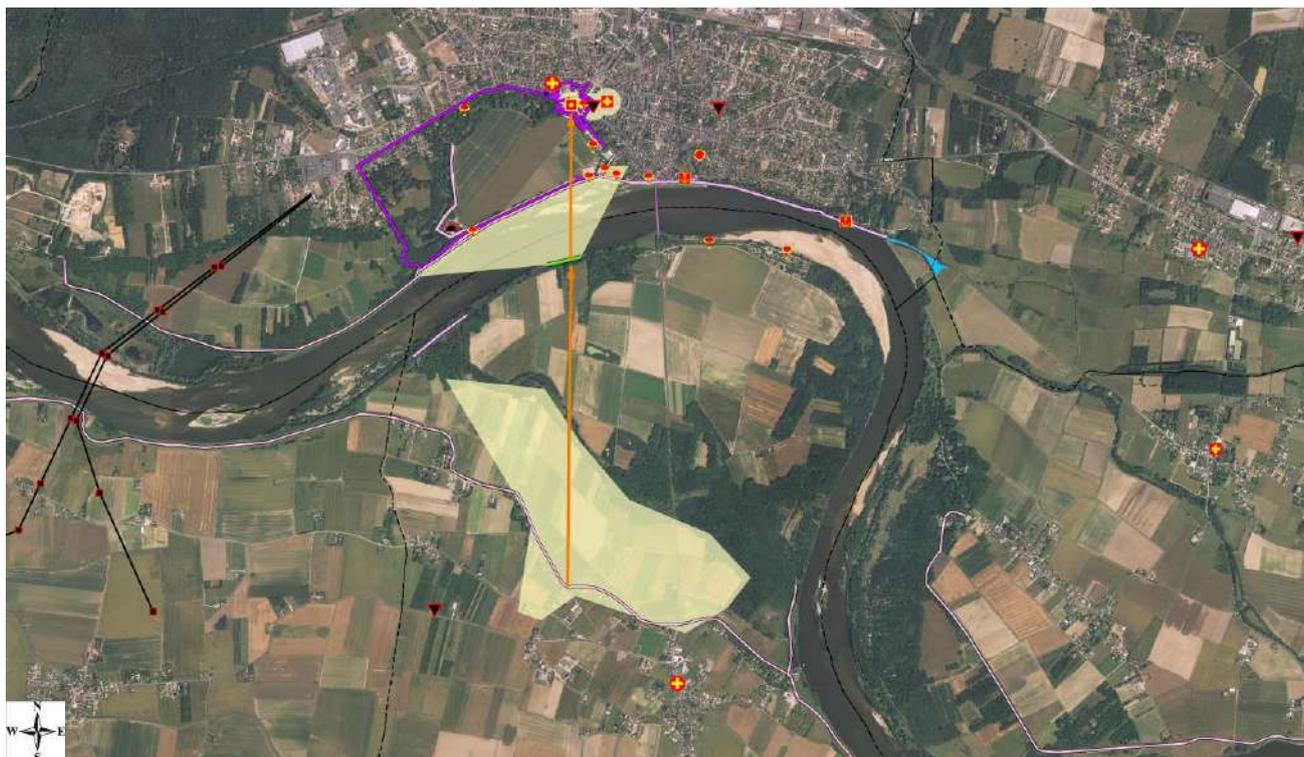
*Vue actuelle vers la rotonde du château, l'église Saint-Martial et le front urbain de la Rue du Port depuis la « terrasse de Loire », linéaire surélevé par rapport à la plaine alluviale (probablement par extraction de la terre de la plaine alluviale au 17<sup>ème</sup> siècle pour créer le jardin). Des terrains de sport et quelques équipements temporaires sont visibles dans le champ de la perspective. Une plus grande discrétion par l'usage de matériaux et coloris adaptés, seraient nécessaire. Le château d'eau amoindrie le pittoresque des paysages*

#### **Quelques éléments bâtis qui perturbent le pittoresque des lieux**

- Le château d'eau situé entre le château et l'église Saint-Martial diminue le pittoresque des vues. Un second château d'eau apparaît à l'arrière du front urbain de la Rue du Port, mais il est moins prégnant dans le paysage.
- Le chemin de la petite levée (et le GR3) passe le long de la station d'épuration, dont la prégnance visuelle est très forte. Un renforcement de son insertion paysagère serait nécessaire, par exemple par l'aménagement d'un talus jardiné plus conséquent, dans un style en référence aux jardins anglais qui marque encore le parc actuel sur le coteau.



*Le front urbain et plusieurs éléments du château sont visibles à partir du pied du coteau, sur la limite entre jardin à l'anglaise et ancien jardin à la française disparu. Le passage du chemin sur une petite digue permet de voir par-dessus les champs de maïs.*



-  **Axe de vision**       **Champ de vision**       **Point haut isolé en covisibilité**  
 **Echappées visuelles vers la rotonde du château, dans l'axe de la vue vers le château à partir du terrain de foot**

### **Enjeux et description**

Les vues vers le château et sa rotonde depuis le méandre agricole en rive gauche sont actuellement beaucoup plus rares. Les éléments émergent de la forêt rivulaire de saules en rive droite. Autrefois, lorsque les paysages étaient ouverts en bord de Loire et les arbres de petite taille dans les jardins, la vue vers le château polarisait le territoire environnant. Les échappées visuelles actuelles vers la rotonde évoquent cette grandeur passée. Il est important de les mettre en valeur, notamment depuis les itinéraires de découverte touristique, auxquels elles apporteraient un attrait supplémentaire.

Une échappée visuelle est située sur un bourrelet de rive, butte naturelle ou artificielle. La perspective est située en bordure d'une variante du chemin de Grande Randonnée dénommé « Sentier Historique de la Vallée des Rois » qui parcourt la plaine alluviale en rive gauche et qui longe la Loire entre le Pont de Châteauneuf et la levée de Sigloy. Ce sentier coupe également une courbure de l'itinéraire La Loire à Vélo. Il est donc bien fréquenté et cette vue vers la rotonde, et le sommet du clocher de l'église de Châteauneuf, peut contribuer à son pittoresque.

Une autre échappée visuelle, plus éloignée, est située sur la levée de Sigloy, au carrefour de la Route du Verger et de la Route des Varennes. La petite route sur la levée est bien fréquentée par les cyclistes, et constitue un promontoire de vision vers les labours vers quelques habitats vernaculaires protégés par la levée au Sud. Elle relie l'itinéraire de La Loire à Vélo au petit port de Sigloy où l'association des « Passeurs de Loire » propose des promenades en bateaux traditionnels.

## Atouts et faiblesses

### **Des vues très ponctuelles**

- La vue depuis le chemin de Grande Randonnée est très réduite du fait de la végétation et mériterait d'être élargie par une coupe ponctuelle d'arbres.

La qualité des paysages le long de ce sentier en bord de Loire pourrait ainsi être renforcée par différentes actions : mise en valeur de quelques grands arbres monumentaux, entretien de sous-bois aux ambiances variées, reconquête d'échappées visuelles et de cheminement vers la Loire, ...

- Le sommet du clocher de l'église de Châteauneuf est en co-visibilité avec le château d'eau limitrophe, contribuant à diminuer le pittoresque de la vue.

- La perspective depuis la levée de Sigloy est très ponctuelle, les vues étant bloquées par le boisement linéaire au Nord marquant la présence de l'ancien bras de la Loire.



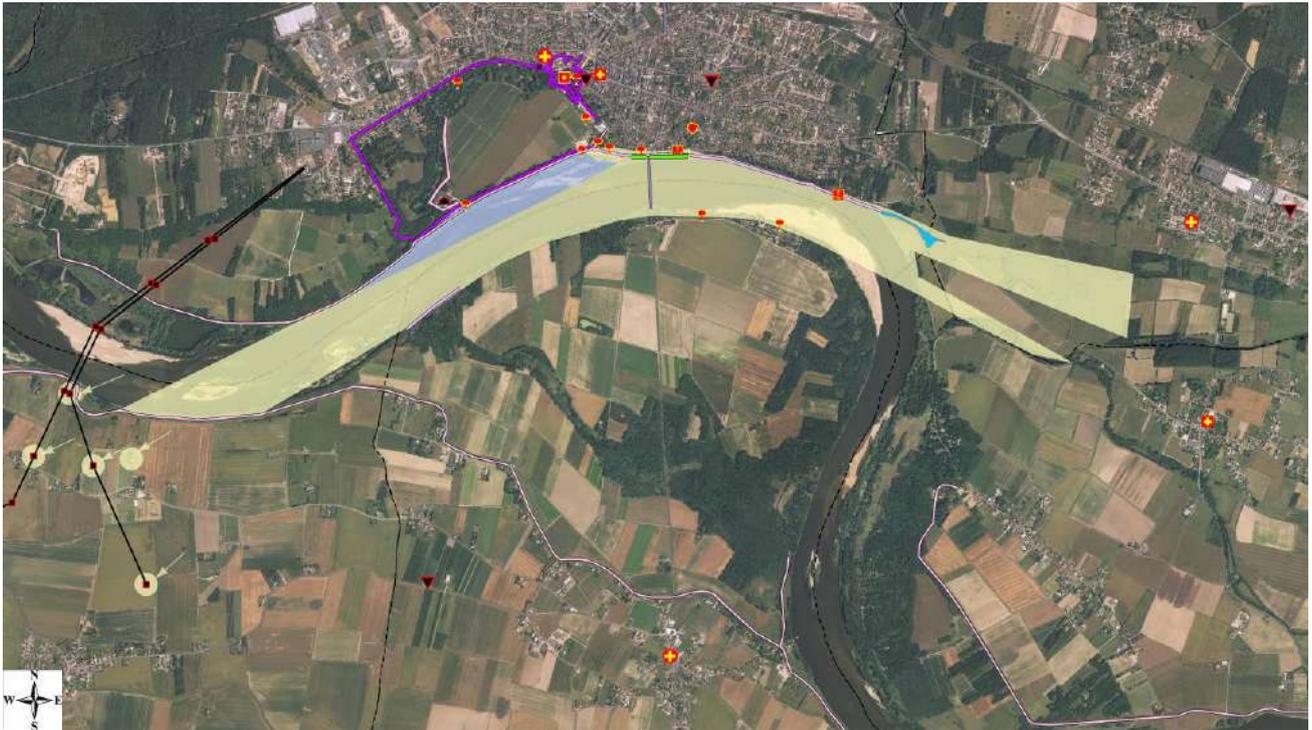
*Vue vers le sommet de la rotonde à partir de la rive gauche de la Loire, depuis une butte rivulaire occupée par un bois clairsemé*



*Vue vers le sommet de la rotonde à partir de la rive gauche de la Loire, depuis la levée de Sigloy au croisement de la Route du Verger et de la Route des Varennes*

## 2.3.2 Une activité portuaire qui a marqué le paysage : un patrimoine encore très présent aujourd'hui, qui magnifie le pittoresque des lieux

### Le port de Châteauneuf-sur-Loire



 **Axe de vision**

 **Champ de vision**

 **Point haut isolé en covisibilité**

 **Champ de vision potentiel, avec gestion arborée adaptée**



*Vue vers l'amont, vers la promenade arborée du Chastaing, et vers les bois de Saint-Martin-d'Abbat. L'étagement des quais est pittoresque et possède un bon potentiel de valorisation supplémentaire.*



*Le port de Châteauneuf-sur-Loire s'étire sur 780 m de longueur, en comptant le Port Barrault qui le prolonge. Il comporte une cale abreuvoir en long à tablier haut encastré de 450 m de long sur 18m de large, deux cales abreuvoir simples, de hauts murs de soutènement en pierre, un petit patrimoine lié à la navigation très riche et diversifié (escaliers de pierre, échelles de crues, limite du double droit, anneaux d'amarrage, etc).*

## **Enjeux et description**

Le port de Châteauneuf-sur-Loire, point fort de la longue zone portuaire du 18<sup>ème</sup> siècle, est remarquable par son ampleur, sa situation en rive concave d'un grand méandre, la qualité esthétique de son double quai empierré et des multiples équipements (escaliers de pierre, anneaux d'amarrage, nez de quai en pierre de taille à l'angle spécifique, échelle de crue et niveau de crues, limite du double droit, etc.). L'amarrage de bateaux traditionnels de Loire renforce son pittoresque.

Situé entre le centre historique de la ville avec son château d'une part, et la promenade du Chastaing au pied d'un coteau abrupt le long de la Loire d'autre part, il est un lieu très fréquenté. Et cela d'autant plus que les trois grands itinéraires touristiques le traversent : le chemin de Grande Randonnée GR3, l'itinéraire La Loire à Vélo et le sentier de Grande Randonnée de Pays dénommé Sentier Historique de la Vallée des Rois.

Le port de Châteauneuf fait face au camping de la Maltournée, il s'offre à la vue des résidents tant à partir de la route d'accès, que de sa plage de sable fin exondée lors des périodes d'étiage et utilisée par les baigneurs. Situé au point central de la rive concave, la vue porte largement vers la Loire en amont et en aval, ainsi que vers ses berges ensablées ou arborées. Le camping de la Maltournée, sur la rive opposée, reste très discret à l'arrière d'un alignement de peupliers et de tilleuls, renforcée par une avancée de la ripisylve. L'alignement de tilleuls qui borde la route d'accès constitue un attrait du paysage.

A l'horizon Ouest se perçoit la levée de la rive gauche non masquée par la forêt rivulaire. Cette vue correspond à l'ampleur de l'ancienne zone portuaire du 18<sup>ème</sup> siècle. La visibilité des levées est importante. Les pylônes des lignes à Haute Tension et les toits de quelques constructions se perçoivent (à peine) dans le lointain, au-delà de la levée.

Le port lui-même, est bordé d'un front urbain pittoresque, dans lequel les constructions récentes s'intègrent harmonieusement aux constructions anciennes.

## **Atouts et faiblesses**

### **Des vues à retrouver depuis le port**

- A partir du port, la vue pourrait porter vers le mur de clos du parc du château, autre point fort du paysage. Une telle liaison visuelle suppose une gestion adaptée du couvert arboré développé sur l'ancienne cale du port Barrault, aujourd'hui ensablée, sur la levée et le long du mur de clos.
- Mais il est également important de conserver la visibilité vers les grandes levées à l'Ouest menacée par le développement des boisements.
- La bonne insertion paysagère du camping est nécessaire afin de préserver un environnement naturel et des vues de qualité. La forêt rivulaire contribue à masquer certains éléments discordants et doit être préservée en ce sens.

### **Le port : un patrimoine majeur à mettre en valeur**

La préservation des différents éléments de ce port, et leur entretien, sont nécessaires car il s'agit d'un point fort majeur du patrimoine et des paysages.

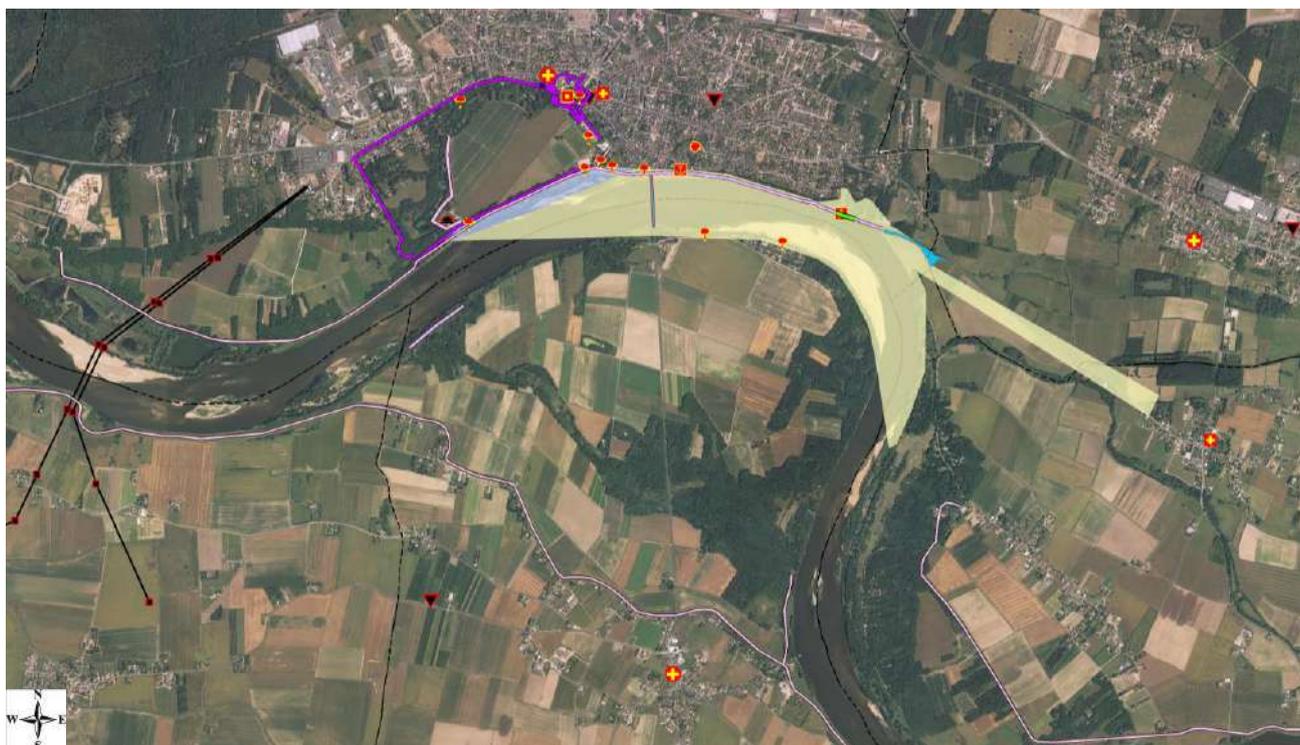


*Vues vers l'aval, vers la terrasse de Loire et le mur de clos masqués par des arbres, ainsi que vers les grandes levées dénudées qui canalisait la voie d'eau navigable.*



*Vue face au port de Châteauneuf, vers l'alignement de tilleuls qui mène au camping de la Maltournée*

## Le port et hameau de la Ronce, à l'origine du bourg et du port de Châteauneuf



 **Axe de vision**

 **Champ de vision**

 **Point haut isolé en covisibilité**

 **Champ de vision potentiel, avec gestion arborée adaptée**

**Vue vers le hameau de La Ronce depuis la rive opposée**



### **Enjeux et description**

Le hameau de la Ronce, préexistant à Châteauneuf, a conservé une cohérence architecturale et offre un aspect pittoresque. Il est tout proche de la motte castrale de Daucenville disparue au 15<sup>ème</sup> siècle, dont il subsiste quelques traces dans la microtopographie (fossés humides et monticule central), de l'ancien

« chemin de Nantes à Roanne » très pittoresque, de l'ancien fief de Gaudin dont il subsiste un bâtiment, et de la gare d'eau du 19<sup>ème</sup> siècle. Il présente donc de multiples intérêts tant historiques que visuels. Situé sur l'itinéraire du chemin de Grande Randonnée GR3, sur l'itinéraire de La Loire à Vélo, également bien visible par les personnes pratiquant le canoë-Kayak, il est très fréquenté et ses paysages sont sensibles.

A partir du port empierré au 19<sup>ème</sup> siècle, la vue porte vers le hameau de la Ronce, vers la Loire et ses berges sableuses ou arborées, ainsi que vers le port de Châteauneuf.

La vue porte également vers la gare d'eau bien que celle-ci soit actuellement peu identifiable en raison de son enrichissement. L'ancienne motte féodale de Daucenville, pourtant limitrophe au port, ne se perçoit guère, envahie par les broussailles et les bambous.

Les paysages agraires de Saint-Martin-d'Abbat apparaissent en arrière-plan. Quelques forêts masquent ses extensions urbaines et celles de Germigny-des-Prés.

### **Atouts et faiblesses**

#### **Un patrimoine à mettre en valeur**

- Les éléments portuaires encore en place (quai pavé, banquette formant parapet et percé d'un escalier de pierre, anneau d'amarrage, croix de mariniers), ne sont pas mis en valeur. La visibilité de l'ancienne fonction portuaire pourrait être renforcée, par exemple, en dégagant les perrés du port et de l'ancien chemin de halage qui le reliait à la Gare d'eau refuge, en restituant une de ses anciennes cales, en dégagant quelque peu de la broussaille l'ancienne gare d'eau, de façon à la rendre covisible du port.
- Deux empilements de pierre dans le lit mineur face au port sont visibles. Leur ancienne fonction n'est pas connue, il serait souhaitable de ne pas les détruire volontairement et d'éclaircir la connaissance à leur sujet avant leur disparition par l'usure du temps.

#### **Une ripisylve à étoffer**

- La ripisylve naturelle de la Loire est bien visible depuis le port de la Ronce et mérite d'être conservée, en particulier le long du camping sur la rive opposée, pour faire écran aux équipements touristiques. A ce niveau, un renforcement (saules blancs et autre végétation caractéristique de ce milieu) peut y être envisagé.



*Vue vers l'amont, vers la Gare d'eau et vers la digue reliant le port et la Gare d'eau*



*Vue vers le port de La Ronce depuis la Loire face au camping, et vers les pieux de bois qui consolident sa base, dont l'âge n'est pas connu*



*Vue vers l'aval, avec visibilité du port de Châteauneuf à partir du quai pavé du port de La Ronce*

### 2.3.3 Un front bâti aligné face au pont et dominant la Loire : un motif typique du Val de Loire UNESCO

*Le pont offre un large panorama sur le front bâti surplombant le port et de remarquables perspectives sur Loire*



 **Axe de vision**

 **Champ de vision**

 **Point haut isolé en covisibilité**

*Vue depuis le pont, sur le front bâti pittoresque, aligné face au pont et dominant la Loire*



*Photo DREAL*

Châteauneuf-sur-Loire

photo David Desneuf / DREAL, centre

#### **Enjeux et description**

Le pont suspendu, bâti en 1841/1842, est très fréquenté, par les automobilistes, les VTTistes (passage de l'itinéraire « La Loire à vélo »), et les promeneurs (le camping se situe en rive gauche, tandis que le bourg de Châteauneuf se situe en rive droite ; le sentier historique de la vallée des rois rejoint le GR3 à ce niveau). Le pont constitue un remarquable promontoire de vision sur la Loire et le front bâti dominant le fleuve.

Cette vue ouvre un large panorama vers la Loire, ses îles et ses rives sableuses ou boisées. Sur les rives se découvrent notamment : le port dominé par les arbres du « Tumulus », les premières lignes de maisons du centre historique avec l'église Saint-Martial, la promenade du quai Barrault bordée par un alignement monumental de platanes plantés au 19<sup>ème</sup> siècle, à l'est le coteau boisé du Chastaing qui domine directement la Loire et plus loin le petit port pittoresque de la Ronce et sa gare d'eau, à l'ouest les grandes levées bien identifiables en l'absence de boisement.

Le camping n'est guère perceptible, masqué par la ligne de peuplier et de tilleuls qui font écran dans cet angle de vision.

A l'Ouest, les pylônes de la ligne à Haute Tension sont très légèrement perceptibles au loin à grande distance, de même que les toits de quelques constructions au-delà de la levée.

### **Atouts et faiblesses**

#### **Le pont et la découverte du fleuve et des ports**

- Le pont est un marqueur fort du paysage, une harmonie visuelle des modifications futures doit être recherchée, en particulier concernant sa remise en peinture.
- L'homogénéité architecturale et paysagère des fronts bâtis des ports de Châteauneuf et de la Ronce contribue à la qualité des vues et doit être préservée.

#### **Des alignements d'arbres de qualité**

L'alignement de tilleuls le long de la route d'accès au camping, et celui de platanes le long du quai Barrault constituent une richesse dans le paysage et sont à conserver en raison de leurs qualités esthétiques propres.



*Vue vers le front portuaire et ses alignements de tilleuls en rive droite, à partir du pont.*

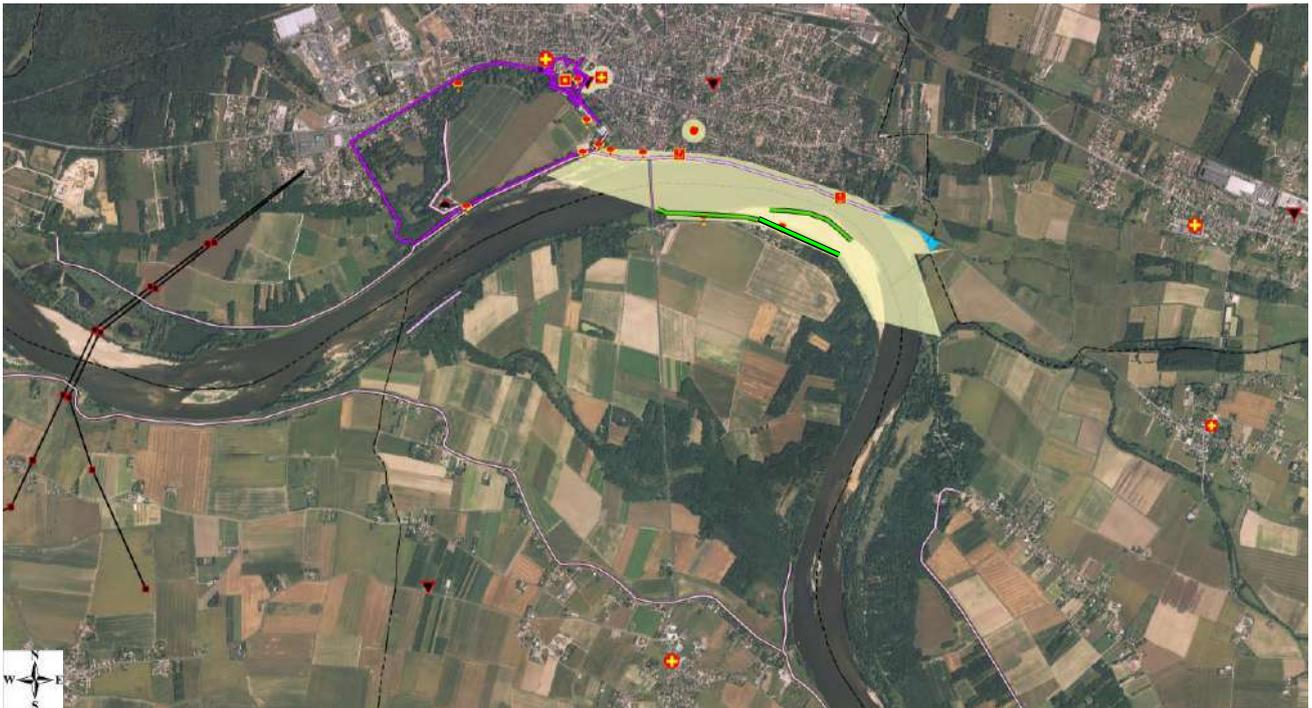
#### **Une gestion fine de la végétation à effectuer**

- La gestion des boisements sur les bords de Loire joue également un rôle primordial pour le pittoresque des paysages. Globalement, la forêt rivulaire doit être préservée en raison de sa richesse biologique, mais un équilibre judicieux est à rechercher entre le maintien d'arbres et l'ouverture des vues vers la Loire.

Plusieurs boisements jouent un rôle stratégique pour masquer des équipements récents et doivent être maintenus ou renforcés, en particulier ceux du coteau qui masquent les extensions résidentielles du Chastaing, et la ripisylve formant un écran visuel partiel vers les caravanes et équipements du camping. De même, trois châteaux d'eau sont partiellement masqués par les houppiers des arbres, leur présence n'est donc pas prégnante dans le paysage (l'un est covisible de l'église St-Martial, le second apparaît en arrière-plan du Port d'Amont, le troisième apparaît au lointain à l'arrière-plan du petit port de la Ronce).

- Le boisement sur le « Tumulus » signale la présence de cette butte énigmatique à l'arrière du Port d'Amont, il est souhaitable de le préserver.

**Les bords de Loire en rive gauche offrent des vues directes  
et très pittoresques sur le front bâti**



 **Axe de vision**

 **Champ de vision**

 **Point haut isolé en covisibilité**



*Front bâti du port de Châteauneuf perçu depuis la plage du camping de la Maltournée, à l'est du pont, qui offre un point de vue très pittoresque.*



*Vue depuis la rive gauche à l'ouest du pont*

## **Enjeux et description**

Le secteur est très fréquenté, car il longe le camping de Châteauneuf-sur-Loire (175 emplacements), ainsi qu'une plage de sable fin accessible lors des épisodes d'étiage, le tout situé à proximité des itinéraires de randonnée du GR3, du GRP « Sentier Historique de la Vallée des Rois », et de la Loire à Vélo. Baigneurs, pêcheurs, promeneurs, y sont nombreux.

Les fronts portuaires de Châteauneuf et de la Ronce constituent les points forts de l'axe de vision depuis l'est du pont :

- en face, le port de Châteauneuf avec son double quai empierré, ses cales amont et aval, bordé par le front urbain à l'architecture harmonieuse (façades grèges et toits d'ardoise), le tout couronné par le clocher de l'église Saint-Martial ;
- à l'extrême Est, le petit port empierré de la Ronce, longé par le front plus intimiste du hameau (façades de briques et toit de tuiles plates).

Lors de l'étiage, les pieux de bois qui consolident le quai de la Ronce, ainsi que des amas de pierre qui pourraient résulter d'anciens aménagements dans le lit de la Loire (péage ? pont ? ancienne berge ?) sont également visibles.

Entre les deux, s'étire le coteau du Chastaing, dont les boisements masquent le quartier résidentiel en arrière-plan. Une promenade a été aménagée à son pied, sur l'ancien chemin de halage construit en 1856, et consistant en une digue renforcée de perrés pour résister à l'érosion par les flots, importante dans la courbure concave du fleuve.

Le camping reste discret grâce à la faible hauteur des équipements, ainsi qu'à la ripisylve ponctuée de peupliers qui masquent partiellement et qui segmentent la vue vers les caravanes et les équipements.

Le sentier en bord de Loire à l'Ouest du pont de Châteauneuf en rive gauche est un espace relativement confiné, non balisé. Ce court sentier offre deux belles vues vers la Loire et ses forêts rivulaires, ainsi que vers le front portuaire de Châteauneuf dominé par le clocher de l'église. Il offre une vue au raz de l'eau, limitée aux berges naturelles et portuaires de la Loire, évitant ainsi la visibilité d'équipements tel que le château d'eau.

## **Atouts et faiblesses**

### **Des vues proches et globales**

- Les points d'attrait longent directement la Loire. Rien ne s'interpose à partir de l'axe de vision, de sorte que seules leurs qualités sont à conserver ou à renforcer : ports et fronts urbains de Châteauneuf et de son hameau La Ronce, promenade boisée du Chastaing.
- Depuis la rive gauche, les escaliers de pierre qui relient la promenade du Chastaing à la Loire se perçoivent bien. Bon nombre d'entre eux sont quelque peu dégradés et mériteraient une réhabilitation.
- Comme pour plusieurs vues, le château d'eau limitrophe de l'église Saint-Martial, est prégnant.

### **Un sentier à valoriser**

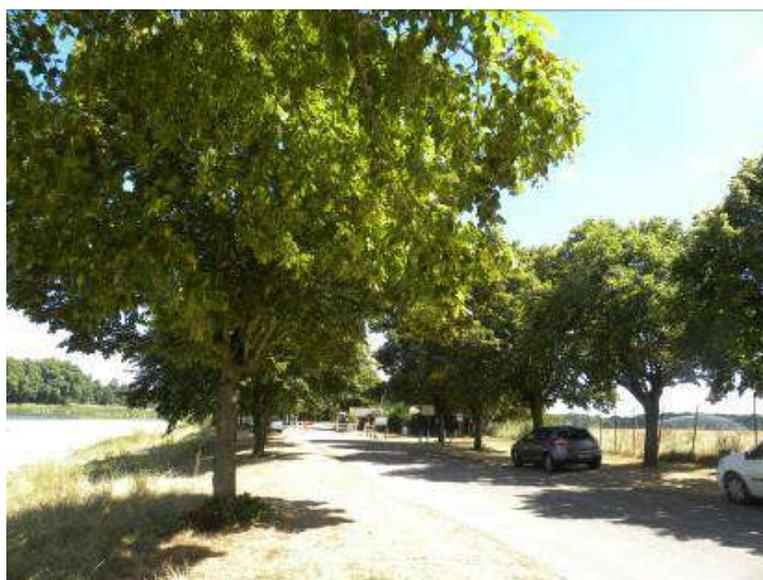
- L'entretien de ce sentier directement en bord de Loire est souhaitable, ainsi que son nettoyage régulier. Le vieux saule de taille imposante, qui ombrage les lieux, est à préserver.

*La plage du camping de la Maltournée offre des points de vue pittoresques vers la promenade du Chastaing (ancien chemin de halage), le port de la Ronce et les plots de pierre qui le devance dans le fleuve. Une belle allée de tilleuls y mène.*



*Port de la Ronce*

*Allée de tilleuls en bord de Loire*



*Escalier de la promenade du Chastaing, ancien chemin de halage, perçu depuis la plage du camping*



*Le camping reste discret à l'arrière d'une haie ponctuée de peupliers.*



*Le château d'eau amoindrit le pittoresque de la vue.*

*La berge de la rive gauche, près du pont, offre une belle vue vers le port de Châteauneuf-sur-Loire. Le château d'eau situé entre l'église Saint-Martial et le château, qui domine habituellement le front urbain, n'apparaît pas, le point de vue étant situé au niveau du fleuve. Mais l'accès à ce point de vue n'est pas valorisé. Le front portuaire est pittoresque, uniquement inséré dans la forêt rivulaire. On peut regretter que le mur de clos de l'ancien jardin à la française, très probablement conçus par André Le Nôtre, n'apparaisse pas. Il donnerait un aperçu de l'importance du château qui prolonge le port.*



*Vue vers l'aval : la Loire et ses ripisylves*



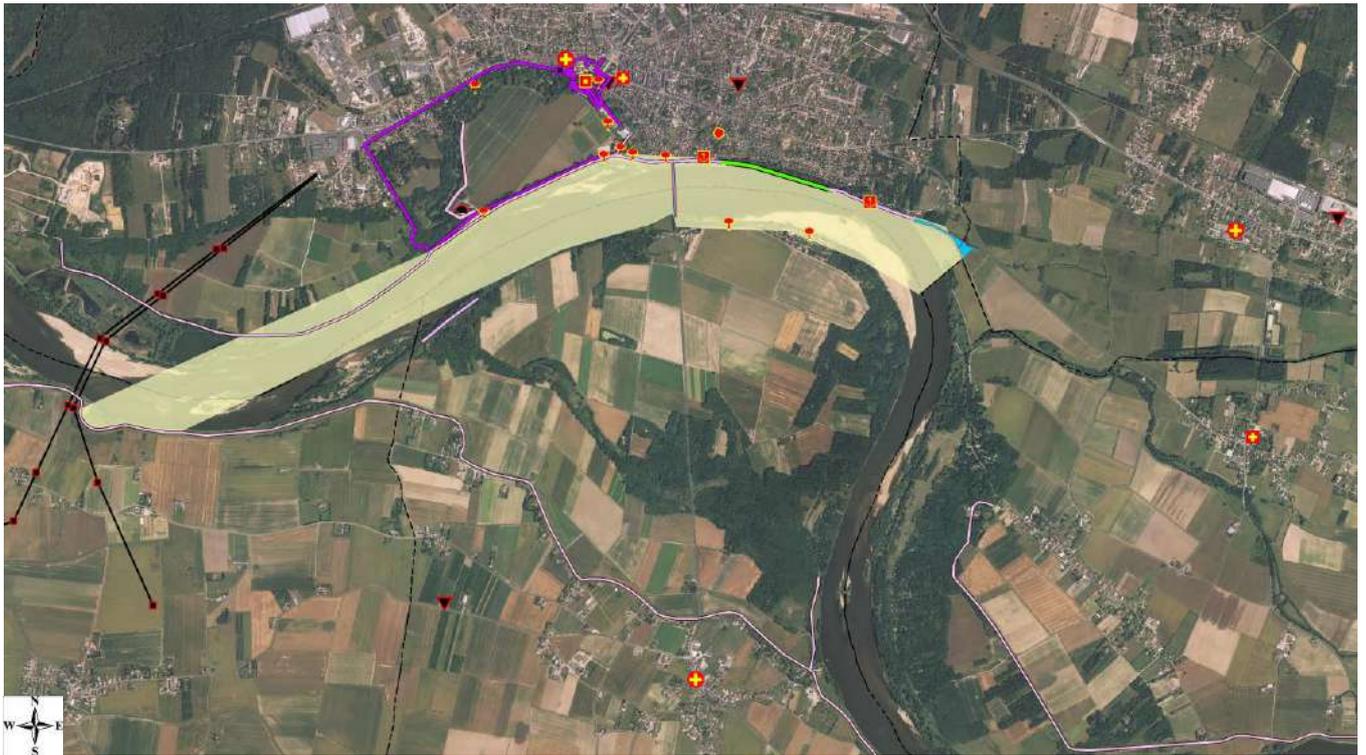
*Un vieux saule est situé au niveau du point de vue. Il rappelle la végétation sur les berges autrefois pâturées. Un tel saule est visible sur le dessin de Sylvester Israël de l'ensemble de la zone portuaire de Châteauneuf, réalisé vers 1650.*



*Dessin de Sylvester Israël réalisé vers 1650. Jeune saule taillé en têtard de façon à récolter des branches pour dives usages*

## 2.3.4 Une localisation dans la partie concave du méandre, propice à une mise en scène et à de nombreuses perspectives remarquables

*La promenade du Chastaing, à l'est du port de Châteauneuf en rive droite, offre de remarquables perspectives sur la Loire*



 *Axe de vision*

 *Champ de vision*

 *Point haut isolé en covisibilité*



*Vue depuis la promenade du Chastaing vers l'aval et le port de Châteauneuf-sur-Loire*



*Vue qui porte loin vers l'amont, depuis l'extrême Est de la promenade du Chastaing*

### **Enjeux et description**

L'ancien chemin de halage le long de la Loire au pied du coteau abrupt et boisé, forme une belle promenade, qui relie les ports pittoresques de Châteauneuf et de la Ronce et est situé sur le tracé du GR3 et de l'itinéraire La Loire à Vélo. Cette promenade en bord de Loire est donc très fréquentée et ses paysages sont très sensibles.

La promenade du Chastaing est agrémentée de beaux platanes monumentaux, de quelques escaliers de pierre qui la relient à la Loire, et d'une fontaine créée à la mémoire de Maurice Genevoix, Quelques sentiers relient cet ancien chemin de halage du 19<sup>ème</sup> siècle au chemin en sommet de coteau, ancien chemin de halage avant l'édification de la digue le long de la Loire., et qui longe désormais une zone pavillonnaire.

Le port de Châteauneuf se perçoit aisément grâce à la courbure du méandre de la Loire. C'est le seul bâti qui apparait dans cette vue.

Vers l'ouest, la vue est partiellement masquée par le pont. La levée, dégagée d'arbre, est bien visible en rive droite et beaucoup moins en rive gauche.

### **Atouts et faiblesses**

#### **Une allée à dégager et à valoriser**

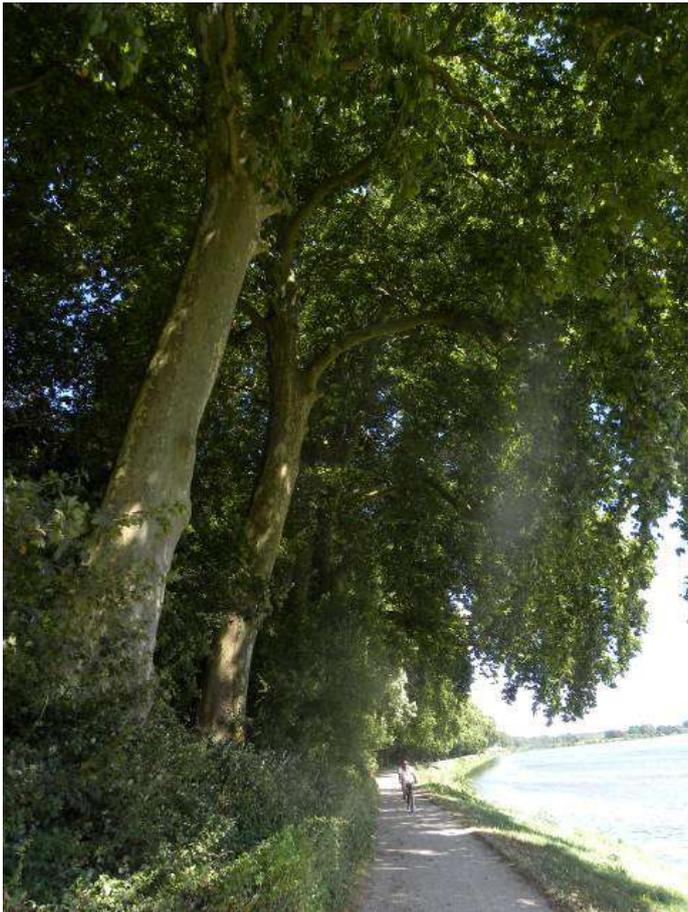
- L'allée de platanes de la promenade du Chastaing est envahie de plantations d'autres essences, qui, sans logique, brouillent la lecture de cet espace, et masquent parfois les vues. Des points de vue plus convaincants sur le fleuve pourraient ainsi être restaurés en pratiquant de fenêtres dans les frondaisons.
- Les sols au niveau des escaliers de pierre mériteraient également d'être améliorés.
- Le parcours des eaux de source est devenu peu lisible et mériterait une remise en scène.

#### **Une ripisylve à renforcer**

- Le camping fait face à cette promenade sur la rive opposée. Une ligne de peupliers fragmente les vues et contribue à la discrétion des caravanes et des équipements, tout en permettant la vue vers la Loire pour les

campeurs. La bonne insertion paysagère du camping est à rechercher, en maintenant les structures arborées.

L'alignement de tilleuls le long de la voie d'accès apporte également une richesse paysagère, et est à conserver.



*Promenade du Chastaing et ses grands platanes.  
Vue vers l'amont*

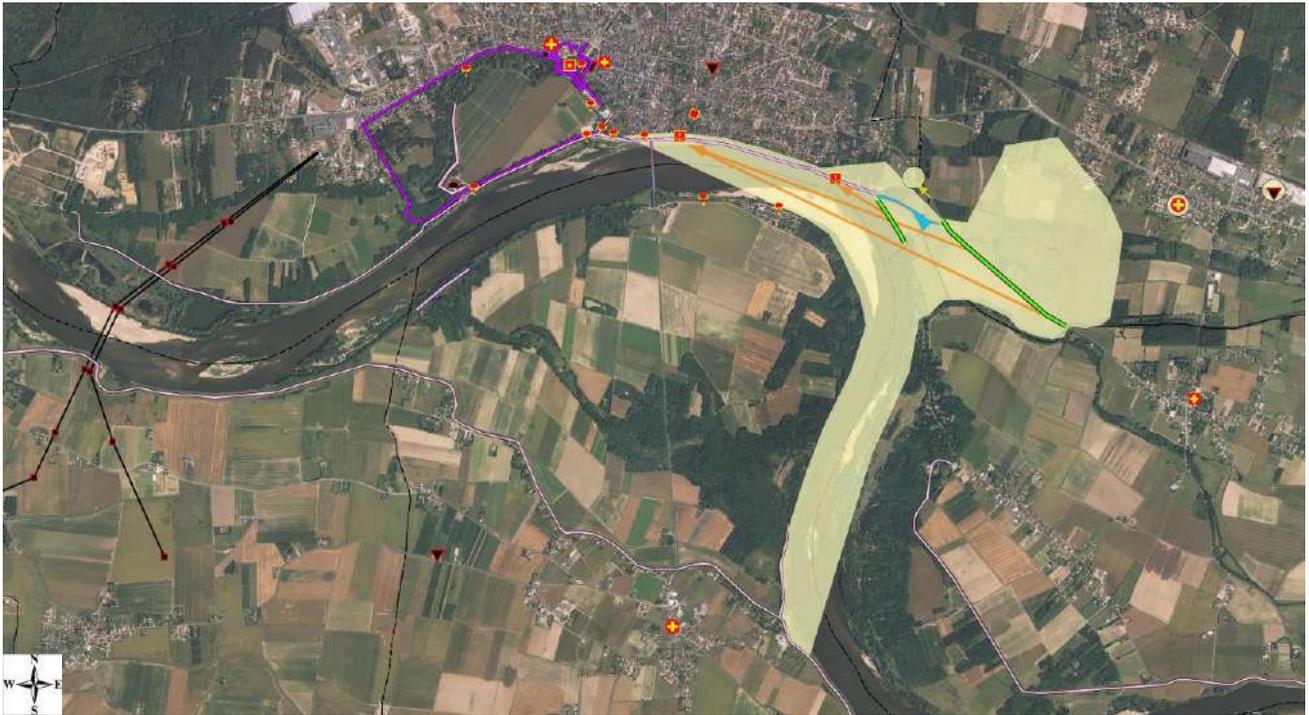


*Vues vers le  
camping de la  
Maltournée*



*Vue vers l'escalier  
reliant la digue  
(ancien chemin de  
halage) et la Loire*

**L'espace ouvert en rive droite (entre la D60 et la Gare d'eau, aux abords de Gaudin) offre une mise en recul qui permet des perspectives remarquables sur les ports de Châteauneuf et de la Ronce**



 **Axe de vision**

 **Champ de vision**

 **Point haut isolé en covisibilité**

 **Echappées visuelles vers les ports de Châteauneuf et de la Ronce, conjointement**



**Depuis la rive droite à proximité de la Gare d'eau et du lieu-dit Gaudin, vue vers le port de Châteauneuf, et vers l'ancien chemin de halage devenu promenade du Chastaing, à la faveur du méandre de la Loire**



*Depuis la rive droite à proximité de la Gare d'eau et du lieu-dit Gaudin, vue concomitante vers les ports de Châteauneuf et de La Ronce, et vers l'ancien chemin de halage devenu promenade du Chastaing, à la faveur du méandre de la Loire.*



*Vue concomitante vers les ports de La Ronce et de Châteauneuf, depuis le lieu-dit Gaudin, à proximité de la D60, vue possible grâce à la nature agricole des terres situées dans le champ de vision.*



*Vue depuis la D60, possible grâce à l'usage agricole des terres situées dans le champ de vision, mais menacée par l'abandon agricole de l'ancien bras de la Bonnée, comblé à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par une terre de moindre qualité, et aujourd'hui en cours de fermeture*

### **Enjeux et description**

Des perspectives s'ouvrent tout à la fois vers le Port de la Ronce et vers le Port de Châteauneuf-sur-Loire, sur les bords de Loire en amont de la Gare d'eau et à partir de la route D60 limitrophe. Ce secteur forme une coupure verte entre les extensions urbaines du Châteauneuf et celles de Saint-Martin-d'Abbat. Il relie le réseau routier à la Loire au travers des paysages agraires, comme aux temps anciens, alors que les accès sont désormais urbanisés ailleurs.

Ce secteur permet également un accès rural à l'itinéraire de La Loire à Vélo et du chemin de Grande Randonnée GR3, utilisés pour la randonnée pédestre et VTT, et susceptibles de l'être pour la randonnée équestre puisqu'un centre équestre se situe sur son tracé à Germigny-des-Prés. Il s'agit donc d'un secteur bien fréquenté, de fort enjeu touristique, comportant des vues originales vers les deux ports du secteur et vers l'ancienne Gare d'eau. Ce secteur est d'autant plus intéressant qu'il jouxte l'ancien fief seigneurial de Gaudin, dont quelques bâtiments sont encore visibles.

Le point de vue haut se situe sur la D60, entre le pont traversant la Bonnée et la ferme de Gaudin.

Un chemin menant à la Gare d'eau et au hameau de La Ronce part de cet endroit.

Vers l'Est dans la plaine alluviale de la Bonnée, la vue porte vers les prés de Saint-Martin d'Abbat. Le clocher de l'église de St-Martin-d'Abbat ponctue l'horizon (de même que son château d'eau). Quelques extensions urbaines se perçoivent à longue distance, entre deux bosquets.

Le port de Châteauneuf et son pont suspendu se perçoivent depuis la route D60 (dès la traversée de la rivière de la Bonnée en hiver en l'absence de feuillage aux arbres).

Progressivement, en rejoignant la Loire longée par l'itinéraire du GR3 et de la Loire à Vélo, la vue s'ouvre sur le fleuve, sur ses berges boisées ou sableuses, ainsi que sur le petit port et hameau pittoresques de La Ronce.

## **Atouts et faiblesses**

### **Des vues sur la Loire à maintenir**

- Une plantation de chênes et de charmes pousse sur une petite partie des terrains agricole entre la Loire et la route D60, à l'emplacement de l'ancien bras de la Bonnée, contribuant à fermer les vues depuis ce secteur. Le maintien de l'ouverture paysagère à ce niveau, ainsi qu'en bord de Loire est indispensable pour conserver la qualité des vues.
- Au Nord-Est de la D60 (hors projet de site classé), l'usage du sol en prés et pâtures permet des paysages intéressants, tout à la fois ouverts et ponctués de structures arborées qui masquent une bonne part des extensions résidentielles des villages proches. La fonction de pâturage est donc importante pour conserver la richesse des points de vue (le coteau limitrophe de Saint-Martin d'Abbat, dans le prolongement de ces prairies, est entretenu par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre – Val de Loire).

### **La gare d'eau à redécouvrir**

- L'ancienne Gare d'eau refuge de la Bonnée est aujourd'hui très végétalisée et ne se perçoit plus. Sa valorisation dans le cadre d'un projet global pourrait être intéressante.
- La mise en valeur de la Gare d'eau pourrait renforcer la qualité paysagère aux abords du point de vision depuis le GR3/La Loire à Vélo.

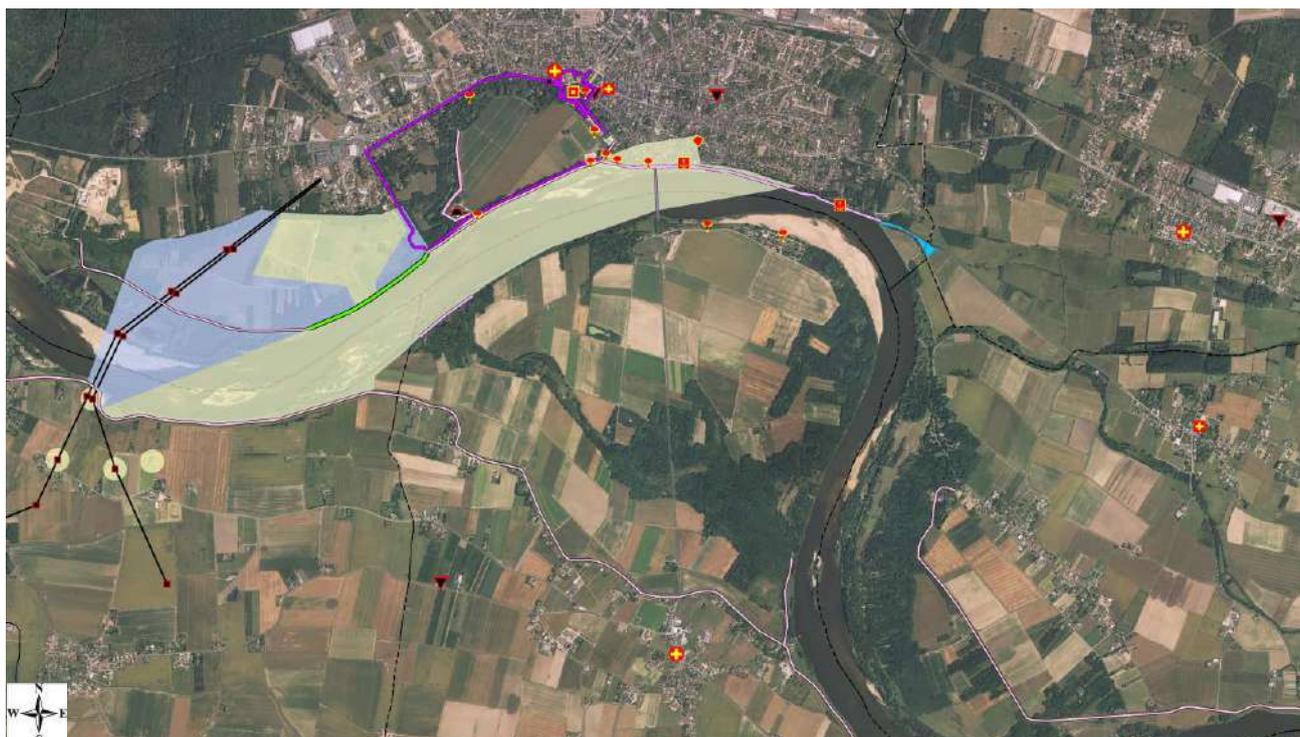
### **Une qualité d'aménagement à maintenir**

- Une petite résidence de loisir en bois, avec un verger entouré de hautes haies de thuyas, borde le point de vue sur la Ronce le long de la Loire, et se trouve en discordance avec le caractère remarquable du secteur. Une meilleure insertion paysagère (remplaçant de la haie de thuyas par une haie de feuillus par exemple), serait souhaitable (voire par son déplacement si un accord était trouvé avec le propriétaire).
- La réhabilitation des bâtiments anciens et du mur de clos de la ferme de Gaudin contribuerait à la mise en valeur de l'axe de vision de la D60. A long terme, un traitement valorisant serait souhaitable pour les façades des nouvelles constructions attenantes.



*De l'autre côté de la D60, vue vers la retenue d'eau qui alimentait la Gare d'eau, et vers les bois qui masquent les extensions de St-Martin-d'Abbat*

**La levée en rive droite de la Loire offre de remarquables et lointaines perspectives sur la Loire et le front bâti du port de Châteauneuf**



 **Axe de vision**

 **Champ de vision**

 **Point haut isolé en covisibilité**

 **Champ de vision potentiel, avec gestion arborée adaptée**

### **Enjeux et description**

La levée, de plus de 7 m de hauteur, constitue un patrimoine très significatif de la navigation sur la Loire, et un remarquable promontoire de vision panoramique. La vue s'ouvre largement vers la Loire, ses berges et ses îles, et vers le port de Châteauneuf, grâce à la courbure du méandre de la Loire.

Au 18<sup>ème</sup> siècle, la zone portuaire se prolongeait le long de cette levée, puis passait à la courbure concave de la rive gauche à Ouvrouer-les-Champs. Parcourir l'ensemble de cet itinéraire depuis le port de Châteauneuf donne donc une idée de l'ampleur de l'activité portuaire locale au 18<sup>ème</sup> siècle.

La levée est surmontée par un chemin non asphalté, très fréquenté par les habitants, ainsi que par les touristes et les randonneurs puisqu'il correspond au chemin de Grande Randonnée GR3. Les paysages qui le longent sont d'autant plus sensibles.

- Depuis cette levée, à l'Ouest du parc, la vue pourrait porter vers la demi-lune dans le mur de clos du château, élément charnière entre l'ancien jardin à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, et vers l'ancienne grande allée qui le prolongeait dans le Grand Val. La plaine alluviale proche est bien visible, avec ses prés et labours limités par le coteau boisé. La vue lointaine vers l'Ouest porte également vers la levée de la rive gauche, non masquée par la forêt rivulaire, ainsi que vers des toits de constructions au-delà de la levée.



*Vue depuis la levée à l'Ouest du parc en rive droite de la Loire*

- Plus à l'est, la levée longe le mur de clos de l'ancien jardin du château. Ancien quai, elle avait également été élargie pour former la « terrasse de Loire », linéaire surélevé entre Loire et jardin. Alors qu'autrefois, la vue s'ouvrait largement vers le fleuve sur l'ensemble de la « terrasse de Loire », elle est aujourd'hui en partie fermée par une étroite forêt rivulaire. Une vue ouverte vers le fleuve et vers le port de Châteauneuf existe cependant le long du chemin de Grande Randonnée qui parcourt la levée, à hauteur de la station d'épuration, en contrebas sur les bords de Loire, et joue un rôle patrimonial et paysager important.



*La vue vers le port de Châteauneuf est potentiellement possible au point d'infléchissement de l'axe majeur, comme le laisse entrevoir cette vue un peu en aval, à la faveur d'un bord de Loire dégagé des broussailles.*

### **Atouts et faiblesses**

#### **Des vues à retrouver**

- Depuis l'Ouest de la levée, plusieurs boisements bloquent la vue vers le paysage à l'Est, en particulier vers la demi-lune dans le mur de clos du Parc. Une ouverture pourrait être créée dans ces boisements, afin de donner de la visibilité au mur de clos du château et à la « demi-lune ».

- Les boisements se développant sur les levées contribuent à réduire leur visibilité depuis les berges de la Loire et les zones portuaires : l'importance de ce patrimoine historique lié à la navigation est rendue moins perceptible. Une maîtrise de cette végétation est souhaitable.
- L'échappée visuelle pittoresque vers le port de Châteauneuf, située à peu près à hauteur de la station d'épuration, le long du chemin de Grande Randonnée qui parcourt la levée, apparaît fragile, du fait du développement de l'enfrichement. Un dégagement de la végétation rivulaire permettrait de maintenir et d'élargir l'ouverture de cette vue vers la Loire, à minima jusqu'à au point stratégique d'infléchissement de l'axe majeur des anciens jardins plus en amont.

### **A l'inverse, des écrans bien venus**

- A l'inverse, en regardant vers l'Ouest depuis la levée (vers l'aval), les boisements forment un écran face aux pylônes de la ligne à Haute Tension. De même, ceux du coteau masque les extensions urbaines sur la haute terrasse alluviale. Ces boisements sont à maintenir.

*Vue depuis la levée vers la plaine alluviale du Grand Val en maïsiculture et vers le coteau arboré*



*Vue depuis la levée vers l'aval jusqu'au « Fer à cheval »*

### **Un axe de composition à suggérer**

- A l'exception de quelques traces dans le parcellaire, il ne reste plus d'éléments visibles de la grande allée monumentale qui parcourait le Grand Val au 18<sup>ème</sup> siècle. Une réflexion pourrait être menée concernant son évocation, en y intégrant une question de valorisation en termes d'agrotourisme.

### **Un impact visuel préjudiciable, à atténuer**

- La station d'épuration est visible sur ce parcours, en raison d'une trouée dans le mur de clos du parc pour laisser passer la route d'accès à la station, qui est également l'itinéraire emprunté par le GR3. Le panneau de signalement de cet équipement est également très prégnant (hauteur et teinte blanche).

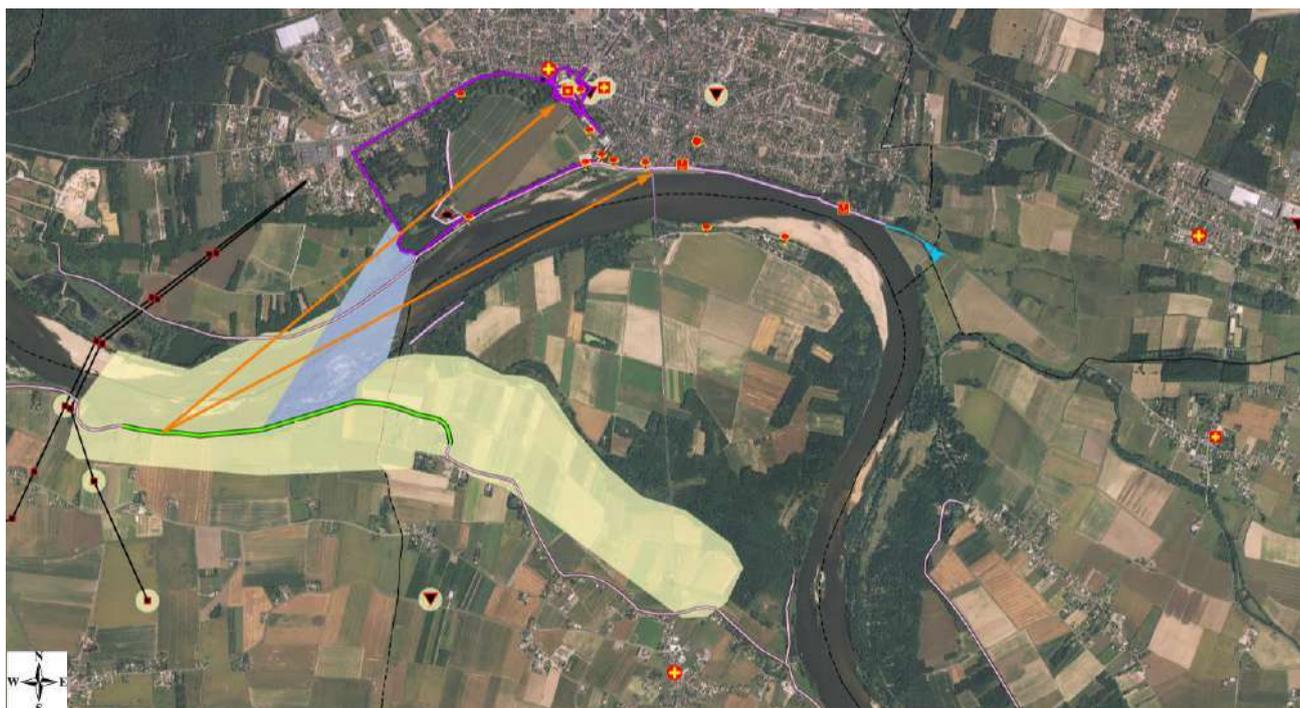
La gestion des espaces verts aux abords de la station d'épuration, avant et après le mur de clos, apparaît également souhaitable, afin d'intégrer au mieux cet équipement dans ce lieu très sensible d'un point de vue paysager.



*Un court tronçon de berge sans arbre donne un aperçu de la vue potentielle vers le port de Châteauneuf dans ce secteur, dans l'hypothèse où les paysages ouverts ayant existés jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle le long de cet axe seraient reconquis. Ce tronçon est situé à proximité de la station d'épuration, qui se perçoit par-dessus le mur de clos de l'ancien jardin à la française. Sa mise en valeur serait à poursuivre (coupe de broussailles, mise en valeur du mur de clos, entretien d'un couvert herbacé, ...).*

*L'ouverture des vues vers le port de Châteauneuf serait notamment stratégique au point d'inflexion de l'axe majeur des anciens jardins à la française du 17<sup>ème</sup> siècle situé à 200 m en amont de ce point.*

**La levée en rive gauche offre de larges panoramas  
sur le port de Châteauneuf et la Loire**



- |  |  |  |
|--|--|--|
|  <b>Axe de vision</b>  |  <b>Champ de vision</b>  |  <b>Point haut isolé en covisibilité</b> |
|  <b>Echappées visuelles vers les ports de Châteauneuf, vers l'église St-Martial et vers la rotonde du château</b> |  <b>Champ de vision potentiel, avec gestion arborée adaptée</b> |  |
| <b>Points forts ponctuels visibles de loin</b>   |  |  |

### **Enjeux et description**

La levée en rive gauche de la Loire, qui domine les environs de sept mètres de hauteur, offre un large panorama en raison de sa situation de promontoire. Elle porte l'itinéraire bien fréquenté de La Loire à Vélo.

L'endroit fait face à deux patrimoines majeurs du site en rive droite :

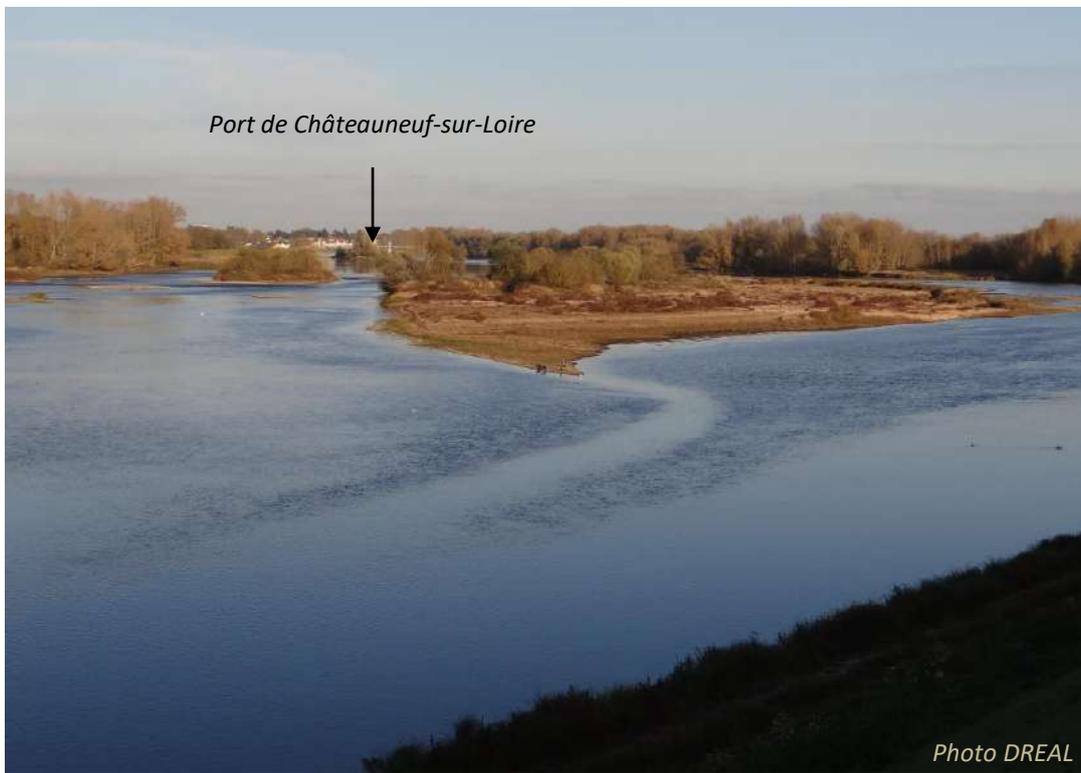
- le mur de clos de l'ancien jardin à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles et sa demi-lune ;
- les levées dégagées de tout boisement et donc bien perceptibles dans les paysages, typiques des levées édifiées entre la fin du 15<sup>ème</sup> siècle et 1707.

A ce niveau, la levée de la rive gauche forme coude pour s'éloigner de la Loire et couper le méandre. Ce secteur est situé dans la perspective de plusieurs axes majeurs qui composaient le jardin à la française.

Depuis le promontoire de vision que constitue la levée, se découvrent vers l'Est la levée elle-même à la faveur du coude qu'elle trace pour traverser le méandre de la Loire, son bâti pittoresque accolé, ainsi que les labours dans le méandre du fleuve jusqu'au linéaire arboré du Rio, ancien bras de la Loire.

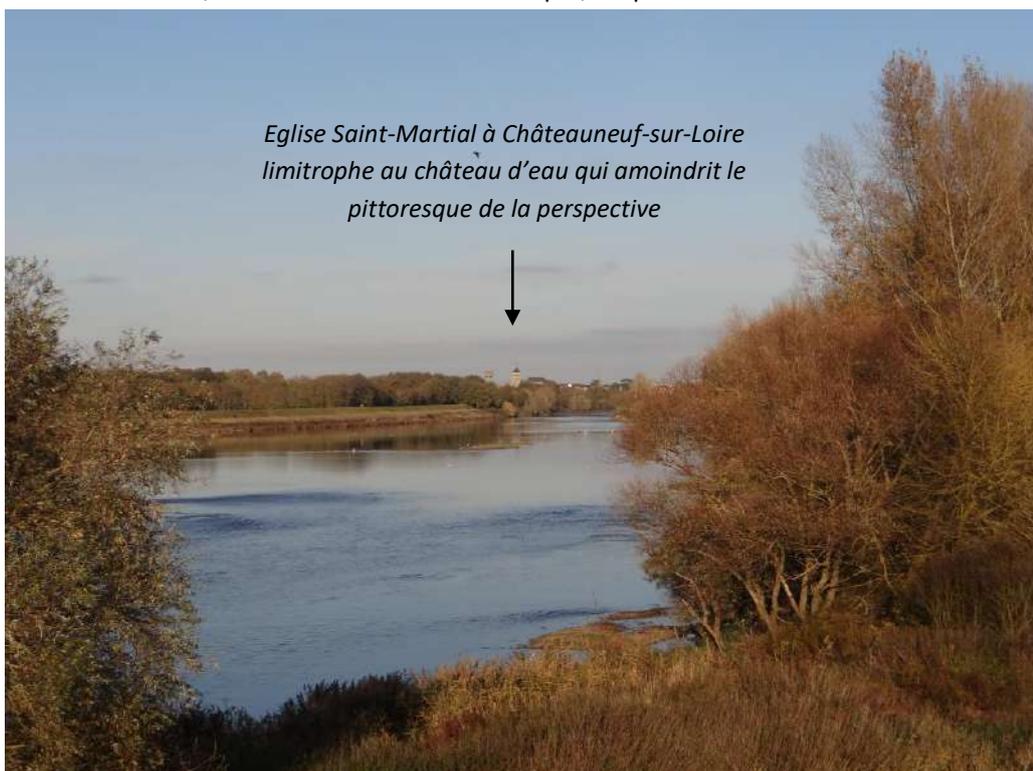
La vue porte également vers la terrasse d'alluvions anciennes à l'abri de la levée, au Sud et à l'Ouest, dans laquelle se situait l'ancienne motte de Loresse, dont il subsiste un bâtiment sur un monticule.

En rive droite de la Loire se découvre la levée bien dégagée, tandis que le mur de clos des anciens jardins à la française, et sa demi-lune, sont masqués par un boisement. Quelques échappées visuelles portent vers le clocher de l'église Saint-Martial.



*Vue depuis le « fer à cheval » en rive gauche, jusqu'ou venait l'ancienne zone portuaire des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle, à proximité du hameau des Vallées.*

Près du hameau des Vallées, un accès est possible vers la Loire, par une berge sableuse non arborée. Ainsi, une vue au raz de l'eau s'ouvre largement vers le fleuve et sa ripisylve de saules, vers les levées non boisées en rives droite et gauche. La vue porte jusqu'au niveau de la « demi-lune » du mur de clos du jardin en rive droite, celui-ci étant masqué par de grands arbres. A l'Ouest, les pylônes des deux lignes à Haute Tension sont visibles dans le lointain, ainsi que le « Fer à Cheval », renforcement dans la levée résultant d'une ancienne brèche, ou d'un éboulement karstique, ou pour une autre raison inconnue.



*Vue depuis la rive gauche près du hameau de Vallées*

## **Atouts et faiblesses**

### **Des vues de qualité à pérenniser**

- Les vues depuis ce secteur vers les terres de la rive gauche, la Loire et vers la rive droite, sont de grande qualité. Le pittoresque du bâti accolé à la levée en rive gauche, la qualité des paysages agraires y contribuent fortement et sont donc à maintenir. Les vues vers la Loire, et plus loin les éléments patrimoniaux de la rive droite (mur de clos, demi-lune...), sont en partie réduites du fait des boisements en pied de levée. Une coupe sélective d'arbres permettrait de réouvrir des points de vue choisis.

- Le point de vue depuis le « fer à cheval » présente un intérêt particulier, puisqu'il permet d'embrasser l'ampleur du site et différents éléments patrimoniaux qui le constituent. Ces derniers pourraient faire l'objet d'une interprétation in situ, dans le cadre d'un cheminement culturel sur le tracé du « Sentier Historique de la Vallée des Rois ».

- Si la plage sableuse offre un beau panorama vers la Loire, ses îles, berges et levées, l'échappée visuelle en bordure du sentier est toutefois vulnérable, et mériterait d'être reconquise, les échappées visuelles vers la Loire étant rares le long de cet itinéraire au cœur de la forêt rivulaire.

La coupe du bois dans le coude de la levée de la rive gauche serait nécessaire, afin d'ouvrir les vues vers la Loire, le mur de clos et la demi-lune, ainsi que dans les perspectives majeures des axes structurant de ce jardin.

### **Le mur de clos à révéler**

- Le mur de clos de l'ancien jardin à la française et sa demi-lune sont masquées par les arbres, une coupe ponctuelle serait nécessaire afin de les rendre visibles.

### **Des éléments de perturbation à atténuer**

- Le château d'eau situé entre le château et l'église St-Martial est prégnant depuis ce point de vue.

- Les pylônes des deux lignes à Haute Tension apparaissent également dans le champ de vision à l'horizon Ouest. Il pourrait être envisagé de les masquer par la plantation ponctuelle d'arbres à haut jet, en un lieu adapté.



*Le port, l'église Saint-Martial, et le château d'eau proche, sont visibles depuis la levée.*



*Le coude de la levée ouvre la vue vers le bâti pittoresque qui lui est accolé.*



*Problème à résoudre : La friche arborescente sous la levée masque la vue dans l'axe majeur de l'ancien jardin à la française.*



*Le diverticule du chemin de Grande Randonnée GR3, appelé « Sentier historique de la vallée des rois », longe la rive gauche de la Loire et offre une agréable promenade dans la forêt rivulaire. Des frênes et saules monumentaux, anciens arbres de pâturage, le ponctuent.*

## ***De rares échappées visuelles depuis le méandre agricole en rive gauche sur le front urbain dominant la Loire et le port***

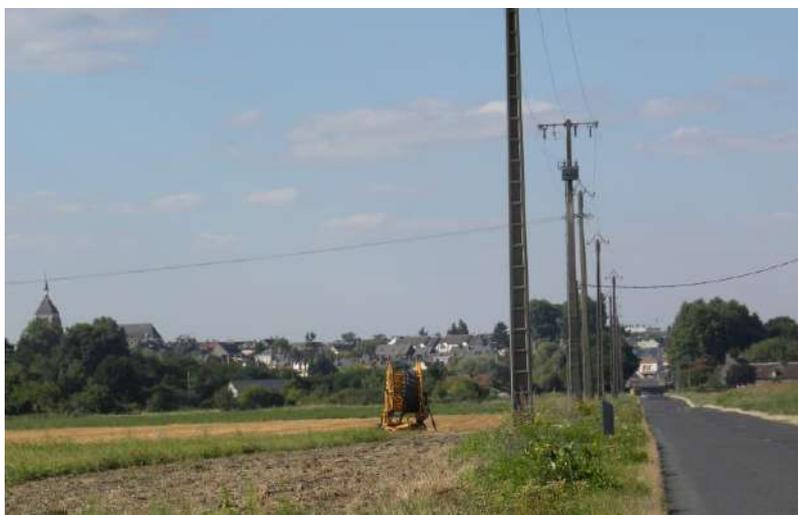
### **Enjeux et description**

Des perspectives pittoresques sur le front urbain de Châteauneuf sont possibles depuis le sud du pont, au départ de la route menant au hameau des Vallées. Plus loin sur cette route, comme depuis la D11, les vues sont beaucoup plus rares et portent surtout sur le clocher de l'église, les toits de la ville, les constructions sur le coteau et en rebord de la haute terrasse alluviale.

A l'intérieur du méandre, la Loire elle-même et le port ne se voient pas. Les vues portant alors sur les toits de la ville sont beaucoup plus banales.



*Des vues vers le front urbain historique de Châteauneuf, surplombant la Loire et le port, sont encore possibles en rive gauche (point de vue à l'intersection de la D11 et de la route menant au hameau Les Vallées, mais deviennent très partielles lorsque l'on s'enfonce dans le méandre agricole.*



*La Loire n'est plus perceptible depuis la D11, et l'alignement des pylônes de la ligne Basse Tension diminue nettement la qualité paysagère de la vue. L'ancien alignement d'érables, plantés lors de l'édification du pont en 1842, était davantage valorisant, mais il a été coupé récemment.*



*Vue partielle vers les toits de la ville, depuis la route menant au hameau Les Vallées, au cœur du méandre agricole en rive gauche. La Loire est masquée derrière la ripisylve.*

### **Atouts et faiblesses**

#### **Des vues sur Châteauneuf à rouvrir**

- Les vues vers le front urbain historique de Châteauneuf depuis les routes traversant le méandre, en particulier la route menant au hameau Les Vallées, sont limitées/bloquées par les boisements de la rive gauche. Une coupe ponctuelle d'arbres permettrait la réouverture de certaines vues remarquables, en prenant soin de conserver un écran arboré face au château d'eau, et de conserver les plus beaux arbres de la rive (ex : vieux saules monumental, ...). Aux abords du pont sur la D11, les vues sur le front urbain de Châteauneuf sont nettement bloquées par la végétation, qu'il est nécessaire de dégager pour réouvrir les perspectives.
- La présence du château d'eau près de l'église Saint-Martial est problématique pour les vues pittoresques.

#### **Des espaces agricoles ouverts, non construits**

- La qualité des paysages agricoles est à rechercher, la présence de hangars d'exploitation n'est pas souhaitable dans les perspectives vers le front urbain pittoresque de Châteauneuf, ni les plantations d'arbres, ni l'abandon agricole qui conduirait à une friche arborescente, afin de ne pas masquer ces vues.
- L'entretien agricole est à poursuivre, de manière à ne pas masquer les vues.
- Une construction récente (à proximité de la ferme de la Maltournée), aux façades claires, vient par ailleurs impacter les vues. Le renforcement de l'insertion paysagère de cette construction (couleur sombre, bardage bois, haie vive de feuillus propres aux paysages agraires des bords de Loire...) serait souhaitable.

#### **Des abords de route à soigner**

- Une discrétion des ouvrages de sécurisation du carrefour de la D11 avec la route du camping est à rechercher, en privilégiant des aménagements simples de caractère rural.
- Par ailleurs, la qualité des paysages est amoindrie par la présence de lignes électriques le long de la D11.

**- III -**

## **Les protections existantes**

# 1. La protection du patrimoine

Plusieurs bâtiments avaient été protégés au titre des monuments historiques :

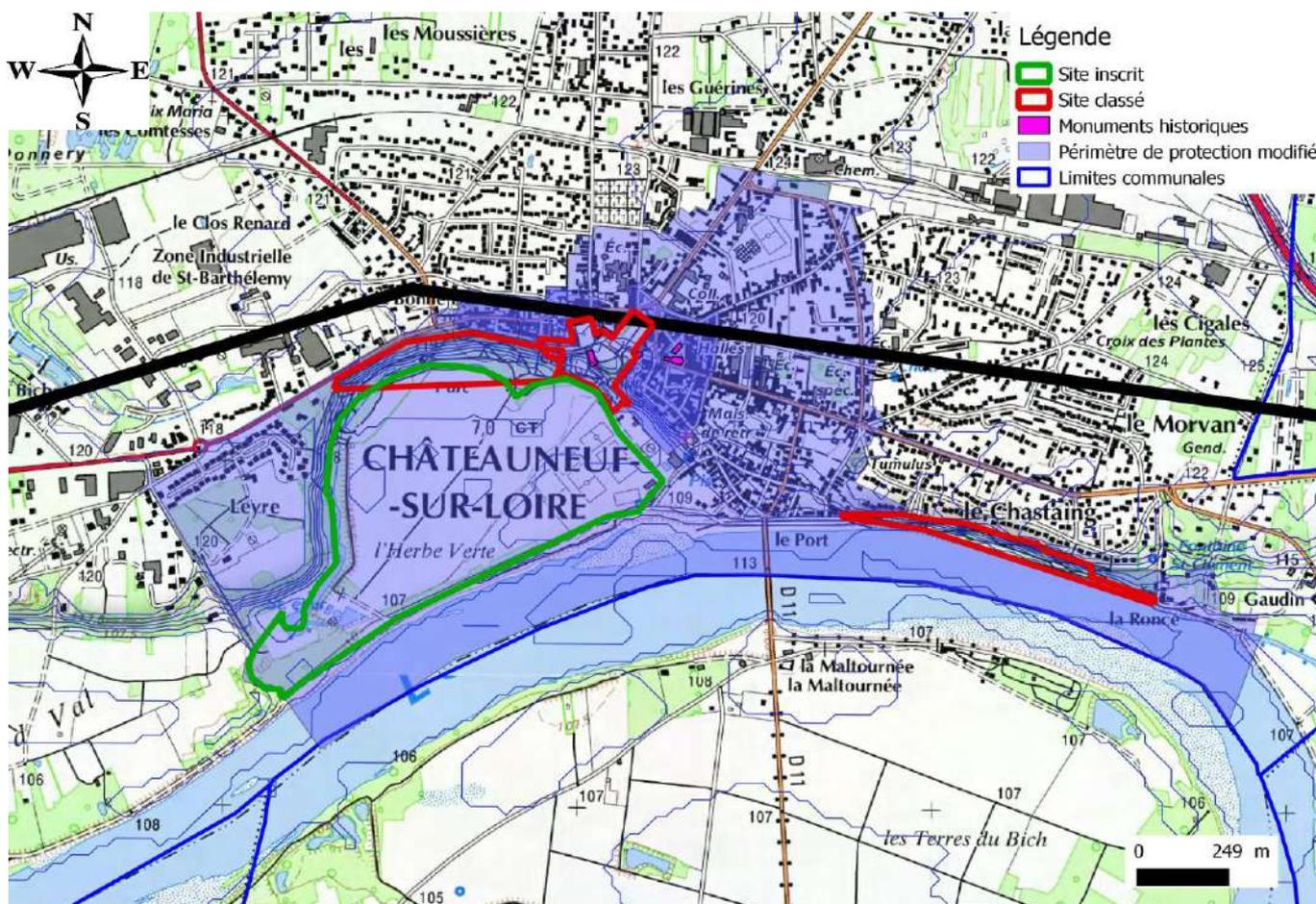
- Le pavillon octogonal, les écuries, le pavillon de l'horloge ont été classés monuments historiques le 24 juin 1927.
- Le portail de l'église Bonne Dame et la croix qui lui fait face ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 3 octobre 1929.
- L'église Saint-Martial a été classée monument historique le 7 juin 1941.
- La grille d'entrée et les deux pavillons qui l'encadrent, l'aile de l'ancien château, l'orangerie ont été classés monument historique le 11 juillet 1942.
- L'ancien hangar à bateaux, dit Halle Saint-Pierre, datant de 1844, a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 29 août 1990.

Les différents périmètres ont été réunis dans un Périmètre de Protection Modifié approuvé le 18 octobre 2013, puis appelé Périmètre Délimité des Abords en 2017.

Les classements au titre des sites sont intervenus le 24 juin 1927 et le 9 novembre 1931.

Ils ne recouvrent la zone d'intérêt patrimonial et paysager que partiellement, et de façon discontinue. La rive gauche et les espaces en covisibilité avec la Loire et l'ancienne zone portuaire ne sont pas pris en compte.

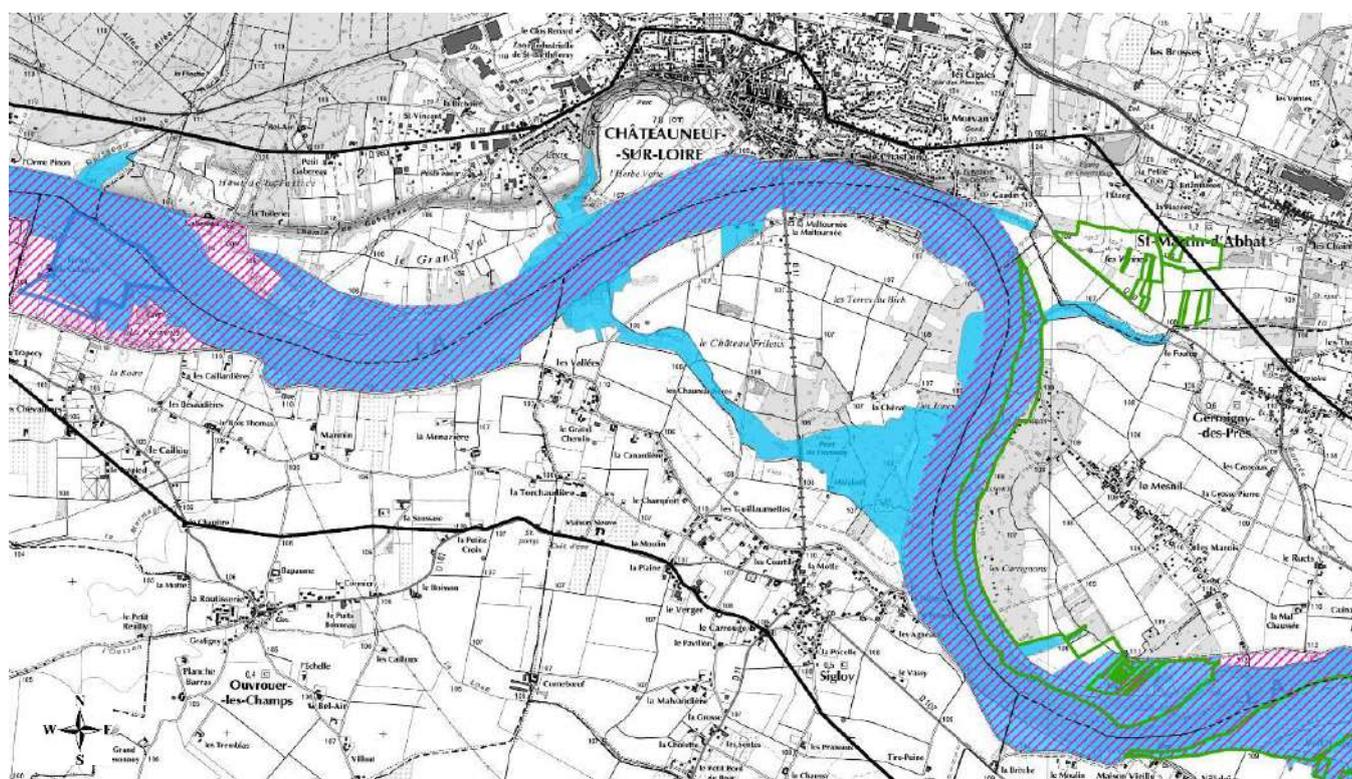
Ainsi, le périmètre classé unifie en une seule zone continue l'ensemble des périmètres d'ores et déjà protégés, et les étend au patrimoine fluvial le plus pittoresque et le plus riche.



## 2. La protection des biotopes sensibles

La richesse biologique de la Loire, de ses îles et de ses berges, a été inventoriée dans deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Biologique). Elle a fait l'objet des périmètres de protection et de gestion suivants :

- un Arrêté de Protection des Biotopes sur une partie de la ZNIEFF 1 n° 240000036 de la Héronnière de l'île Courpain dans la partie aval de l'aire d'étude, partiellement localisée sur les anciennes gravières d'Ouvrouer-les-Champs (en limite du périmètre classé)
- une Zone de Protection Spéciale n° FR240017 dans le cadre du réseau Natura 2000, par arrêté du 4 mai 2007 sur la ZNIEFF 2 n° 240030651 de la Loire Orléanaise identifiant régional 60030000, pour la protection des milieux nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux rares ou menacés en Europe Celle-ci porte sur l'ensemble du lit mineur de la Loire, sur ses berges et ses îles, sur le bras du Rio, ainsi que sur les zones de confluence avec les cours d'eau affluents (l'Anche, le cours d'eau au pied de la « crique » du château avec le Miroir d'Eau, et les embouchures des différents bras de la Bonnée).
- la Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000, n° FR240017, sur l'ensemble du lit mineur de la Loire, ainsi que sur les anciennes gravières de Gabereau et de Courpain. Le Rio et les embouchures des affluents de la Loire ne sont pas concernés par la ZPS. Son objectif est de protéger les habitats des espèces animales autres que les oiseaux, ainsi que les espèces végétales devenues rares ou vulnérables à l'échelle européenne.
- des espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire sur les grèves de Germigny-des-Prés et sur la plaine alluviale de la Bonnée à St-Martin-d'Abbat.



-  Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000, n° FR240017 (Directive Oiseau)
-  Zone de Protection Spéciale n° FR240017 dans le cadre du réseau Natura 2000, créée par arrêté du 4 mai 2007 sur la ZNIEFF 2 n° 240030651 de la Loire Orléanaise (Directive Habitat)
-  Arrêté de Protection des Biotopes sur une partie de la ZNIEFF 1 n° 240000036 concernant la Héronnière de l'île Courpain
-  Espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire
-  Espace Naturel Sensible du jardin à l'anglaise de Charles Huillard d'Hérou créé en 1821 sur le coteau du château comprenant une collection d'une quarantaine d'arbres rares, une allée de rhododendrons et d'azalées arborescents, des milieux humides

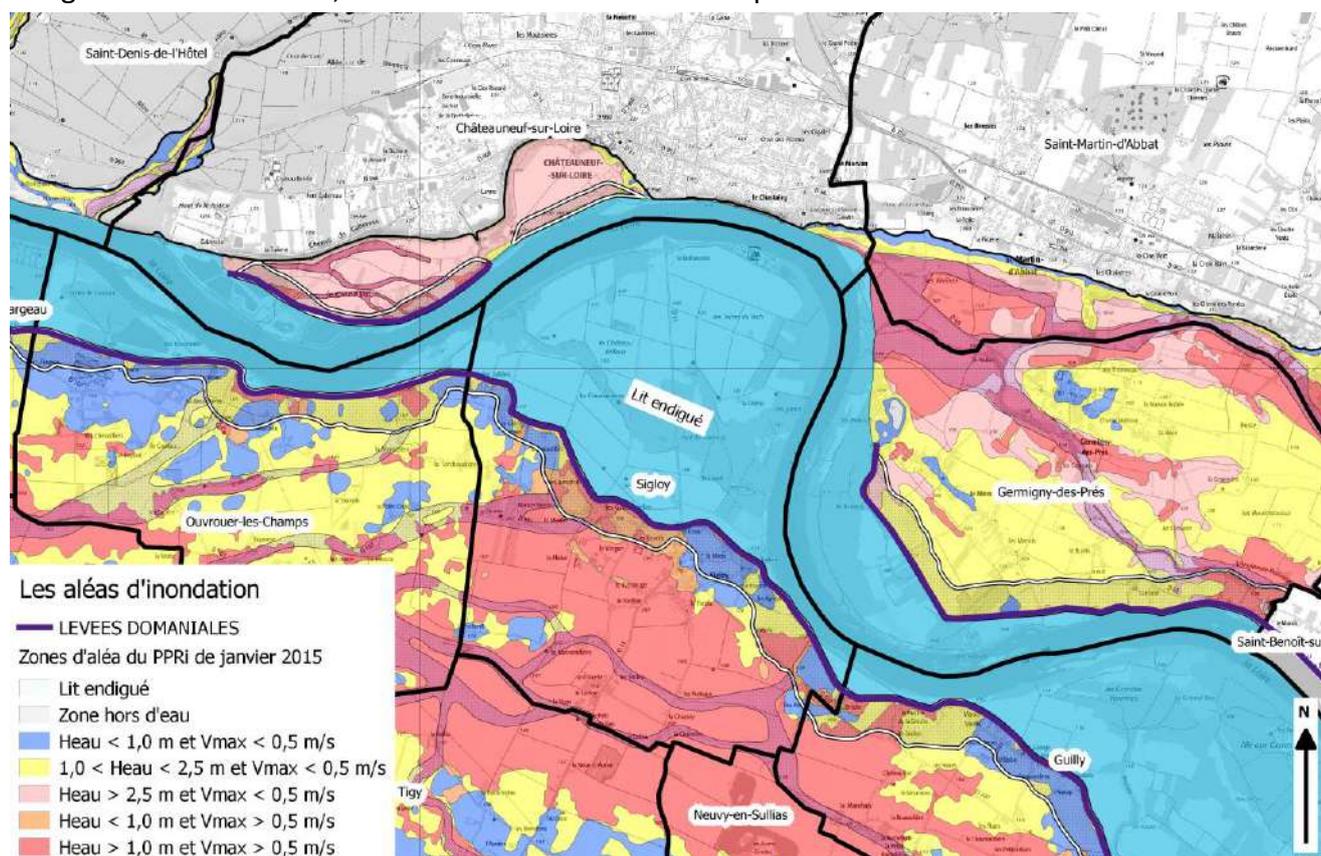
### 3. La protection contre les inondations

Châteauneuf-sur-Loire, Sigloy, Ouvrouer-les-Champs, Saint-Martin d'Abbat et Germigny-des-Prés sont concernées par le Plan de Protection contre les Risques d'Inondation (PPRI) du Val d'Orléans – Val d'Amont, approuvé le 7 juin 2001, révisé puis approuvé par arrêté préfectoral du 20 janvier 2015. Le plan de prévention des risques naturels prévisibles, approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément à l'article 153-60 du code de l'urbanisme.

La majeure partie du périmètre classé est concernée pas des aléas d'inondation très fort à fort. Ainsi, le Grand Val, les terres du Château (ancien jardin à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles), le bas de la rue Paul Carpentier jusqu'à la piscine intercommunale (en limite du périmètre classé) et l'Herbe Verte (la Terrasse de Loire), le Quai Penthivière, la Rampe et le Haut Quai, la Gare d'eau de la Ronce et ses abords, le camping de la Maltournée, sont en aléas très fort et fort. La base des coteaux du jardin à l'anglaise du château, du Grand Val et de la Ronce sont inscrits en aléa fort.

La construction y est d'ores et déjà interdite ou réglementée en raison du caractère inondable des lieux. Seule une partie du coteau en rive droite de la Loire, de forte pente, n'est pas concernée par le risque d'inondation : le coteau qui domine la partie ouest du Grand Val, le coteau de part et d'autre du château et le long de la promenade du Chastaing. Pour ce dernier, les risques d'érosion du coteau sont importants, la base de la digue bâtie à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à son pied montrant quelques signes d'érosion. L'entretien de cette digue est indispensable à la protection du coteau, comme en témoigne les textes historiques.

Le large Val en rive gauche de la Loire, au-delà de l'espace endigué au sud de la levée, est intégralement inondable, en aléa très fort à faible. Il compte de nombreuses constructions



## 4. La protection au titre des documents d'urbanisme

Dans le site classé et ses abords, la Commune de St-Martin-d'Abbat est couverte par un PLU approuvé le 26/01/2016 (Ai pour le secteur concerné par le projet de classement), et la commune de Sigloy par une carte communale approuvée le 08/09/2004. Seule la commune de Châteauneuf-sur-Loire dispose d'un PLU approuvé le 18/10/2013, mis à jour en 2016 et 2017 et modifié le 12/10/2018. Le périmètre classé est concerné par les zones suivantes :

 NP : zone naturelle protégée, à préserver de toute construction nouvelle

 NPi : zone naturelle protégée en zone inondable

 NPe : zone naturelle d'équipement

 NPei : zone naturelle d'équipement en zone inondable (terrain de sport)

 Nh : zone naturelle d'habitat diffus sans construction nouvelle à usage d'habitation, mais avec de légères extensions possibles, et avec une prise en compte de l'identité architecturale

 Nhi : zone naturelle d'habitat diffus en zone inondable

 Les quais, cales et perrés, en zone NP, ont été identifiés comme « patrimoine fluvial », justifiant leur inscription au titre du L. 123-1-5-7 du code de l'urbanisme.

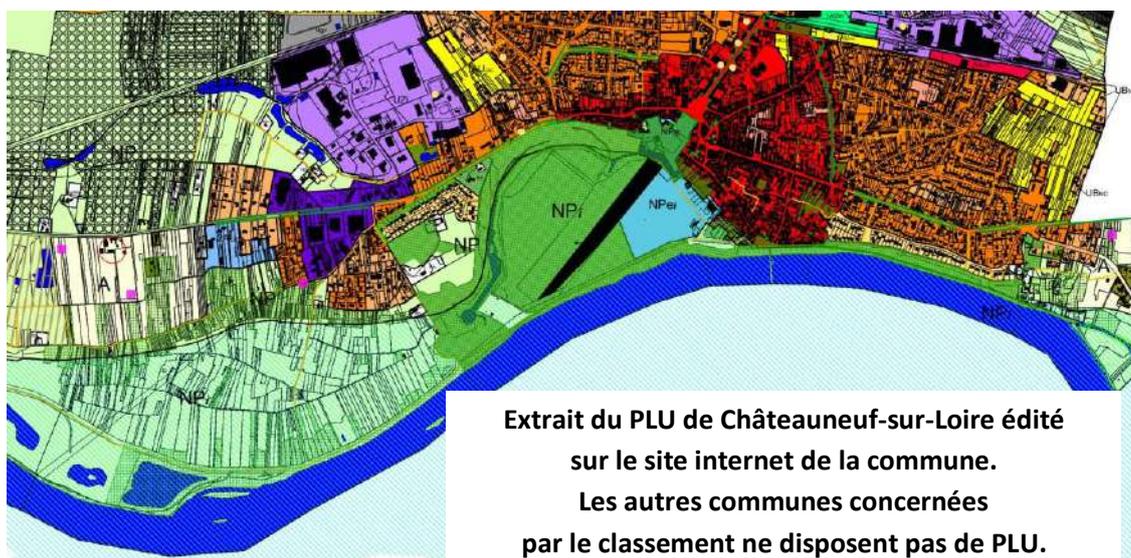
 L'ensemble de l'emprise de l'ancien jardin à la française est inscrit en Parc et Jardin (NPi)

 La protection et la mise en valeur de la perspective du château, dans l'axe principal de l'ancien jardin à la française conçu par A. Le Nôtre, sont inscrites au PLU.

Par ailleurs, le bâti dans les zones UAp au niveau du front bâti du quartier de Port, a été limité à 3 niveaux, le rez-de-chaussée + un niveau + les combles, soit 7 m à l'égout du toit.

Des accompagnements paysagers sont demandés le long des principaux axes d'entrée dans la ville : l'OAP 19 entrée de Ville route d'Orléans ; et l'OAP 21 Avenue du Gâtinais concernant le « traitement homogène de l'axe soulignant son statut historique d'allée royale » (hors site classé).

Le descriptif de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire au titre de son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, a été intégré au rapport de présentation du PLU. Le PADD précise la nécessité de la qualité des vues réciproques de rive à rive, en concertation avec la commune de Sigloy, en vue de préserver et de valoriser le patrimoine ligérien. Vue l'ampleur de l'ancienne zone portuaire du 18<sup>ème</sup> siècle, et les vues vers les ports de Châteauneuf et de la Ronce à partir des marges fluviales d'Ouvrouer-les-Champs, de Saint-Martin-d'Abbat et de Germigny-des-Prés, cette préconisation du PADD pourrait à l'avenir être étendue à ces trois communes complémentaires.



**- IV -**  
**Le périmètre proposé au classement**

## 1. Justification de la protection

La Loire à Châteauneuf-sur-Loire représente un site exceptionnel, tant par l'ancienneté du château et l'ampleur des zones portuaires, que par la marque qu'ils ont posée dans les paysages environnants. Cette empreinte d'exception pourra être mise en valeur et renforcée par une gestion adéquate des espaces ruraux et du patrimoine, présentée dans ses grandes lignes dans les « Orientations de gestion » du chapitre VI. Mais d'ores et déjà, les paysages concernés comportent un pittoresque et une richesse de signification historique qui justifient une protection forte de type classement au titre des sites.

Conformément à la politique des sites menée par le ministère de l'écologie, rappelée dans la circulaire de 2000, il convient d'actualiser les protections déjà existantes et de s'interroger sur les périmètres protégés.

Cette politique d'actualisation vise notamment l'unification des différentes protections suivantes :

- le site classé concernant le château, sa cour d'honneur et son avant-cour, ainsi qu'une partie du coteau en parc à l'anglaise qui les prolonge ;
- le site classé concernant la promenade du Chastaing et le coteau qui la domine ;
- le site inscrit concernant l'ensemble de l'ancien jardin à la française dans la petite plaine alluviale au pied du château, et la « terrasse de Loire ».

Ces protections résultaient de premières démarches pour reconnaître à ce territoire sa grande valeur paysagère, et pour la préserver. Elles portent, globalement, sur la Loire, le château et son parc.

Toutefois, la rive gauche, qui joue un rôle primordial dans la qualité des perspectives paysagères, n'est pas prise en compte, de même que le Grand Val alors qu'il avait accueilli la grande allée monumentale bordée d'un quadruple alignement d'ormes qui prolongeait l'axe majeur du jardin à la française, conçu avec une quasi certitude par André Le Nôtre, le jardinier du Roi Louis XIV.

Le classement au titre des sites est donc l'occasion d'unifier les différents dispositifs de protection sur les espaces naturels, ruraux et villageois pittoresques et sensibles sur la rive droite, et d'étendre la protection au patrimoine paysager de la rive gauche.

D'autre part, ce classement répond aux engagements de l'Etat par rapport au plan de gestion du Val de Loire UNESCO (approuvé le 15 novembre 2012 par le Préfet de la Région Centre). Dans ce plan de gestion, l'Etat s'est engagé à planifier et à mettre en œuvre de nouvelles protections réglementaires sur des sites remarquables ou emblématiques. Ces protections se traduisent notamment par la mise en œuvre de classements de sites.

Cette actualisation de la protection par le classement du site « La Loire à Châteauneuf-sur-Loire » dans un périmètre cohérent, affranchi des limites administratives, permet de poursuivre activement le classement des espaces remarquables en y appliquant le niveau de protection approprié au regard de la politique des sites et des engagements de la France envers l'UNESCO.

## 2. Principes de délimitation du site classé

Suite à l'analyse structurelle et évolutive, patrimoniale et visuelle, le périmètre classé concerne la Loire et ses abords sur les 6 km de longueur de l'ancienne zone portuaire du 18<sup>ème</sup> siècle. Il intègre les levées limitrophes, les ports, le château et ses jardins, les petites plaines alluviales en rive droite jusqu'au coteau abrupt qui en délimite l'horizon, ainsi que le hameau de la Ronce en raison de son pittoresque et de sa petite taille. Mais, le centre bourg historique de Châteauneuf, bien que donnant lieu à un front de Loire pittoresque, en est exclu, car il bénéficie d'ores et déjà de la protection au titre du Périmètre de Délimitation des Abords (PDA) entourant le château, monument historique. Dans toute la mesure du possible, le périmètre classé a été délimité par des éléments bien identifiables sur le terrain, tels qu'une route ou un chemin rural.

Plus précisément, les secteurs intégrés au périmètre classé sont les suivants.

### **L'emprise du château de Châteauneuf-sur-Loire à son apogée au 18<sup>ème</sup> siècle, avec parc et jardins, en excluant les zones désormais urbanisées**

Une partie de cet imposant domaine est d'ores et déjà classée au titre des sites, à savoir les bâtiments conservés de l'ancien château, l'avant-cour, la cour d'honneur, les terrasses et les douves, ainsi que le coteau et le rebord de la haute terrasse alluviale où s'étend aujourd'hui encore le parc arboré à l'anglaise de René-Charles Huillard d'Hérou. Ce coteau arboré constitue, de plus, un écran visuel indispensable face aux extensions urbaines récentes.

A ces espaces, il est nécessaire d'ajouter :

- l'intégralité du domaine du château, avec sa ferme ;

- le coteau et le rebord de la haute terrasse alluviale à l'Ouest du Parc, non intégrés dans l'actuel périmètre classé au titre des sites

L'intégralité de l'ancien jardin du château, jusqu'au mur de clos n'a pas été intégrée dans le projet de périmètre du site classé. En effet, un lotissement a été bâti récemment au nord du parc. Le périmètre proposé s'arrête au coteau et à son rebord, afin de veiller au maintien et à la qualité du couvert arboré qui forme un écran visuel face aux extensions urbaines récentes.

- l'emprise de l'ancien jardin à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles dans la plaine alluviale

Elle est actuellement occupée par des labours et des terrains de sport, mais elle reste en forte covisibilité avec le château et ses abords. De plus, cet espace a conservé des structures importantes de l'ancien jardin à la française, tels que son axe majeur toujours perceptible dans le parcellaire cultivé, ainsi que la « terrasse de Loire », bien conservée même si son ampleur et son rapport avec l'ancien jardin à la française sont aujourd'hui peu perceptibles en raison de la surélévation du mur de clos, de la disparition sous terre du muret de soutènement et des escaliers.

- le mur de clos de l'ancien jardin à la française, structure importante qui met en évidence l'ampleur des jardins, en lien avec l'importance du château et de ses propriétaires successifs

Toute la partie conservée, hormis le lotissement, est intégrée dans le périmètre classé.

Ce mur de clos a été conservé dans sa plus grande partie.

### **L'emprise de l'allée monumentale qui prolongeait le jardin aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles vers le Sud-Ouest dans le Grand Val, et ses abords**

Deux allées bordées d'un quadruple alignement d'ormes prolongeaient le jardin à la française, l'une sur 2.3 km vers le Nord-Est selon la direction de l'axe majeur de composition des anciens jardins à la française (qui passait par le vestibule central du château), l'autre sur 1.3 km vers le Sud-Ouest dans le Grand Val, selon la direction de la « terrasse de Loire » qui appartient également à l'axe majeur après sa légère inflexion au point de contact avec le fleuve.

- L'allée vers le Nord-Est a été progressivement urbanisée de part et d'autre de son linéaire. Elle reste néanmoins bien perceptible dans le tissu urbain, sous la forme d'une avenue bordée de deux alignements de tilleuls (avenue Albert Vigier prolongée par l'avenue du Gâtinais, jusqu'à l'échangeur de la voie rapide D2060).

Du fait de sa profonde modification et de son rôle important pour les circulations urbaines, elle n'a pas été intégrée dans le périmètre classé.

- Seule l'emprise de l'allée vers le Sud-Ouest, ainsi que la petite plaine alluviale du Grand Val où elle avait pris place et le coteau boisé qui en délimite l'horizon, sont intégrés au périmètre classé

L'ancienne allée parcourait le Grand Val au-delà des murs de clos et de soutènement de la demi-lune. Elle est encore perceptible dans quelques tracés de chemins et de parcellaire. Actuellement des prés, labours et bois s'étendent à son emplacement.

Dans la mesure où elle prolongeait la « terrasse de Loire » et l'axe majeur de l'ancien jardin à la française, et du fait qu'elle longeait l'ensemble de la zone portuaire de la rive droite de la Loire, il apparaît nécessaire d'intégrer son emprise au périmètre classé, ainsi que la petite plaine alluviale qui la borde, jusqu'au secteur boisé qui la sépare des gravières et qui masque la ligne à Haute Tension. Le coteau boisé fait également partie de cette unité paysagère, car il délimite l'horizon historique de l'allée et de la zone portuaire. Ce coteau boisé forme un écran végétal face aux extensions urbaines et aux zones d'activité limitrophes. Mais il est vulnérable, car soumis à des pressions de destruction, notamment par des dépôts de gravats dans la pente. Il a donc été intégré dans le périmètre proposé au classement, route de Gabereau incluse.

### **La longue zone portuaire qui entourait le château et son parc aux siècles passés**

La zone portuaire de Châteauneuf-sur-Loire est spectaculaire par son ampleur peu commune de part et d'autre du fleuve (6 km au 18<sup>ème</sup> siècle), et par la diversité de ses aménagements, figés dans leur conformation de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, au moment où la navigation sur la Loire a pris fin.

C'est l'ensemble de cette zone portuaire qui est intégrée au périmètre classé. En voici les éléments de l'amont vers l'aval.

- le secteur de la Gare d'eau refuge de la Bonnée

Une Gare d'eau avait été aménagée au 19<sup>ème</sup> siècle, pour abriter les embarcations en période d'embâcles, de crues ou d'étiage. Bien que son plan d'eau ne soit guère entretenu, elle existe

toujours et pourrait présenter un paysage pittoresque moyennant quelques actions d'entretien (cf. orientations de gestion). Ses abords offrent des vues pittoresques vers les deux ports de La Ronce et de Châteauneuf en aval, et vers le petit port de Sigloy en amont, à la faveur de la courbure du fleuve dans ce secteur de forts méandres typiques de ce tronçon de la Loire.

La vue vers le port de Châteauneuf est également possible à partir de la route D60, et cela dès la traversée du cours d'eau de l'Ancienne Bonnée. Ces espaces agricoles ont donc été intégrés au périmètre classé, cela d'autant plus qu'ils comportent un ancien bras de la Loire (ou de la rivière Bonnée dans sa confluence avec la Loire), qui avait été comblé au 19<sup>ème</sup> siècle au moment du réaménagement des cours d'eau pour renforcer l'alimentation en eau de la Gare d'eau. Cet aménagement illustre les importants travaux de transformation engagés sur les rives de la Loire pour développer la navigation.

#### Le petit port et le hameau de la Ronce

Ils forment un ensemble cohérent et très pittoresque, bien perceptible depuis la rive gauche qui lui fait face, et depuis la rive droite en amont. Bien que le classement au titre des sites n'ait pas pour vocation la gestion des zones urbaines, la partie la plus pittoresque de ce hameau portuaire est intégré dans le périmètre classé en raison de sa petite taille et de sa cohérence urbaine et architecturale (une quinzaine de maisons).

Une digue, bâtie au 19<sup>ème</sup> siècle, relie ce hameau à la Gare d'eau. Elle est également intégrée au périmètre classé.

L'ancienne motte féodale de Daucenville encore perceptible dans le paysage (et d'où peut être observé l'ensemble du méandre de la Loire), et le « Chemin de Nantes à Roanne » dit « Chemin à l'Âne », emprunté autrefois par les mariniers à la remonte du fleuve, ont été exclus du périmètre, car trop peu perceptibles actuellement.

#### La promenade du Chastaing

Il s'agit de l'ancien chemin de halage édifié en 1856 sur une digue bâtie dans le lit du fleuve au pied du coteau abrupt, pour faciliter le halage des bateaux vers la Gare d'eau refuge de la Bonnée, ainsi que pour protéger le coteau de l'intense érosion du fleuve.

Préalablement, le chemin de halage passait sur le rebord de la haute terrasse alluviale.

Aussi, il est important d'intégrer dans le périmètre classé, l'ensemble formé par la digue, le coteau et le chemin sur le rebord de la haute terrasse alluviale, en limite du lotissement.

#### Le port de Châteauneuf-sur-Loire

L'ensemble des ouvrages portuaires est intégré au périmètre classé, Place du Port et Rue du Port d'Amont incluses, maisons exclues (car déjà intégrées au Périmètre de Délimitation des Abords).

La digue que constitue la rue Paul Carpentier apparaît sur les plans dès la création de la « terrasse de Loire » et semble contemporaine de la création du jardin à la française par A. Le Nôtre. Elle est donc intégrée au périmètre classé. Elle longe le clos de l'ancien jardin à la française, occupé aujourd'hui par des prés, labours et équipements sportifs. La topographie du lieu semble naturelle, alors qu'elle a été élevée volontairement pour fermer le passage de la Loire au pied du coteau sous le Château.

### La « terrasse de Loire »

Il s'agit de l'ancien quai d'amarrage de la zone portuaire des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. De plus, la « terrasse de Loire » fait partie de l'axe majeur de l'ancien jardin à la française. Aussi, son intégralité a été incluse dans le périmètre classé.

### La levée qui longe le Grand Val

Les emplacements d'amarrage sont observables sur les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle tout au long de la levée qui longe l'allée monumentale qui parcourait le Grand Val en prolongement de l'ancien jardin à la française, soit jusqu'aux étangs des anciennes gravières renaturées.

La levée constitue un remarquable promontoire de vision vers le port de Châteauneuf, vers la Loire et ses îles, vers la petite plaine alluviale du Grand Val délimitée par le coteau boisé et vers l'emprise de l'ancienne allée monumentale. Elle pourrait également porter vers le mur de clos de l'ancien jardin à la française et sa demi-lune, en l'absence de broussailles.

La vue vers le Grand Val, zone agricole « arrachée » au fleuve par la construction de la levée, est particulièrement sensible. La gestion des éléments arborés du coteau et de la plaine devra tenir compte tout à la fois de l'ancienne allée, même si elle a disparu aujourd'hui (mais reste encore perceptible dans le parcellaire), et du maintien des écrans arborés face aux pylônes électriques, face aux extensions urbaines et face aux dépôts divers sur la haute terrasse alluviale.

### La levée en bord de Loire dans le méandre concave de la rive gauche, à Ouvrouer-les-Champs

Les cartes du 18<sup>ème</sup> siècle montrent la prolongation de la zone portuaire de Châteauneuf sur la rive gauche concave de la Loire, même si aujourd'hui, aucun ouvrage n'est identifiable.

L'ensemble de l'ancienne zone portuaire est intégré jusqu'au « Fer à Cheval », qui forme un renforcement pittoresque dans la digue, aménagé en aire de pique nique, avec petit ponton pour l'amarrage des barques et toues cabanées, et alignement de vieux peupliers. Le lien visuel avec le Port de Châteauneuf jusqu'au « Fer à cheval », les quelques échappées visuelles vers l'église Saint-Martial et très ponctuellement vers le sommet de la rotonde du château, renforcent le pittoresque de la levée en rive gauche, et plaident en faveur de son classement. La ligne Haute Tension est intégrée dans le périmètre classé, afin d'en maîtriser l'insertion paysagère par le maintien d'un écran arboré.

Le coude que fait la levée de la rive gauche près du hameau des Vallées, quittant les bords de Loire pour couper le méandre le long d'une ancienne terrasse alluviale, est intégré dans le périmètre classé, car situé dans la perspective de l'axe majeur des anciens jardins à la française du château.

Il est bordé par une ancienne ferme typique des bords de Loire, car partiellement intégrée dans la levée. Son architecture témoigne de l'élévation progressive de la levée au fur et à mesure de l'élévation des niveaux de crues lors de l'extension du réseau de digues vers l'amont. Mais seule la levée est intégrée au périmètre classé, la construction en est exclue.

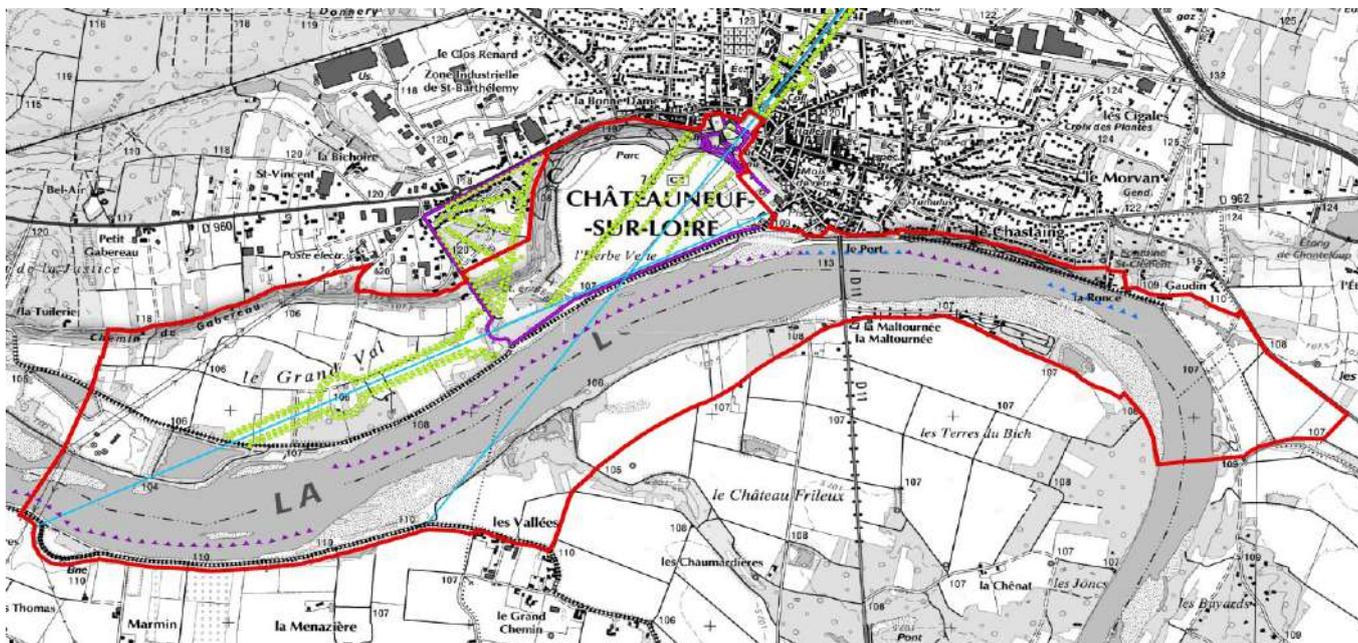
### **Le méandre de la rive gauche jusqu'au Rio**

Malgré son intérêt par rapport à l'histoire de la navigation et des paysages ligériens, l'intérieur du méandre, contourné par la Loire, n'a pas été intégré au périmètre classé, car ses paysages n'apparaissent pas suffisamment pittoresques au vu des critères appliqués à l'ensemble des sites classés français.

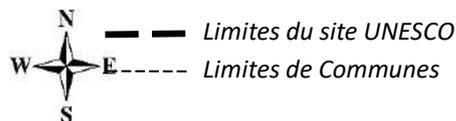
Seule la zone rivulaire est prise en compte, délimitée par des chemins ruraux et petites routes communales bien identifiables dans le paysage.

Ainsi, le camping de la Maltournée, situé dans le champ de vision du port remarquable de Châteauneuf, les forêts rivulaires en Natura 2000, quelques espaces agricoles situés entre la route communale et la Loire sur la partie ouest du méandre, la levée jusqu'au « Fer à Cheval » à Ouvrouer-les-Champs, ont été intégrés au périmètre classé.

## Le périmètre proposé au classement « La Loire à Châteauneuf-sur-Loire »

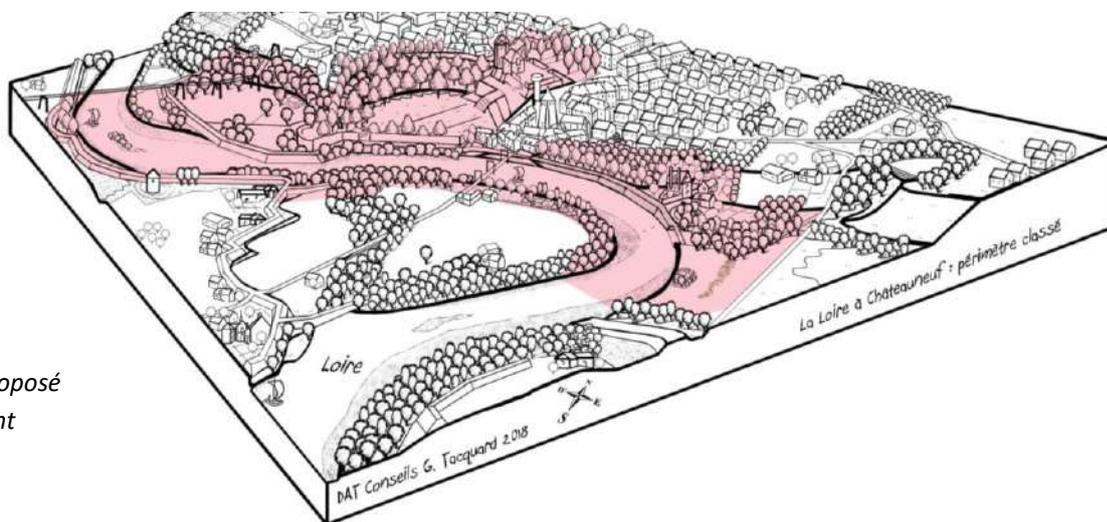


Périmètre classé



### Quelques repères dans le patrimoine paysager

- Axe majeur de l'ancien jardin à la française conçu par A. Le Nôtre, selon ses deux orientations, et ses prolongements vers la rive gauche de la Loire
- Alignements d'arbres de l'ancien jardin, et les deux allées monumentales bordées d'un quadruple alignement d'ormes qui prolongeaient le jardin à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles
- Murs de clos de l'ancien jardin à la française
- ▲ Zone portuaire du 18<sup>ème</sup> siècle
- ▲ Port des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles



□ Périmètre proposé au classement

**- V -**  
**Présentation détaillée**  
**du périmètre proposé au classement**

# 1. Surfaces

La surface du périmètre classé est de 494,8223 ha.

Les surfaces du périmètre classé sur chacune des communes sont les suivantes :

Châteauneuf-sur-Loire : 298,3753 ha

Sigloy : 115,7883 ha

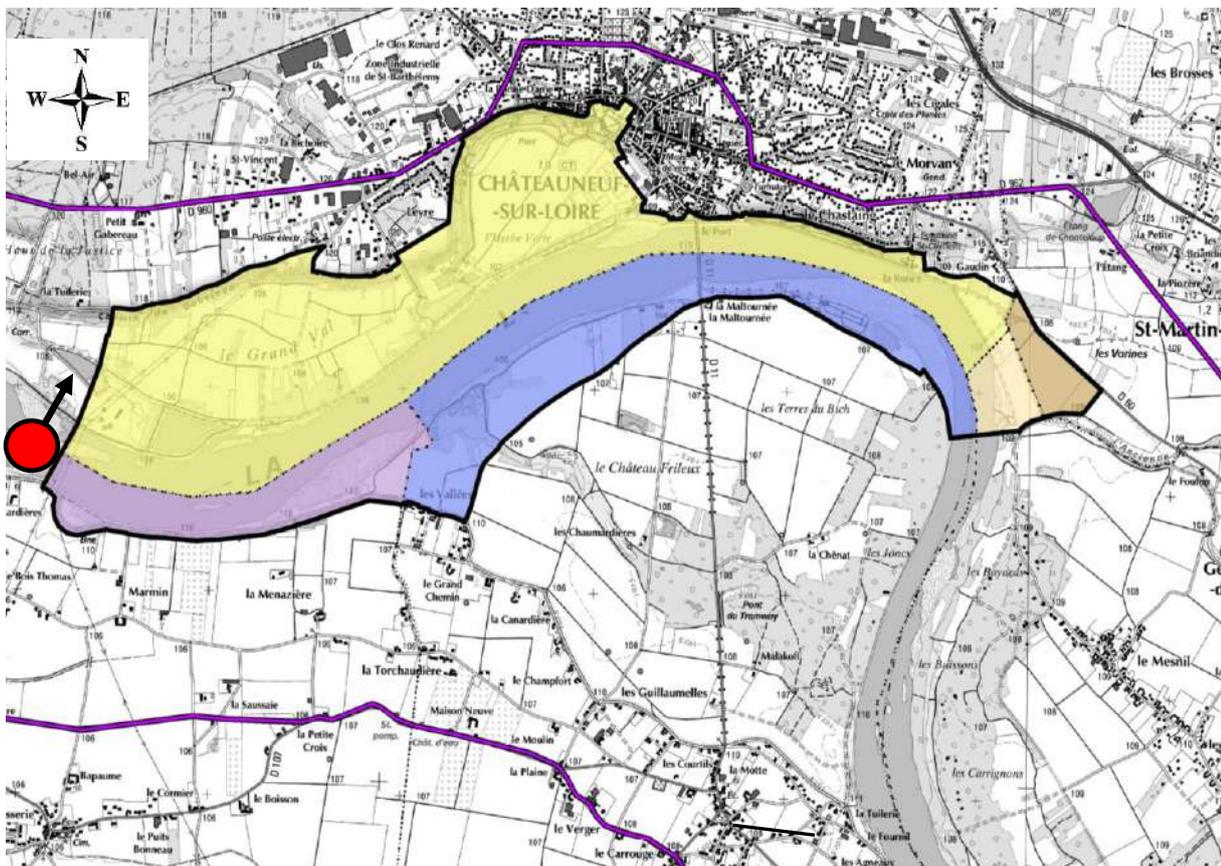
Ouvrouer-les-Champs : 56,0046 ha

Germigny-des-Prés : 12.40 ha

Saint-Martin-d'Abbat : 12,2542 ha

# 2. Description du périmètre

Le périmètre proposé au classement concerne la Loire sur la longueur de l'ancienne zone portuaire du 18<sup>ème</sup> siècle, de part et d'autre du château de Châteauneuf-sur-Loire, ainsi que ses marges : en rive droite, le Grand Val et son coteau, le château avec ses jardins et l'ancienne emprise du jardin à la française, les ports de Châteaueuf et de la Ronce ainsi que les anciens chemins de halage qui les reliaient, l'ancienne Gare d'eau refuge et ses abords ; en rive gauche, les berges qui font face à cet ensemble, avec le camping de la Maltournée, quelques terres agricoles et la levée depuis le hameau des Vallées jusqu'au Fer à Cheval.



Périmètre classé sur :

Châteauneuf-sur-Loire     Sigloy     Ouvrouer-les-Champs     Saint-Martin d'Abbat     Germigny-des-Prés

Périmètre UNESCO

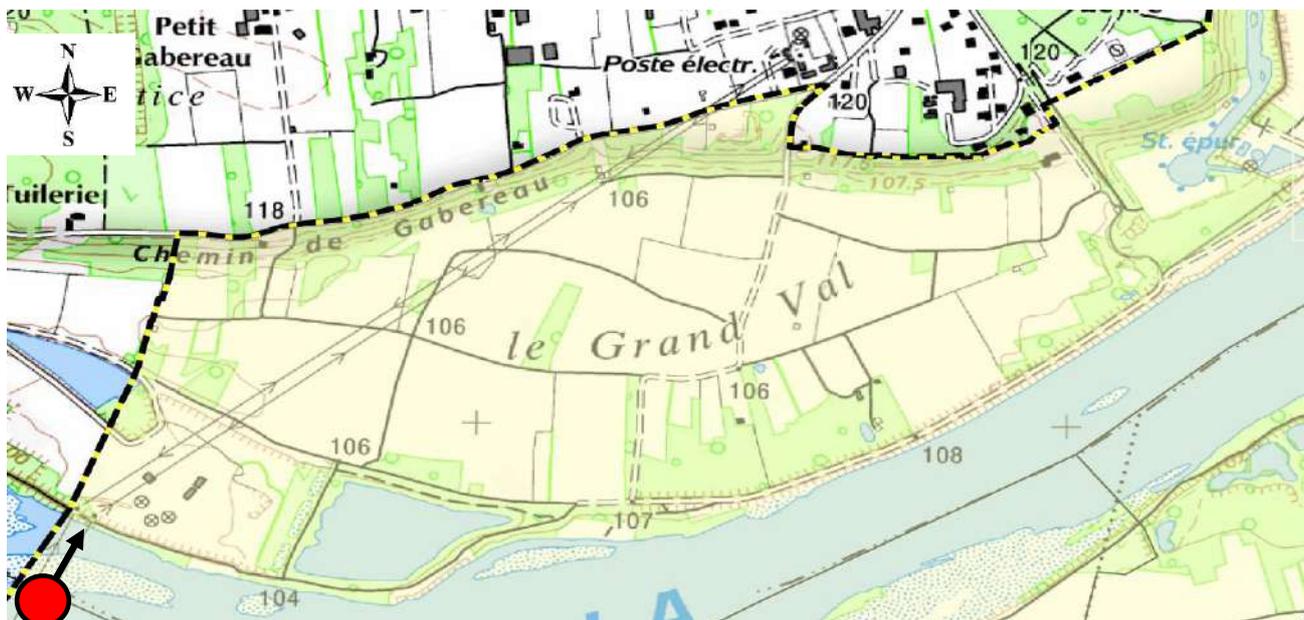
...Limites communales

Point de départ de la description du périmètre



## 2.1 Le Grand Val et son coteau

Les terres agricoles du Grand Val ont été stabilisées par l'édification d'une levée. Une allée monumentale la parcourait jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle. Elle était formée d'un quadruple alignement d'ormes, et prolongeait l'axe de la « terrasse de Loire » au-delà de la demi-lune en pierre de taille en limite ouest de l'ancien jardin à la française. Elle longeait la levée de la rive droite sur toute la longueur de l'ancienne zone portuaire. Cette petite plaine alluviale se découvre aisément depuis la levée, surélevée au fil des siècles à 7 m de hauteur. Le champ de vision porte vers la Loire au Sud et est délimité par un coteau arboré abrupt de 15 m de dénivelé vers le Nord. Des boisements masquent l'horizon ouest et ses gravières. Une attention particulière est à porter au maintien d'arbres sur les marges nord et ouest du Grand Val, car ils jouent le rôle d'écran face aux extensions urbaines, aux gravières et aux pylônes d'une ligne à Haute Tension qui traverse la Loire à ce niveau.



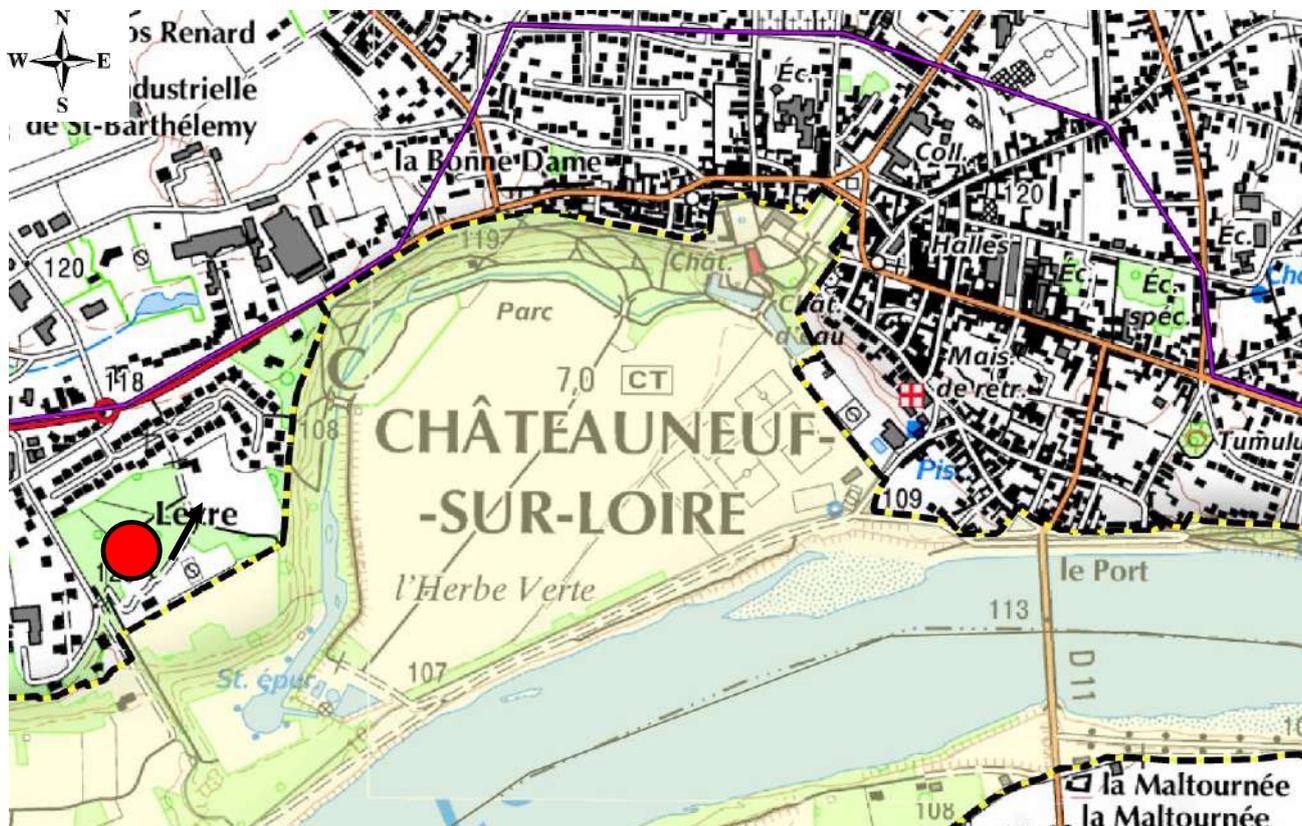
Le périmètre coupe les marges ouest du Grand Val, excluant les gravières, mais incluant la ligne Haute Tension ainsi que quelques bois qui la masquent. Il suit le Chemin de Gabereau en l'incluant, car le coteau arboré contribue de façon importante au pittoresque des vues depuis la levée, et est soumis à de fortes pressions de dépôts de gravas et de matériel divers au détriment du couvert arboré. Au niveau du poste électrique, le périmètre rejoint le chemin du Grand Val, puis longe les parcelles en limite du coteau vers l'Est.



*Le Grand Val, délimité par le coteau boisé au nord et la levée qui longe la Loire au sud*

## 2.2 Le parc à l'anglaise, l'ancien jardin à la française, le château et le port

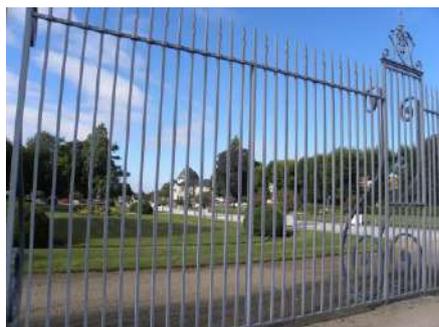
Le périmètre classé intègre le château et les constructions associées (pavillon octogonal et salle d'honneur, écuries, orangerie, ferme, pavillon de l'horloge, etc.), l'ensemble des jardins et des anciens jardins (avant-cour avec la grille et les pavillons qui la bordent, cour d'honneur, douves sèches et en eau, parc à l'anglaise et l'ensemble du coteau arboré, « terres du château » dans la petite plaine alluviale avec terrains de sport et parcelles agricoles, murs de clos et demi-lune à l'extrémité Sud-Ouest, station d'épuration, ...). Le secteur loti sur le plateau au Nord-Ouest est toutefois exclu. Le périmètre classé intègre également l'ensemble de la façade de Loire, avec la terrasse de Loire et le port de Châteauneuf.



Le périmètre longe les parcelles bâties en limite du plateau à l'ouest du Parc, puis l'avenue d'Orléans (celle-ci étant exclue mais le mur de clos du Parc étant inclus). Il contourne en les intégrant la ferme du château, l'orangerie, la grille de l'avant-cour et les pavillons qui la bordent, le pavillon de l'Horloge, les douves sèches ainsi que leurs murs de soutènement. Le coteau sous la rue du Port est exclu, le périmètre passe par l'allée qui longe des espaces techniques, deux cours de tennis et la piscine, ceux-ci étant exclus (mais intégrés au Périmètre de Délimitation des Abords des monuments historiques). Vers le port de Châteauneuf, le périmètre longe la rue Paul Carpentier (qui est une digue), le quai Barrault, la Rampe du Haut Quai, la Place du Port et le Quai Penthièvre, tous inclus jusqu'au pied des façades.



*Mur de clos de l'ancien parc à la française des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles le long de l'avenue d'Orléans*



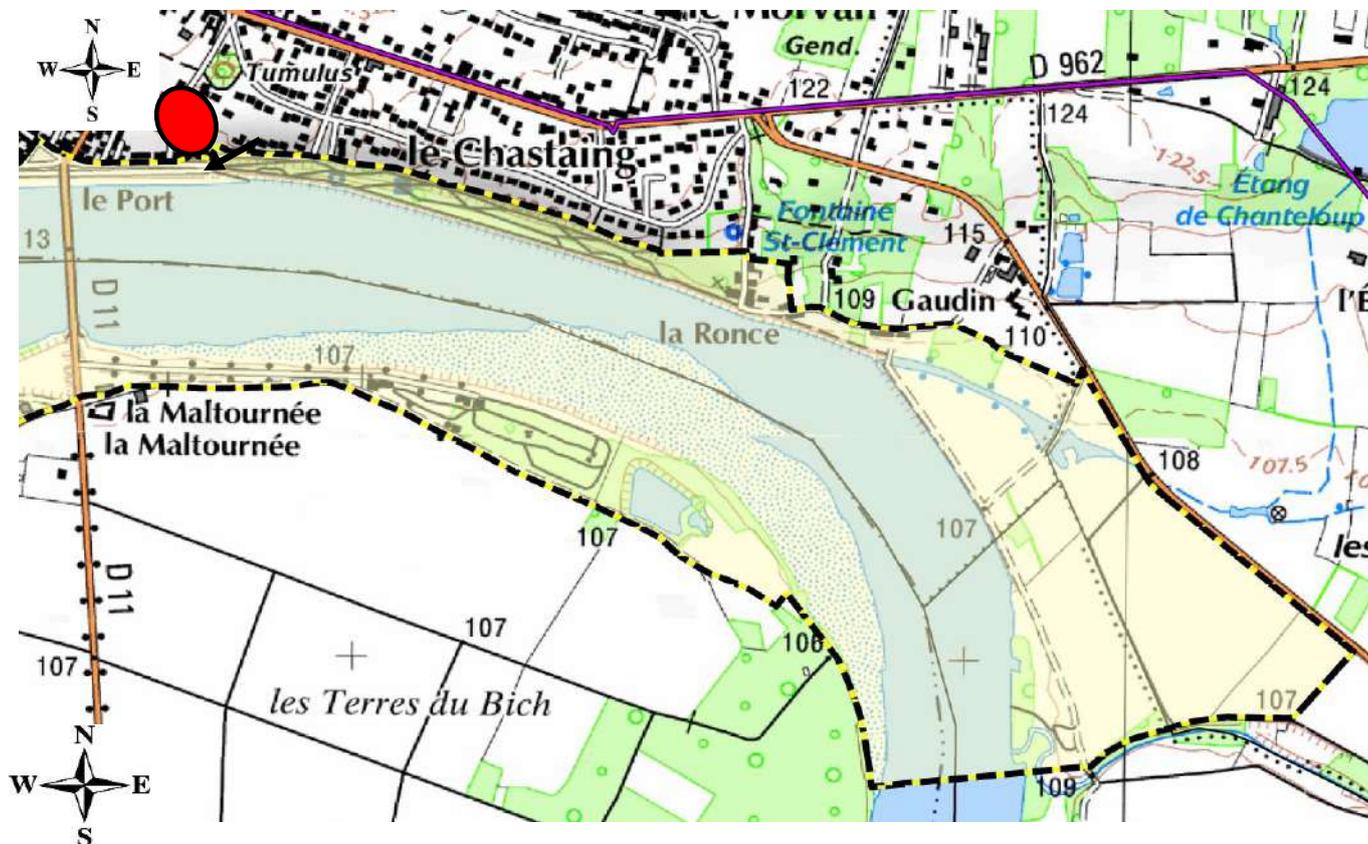
*Grille fermant l'avant-cour du château, en limite nord du site*



*Rampe du Haut Quai incluse, et façade urbaine en limite du site, au niveau du Port de*

## 2.3 Les chemins de halage du Chastaing, le port de la Ronce, la Gare d'eau refuge et ses abords

Deux chemins de halage relient les ports de Châteauneuf et de la Ronce, l'un au pied du coteau du Chastaing bâti sur une digue au 19<sup>ème</sup> siècle, l'autre plus ancien sur le sommet en rebord du coteau. Le périmètre classé intègre cet ancien itinéraire, ainsi que les parties les plus pittoresques du hameau et du port de la Ronce, avec leurs bâtis et leurs jardins. Il contourne les constructions banalisées de l'ancien fief de Gaudin, intègre l'ancienne Gare d'eau créée au 19<sup>ème</sup> siècle et longe la route D60 d'où quelques vues portent vers les deux ports conjointement, celui de la Ronce et celui de Châteauneuf. Le périmètre traverse la Loire au niveau du cour d'eau de la Bonnée. On peut considérer que ce cours d'eau matérialise le début d'une autre entité paysagère, celle du méandre de Germigny-des-Prés.



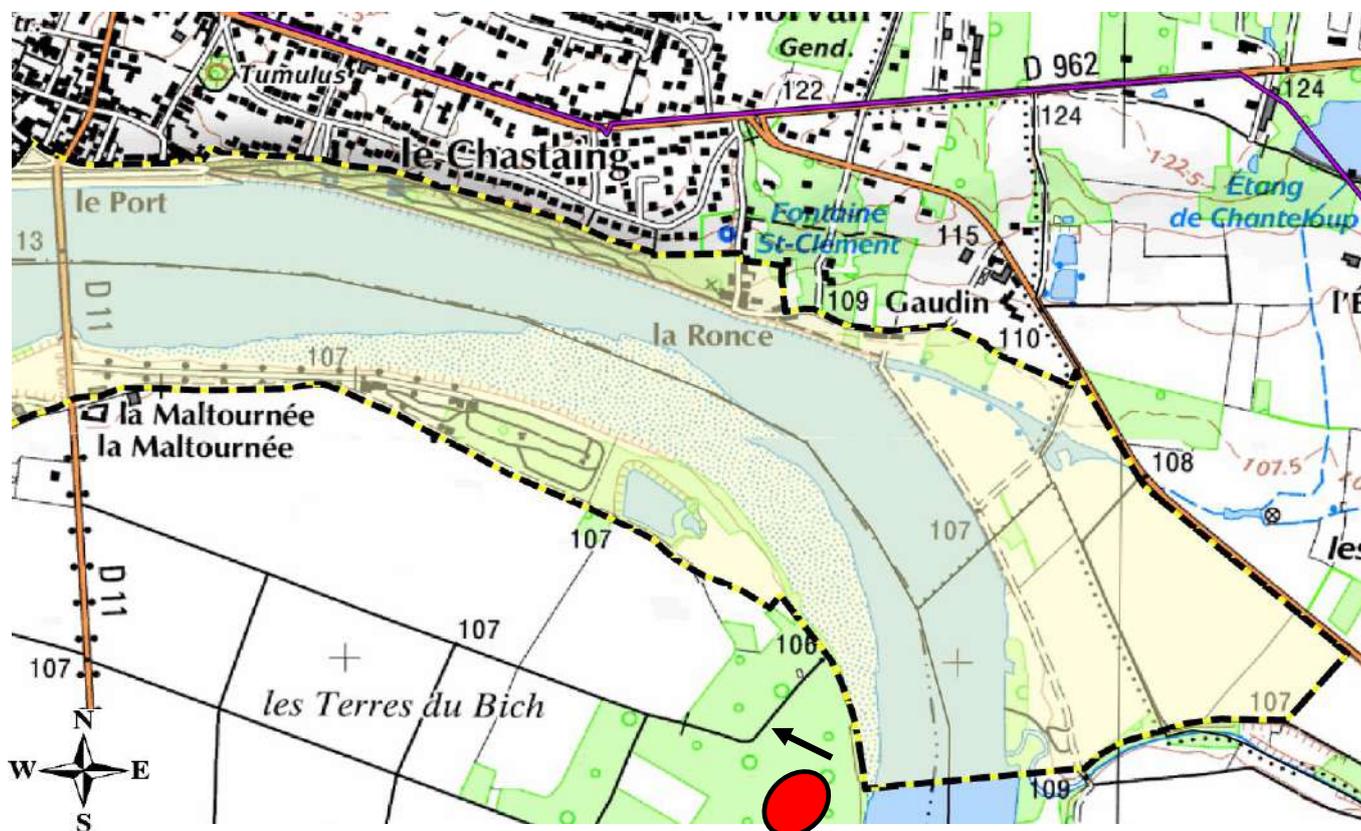
Le périmètre inclut la rue en rebord du plateau du Chastaing qui relie les ports de Châteauneuf et de la Ronce en passant à l'arrière des parcelles bâties récemment. Celles-ci ne sont pas concernées par le classement. Le périmètre contourne le noyau de plus grand intérêt patrimonial du hameau de la Ronce, intégrant son bâti et ses jardins, mais excluant le chemin des mariniers et l'ancienne motte de Daucenville. Il rejoint la route D60 en excluant les parcelles bâties de l'ancien fief de Gaudin. Puis, il longe la route D60 en l'excluant. Il rejoint la rive gauche de la Loire au niveau de l'embouchure de la Bonnée, la rivière étant exclue du périmètre classé.



Ancien chemin de halage du Chastaing sur le rebord de la terrasse, intégré au site, le long d'un lotissement récent exclu du site

## 2.4 La rive gauche au niveau du camping de la Maltournée

La rive gauche du méandre de la Loire n'est pas endiguée. La rive conserve à ce niveau un aspect naturel, avec forêt rivulaire et plage de sable fin et lumineux. Au-delà du cordon rivulaire, le très faible relief permet la vue vers le front urbain pittoresque et le domaine du château sur le coteau, mais empêche sa covisibilité avec la Loire. Aussi, seuls les berges et les terrains du camping municipal avec l'allée de tilleuls qui y mène, sont intégrés au périmètre classé. Ils sont situés dans le champ de vision du port de Châteauneuf-sur-Loire, du chemin de halage du Chastaing et du port de la Ronce, points forts du secteur. L'insertion paysagère du camping est donc un point sensible, tandis que l'allée de tilleuls peut être considérée comme une nouvelle richesse paysagère à conserver.



Le périmètre longe la rive de la Loire jusqu'aux abords du camping. Puis il suit le chemin rural qui borde le camping par le Sud, en l'incluant de façon à maîtriser l'insertion paysagère du camping. Le périmètre inclut la petite route communale, bordée d'un double alignement de tilleuls, qui relie le camping et la route D11. La ferme de la Maltournée, bâtie avec les pierres de la ferme du Bich disparue (ancien château de motte), est exclue du périmètre, ainsi que le tronçon de voie qui la borde.



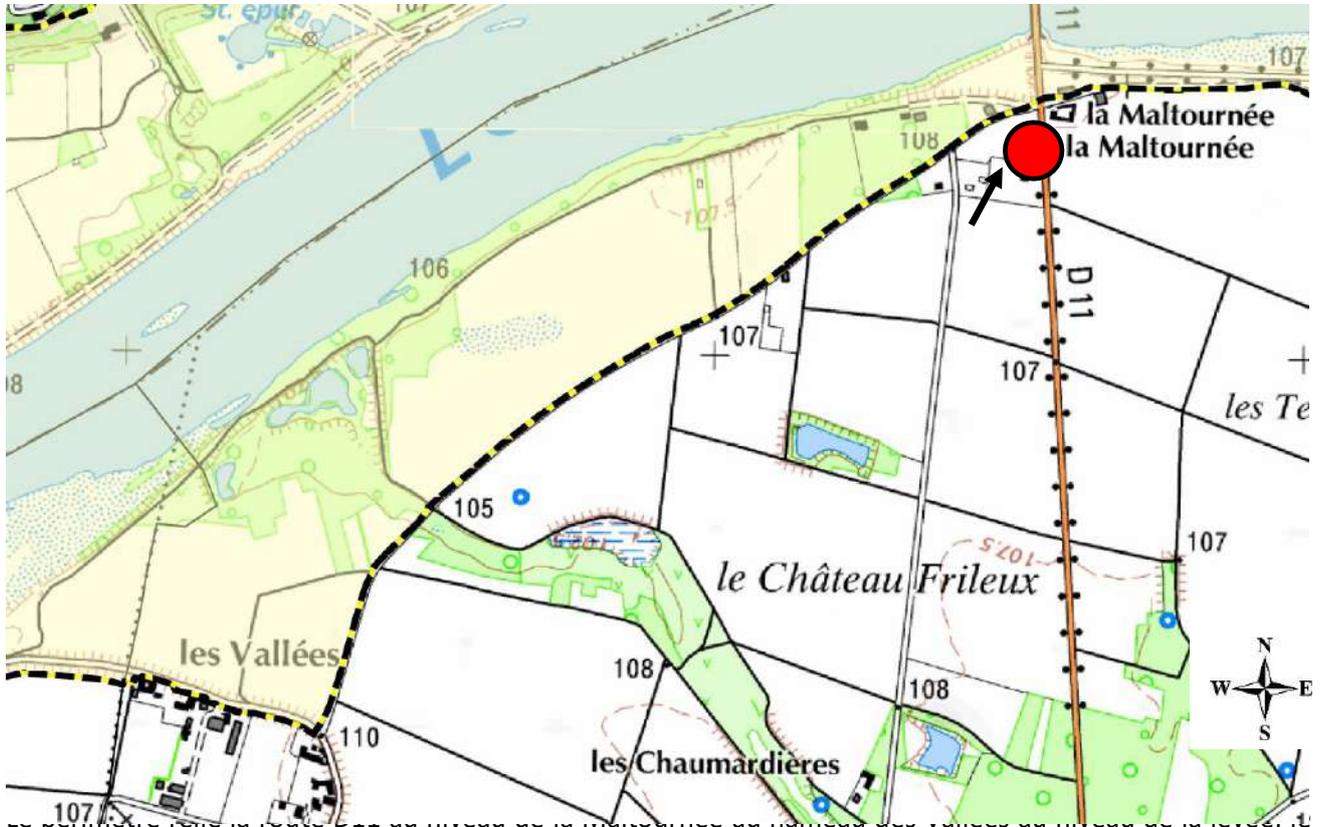
Allée de tilleuls qui mène au camping de la Maltournée, en limite du site



Camping de la Maltournée, en limite du site, perçu depuis le chemin de halage bâti au 19<sup>ème</sup> dans le lit de la Loire au pied du Chastaing

## 2.5 La rive gauche depuis la Maltournée jusqu'au hameau des Vallées sur la levée

La berge arborée de la rive gauche forme l'arrière-plan des vues depuis la terrasse du château en sommet du coteau de la rive droite. Le coude de la levée au niveau du hameau des Vallées est situé dans le prolongement de l'axe majeur qui traverse le parc et l'ancien corps principal de logis du château. Aussi, ces espaces entrent dans les vues pittoresques à protéger par le classement au titre des sites. Il est à noter que la levée au niveau du hameau des Vallées est bordée par un intéressant patrimoine architectural, typique des constructions incrustées progressivement dans les élévations successives de la levée. Ces paysages sont parcourus par l'itinéraire majeur de la Loire à Vélo, de grande renommée.



long d'une petite route communale, celle-ci étant exclue. Il rejoint la levée de Sigloy à l'Est du hameau des Vallées, puis suit la levée vers l'aval à l'Ouest, la levée étant incluse dans le périmètre mais les constructions qui lui sont accolées étant exclues.

*En rive gauche, la levée est intégrée au périmètre classé à partir du hameau des Vallées à Sigloy, mais les constructions accolées sont exclues*



*Constructions accolées à l'arrière de la levée*

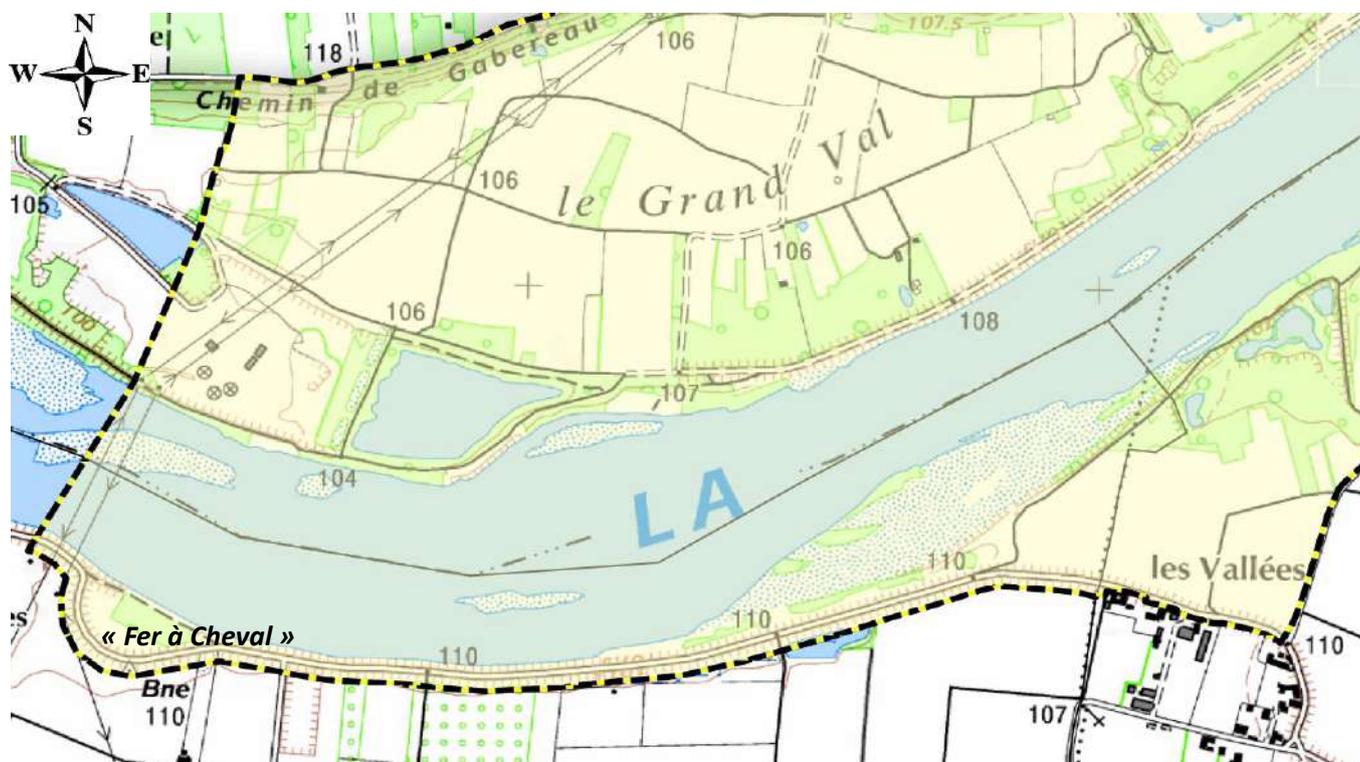
*Levée*

*Plaine inondable labourée*



## 2.6 La rive gauche le long de la levée depuis le hameau des Vallées jusqu'au Fer à Cheval

En aval du hameau des Vallées, la levée longe directement la Loire, et la domine de ses 7 mètres de hauteur. Elle constitue de ce fait un remarquable promontoire de vision vers le fleuve, ses îles et ses berges, vers le domaine du château, la terrasse de Loire, le clocher de l'église Saint-Martial et ponctuellement vers la rotonde du château. Elle entre dans le champ de visibilité avec le port de Châteauneuf à la faveur des forts méandres typiques de ce secteur, et constitue l'arrière-plan de ses points de vue. Ce tronçon de rive gauche appartenait à la zone portuaire de Châteauneuf au 18<sup>ème</sup> siècle, les courbures concaves du fleuve étant propices à la navigation. Le périmètre se prolonge jusqu'au « Fer à Cheval » à Ouvrouer-les-Champs, renforcement pittoresque dans la levée bordé de vieux peupliers, aménagée en aire de pique nique avec accostage pour toutes cabanées traditionnelles. Le périmètre classé traverse la Loire après les lignes à Haute Tension, de façon à préserver les quelques arbres qui les masquent depuis le site.



Le périmètre classé suit la levée en l'intégrant, depuis le hameau des Vallées jusqu'au « Fer à Cheval ». Après la parcelle qui succède aux Lignes à Haute Tension vers l'aval, il traverse la Loire rejoignant son point de départ décrit au paragraphe 2.1.



## **IV – Orientations de gestion**

# 1. Avant-propos

Le site « La Loire à Châteauneuf-sur-Loire » est proposé au classement. Ce site est particulièrement représentatif de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire. Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'humanité depuis novembre 2000, il convient donc d'en assurer la protection et la préservation.

Le rapport de présentation, dans ses premières parties, s'attache à rappeler et à décrire les caractéristiques patrimoniales et paysagères du site. Il convient, à présent, d'indiquer les principales orientations de gestion afin d'en assurer la préservation (circulaire du 30 octobre 2000).

Les orientations de gestion sont un cadre général à disposition des tous les acteurs du territoire, précisant les principes qu'il est souhaitable de mettre en œuvre pour valoriser, restaurer, magnifier le site. C'est également sur la base de ces principes que seront instruites les demandes d'autorisation en site classé. Leurs objectifs visent à préserver et à entretenir les richesses patrimoniales et paysagères du périmètre classé, qui fondent son identité, le cas échéant, à reconquérir progressivement celles qui sont dégradées, et à résorber les ouvrages qui diminuent le pittoresque des lieux.

**Ces orientations de gestion n'ont pas de caractère obligatoire. Elles sont destinées à guider la gestion future vers une direction favorable à la qualité du site.**

In fine, elles contribuent à relever le niveau d'attractivité touristique du site. Ultérieurement, une fois le classement validé, ces orientations pourraient être déclinées de manière plus opérationnelle en plan de paysage, dans une action à long terme et par la sensibilisation des différents acteurs.

Dans tous les cas et pour tout projet, il est recommandé de s'informer dès l'amont auprès des services de l'Etat en charge de l'instruction des projets en site classé (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) qui pourront accompagner le maître d'ouvrage et l'informer sur la procédure. Ce travail d'accompagnement et de conseils permet de garantir une cohérence des projets avec les objectifs poursuivis par le classement.

## 1.1. La gestion des autorisations

Le classement du site de « La Loire à Châteauneuf » devra être prononcé, par décret en Conseil d'État puis transposé en servitude d'utilité publique dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

Textes de références

- Loi du 02 mai 1930.
- Code de l'Environnement - partie Législative sites : articles L.341-1 à L.341-22.
- Code de l'Environnement – partie réglementaire sites : articles R.341-1 à R. 341- 31.
- Décret n°88-1124 du 15 décembre 1988.

« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale » (art L. 341-10 du code de l'environnement), dès lors que le classement du site est prononcé.

Cette autorisation spéciale de travaux est délivrée soit par le préfet de département, soit par le ministre en charge des sites, en fonction des travaux (cf. Décret n°88-1124 du 15 décembre 1988).

Lorsque l'autorisation relève du préfet, elle est délivrée après avis de l'architecte des bâtiments de France. Le préfet informe la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) de la décision qu'il a prise.

Lorsque l'autorisation est délivrée par le Ministre en charge des sites, elle est délivrée après la consultation des services (ABF et DREAL) et celle de la Commission Départementale de la Nature des paysages et des Sites.

Chaque projet soumis à demande d'autorisation spéciale de travaux sera apprécié au cas par cas et examiné en fonction de sa compatibilité avec les objectifs de préservation ou de valorisation du site (nature, forme et localisation du projet, opportunité...).

Enfin, une fois le classement prononcé, plusieurs dispositions s'appliquent de fait : l'interdiction de la publicité, la création de nouveaux campings et l'enfouissement des nouveaux réseaux.

## **1.2. Les orientations de gestion du site de la Loire à Châteauneuf**

Les orientations de gestion du site « la Loire à Châteauneuf » s'articulent autour de 8 grands thèmes qui visent à affirmer l'identité du site au titre de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire. Ces axes répondent aux dynamiques paysagères à l'œuvre sur ce territoire.

1. LES JARDINS, UN ATOUT PATRIMONIAL POUR LA COMMUNE A MAINTENIR ET RENFORCER

2. LES COVISIBILITES AVEC LA LOIRE, UN HERITAGE A PRESERVER

3. LES OUVRAGES LIES A L'ANCIENNE NAVIGATION FLUVIALE, DES MARQUEURS D'APPARTENANCE AU VAL DE LOIRE A MAINTENIR

4. LE PATRIMOINE BATI VERNACULAIRE COMME VECTEUR D'IDENTITE DU SITE

5. LA DIVERSITE DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS COMME ECRIN POUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE

6. RESORBER OU MASQUER LES OUVRAGES PORTANT ATTEINTE AU CARACTERE PITTORESQUE DU SITE

7. RECHERCHER LA QUALITE ET L'INSERTION PAYSAGERE DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

## Orientation de gestion 1

### LES JARDINS, UN ATOUT PATRIMONIAL POUR LA COMMUNE A MAINTENIR ET RENFORCER

#### Contexte

Des jardins remarquables accompagnent tous les châteaux de la Loire. Le château de Châteauneuf-sur-Loire s'inscrit dans cette longue tradition. A chaque époque du château correspondaient des jardins monumentaux, qui ont laissé une trace plus ou moins importante dans les paysages actuels.

#### Gestion

Entre référence historique et création paysagère contemporaine, le maintien, l'évocation, la mise en valeur, le renforcement ou encore la restauration des traces caractéristiques des aménagements passés sont à rechercher au gré des projets d'aménagement du territoire et permettent de conserver un aperçu de l'ampleur et de l'importance du château au cours des siècles passés et ainsi de renforcer l'unité de cet ensemble. Cela concerne particulièrement :

##### Les éléments structurants majeurs encore existants des jardins des 17ème et 18ème siècles :

- L'avant-cour et la cour d'honneur en entrée du domaine, la terrasse intermédiaire taillée dans le coteau, l'axe majeur autour duquel s'organisaient les anciens jardins et le corps principal du logis (remplacé par une terrasse panoramique), la terrasse de Loire surélevée le long du fleuve ;
- Le mur de clos et la demi-lune ;
- La forêt et l'allée Lamballe sur le coteau et le rebord de plateau au Nord-Ouest du jardin (les grands arbres créant un écran visuel face aux extensions urbaines récentes) ;
- Le bassin en forme de poêle caractéristique des jardins.

##### Le jardin à l'anglaise du 19ème siècle sur le coteau :

- Avec sa remarquable collection d'essences exotiques, son allée de rhododendrons et d'azalées arborescents, ses sources, cascades, cours et plans d'eau. Veiller à la gestion et au remplacement des arbres abîmés.

##### Les douves sèches et en eau :

- Il convient de préserver la structuration et la monumentalité de ces douves. Une coupe sélective des arbres qui les ont envahies pourrait renforcer la lisibilité du tracé de la cour et de la terrasse.
- De même il est important de gérer la végétation sur la terrasse intermédiaire, pour permettre une meilleure lecture du mur de soutènement de la terrasse supérieure (en particulier à l'emplacement de l'ancien escalier monumental à double rampe et repos intermédiaire au milieu duquel passait l'axe majeur)

Les traces de l'ancien axe majeur structurant Nord-Est / Sud-Ouest :

- Dans l'avant-cour, en conservant l'organisation historique de l'espace, qui matérialise l'axe majeur (prolongement de l'allée selon la même direction, avec pavés carrés de calcaire grège patinés par le temps, passage par le portail monumental en fer forgé qui comporte les armoiries du Duc de Penthièvre, puis par le pont de pierre sur les douves sèches).
- Dans la cour d'honneur près du château, en laissant dégagé de tout obstacle le gabarit de l'ancien axe majeur, et en mettant en valeur le point de vue en rebord de la terrasse supérieure dans la prolongation de l'axe, avec ouverture visuelle vers la Loire. A plus long terme, une étude sur l'insertion paysagère du stationnement serait également à envisager.
- Dans la plaine alluviale, en préservant le foncier agricole actuel,
- Au niveau du point de jonction de l'axe majeur avec la terrasse de Loire, en retrouvant la perspective visuelle sur la Loire, par la coupe ponctuelle d'arbres situés dans le champ de vision, notamment au droit du mur de clos.

Les traces de l'allée monumentale du Grand Val :

- Rechercher la possibilité d'évocation de la perspective voulue dans le cadre des anciens jardins à la française, en libérant l'emprise de tout obstacle végétal ou bâti, afin de dégager l'équivalent du gabarit de l'ancienne allée monumentale qui parcourait le Grand Val. Quelques pistes :
  - Préservation de la demi-lune monumentale ; conservation de la vocation agricole du Grand Val (prés, pâtures, labours) ; percée visuelle dans les bois, avec par exemple, ouverture possible à la randonnée pédestre ou équestre ; plantations arborées pour cadrer la perspective selon l'axe historique.
  - Remarque : En limite extérieure au périmètre classé, la qualité paysagère et l'unité des avenues Albert Vigier et du Gâtinais pourra également être recherchée, en référence à l'ancienne allée monumentale Nord-Est : préservation du simple alignement de tilleuls encore existant, maîtrise de la publicité, mobilier urbain qualitatif...

## Localisation



**Carte de localisation de l'emprise du jardin historique (cartes de références en pages 60, 64, 74, 89, 108 et 110, blocs de références en pages 39, 40, 54, 69, 83 et 164).**



## Orientation de gestion 2

### LES COVISIBILITES AVEC LA LOIRE, UN HERITAGE A PRESERVER

#### Contexte

La Loire magnifie les paysages naturels et bâtis qui la longent. Aussi, les vues à partir des berges sont particulièrement pittoresques. Elles s'ouvrent en de vastes panoramas ou en d'étroites échappées visuelles, à partir des routes et des chemins situés sur les levées, à partir des ports et du pont, ou à partir d'étroits sentiers qui longent le fleuve non endigué.

Les covisibilités du patrimoine bâti et naturel avec la Loire étaient très répandues jusqu'au milieu du 20ème siècle, à la faveur de berges pâturées. Mais avec les évolutions agricoles, le pâturage rivulaire a cessé, remplacé par une broussaille puis une forêt secondaire qui ferme la majorité des vues.

#### Gestion

Le maintien, ou le cas échéant la restauration des vues et perspectives remarquables vers les éléments patrimoniaux et pittoresques majeurs du périmètre permettrait de renforcer la qualité paysagère du site et de souligner les usages anciens du Val de Loire. Cela concerne particulièrement :

- Le maintien des vues emblématiques sur les ports de Châteauneuf et de La Ronce, les chemins de halage, la Gare d'eau et ses abords, les grandes levées en aval du périmètre.
- Le maintien des vues à moyenne distance vers le château, la Rotonde, et plus rarement vers leurs murs de soutènement et le pont-escalier qui dominent les douves, en particulier depuis le périmètre de l'ancien jardin à la française, mais également à plus longue distance par la coupe ponctuelle d'arbres sur les rives.
- La réouverture des perspectives depuis la terrasse du château vers la Loire, dans l'axe majeur de composition des jardins et des grandes allées des 17ème et 18ème siècles.
- La réouverture des cônes de vue sur la Loire et le patrimoine paysager environnant au niveau des forêts rivulaires, le long des sentiers de découverte.
- Le maintien des vues dans le lit endigué, de manière à dégager des faisceaux de vues depuis la levée sud.
- En maîtrisant le développement des boisements dans les cônes de vues à préserver.

La préservation et le renforcement des grandes structures paysagères du site permet de contribuer à sa qualité visuelle :

- En préservant les espaces agricoles ouverts, qui permettent des vues remarquables plus lointaines vers les fronts urbains, villageois et portuaires, et en maîtrisant les plantations arborées et le développement de friches arborescentes dans les cônes de vue à préserver.
- En conservant le cordon forestier sur le coteau de la haute terrasse alluviale de la rive droite, de façon à masquer les fronts urbains banalisés perçus depuis la Loire et ses abords.
- En favorisant le choix d'essences locales pour les plantations arborées, en proscrivant les résineux et les coupes rases.

## Localisation



**Carte de synthèse des vues et de leur bassin visuel (chapitre 2.3)**

## Orientation de gestion 3

### LES OUVRAGES LIES A L'ANCIENNE NAVIGATION FLUVIALE, DES MARQUEURS D'APPARTENANCE AU VAL DE LOIRE A MAINTENIR

#### Contexte

L'activité portuaire à Châteauneuf-sur-Loire était florissante par le passé. Aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, elle était la 5<sup>ème</sup> sur la Loire après Nantes, Angers, Tours et Orléans. La zone portuaire s'étirait sur près de 6 km, surtout dans la concavité de la rive droite, et quelque peu dans celle de la rive gauche. Au 19<sup>ème</sup> siècle, son activité s'est concentrée sur le port de Châteauneuf, et des aménagements importants ont encore été réalisés jusqu'à la Ronce et la gare d'eau refuge en amont.

Vers 1880, l'activité portuaire a pris fin, concurrencée par le canal d'Orléans où la navigation était plus aisée que sur la Loire (absence d'étiage), et par les voies ferrées. Ainsi, les aménagements portuaires se sont figés dans la configuration où ils étaient à l'époque, donnant lieu à des paysages particulièrement pittoresques, covisibles avec le grand fleuve et siège d'importantes circulations touristiques.

#### Gestion

Ces ouvrages (cales et quais, escalier, anneaux d'amarrage, perrés, échelle de crues, niveaux de crue, tableau de distances ...) participent à l'identité pittoresque et à l'attrait des lieux. Le maintien et la poursuite de leur mise en valeur, au fil des projets du territoire, permettrait de renforcer l'identité ligérienne du lieu.

##### Sans projet de restauration :

- Limiter et circonscrire le développement de la végétation arbustive et arborée sur les quais et perrés recouverts actuellement, notamment par une dévitalisation des végétaux présents et par un entretien régulier pour contenir tout nouveau développement.
- Veiller à ce que les travaux d'entretien garantissent le maintien de l'esprit des lieux et la préservation des ouvrages patrimoniaux.

##### Dans le cas d'éventuels projets de réhabilitation :

De manière générale, veiller au respect de l'identité des ouvrages portuaires patrimoniaux, de manière à conserver le pittoresque et l'attrait des lieux.

##### **- Le port de Châteauneuf-sur-Loire**

- Préserver son intégrité (empièrrement intégral sur plusieurs niveaux : quais, cales, tabliers, rampes, banquette, hauts murs de soutènement),
- Respecter son caractère sobre, rural et pittoresque, et l'entretenir dans le respect du matériau, des techniques de construction et des ouvrages portuaires.

##### **- Le port de la Ronce et les patrimoines limitrophes**

- Une attention particulière est à porter à la mise en valeur du quai empièré du 19<sup>ème</sup> siècle. Les réhabilitations en ciment apparent sont à proscrire.

**- La « promenade du Chastaing » :**

- Maintenir le couvert arboré sur le coteau qui permet de masquer l'urbanisation du plateau, et de préserver ainsi la qualité paysagère du secteur. Un diagnostic phytosanitaire, suivi d'un plan de gestion de ce patrimoine arboré, permettrait d'anticiper le remplacement progressif en cas de besoin.
- Viser la sobriété et la cohérence des aménagements et préserver un caractère rural.

**- Le quai Barrault**

- Le débroussaillage de la cale contribuerait à sa valorisation.
- Préserver également l'alignement de platanes de 1897.

**- La levée longeant l'ancien jardin à la française du château (« terrasse de Loire »)**

- Prévenir la dégradation accélérée et irréversible du mur de clos des anciens jardins (enlever le lierre, et les arbres qui poussent sur le mur-digue) ;
- Révéler l'ancien quai empierré, aux multiples emplacements d'amarrage numérotés jusqu'au 18ème siècle.

**- La « Gare d'eau de la Bonnée »**

- La mise en œuvre de projets répondant à des besoins actuels, ou à des opportunités pour l'avenir, en veillant au maintien du caractère naturel des lieux, serait un garant de son entretien (par exemple : plan d'eau de grande richesse biologique, pisciculture ou frayère ; restitution d'une gare d'eau avec amarrage de bateaux traditionnels de Loire en lien avec le Musée de la Marine de Loire, ...). Ces projets devront être précédés d'une étude sur les conséquences sur la faune, la flore et les milieux humides en amont de la gare d'eau.

**- L'ancien chemin de halage reliant la Gare d'eau au port de La Ronce**

- Conserver le chemin

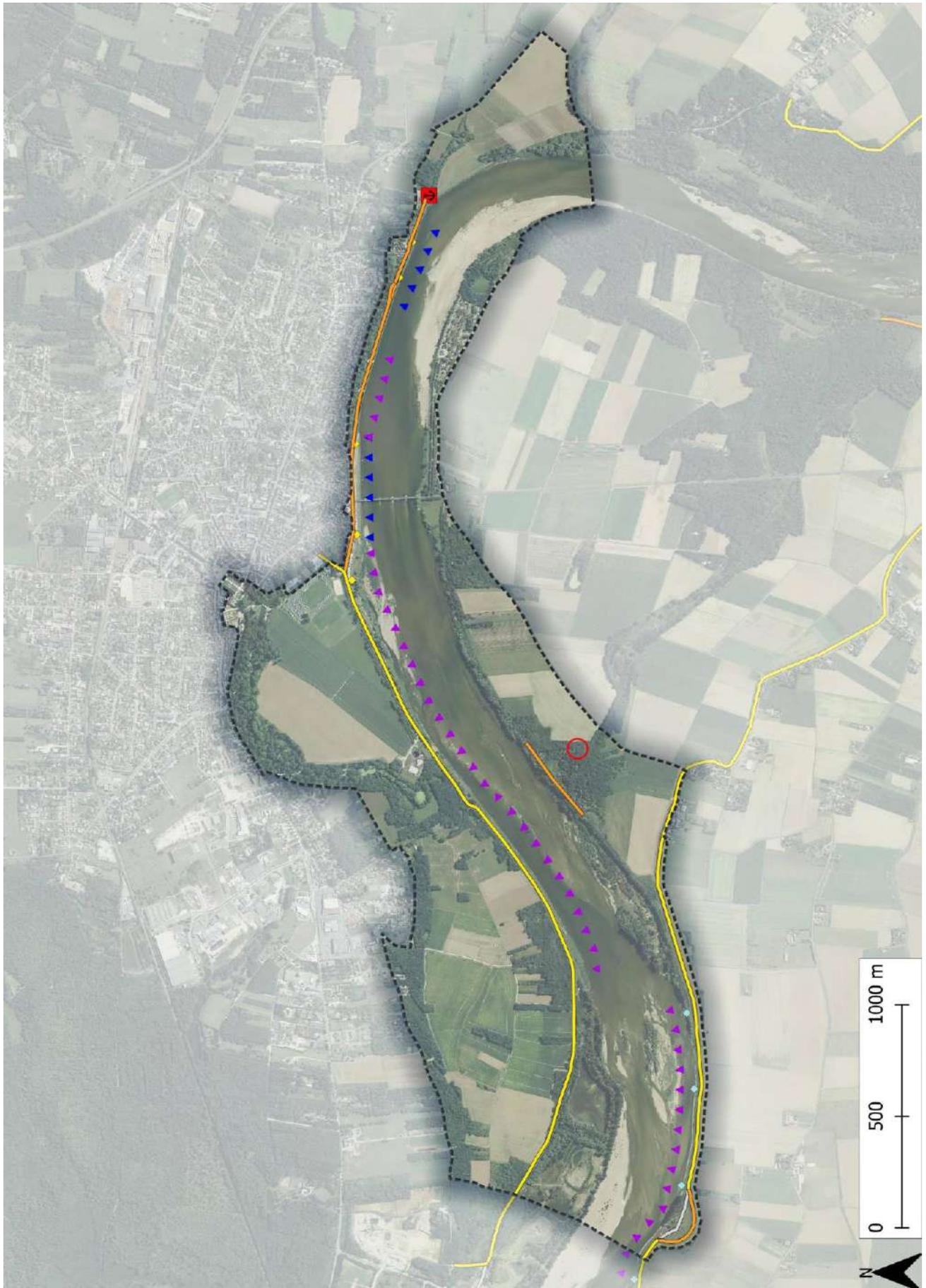
**- L'ancien chemin de halage en sommet de coteau**

- Maintenir l'ouverture au public, sans interruption de son linéaire, afin de préserver son intérêt historique.

**- Le pont de Châteauneuf-sur-Loire**

- Rechercher une harmonie des modifications futures, en cohérence avec le port (coloris ...).
- Intégrer à la réflexion les circulations douces, notamment à but touristique

## Localisation





#### Contexte

L'architecture vernaculaire exprime des siècles d'activité humaine, en lien avec les potentialités du lieu. Elle porte une bonne part de l'identité d'un territoire, et contribue à l'aspect remarquable des vues et perspectives.

La conservation de ce bâti vernaculaire permet ainsi de maintenir l'image pittoresque du site, en participant à son identité et son attrait. Sa préservation et sa valorisation lors de projets de réhabilitation permettrait de maintenir une cohérence d'ensemble et de souligner l'identité du site.

#### Gestion

##### Sur l'ensemble du patrimoine vernaculaire

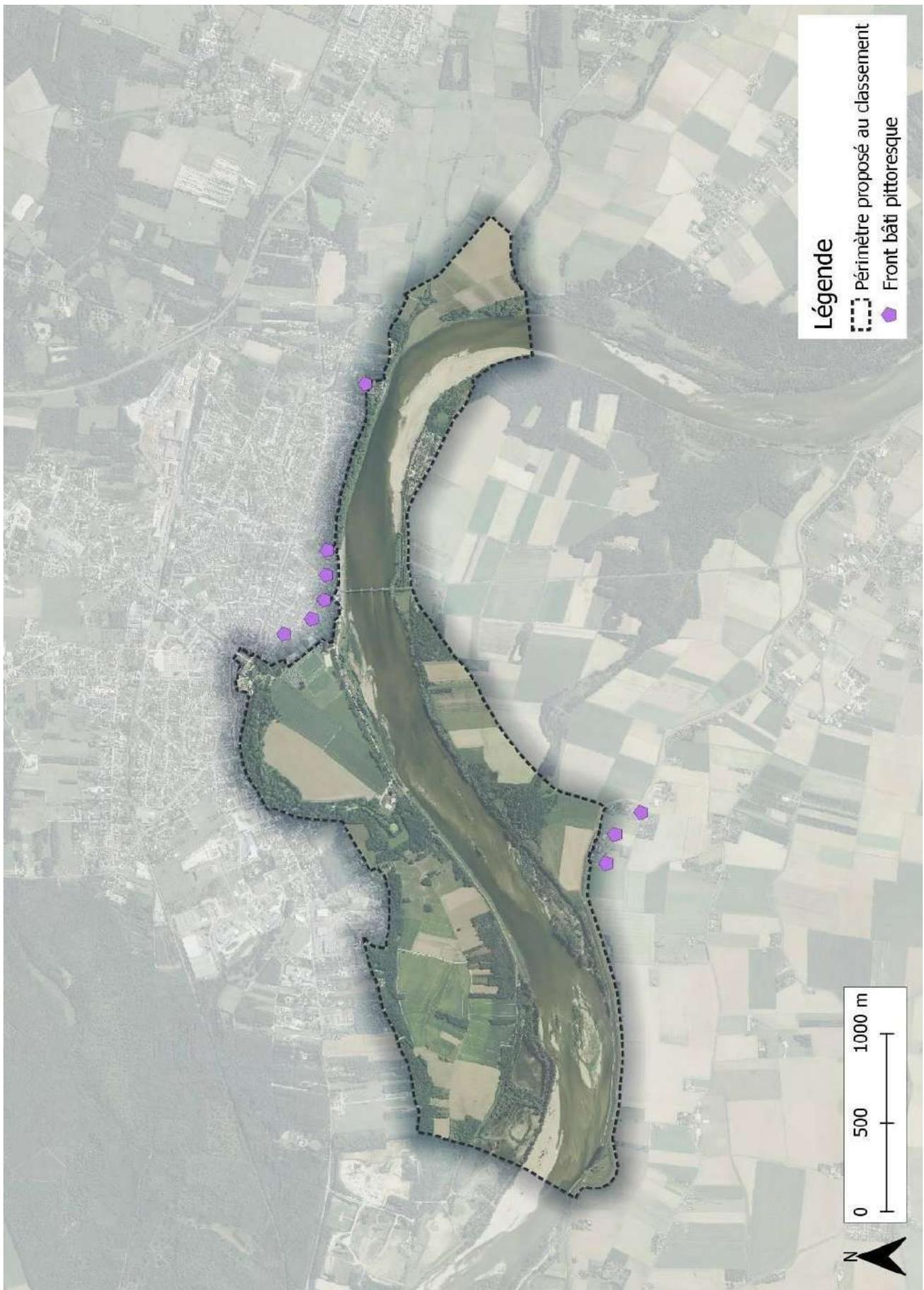
Respecter l'identité architecturale lors des travaux de réhabilitation, selon le style spécifique, de manière à s'inscrire en continuité avec l'existant et à maintenir une cohérence d'ensemble. Quelques éléments communs peuvent être identifiés, par exemple :

- Pour le Port d'Amont et le hameau de la Ronce : encadrements de pierre de taille calcaire de couleur grège ; urbanisme sous forme de rues étroites, d'arrière-cour et de petite place dominant la Loire.
- Pour le port le long des quais de Penthièvre et du Haut-Quai : toitures en ardoise, surmontées fréquemment de lucarnes, cheminées en briques, façades avec enduits clair, ouvertures plus hautes que large, avec encadrement de pierre, mur de clos en moellons jointoyé au sable et à la chaux (côté quai Barrault) ;

##### Le hameau de la Ronce

- Veiller à contenir l'urbanisation du hameau.
- Préserver et valoriser le petit patrimoine du hameau présentant un intérêt historique et/ou paysager, comme par exemple la fontaine Saint-Clément, ou l'escalier en pierre de taille sur le trajet du chemin des mariniers rappelant que la fontaine se situait sur ce long itinéraire.
- Viser le maintien de la couronne verte du hameau (potager, jardin d'agrément, verger, et espaces verts communaux) qui contribue à la mise en valeur paysagère du secteur. Privilégier les essences végétales locales, spécifiques des bords de Loire d'ambiance rurale. La plantation de résineux est à proscrire.

## Localisation



**Carte de localisation des fronts bâtis pittoresques (cartes de références en pages 60, 64, 74, 108 et 110).**

## Orientation de gestion 5

### LA DIVERSITE DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS COMME ECRIN POUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE

#### Contexte

Jusqu'à la fin du 19ème siècle, Châteauneuf-sur-Loire était environnée de vastes vignobles complantés d'arbres fruitiers. Les bords de l'ensemble des cours d'eau étaient en prés de fauche et les bords de la Loire étaient pâturés. Les bois se cantonnaient à l'extrémité ouest du Parc du château.

Par la suite, la vigne a disparu partiellement remplacée par des vergers, tandis que les prés et les vastes labours se sont maintenus, en parcelle toutefois plus grandes que dans le passé. Les secteurs pentus ou très humides, ainsi que les sols pauvres tapissés de sables et graviers déposés lors des crues, se sont progressivement enrichis suite à une déprise agricole ou une plantation de forêt.

Il est important de prendre en compte les paysages agricoles et forestiers dans la mise en valeur du périmètre proposé au classement, en tant que patrimoine construit par l'activité humaine au fil des siècles ; et en tant qu'écrin dans lequel prend place le patrimoine historique pittoresque.

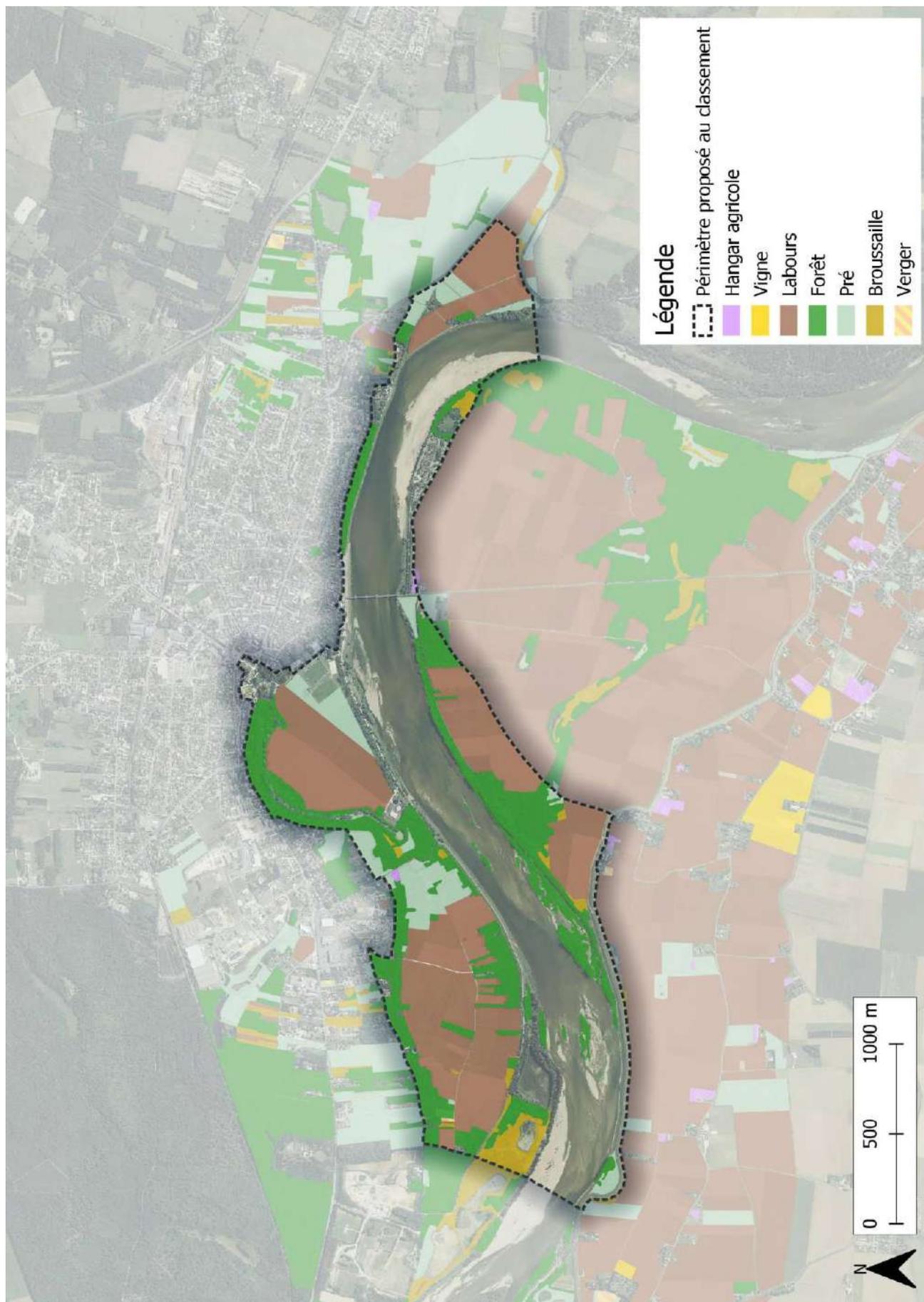
En effet, les espaces forestiers composent des écrans visuels permettant de masquer des éléments peu qualitatifs pour le caractère pittoresque du site classé, ou encore de cadrer les vues. Les espaces agricoles sont quant à eux, des terrains dégagés permettant l'ouverture des vues vers les éléments patrimoniaux.

Conserver, voire reconquérir ces espaces agricoles et forestiers permettrait de maintenir les perspectives et l'identité paysagère du Val de Loire.

#### Gestion

- Préserver strictement les espaces agricoles qui permettent des vues remarquables et particulièrement l'espace agricole en rive droite, aux abords de la route D60 près de la Gare d'Eau, qui permet des vues remarquables conjointement vers les ports de Châteauneuf et de la Ronce.
- Limiter le boisement de ces espaces agricoles, et en dehors des perspectives visuelles remarquables.
- Viser la maîtrise du développement des friches arborescentes qui impactent les vues sur les parcelles plus difficilement exploitables.
- Valoriser les anciens arbres de pâturage au port épanoui (notamment les vieux saules).
- Veiller à la bonne insertion paysagère des hangars et équipements agricoles, notamment à l'occasion de travaux, à travers le choix de l'implantation, la volumétrie, les matériaux de construction et surtout leur couleur.

## Localisation



**Carte de localisation des paysages agricoles et forestiers (cartes de références en pages 60, 64, 74 et 108).**

## Orientation de gestion 6

### RESORBER OU MASQUER LES OUVRAGES PORTANT ATTEINTE AU CARACTERE PITTORESQUE DU SITE

#### Contexte

Quelques équipements récents, constructions ou dépôts disgracieux, internes ou limitrophes au site classé, diminuent le pittoresque des lieux : station d'épuration, pylônes électriques, dépôts de gravas, gravière en activité ou encore hangars agricoles.

Or, il est important que les perspectives dans et à partir du périmètre classé conservent un caractère pittoresque, propre aux patrimoines paysagers et historiques. Celui-ci comporte de forts enjeux pour la notoriété du Val de Loire patrimoine mondial, pour la mémoire du territoire et pour ses attraits touristiques.

#### Gestion

##### Pour les nouveaux équipements

Veiller au bon positionnement des nouveaux équipements, à leur insertion paysagère et à leur qualité architecturale, éviter leur implantation dans les perspectives majeures lorsque cela est possible.

##### Pour les ouvrages et installations existants

Viser le renforcement de l'insertion paysagère et des ouvrages et installations, dont la suppression ou le déplacement est difficile, voire impossible :

##### **- La station d'épuration**

Elle apparaît dans la perspective vers la plaine alluviale, et vers la Loire depuis la terrasse du château. Différents dispositifs peuvent être employés afin de renforcer son intégration paysagère :

- Privilégier les teintes sombres, mates
- Végétaliser la construction
- Renforcer l'écran végétal entre cet équipement et le champ de vision
- Améliorer la qualité des espaces de liaison entre la station d'épuration et la « terrasse de Loire » (ex : mise en valeur du mur de clos et des quelques arbres d'alignement qui le longent, débroussaillage et engazonnement...).

##### **- Deux lignes Haute Tension**

Elles traversent la Loire sur les marges ouest du site : conserver les boisements qui masquent partiellement les pylônes dans le coteau, dans la petite plaine alluviale du Grand Val et sur les berges de la Loire.

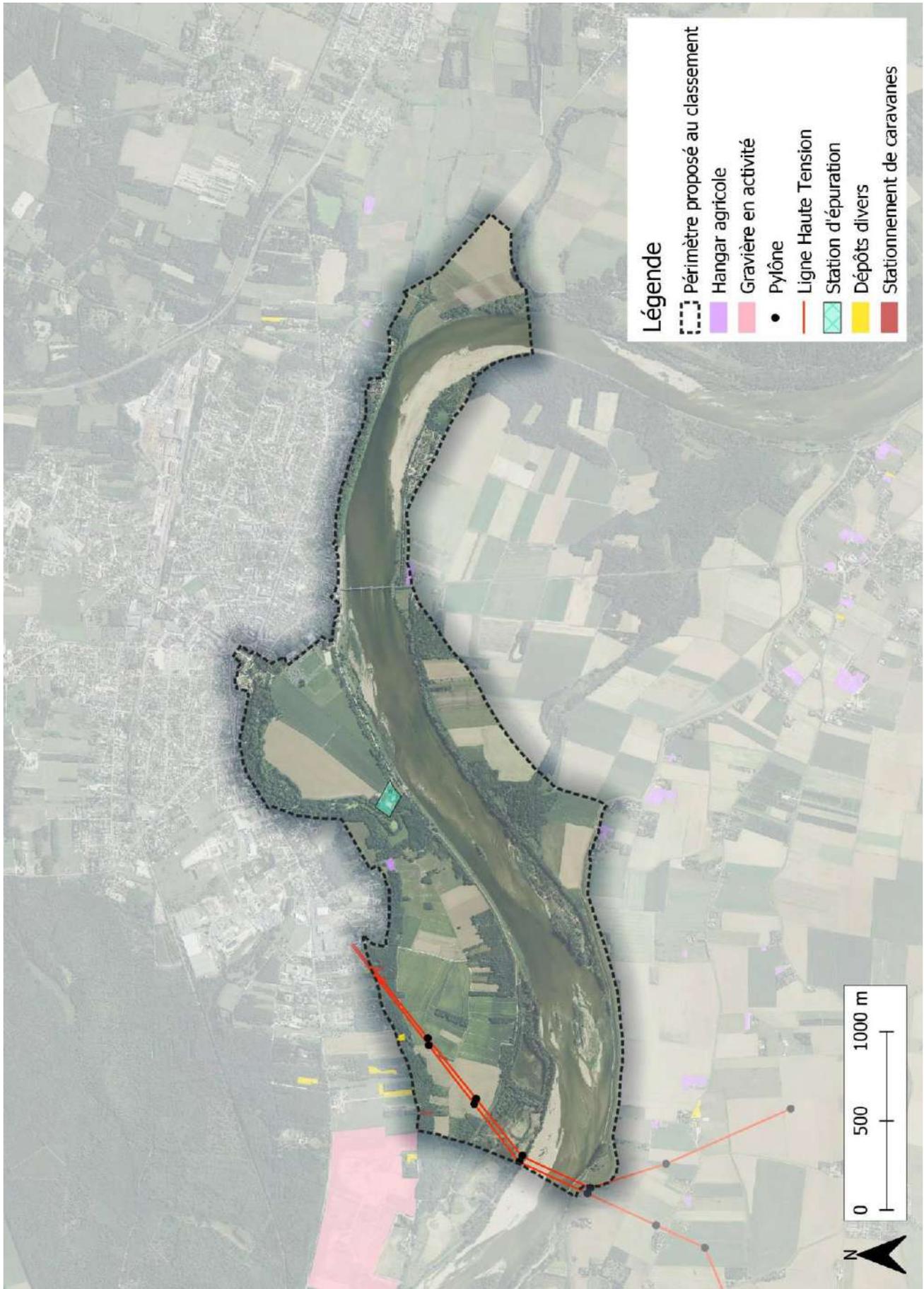
**- Zone d'extraction de granulat**

Veiller à la bonne insertion paysagère de la zone d'extraction de granulat, sur les marges ouest du site, en limite extérieure au périmètre classé. Il s'agit de préserver l'écran visuel entre le site et la gravière.

**- Caravanes, cabanons et dépôts divers installés illégalement sur le rebord du coteau qui domine le Grand Val**

Préserver l'écran végétal sur le coteau, et le renforcer en certains points. Préserver le caractère naturel du coteau conformément à la loi.

## Localisation



**Carte de localisation des ouvrages (cartes de références en page 108).**

## Orientation de gestion 7

### RECHERCHER LA QUALITE ET L'INSERTION PAYSAGERE DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

#### Contexte

De nombreux équipements touristiques sont d'ores et déjà aménagés dans le périmètre classé : itinéraires de La Loire à Vélo, Chemin de Grande Randonnée GR3, Sentier Historique de la vallée des Rois, centres équestres, navigation traditionnelle et canoë-Kayak, Musée de la Marine de Loire, jardin public, hôtels, restaurants, camping, aire de camping-car, gîtes, chambres d'hôtes, ...

L'inscription du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'Humanité est un label de qualité, renommé qui renforce la notoriété de ce territoire. Aussi, l'augmentation des fréquentations touristiques est une évolution prévisible à prendre en compte dans la gestion du site classé afin de l'accompagner.

Les activités touristiques et de loisirs existantes et à venir sur le site doivent se faire en toute compatibilité avec les richesses patrimoniales et paysagères qui fondent le classement. L'objectif est de préserver le pittoresque et l'attrait du site.

#### Gestion

##### Pour les nouveaux équipements

Veiller à la compatibilité des activités touristiques et de loisirs avec les richesses patrimoniales et paysagères qui fondent le classement, et à la bonne intégration paysagère des aménagements associés. L'objectif est de préserver le pittoresque et l'attrait du site :

- Valoriser des itinéraires de découverte et de circulation douce dans un souci de qualité et de discrétion ; la création de nouveaux itinéraires de randonnée pédestre, VTT ou équestre ; la création ou le développement d'activités liées à la navigation ; la transformation de constructions existantes en gîte rural ou en restaurant...
- Encourager la mise en place d'une signalétique touristique de qualité, entretenue, en veillant à ne pas masquer les vues vers les attraits du patrimoine et du paysage.
- Prêter attention à la qualité du mobilier urbain ou rural, dont l'esthétique devra être en rapport avec l'identité des lieux.
- Limiter le nombre de panneaux en développant et diversifiant les supports pédagogiques : livret pédagogique, promenades accompagnées, applications numériques à télécharger sur smartphone...
- Rechercher la sobriété, la simplicité des matériaux. Privilégier les matériaux naturels et locaux.
- Eviter les couleurs trop vives, ou trop claires. Eviter les revêtements trop artificiels et les enrobés de couleur...

- Etudier les besoins en termes d'accueil du public et de mobilier des nouveaux projets qui le nécessitent (parkings automobiles ou à vélo, toilettes sèches, autres petits équipements d'accueil...) : l'emplacement sera étudié avec soin, dans un souci de discrétion, et les aménagements seront qualitatifs, d'une architecture en référence au style vernaculaire ou portuaire local
- Veiller au respect de la qualité du patrimoine portuaire (cales, quais, parapet, escaliers, anneaux d'amarrage, perrés...) et des intérêts biologiques des milieux dans le cas d'aménagements liés aux nouvelles pratiques de navigation sur la Loire.

Pour les équipements existants

**- Le camping en rive gauche, sur la commune de Sigloy.**

Viser une bonne insertion paysagère des équipements, en particulier :

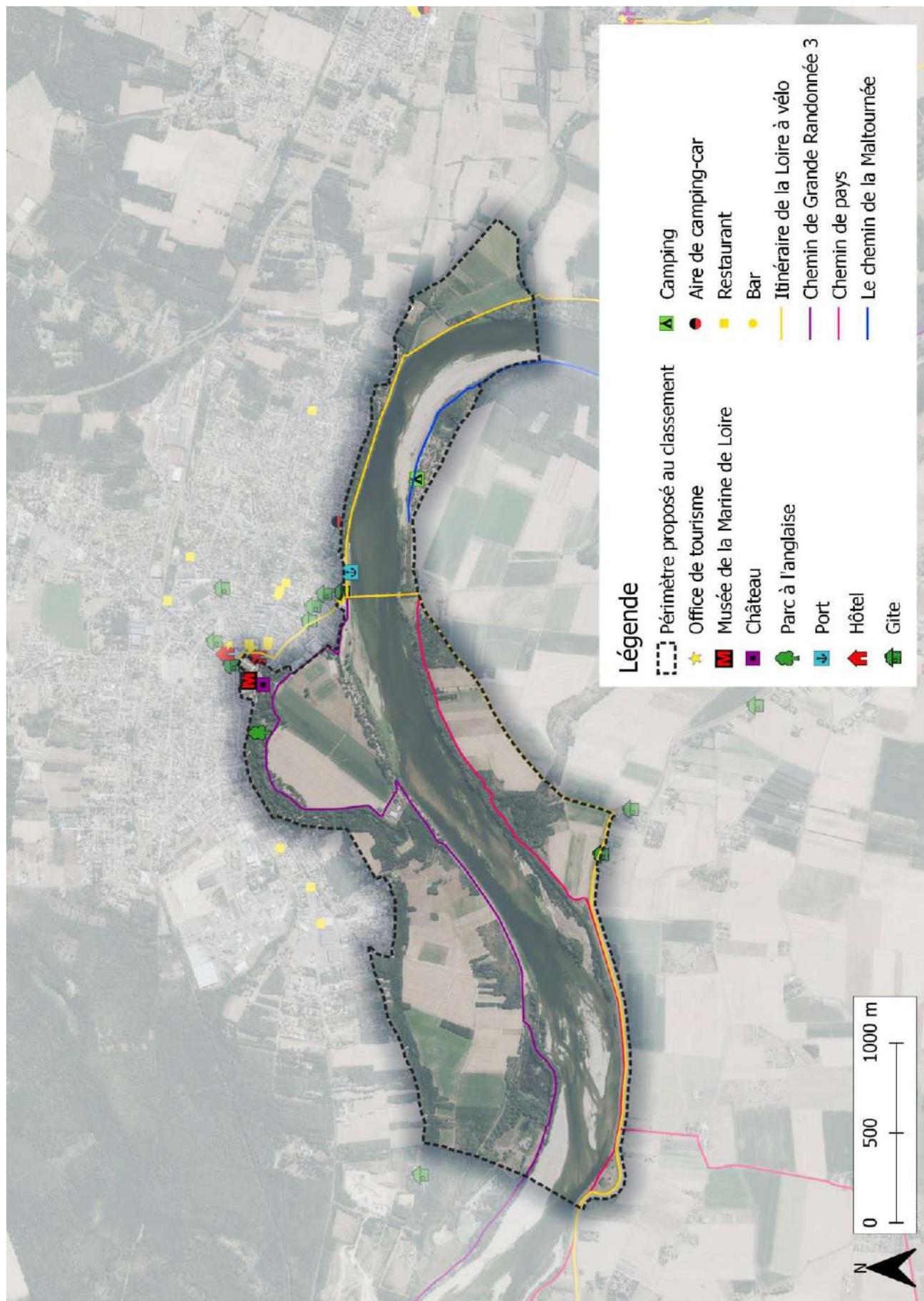
- Limiter la hauteur des équipements ; privilégier des couleurs discrètes, pas trop claires (pas de blanc) et plutôt mates.
- Accompagner de structures végétales qui favorisent l'insertion paysagère.
- Préserver la végétation rivulaire qui contribue à la discrétion du camping, et étudier son renforcement, de façon à masquer au mieux les équipements.
- Préférer les essences indigènes, qui garantissent une cohérence paysagère et écologique.
- Préserver l'allée de tilleuls qui embellit l'entrée et les bords de Loire. Les arbres peuvent être remplacés en cas de besoin, avec des essences dont la qualité patrimoniale est identique.
- Densifier la haie à l'arrière du camping pour atténuer les impacts visuels des installations perçues depuis la plaine agricole.
- Travailler les aménagements (clôtures, éclairage, mobilier, signalétique) dans un souci de discrétion.

**- Les terrains de sports dans la plaine alluviale au pied du château**

Viser une bonne insertion paysagère des équipements, en particulier :

- Privilégier les teintes discrètes (pas de couleur qui tranche sur l'environnement)
- Limiter les nouvelles constructions et privilégier les extensions mesurées

## Localisation



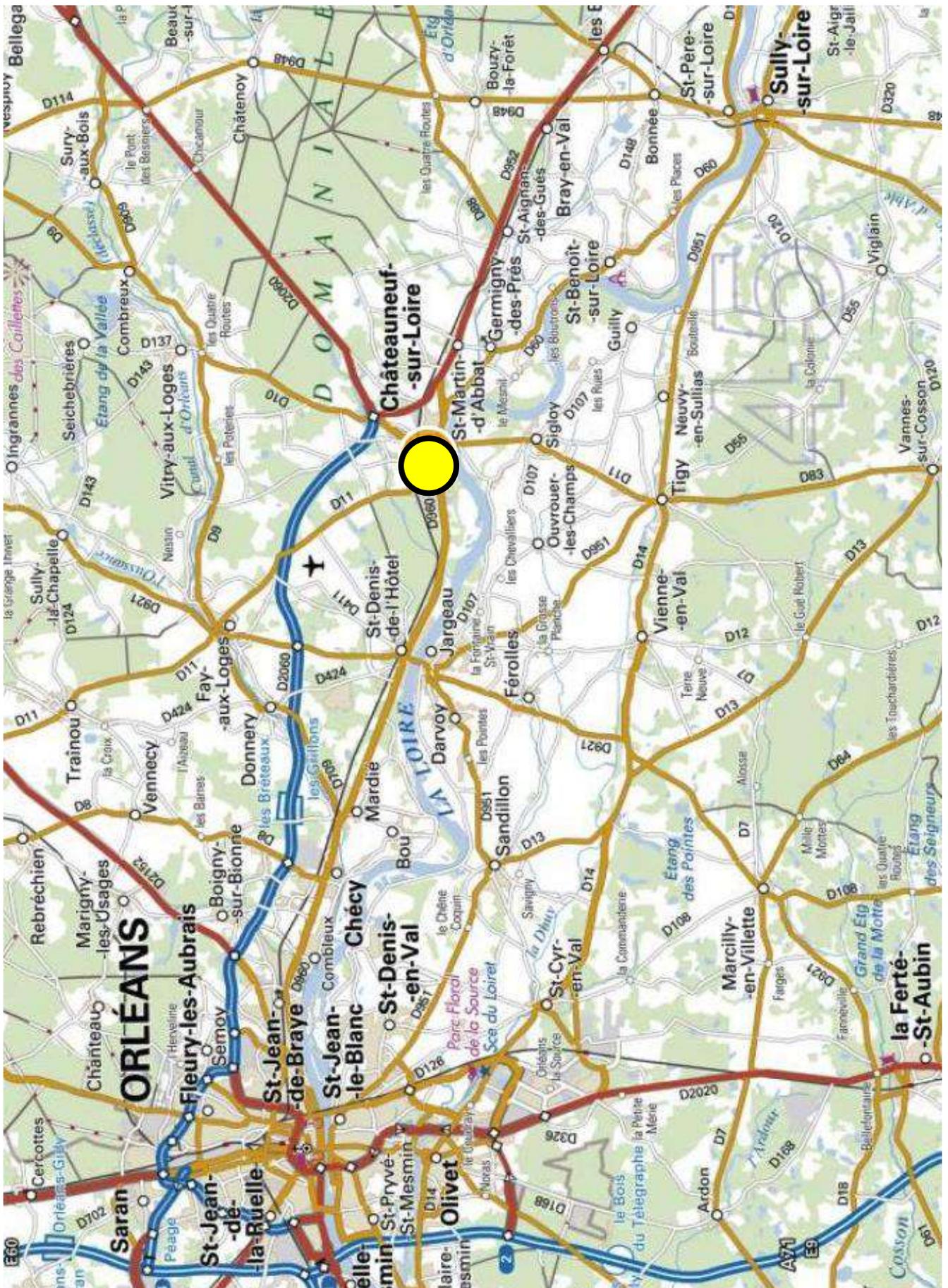
**Carte de localisation des équipements touristiques (cartes de références en page 114).**

# Annexes

## **Annexe 1**

**Périmètre proposé au classement  
sur fond IGN à l'échelle du 1/250 000<sup>ème</sup>**

Localisation du secteur proposé au classement  
sur fond IGN au 1/250 000<sup>ème</sup>



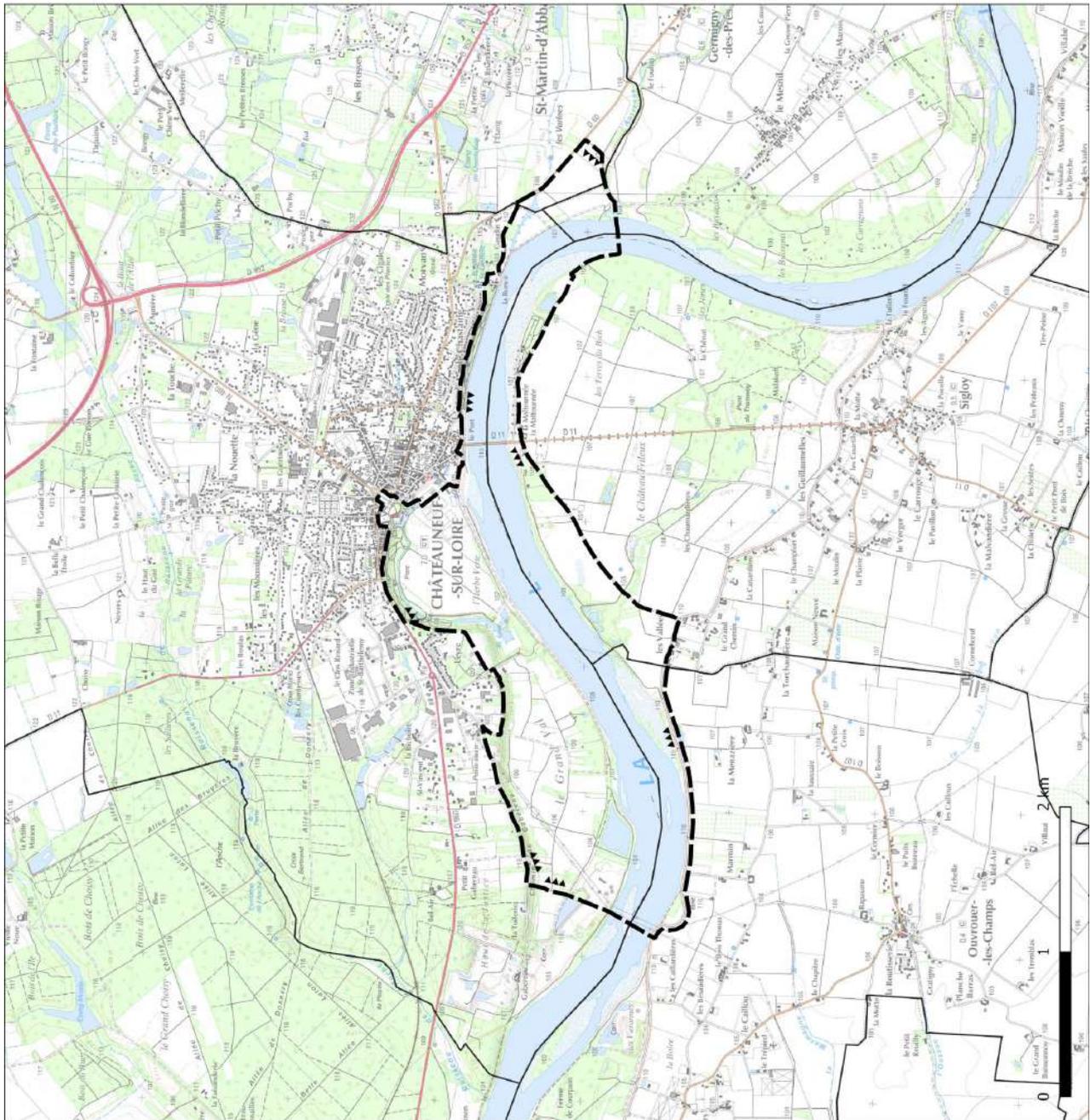
## **Annexe 2**

**Périmètre proposé au classement  
sur fond IGN à l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup>**

# Localisation du périmètre sur fond IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>



DREAL Centre - Val de Loire	
 <b>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	
<b>PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES</b> Site classé par décret du .....	
<b>LE CHATEAU, SON PARC, LE PORT, LE FRONT DE LOIRE ET LA LOIRE À CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE</b>	
NOM DU FICHIER : 202010_2_Siscloassement_IGN_25000.pdf	ECHELLE : 1 / 25 000
PROPOSITION DE PERIMETRE	
<b>DREAL Centre - Val de Loire</b> 5 Avenue Buffon CS 96407 45064 Orléans Cedex 2	
 Délimitation du site Limites de commune	
Région : Centre - Val de Loire Département : Loiret Communes : Châteauneuf-sur-Loire / Sigloy / Saint-Martin-d'Abbat / Germigny-des-Près / Ouvrouer-les-Champs	
Fonds : IGN © Scan 25000ème DREAL - Centre Val de Loire 2020	



**DREAL Centre - Val de Loire**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES**

-----  
**Site classé par décret du .....**

**LE CHATEAU, SON PARC, LE PORT, LE FRONT DE LOIRE  
ET LA LOIRE A CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE**

PROPOSITION DE PERIMETRE

NOM DU FICHER :  
202010\_SiteChateauneuf\_  
IGN\_25000.pdf

ECHELLE : 1 / 25 000

**DREAL Centre - Val de Loire  
5 Avenue Buffon CS 96407  
45064 Orléans Cedex 2**

Région : Centre - Val de  
Loire

Département : Loiret

Communes : Châteauneuf-  
sur-Loire / Sigloy / Saint-  
Martin-d'Abbat /  
Germigny-des-Prés /  
Ouvrouer-les-Champs



Délimitation du site



Limites de commune

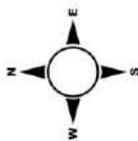
Fonds : IGN © Scan 25000ème

DREAL - Centre Val de Loire 2020

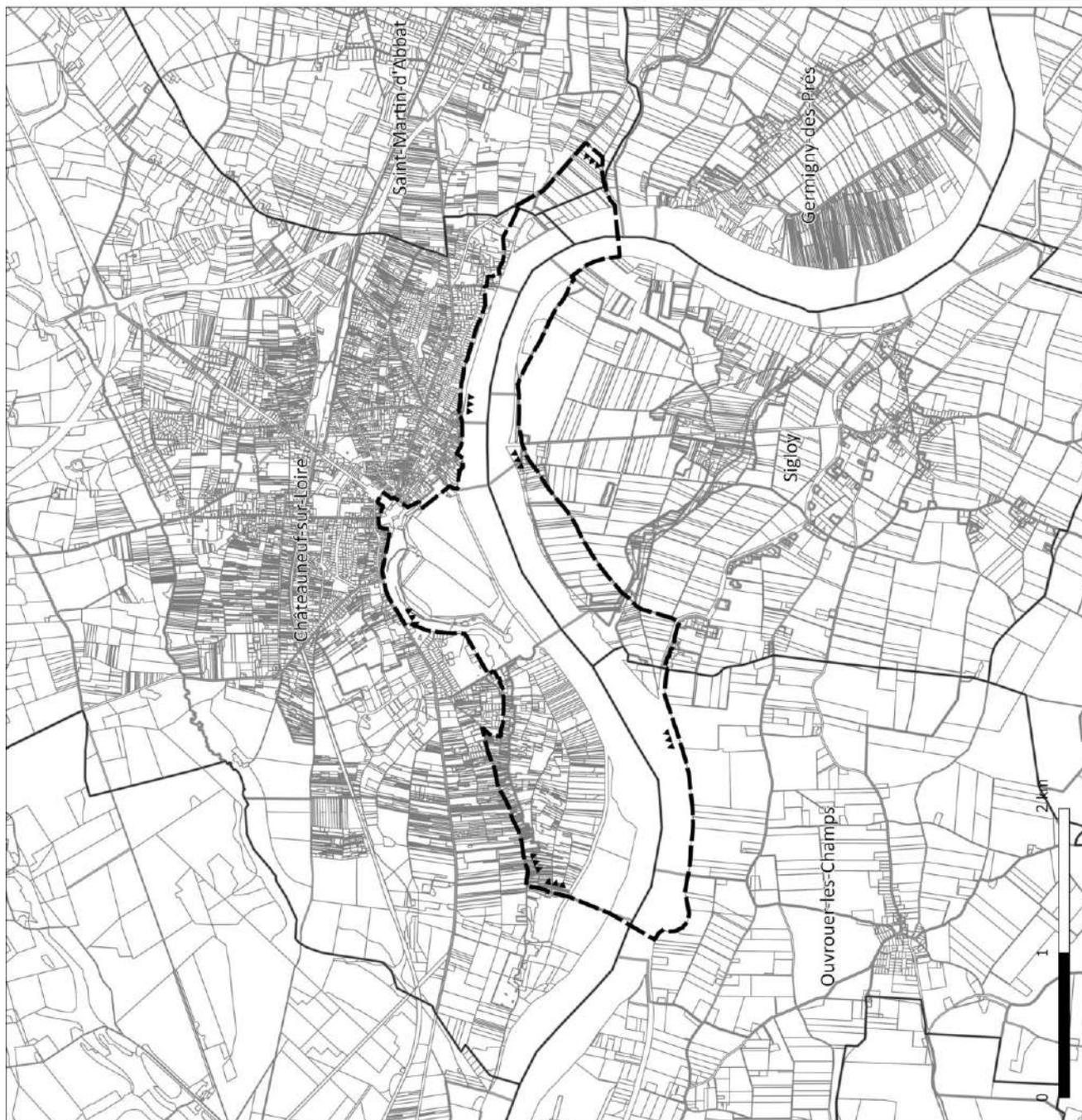
## **Annexe 3**

**Périmètre proposé au classement  
sur fond parcellaire à l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup>**

**Localisation du périmètre proposé au classement  
sur fond parcellaire au 1/25 000<sup>ème</sup>**



DREAL Centre - Val de Loire	
 <b>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	
<b>PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES</b> Site classé par décret du .....	
<b>LE CHATEAU, SON PARC, LE PORT, LE FRONT DE LOIRE ET LA LOIRE A CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE</b>	
NOM DU FICHER : 202310_SiteChateaufeu_ BOP_25000.pdf	ECHELLE : 1 / 25 000
PROPOSITION DE PERIMETRE	
<b>DREAL Centre - Val de Loire</b> 5 Avenue Buffon CS 96407 45064 Orléans Cedex 2	
Région : Centre - Val de Loire Département : Loiret Communes : Châteaufeu-sur-Loire / Sigloy / Saint-Martin-d'Abbat / Germigny-des-Près / Ouvrouer-les-Champs	<b>Délimitation du site</b> <input type="checkbox"/> Limites de commune <input type="checkbox"/> Limites de section <input type="checkbox"/> Limites de parcelle Fonds : BD Parcellaire
DREAL - Centre Val de Loire 2020	



## **Annexe 4**

**Tableau d'assemblage du périmètre proposé  
au classement : 13 planches A0 au 1/1000<sup>ème</sup>**

**Périmètre proposé au classement**  
**Tableau d'assemblage au 1/5000<sup>ème</sup> pour les cartes au format A0**

